



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 144 • NUMÉRO 034 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 26 mars 2009

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 mars 2009

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1005)
[Traduction]

LES PLANS ET PRIORITÉS

L'hon. Vic Toews (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, dans le cadre des efforts continus et inlassables du gouvernement pour faire avancer les choses dans cette enceinte, j'ai l'honneur de déposer, au nom de mes collègues, la partie III du Budget des dépenses, laquelle se compose de 93 rapports sur les plans et les priorités.

Ces documents seront distribués aux membres des comités permanents pour les aider dans l'examen qu'ils feront des pouvoirs de dépenser et des autorisations de dépenser demandées à la partie II du Budget des dépenses.

* * *

LA STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre le document intitulé Renforcer l'avantage canadien: Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger.

Conformément aux engagements pris par le gouvernement, durant la 38^e législature, dans sa réponse au 14^e rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, au nom du ministre du Commerce international, le document intitulé Renforcer l'avantage canadien: Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LA COLOMBIE

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de présenter, dans les deux langues officielles, un traité intitulé « Convention entre le Canada et la République de Colombie

en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune »

Le traité est accompagné d'une note explicative.

Conformément au paragraphe 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai aussi le plaisir de présenter, dans les deux langues officielles, plusieurs traités: l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Colombie, l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République de Colombie et l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République de Colombie.

Chaque traité est accompagné d'une note explicative.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-COLOMBIE

L'hon. Jay Hill (au nom du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique) demande à présenter le projet de loi C-23, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République de Colombie, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République de Colombie et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République de Colombie.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-PÉROU

L'hon. Jay Hill (au nom du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique) demande à présenter le projet de loi C-24, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Pérou, de l'Accord sur l'environnement entre le Canada et la République du Pérou et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Pérou.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE TABAC

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD) demande à présenter le projet de loi C-348, Loi modifiant la Loi sur le tabac (cigarillos, cigares et tabac à pipe).

— Monsieur le Président, ce projet de loi concerne la santé et le bien-être des jeunes Canadiens.

Le Parlement du Canada s'efforce, depuis plusieurs législatures, de prendre les mesures nécessaires pour réduire l'assuétude au tabac et limiter la commercialisation des cigarettes, mais les fabricants de tabac trouvent toujours des échappatoires dans la Loi sur le tabac, et réussissent à entraîner nos enfants et nos jeunes dans une dépendance qui dure parfois toute la vie.

La dernière trouvaille en date est le cigarillo aromatisé qui se vend individuellement ou en mini paquets très attrayants, pour un ou deux dollars. Les résultats sont effrayants. Les ventes de cigarillos ont explosé, et la consommation de tabac chez les jeunes augmente.

Le projet de loi propose un changement radical en interdisant la vente de produits du tabac aromatisés, et en exigeant que les cigarillos soient vendus non plus individuellement mais en paquets de 20, avec des étiquettes contenant des avertissements vigoureux.

Le projet de loi reçoit l'appui de députés de tous les partis. Je l'ai présenté pendant la dernière législature, et le premier ministre en a fait ensuite une promesse électorale. Je demande aux conservateurs de faire le nécessaire, même s'ils doivent pour cela s'attribuer le mérite de ce projet de loi.

J'aimerais remercier la Coalition antitabac et tous les jeunes qui ont participé à la préparation de ce projet de loi, notamment la Manitoba Youth for Clean Air, les Sister Teens against Nicotine and Drugs, la Northwestern Youth Action Alliance et l'Eastern Ontario Youth Coalition. Le projet de loi s'adresse à eux car, tous ensemble, nous pouvons changer les choses.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

•(1010)

LE CODE CRIMINEL

Mme Dawn Black (New Westminster—Coquitlam, NPD) demande à présenter le projet de loi C-349, Loi modifiant le Code criminel (tenue de protection).

— Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi visant à modifier le Code criminel en ce qui concerne les tenues de protection.

Le projet de loi propose que le port d'une tenue de protection lors de la perpétration ou de la tentative de perpétration d'un acte criminel soit considéré comme une infraction supplémentaire. Il propose également d'interdire à ceux qui ont été reconnus coupables de crimes violents de posséder une tenue de protection.

Les explosions de violences entre gangs qui se sont produites récemment dans le Lower Mainland de la C.-B., et qui se sont traduites par au moins 31 fusillades et 15 décès en l'espace des deux derniers mois, ont fait l'objet de reportages où nous avons vu avec effroi des criminels bien connus arborer une tenue de protection, le fusil à la main, prêts à mener l'assaut. Ce ne sont pas des voleurs à la

petite semaine. Ce sont des gangsters armés et dangereux, qui n'ont aucun respect pour leur propre vie ni pour celle des policiers ou des simples passants.

J'ai deux fils dans la police, et ils m'ont raconté qu'il est arrivé à des agents en patrouille de se retrouver en face de gangsters munis d'une tenue de protection qui les rend pratiquement invulnérables, et équipés d'armes capables de transpercer le gilet pare-balles ordinaire des policiers.

Le projet de loi est de portée modeste, car il ne s'adresse qu'à une petite partie du problème, mais c'est une partie importante. Nos collectivités réclament l'adoption d'une stratégie antigang globale. Le gouvernement en a promis une, mais nous attendons toujours.

J'invite tous les députés à appuyer le projet de loi afin de protéger la vie des agents de police et des simples passants.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD) Monsieur le Président, je propose que le deuxième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, présenté le mercredi 25 février, soit adopté.

— Monsieur le Président, j'étais dans ma circonscription hier soir quand des sympathisants d'un mouvement de résistance à la guerre se sont réunis d'urgence pour démontrer leur solidarité à l'égard de Kimberly Rivera. Ces réunions importantes se déroulent régulièrement, mais la réunion d'urgence d'hier soir était particulièrement importante parce que Kimberly Rivera, une femme de 26 ans mère de trois enfants et ancienne soldate de l'armée américaine, devait être expulsée ce matin aux États-Unis où elle doit faire face à des sanctions sévères.

Kimberly est une ancienne combattante de l'invasion irakienne. Elle s'est enfuie au Canada après avoir été témoin en tant que soldate des horreurs commises en Irak. Le temps qu'elle a passé là-bas lui a fait prendre conscience des réalités de la vie en Irak et de l'immoralité de cette invasion. La vie ici pour sa famille et elle a été difficile en raison de l'incertitude constante qui entoure son statut. Elle vit essentiellement dans des boîtes. Elle a récemment reçu une ordonnance d'expulsion, et elle est confrontée à la possibilité d'être séparée de son bébé de quatre mois et du reste de sa famille, y compris son époux, Mario, et ses deux autres enfants.

Cette femme risque d'être jetée dans une prison militaire aux États-Unis simplement parce que, pour des raisons de conscience, elle a refusé de participer à l'invasion illégale et immorale d'un pays souverain. Comme je l'ai déjà dit, elle devait être expulsée ce matin, mais, hier, elle a obtenu au dernier moment un sursis d'urgence, le temps que la Cour fédérale réévalue la question de son expulsion. Cette modeste victoire est douce-amère, car le sursis ne lui permet de prolonger son séjour que de quelques semaines. Elle pourrait tomber sous le coup d'un nouvel ordre d'expulsion, et elle subirait le double traumatisme d'être séparée de sa famille et d'être jetée en prison.

Ce genre d'insécurité ébranle la personne et encore plus sa famille, qui tente simplement de mener une vie très paisible au Canada. Mais même si on tient compte des tensions et de l'insécurité, Kimberly demeure, pour le moment, au nombre des plus chanceux.

Affaires courantes

De nombreux résistants à la guerre dont le cas est semblable à celui de Kimberly ont cherché refuge chez nous. Le Canada est connu comme un pays qui a toujours accueilli ceux qui veulent mener une vie paisible. Certains d'entre eux luttent encore pour essayer de rester, mais il y en a un qui déjà été expulsé par le gouvernement conservateur même si la majorité des députés fédéraux a exprimé le 3 juin dernier sa position bien nette, soit que les résistants à la guerre doivent pouvoir rester chez nous, en adoptant la motion que je présente de nouveau aujourd'hui.

En juin dernier, le gouvernement conservateur a refusé de se plier à la volonté du Parlement, mais il ne peut persister de la sorte dans son indifférence à ceux dont la vie sera détruite parce que, comme Kimberly, ils seront expulsés au risque d'être victimes de poursuites impitoyables à cause de leurs convictions pacifistes.

Robin Long n'a pas eu autant de chance que Kimberly. Il a été expulsé l'an dernier, un mois après que le Parlement eut adopté une motion contre l'expulsion des résistants à la guerre. Il croupit maintenant en prison parce qu'il a refusé de participer à une guerre illégale. Le week-end dernier, je lui ai rendu visite dans la prison militaire. Robin a un enfant d'un an au Canada et son fils lui manque désespérément.

J'ai pensé lire à la Chambre une partie des notes que Robin a écrites pour expliquer les raisons qui l'ont poussé à venir au Canada. Mais avant de les lire, je tiens à rappeler qu'il y a d'autres résistants à la guerre qui se trouvent au Canada, dont Chuck, qui est chez nous depuis quelques années. Il a passé 18 ans dans l'armée, il a participé à de nombreuses guerres et il a été décoré. Mais lorsqu'il est allé en Irak, il s'est dit qu'il ne pouvait pas continuer à se battre là-bas.

• (1015)

Comme je l'ai déjà dit, Kimberly est allée en Irak. Elle a vu qu'on y détruisait des maisons. En bonne chrétienne, elle s'est dit qu'elle ne pouvait pas faire à autrui ce qu'elle ne voudrait pas subir. Elle n'aurait pas voulu qu'on détruise la maison de sa famille. Moralement, elle ne pouvait pas continuer à se battre en Irak. Elle a également vu des enfants et des familles séparés, leur vie menacée. Elle ne voudrait pas que cela arrive à ses enfants. C'était un dilemme moral. Finalement, elle a profité d'un congé de deux mois pour partir en voiture vers le Nord, jusqu'au Canada.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf votre respect, je souligne que la motion d'adoption vise le deuxième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, qui porte soi-disant sur les résistants à la guerre. La députée pourrait peut-être clarifier cela. Il semble qu'elle parle d'un cas spécifique qui n'a aucun rapport avec le sujet du deuxième rapport. Je soulève donc la question de la pertinence.

Le vice-président: Je permets à la députée de Trinity—Spadina de continuer, mais lui demande de ne pas perdre de vue la motion à l'étude pendant le reste de son intervention.

Mme Olivia Chow: Monsieur le Président, nous parlons de la vie de jeunes hommes et femmes comme Kimberly Rivera, Jeremy Hinzman, Patrick Hart et Joshua Key, qui sont tous de jeunes soldats courageux. Patrick Hart, par exemple, a été dans l'armée pendant huit ans. Il a pris part à la première guerre d'Irak, puis il est revenu. Nous parlons de leur vie et je ne peux pas m'empêcher d'en parler parce que ce que nous faisons ici et les décisions que le gouvernement prend ont une grande influence sur leur vie. Ils pourraient se retrouver en prison pendant des mois ou des années ou ils pourraient vivre paisiblement au Canada.

Si j'ai choisi de parler de leur vie, c'est parce que, souvent, à la Chambre des communes, nous discutons d'arguments et de théories,

mais nous parlons rarement de ce que nous faisons qui se répercute directement sur la vie des gens qui sont au Canada. Il me faut parler de leur vie, particulièrement de la vie de Robin Long, qui est maintenant en prison, même s'il a un fils né au Canada.

Je dois parler de Patrick Hart parce qu'il vit dans ma circonscription. Il est allé en Irak. Il a décrit avec beaucoup de détails ce qui se passait en Irak. Il a un fils qui fréquente l'école dans ma circonscription et dont les amis et les compagnons de classe sont les enfants de mes électeurs. Patrick s'est porté volontaire pour amasser des fonds pour Épilepsie Canada et sa femme travaille au Lula Lounge, qui est un pub bien connu de la rue Queen et que beaucoup d'électeurs de ma circonscription fréquentent.

Leur vie est très liée à la vie des Canadiens ordinaires. Selon un sondage, au moins 65 p. 100 des simples citoyens du Canada estiment que nous devrions laisser les résistants à la guerre demeurer au Canada, ce sont nos voisins. D'autres Canadiens sont venus au Canada pendant la guerre du Vietnam et s'y sont établis.

Hier soir, j'ai participé à une autre rencontre concernant la revitalisation de secteurs riverains. Après la rencontre, un homme d'âge moyen, très bien vêtu et semblant prospère, vraisemblablement un avocat d'après les propos qu'il tenait durant la réunion, est venu me rencontrer en privé et m'a remercié du travail que je faisais pour le compte des résistants à la guerre. Il est venu au Canada à partir des États-Unis au moment où on lui a demandé de participer à la guerre du Vietnam. Il s'est abstenu de le faire. Il m'a dit son grand bonheur d'être Canadien, lui qui vit au Canada depuis le début des années 1970.

En effet, je parle de la vie d'un bon nombre de ces résistants à la guerre. Je suis tenue de le faire, puisque notre façon d'agir ici a des répercussions sur leurs vies.

Kimberly Rivera et sa fille de quatre mois se sont rendues sur la Colline du Parlement. Elle a conduit dix heures hier pour faire l'aller-retour. Elle venait nous expliquer sa vie au Canada et son amour du pays. Il a été agréable pour moi de constater la présence de mes collègues du Parti libéral aussi bien que du Bloc québécois à la conférence de presse d'hier matin. Imaginez le cas d'un jeune bébé de quatre mois arraché de sa mère et dans l'impossibilité de continuer à vivre avec elle parce que cette dernière a été cruellement jetée en prison. Elle ne serait plus en mesure de donner le sein à son enfant. Ne nous y trompons pas: une mère incarcérée ne peut s'occuper de ses enfants, et Kimberly Rivera a trois enfants.

• (1020)

De nombreux résistants à la guerre travaillent au Canada. Corey Glass, par exemple, occupe un très bon emploi au Canada. Si nous nous dotons d'un programme qui leur permettrait de rester, cela aurait un effet spectaculaire sur leurs vies.

Je tiens à rappeler aux députés que, au début des années 1970, à la suite d'un grand débat qui a duré plus d'un an, le gouvernement a enfin pris la sage décision de permettre à au moins 50 000 Américains de rester au Canada. C'était ceux qui s'opposaient à combattre au Vietnam.

La situation d'aujourd'hui est en parallèle puisque ce qui se passe en Irak est très ressemblant. Le Canada a choisi de ne pas combattre dans la guerre en Irak. Il a choisi de ne pas combattre dans la guerre au Vietnam. Nous devrions effectivement permettre aux résistants à la guerre de rester au Canada.

Affaires courantes

Je tiens également à rappeler aux députés que cette question a été débattue au Comité de l'immigration durant la dernière législature. Elle l'a été à nouveau durant la présente session, et les discussions se ressemblaient beaucoup. Ne perdons pas de vue que la décision d'autoriser les résistants à la guerre à rester chez nous n'est pas très difficile à prendre, ne serait-ce que pour des motifs d'ordre humanitaire.

Durant les quelques minutes qui me restent, j'aimerais faire connaître ce qu'a dit Robin Long à ce sujet. Voici ce qu'il a déclaré:

En 2004, lorsque Jeremy Hinzman a soumis une demande d'obtention du statut de réfugié au Canada, le gouvernement fédéral est intervenu à son audience pour déclarer que les preuves mettant en cause la légalité de la guerre en Irak n'étaient pas pertinentes dans cette affaire.

Le Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié et les principes de Nuremberg sont clairs: « un soldat d'une armée engagée dans une guerre d'agression illégale est tenu au devoir international supérieur de refuser le service militaire. Il a également le droit de faire une demande de protection en tant que réfugié dans tout pays signataire de la Convention de Genève. »

La décision de rejeter, dans cette affaire, le droit d'invoquer l'argument selon lequel la guerre était illégale fait figure de précédent applicable à toutes les demandes subséquentes. En fait, cette décision ferme la porte à ce recours juridique en matière de protection des réfugiés.

L'invasion de l'Irak était de toute évidence un acte illégal d'agression. Les États-Unis ne faisaient l'objet d'aucune attaque ni même d'une velléité d'attaque de la part de l'Irak. Leur action n'a pas été autorisée par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

En adoptant cette position, le gouvernement conservateur cautionne l'invasion et l'occupation subséquente de l'Irak.

Est-ce vraiment ce que les Canadiens souhaitent? Une majorité d'Américains voudraient mettre fin à cette guerre, car ils ont également réalisé qu'elle était une erreur. Les Canadiens savent depuis longtemps que cette guerre n'est pas justifiée. Pourquoi le gouvernement conservateur minoritaire s'accroche-t-il encore à cette idée et continue-t-il d'expulser les résistants à la guerre?

Pourquoi continue-t-il de séparer des familles et de se faire le complice de l'incarcération de jeunes hommes et de jeunes femmes motivés par des convictions d'ordre moral? Quel message transmet-il ainsi?

Le Parlement s'est prononcé pour permettre aux résistants à la guerre de demeurer au Canada. En juin 2008, le Parlement du Canada a voté en faveur d'une résolution non contraignante permettant aux résistants à la guerre et à leurs familles d'obtenir le statut de résident permanent. La résolution a été adoptée. Dans un sondage reflétant le résultat du vote, une majorité écrasante de Canadiens a dit appuyer cette résolution.

Pourtant, défiant le Parlement et la volonté de la population, le gouvernement conservateur minoritaire s'est rangé derrière le premier ministre et le ministre de l'Immigration et n'a pas tenu compte de cette mesure législative. Le gouvernement a déclaré que tous les demandeurs du statut de réfugié avaient la chance de plaider leur cause devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et qu'il serait injuste pour les autres demandeurs d'accorder un traitement spécial aux résistants à la guerre en Irak. Le gouvernement a également déclaré dans le passé que nous ne sommes pas des demandeurs légitimes du fait que nous venons des États-Unis, un pays qui, selon lui, jouit d'un système de justice transparent et que nous n'y risquions pas de faire l'objet d'un traitement discriminatoire en raison de nos opinions politiques.

• (1025)

Ce n'est pas le cas. Robin Long a également dit ce qui suit:

Le 14 juillet 2008, alors que je déployais mes derniers efforts pour demeurer au Canada, où se trouvent mon fils et ma communauté d'adoption, le juge fédéral [...] a dit que je n'avais pas réussi à prouver que l'armée américaine me traiterait durement parce que je m'étais farouchement opposé à la guerre en Irak et à la politique du gouvernement Bush.

Même de sa prison, Robin Long a continué de nous dire qu'il considérait ne pas avoir eu droit à un procès juste. Il a soutenu que la seule preuve qui avait été déposée contre lui se résumait à des découpages de journaux et un enregistrement de la CBC au Canada dans lequel il parlait de son expérience et de la raison pour laquelle il refusait d'aller en Irak. Les articles de journaux portaient sur son incapacité, ou celle de ses collègues, de trouver des armes de destruction massive. C'est la seule preuve qui a été retenue contre Robin Long au cours de son procès.

Il a également dit qu'il avait été condamné à 15 mois de détention, ce qui est une peine beaucoup plus sévère que celle qui a été imposée à bon nombre d'autres soldats. Il a donné l'exemple d'un certain Belmor Ramos, qui a été condamné à sept mois seulement après avoir été reconnu coupable de complot en vue de commettre un meurtre, dans l'assassinat de quatre Irakiens. En 2007, il avait monté la garde pendant que d'autres bandaient les yeux de quatre hommes irakiens et leur tiraient une balle dans la tête avant de jeter leur corps dans un canal de Bagdad. Devant la cour martiale, Belmor Ramos a admis sa culpabilité et déclaré « Je voulais leur mort. Je n'avais aucun motif valable de faire une telle chose. » Cet homme a été condamné à sept mois de détention alors que M. Robin Long, qui a refusé de participer aux assassinats, a été condamné à 15 mois. Où se trouve la justice? Le système n'est tout simplement ni juste, ni impartial. Robin Long a demandé « Peut-on réellement parler de transparence quand on ne vous explique pas pourquoi vous êtes puni pour vous être exprimé? »

Nous avons affaire ici à de jeunes hommes et femmes courageux qui désirent s'installer au Canada. Le Parlement s'est penché sur cette question à bon nombre de reprises. J'espère sincèrement, pour le salut de gens comme Joshua Key, Jeremy Hintzman et Kimberly Rivera, que nous permettrons à ces résistants à la guerre de rester au Canada. Ils ne sont pas nombreux. Certains d'entre eux sont au Canada depuis quatre ou cinq ans. Même pour des motifs humanitaires, il n'y a aucune raison de les déporter. Plusieurs d'entre eux ont des enfants qui sont nés au Canada. J'espère que le gouvernement fera preuve de compassion pour une fois, qu'il acceptera d'entendre les histoires de ces jeunes hommes et femmes et qu'il leur permettra de rester au pays. Je suis d'avis qu'ils font d'excellents citoyens canadiens.

• (1030)

M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, la députée a dit que le cas du Vietnam et de l'Irak sont identiques. Ce n'est pas vrai du tout. Au Vietnam, il s'agissait d'une armée de conscrits et en Irak, c'est une armée de volontaires.

La députée a parlé de l'Irak. Elle devrait peut-être penser à ce que l'Irak est devenue aujourd'hui. En fait, l'Irak va bien.

Ce qui est proprement scandaleux, c'est que nous perdons trois heures au lieu de discuter du programme concernant la justice pénale et des questions de justice qui contribueraient à rendre la vie des Canadiens plus sûre. Le NPD nous fait perdre trois heures pour parler des criminels d'un autre pays.

Avant tout, nous sommes très heureux d'accueillir au Canada ceux qui sont à la recherche d'une vie tranquille; par contre, les criminels qui tentent d'échapper à un processus légal dans un autre pays ne sont pas bienvenus. Cet autre pays partage d'ailleurs les mêmes valeurs que le Canada et le même sens des responsabilités vis-à-vis des êtres humains dans le monde. Pourquoi la députée pense-t-elle que ces criminels seront jugés s'ils retournent aux États-Unis?

La députée fait vraiment confiance au président Obama. Les députés du NPD semblent enthousiasmés par l'arrivée du président Obama. Pourquoi ne croit-elle pas que le président Obama va traiter ces gens raisonnablement et avec humanité?

Affaires courantes

Mme Olivia Chow: Monsieur le Président, je tiens à rectifier la déclaration du député. Il a dit que les gens qui sont venus au Canada pendant la guerre du Vietnam étaient tous conscrits. Ce n'est pas vrai. Certains d'entre eux l'étaient, mais un bon nombre ont volontairement fait le choix de se battre au Vietnam et ils ont ensuite refusé de poursuivre la lutte. Certains se sont portés volontaires, mais, après avoir vu le sort d'autres soldats, ils ont décidé de ne pas se battre du tout. Un pourcentage considérable des 50 000 personnes venues au Canada n'étaient pas conscrites.

De plus, on ne peut pas supposer à l'avance que ces jeunes hommes et femmes sont des criminels. J'ai parlé du sergent Patrick Hart, qui a été dans l'armée pendant huit ans. Il a été décoré. Le fait d'affirmer que ces gens sont des criminels présuppose qu'ils ont commis un crime. Peut-on dire à une personne qui a refusé de tuer un autre être humain qu'elle a commis un crime? J'estime qu'il ne s'agit pas d'un crime, particulièrement dans le cadre d'un conflit qui n'est pas sanctionné par les Nations Unies et auquel le Canada a refusé de participer. Je suis très fière que le Canada n'ait pas envoyé de soldats en Irak et que, de ce fait, les soldats canadiens n'aient pas vécu le même genre d'expérience que bon nombre de ces résistants à la guerre.

Il faut écouter leur témoignage. Joshua Key, par exemple, a dit avoir vu une jeune fille se faire abattre d'une balle derrière la tête. Après une telle expérience, même s'il était là depuis plus d'un an, il ne pouvait plus poursuivre son affectation et il est parti.

J'espère que mes collègues prendront le temps de lire le témoignage des soldats qui se battent en Irak et qu'ils comprendront que certains d'entre eux ont été soumis à une prolongation forcée de leur période d'engagement militaire, ce qui signifie qu'ils ont été déployés là-bas pour une deuxième, troisième, voire quatrième affectation alors qu'ils ne le souhaitaient pas. Il ne s'agit absolument pas d'une décision volontaire. Ces soldats sont conscrits et doivent retourner en affectation à maintes reprises contre leur gré. Voilà pourquoi ils sont ici.

• (1035)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il est important que la Chambre se penche sur cette question. Il faut aussi noter que, lorsque la Chambre est saisie de telles questions et que les conclusions et recommandations du comité, mais pas les arguments de fond, lui ont été présentées, il est très difficile pour elle de saisir les raisons impérieuses pour lesquelles il conviendrait d'adopter une position donnée.

J'aimerais que la députée nous donne non pas son interprétation, mais bien un aperçu des arguments de fond avancés par les témoins que le comité a entendus et qui justifieraient que nous n'allions pas de l'avant, comme le recommande le comité.

Mme Olivia Chow: Monsieur le Président, le comité a entendu Phil McDowell, un militaire, de même que les témoignages d'avocats et de personnes qui ont prêté leur assistance aux résistants à la guerre. On nous a dit que leurs demandes de statut de réfugié avaient été rejetées parce que la Commission du statut de réfugié avait refusé de se prononcer sur la légalité de l'invasion de l'Irak. La décision de la commission fut ensuite annulée par la Cour fédérale dans l'affaire Key. La cause de Joshua Key a été renvoyée à la commission à des fins de réexamen, lequel n'a pas encore eu lieu.

Un membre de la commission a jugé seul que les demandeurs ne réunissaient pas les conditions voulues. Ces causes se trouvent actuellement devant la Cour fédérale, laquelle a jugé que, dans certains cas, un réexamen s'imposait et, dans d'autres, que la

commission avait probablement pris la bonne décision. On s'est renvoyé la balle.

Dans une perspective historique, notons que l'ex-ministre Allan MacEachen était d'avis qu'on devrait songer à créer un programme permettant à tous les résistants ou conscrits réfractaires à la guerre du Vietnam de rester au Canada.

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, je trouve que mon collègue a posé une très bonne question. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a posé une question très précise au sujet du président Obama. Il a demandé à la députée de Trinity—Spadina si elle convient que le président Obama est capable de veiller à ce que les personnes qui ont déserté soient traitées équitablement devant un tribunal et en tant que citoyens des États-Unis.

Je tiens à donner à la députée de Trinity—Spadina l'occasion de répondre à cette question parce que, justement, elle a choisi de ne pas le faire. Son parti ne cesse de vanter les mérites de la nouvelle administration américaine. Si elle n'a pas confiance en cette administration, qu'elle le dise aujourd'hui à la Chambre des communes.

• (1040)

Mme Olivia Chow: Monsieur le Président, l'administration Obama a un point de vue différent sur la guerre en Irak. Elle retirera ses soldats de ce pays dans quelques années.

Les soldats qui se trouvent au Canada sont venus ici à l'époque où les États-Unis étaient dirigés par une autre administration. Ils sont ici. Ce qu'ils ont dit au Canada est maintenant utilisé contre eux. Leurs déclarations sont maintenant utilisées comme éléments de preuve. Étant donné que l'armée avait déjà pris sa décision avant l'arrivée au pouvoir du président Obama, il est fort probable que ces jeunes hommes et femmes seront mis en prison.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, certains laissent entendre que les résistants américains à la guerre qui sont au Canada manquent de patriotisme. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Ce sont des patriotes américains qui ont choisi de servir leur pays parce qu'ils pensaient que celui-ci était menacé par le régime irakien. La vérité, c'est qu'on leur a menti, tout comme on nous a menti. Le gouvernement américain nous a dit qu'il y avait des armes de destruction massive en Irak qui menaçaient les États-Unis et le reste du monde.

Après s'être portées volontaires pour faire leur devoir patriotique, ces personnes ont appris que leur gouvernement leur avait menti; c'est ce mensonge qui les avait encouragées à se joindre aux forces armées.

La députée de Trinity—Spadina pourrait-elle nous dire comment elle en est venue à comprendre que ces personnes sont en fait des patriotes américains qui ont agi selon leur conscience en venant s'installer au Canada?

Mme Olivia Chow: Monsieur le Président, Chuck Wiley est un soldat dans l'armée américaine depuis 18 ans; il est monté en grade. Il n'y a pas plus grand patriote américain que Chuck Wiley. Quand Phil McDowell a terminé ses études collégiales, il a constaté que son pays, les États-Unis, était toujours menacé après les attentats du 11 septembre. Il a décidé qu'il devait défendre son pays et s'est immédiatement porté volontaire. Il est allé en Irak et comme il n'a pu trouver aucune arme de destruction massive, il a dit qu'il ne pouvait continuer.

Affaires courantes

Ces hommes se sont portés volontaires. Ils n'ont pas trouvé ce qu'on les avait envoyés...

Le vice-président: Reprise du débat. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, il y a plusieurs points que j'aimerais aborder dans le débat de ce matin relativement à la motion d'adoption.

Premièrement, la députée de Trinity—Spadina et son parti parlent depuis des mois du président Obama et du nouveau gouvernement américain. Au cours de la campagne électorale, ils n'ont pas cessé de parler des changements que l'homme apporterait aux États-Unis, du nouveau leadership que son gouvernement instaurerait aux États-Unis et de l'importante cruciale de son élection. Après l'élection du président Obama, pas une seule journée ne s'est passée sans que les députés néo-démocrates ne parlent de lui ou ne le citent. Pourtant, la députée a laissé passer deux occasions de répondre à une question que j'ai posée et que le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a posée lui aussi.

Nous avons appris aujourd'hui que le NPD et la députée de Trinity—Spadina ne font pas confiance au système de justice des États-Unis, au gouvernement du nouveau président et au président lui-même. Il est inacceptable de voir le NPD parler de la sorte. La députée n'a rien dit pour l'appuyer. Il faut le dire.

Cette question m'enflamme pour plusieurs raisons. La députée de Trinity—Spadina a parlé de Patrick Hart et de ce qu'il a vécu lorsqu'il a vu une jeune fille se faire abattre sous ses yeux en Irak.

Permettez-moi de relater l'histoire d'une jeune fille qui a été tuée par balle à Toronto, le lendemain de Noël. Voici;

Le lendemain de Noël 2005 sur la rue Yonge, à Toronto, un échange de balles entre deux gangs de rue a entraîné la mort d'une jeune fille âgée de 15 ans. Lors de l'échange de coups de feu six autres passants — quatre hommes et deux femmes — ont été blessés. L'incident s'est produit le lendemain de Noël sur l'une des rues les plus achalandées de Toronto, à deux coins de rue au nord du centre commercial Eaton.

L'incident a fait la une des médias aux quatre coins du Canada et de la planète. L'histoire continue:

Jane Creba, [...] une élève de dixième année au Riverdale Collegiate Institute, a été tuée lors de l'altercation. Elle magasinait avec sa soeur ce jour-là. Au moment où elle a traversé la rue pour se rendre aux toilettes publiques du côté ouest de la rue, les coups de feu ont commencé à fuser. Une balle lui a traversé la poitrine. On a retrouvé la balle dans ses vêtements à l'hôpital. Elle a été transportée d'urgence à l'hôpital, où elle est décédée sur la table d'opération.

Ce que cela a à voir avec les commentaires de la députée ce matin? Je vais vous le dire très exactement. Avant cette motion d'agrément, le ministre de la Justice a présenté deux projets de loi traitant justement de la violence entre gangs armés. Ces deux mesures visent précisément ce genre de situation, où une jeune fille a été tuée en plein centre de Toronto.

Je sais que la députée de Trinity—Spadina a, par idéologie, une compassion débordante pour les déserteurs américains, mais le Parti conservateur, et moi en l'occurrence, sommes en complet désaccord avec elle. Certes, elle a droit à son opinion.

Mais alors, pourquoi s'en prend-elle à un projet de loi qui contribuerait justement à résoudre des problèmes qu'elle et son parti jugent importants, et qui se posent tout près de sa circonscription, au centre de Toronto?

Le député de Windsor—Tecumseh est membre du Comité de la justice, où il est le porte-parole du NPD. Or, il a précisément déclaré, au nom de son parti, qu'il fallait adopter rapidement le projet de loi dont la Chambre devrait être saisie aujourd'hui.

Nous sommes en train de retarder l'adoption de ce que j'estime être l'un des textes législatifs les plus importants parmi tous ceux que nous examinerons au cours de la 40^e législature. Si le projet de loi est adopté par le Parlement, tout meurtre lié au crime organisé sera automatiquement assimilé à un meurtre au premier degré. On sait que le meurtre au premier degré est passible d'une peine obligatoire d'emprisonnement à vie, sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

Le projet de loi crée également une nouvelle infraction pour les agressions commises par un tireur en voiture et pour les autres fusillades perpétrées avec insouciance. Cette infraction sera passible d'une peine minimale obligatoire de quatre ans d'emprisonnement, jusqu'à un maximum de 14 ans. La peine minimale sera augmentée si l'infraction est perpétrée au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle, et si l'auteur de l'infraction utilise une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte, comme une arme de poing. Le projet de loi crée également deux nouvelles infractions: l'une pour voies de fait graves contre un agent de la paix, et l'autre pour agression armée contre un agent de la paix. Ces deux infractions seront passibles d'une peine maximale de 14 et 10 ans d'emprisonnement, respectivement.

• (1045)

Le ministre de la Justice a toutes ces questions très à coeur. Il les prend très au sérieux, tout comme le gouvernement. Un parti d'opposition a apporté son soutien à ces mesures, et même si nous dénonçons parfois sa tiédeur à l'égard de lois plus sévères en matière de justice, il a dit qu'il approuvait ce projet de loi.

Apparemment, le NPD s'est engagé à appuyer ce projet de loi, mais s'il s'y est engagé à 100 p. 100, pourquoi sommes-nous là aujourd'hui à discuter d'un problème qui a déjà été débattu et qui a déjà fait l'objet d'un vote à la Chambre? Nous avons un nouveau président américain, qui a été élu démocratiquement et qui, selon le parti qu'elle représente, a déclaré qu'il traiterait de façon juste et démocratique, conformément à la justice américaine, les déserteurs qui seraient renvoyés aux États-Unis. Nous savons tous que la justice américaine est équitable.

Nous pourrions reprendre ce débat un autre jour. Pour l'instant, nous avons été saisis de deux projets de loi importants en matière de justice, qui portent sur la violence entre gangs.

Je propose donc:

Que le débat soit maintenant ajourné.

• (1050)

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1130)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 42)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Aglukkaq	Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)	Allison
Ambrose	Anders
Anderson	Ashfield
Benoit	Bemier
Bezan	Blackburn
Block	Boucher
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Cadman	Calandra
Calkins	Cannan (Kelowna—Lake Country)
Carrie	Casey
Casson	Chong
Clarke	Clement
Cummins	Davidson
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra
Fast	Finley
Flaherty	Fletcher
Galipeau	Gallant
Glover	Goldring
Goodyear	Gourde
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hiebert
Hill	Hoepfner
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenny (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lemieux	Lobb
Lukowski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Mayer	McColeman
McLeod	Menzies
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	O'Connor
Nicholson	Obhrai
O'Neill-Gordon	Petit
Payne	Prentice
Poillievre	Rajotte
Preston	Reid
Rathgeber	Richardson
Richards	Ritz
Rickford	Scheer
Saxton	Shea
Schellenberger	Shory
Shipley	Sorenson
Smith	Storseth
Stanton	Thompson
Sweet	Toews
Tilson	Tweed
Trost	Van Kesteren
Uppal	Vellacott
Van Loan	Warawa
Wallace	Watson
Warkentin	
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	Woodworth
Wong	
Yelich — 125	

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	André
Andrews	Ashton
Asselin	Atamanenko
Bachand	Bagnell

Affaires courantes

Bains	Beaudin
Bélangier	Bennett
Bevilacqua	Bevington
Bigras	Black
Bonsant	Bouchard
Bourgeois	Brison
Brunelle	Byrne
Cannis	Cardin
Carrier	Charlton
Chow	Coderre
Comartin	Cotler
Crombie	Cullen
Cuzner	D'Amours
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
DeBellefeuille	Demers
Deschamps	Desnoyers
Dewar	Dhalla
Dion	Dorion
Duceppe	Dufour
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Easter	Eyking
Faille	Folco
Foote	Gagnon
Gameau	Gaudet
Godin	Goodale
Guarnieri	Guay
Guimond (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord)	
Hall Findlay	Harris (St. John's East)
Holland	Hyer
Jennings	Julian
Kania	Kennedy
Laforest	Laframboise
Lavallée	Layton
LeBlanc	Lee
Lemay	Leslie
Malhi	Malo
Marston	Martin (Winnipeg Centre)
Masse	Mathysen
McCallum	McGuinity
McKay (Scarborough—Guildwood)	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Mendes
Minna	Mulcair
Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)	Murphy (Charlottetown)
Nadeau	Oliphant
Ouellet	Pacetti
Paillé	Paquette
Patry	Pearson
Plamondon	Pomerleau
Proulx	Rae
Rafferty	Regan
Rodriguez	Roy
Russell	Savoie
Scarpaleggia	Sgro
Siksay	Silva
Simms	Simson
St-Cyr	Stoffer
Szabo	Tonks
Trudeau	Valeriotte
Wasylcyia-Leis	Wilfert
Wrzesnewskij	Zarac — 128

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre de la Justice se lève pour faire un rappel au Règlement.

Affaires courantes

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, il peut y avoir eu une certaine confusion au sein de l'opposition. Nous sommes supposés débattre du projet de loi C-14, à savoir le projet de loi du gouvernement qui s'attaque au crime et aux gangs. C'était ce qui devait être au *Feuilleton* aujourd'hui. Tous ces députés prétendent appuyer le programme de lutte contre le crime du gouvernement. Toutefois, dès qu'ils en ont eu l'occasion aujourd'hui, ils ont uni leurs efforts et ils ont repris leurs vieilles habitudes. Ils ont tous uni leurs efforts...

Le Président: Selon moi, le ministre n'invoque pas vraiment le Règlement. Il s'agit plutôt d'une question de débat. Il veut peut-être participer au débat dont la Chambre est actuellement saisie, car nous sommes sur le point de reprendre le débat sur une motion d'adoption d'un rapport de comité.

Il n'y a pas de rappel au Règlement. Il y a eu une motion pour ajourner le débat. La motion a été rejetée, nous reprenons donc le débat.

Je ne peux m'imaginer comment il pourrait y avoir un rappel au Règlement. Nous avons voté et les résultats ont été annoncés. Nous n'avons rien entendu en ce sens jusqu'à présent et je peux voir que d'autres députés veulent prendre la parole au sujet d'un point qui, selon moi, n'a rien à voir avec un rappel au Règlement.

Le leader de l'opposition officielle à la Chambre des communes souhaite-t-il invoquer le Règlement pour une autre raison?

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, le ministre de la Justice n'était peut-être pas au courant des discussions entre les leaders parlementaires. Compte tenu des discussions tenues en début de semaine, y aurait-il consentement unanime à la Chambre pour renvoyer au comité le projet de loi C-14 d'ici la fin de la journée?

• (1135)

Le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, pourriez-vous poser la question de nouveau, s'il vous plaît?

[Traduction]

Le Président: Y a-t-il consentement unanime afin que le projet de loi C-14 soit renvoyé à un comité après la deuxième lecture, à la fin de la séance d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque la Chambre a voté sur la motion, le temps de parole du secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration était expiré. Par conséquent, nous passons maintenant aux questions et observations.

Le député de Mississauga-Sud a la parole.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député et j'ai quelques questions à lui poser.

Comme il le sait, on vient tout juste de présenter à la Chambre une motion d'adoption visant le deuxième rapport, lequel ne renferme que la conclusion. Plus tôt, j'avais fait une demande au motionnaire, que je fais maintenant au secrétaire parlementaire, à savoir confirmer que le comité est d'avis que les personnes mentionnées dans des causes aux États-Unis seraient accusées de l'infraction criminelle de désertion, malgré le fait qu'elles se soient portées volontaires pour une première mission. Les complications ou les zones grises

surgissent lorsqu'on demande ou qu'on ordonne à ces personnes de participer à une deuxième mission ou à d'autres missions subséquentes.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire précise les préoccupations soulevées relativement au statut de ces personnes, et qu'il nous dise s'il existe d'autres raisons valables, dont la Chambre n'est peut-être pas au courant, qui tendent à appuyer la motion, ou à s'y opposer.

M. Rick Dykstra: Monsieur le Président, notre position est claire. En principe, les militaires déserteurs des États-Unis ne sont pas des réfugiés authentiques au sens de la définition reconnue par la communauté internationale. Comme le député le sait peut-être, cette position a été validée par trois tribunaux indépendants, à savoir: la CISR, la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale.

Le député sait que le comité a toute latitude pour ce qui est de la position qu'il souhaite adopter. Le député est aussi bien conscient du fait que le comité en cause est composé majoritairement de députés de l'opposition. Je signale au député que le rapport a été étudié et qu'il a été présenté à la Chambre. Il était accompagné d'un rapport minoritaire du gouvernement, qui s'est opposé aux recommandations formulées par le comité.

Je pense que le député connaît bien la position du gouvernement sur cette question. Le comité agit à sa guise, mais cela ne signifie pas nécessairement que les votes tenus par l'opposition au sein de celui-ci reflètent le point de vue du gouvernement.

• (1140)

[Français]

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, le Canada a décidé de ne pas participer à la guerre en Irak parce qu'il la jugeait illégitime et injuste. C'est du moins l'avis de la majorité des Québécois, des Canadiens et des parlementaires de cette Chambre.

On sait que le premier ministre ainsi que l'actuel chef de l'opposition étaient favorables à la guerre en Irak à l'époque, mais il semble que ce ne soit plus le cas aujourd'hui.

Le secrétaire parlementaire trouve-t-il cette guerre juste ou injuste? Comme la majorité des Canadiens, croit-il que c'est une guerre illégitime parce qu'elle n'est pas sanctionnée par l'ONU?

Trouve-t-il approprié que Mme Kimberly Rivera fasse face à un emprisonnement de plusieurs mois, et soit séparée de sa famille et de ses enfants, dont un enfant de quatre mois né au Canada, donc citoyen canadien?

Trouve-t-il juste que cette personne soit emprisonnée parce qu'elle refuse de participer à une guerre que d'aucuns, au Canada, considèrent illégitime?

[Traduction]

M. Rick Dykstra: Monsieur le Président, je suis conscient du fait que chaque fois qu'une telle situation se produira, elle aura des répercussions non seulement sur la personne concernée, mais aussi sur sa famille.

Affaires courantes

J'apprécie la question. Je crois qu'elle permet de bien comprendre la situation qui nous occupe. Je dirais au député que les personnes qui décident de désertir, de renier l'engagement qu'elles avaient pris envers leur pays et leurs confrères, le font de leur propre chef. Elles sont certainement libres de le faire, mais elles doivent aussi comprendre qu'une telle décision aura des répercussions sur elles-mêmes et sur leur famille actuelle ou future. C'est leur décision. Nous ne la prenons pas à leur place. Cela leur appartient.

M. Joe Comartin (Windsor—Tecumseh, NPD): Monsieur le Président, le député a soulevé la question du retard des projets de loi sur la criminalité. J'aimerais lui demander s'il a l'impression que le premier ministre retarde les projets de loi sur la criminalité, vu que le Comité de la justice n'a examiné aucun projet de loi d'initiative ministérielle depuis plus d'un an maintenant. Pourquoi? D'abord, le président conservateur de ce comité a, à l'époque, refusé de laisser le comité mener ses activités. Le premier ministre a ensuite déclenché des élections, puis prorogé le Parlement, et nous attendons toujours.

Pas plus tard que lundi, la Chambre aurait pu débattre du projet de loi C-14 sur le crime organisé.

Je me demande si le député croit que, à chacune de ces occasions, son parti et ses représentants ont retardé la progression des projets de loi sur la criminalité dans cette enceinte.

M. Rick Dykstra: Monsieur le Président, il me faudrait 20 minutes de plus pour répondre à cette question, parce qu'elle soulève une foule de points que je voudrais assurément aborder.

Tout comme le député de Windsor—Tecumseh, j'ai siégé au Comité de la justice lors de la 39^e législature et je comprends tout à fait pourquoi nous avons eu des retards dans ce comité. Ce n'était pas par manque de conviction de ce côté-ci de la Chambre envers son programme de lutte contre la criminalité ni par manque de volonté de sa part à adopter les motions nécessaires. L'opposition ne faisait que proposer des motions frivoles pour traiter de questions qui n'avaient absolument rien à voir avec le travail et l'obligation du comité de renvoyer le projet de loi à la Chambre pour qu'il franchisse l'étape de la troisième lecture.

Le député sait fort bien quelle était la nature de ces motions et la raison pour laquelle elles ont été proposées. Nous avons déclenché des élections parce que ce Parlement, en partie à cause des problèmes auxquels faisait face le Comité de la justice, ne pouvait pas aller de l'avant avec le projet de loi en matière de justice. Nous avons tenu des élections précisément pour ces raisons.

Nous sommes de retour à la Chambre, et le débat d'aujourd'hui est un parfait exemple de la façon dont nous aurions pu faire avancer les projets de loi en matière de justice. Personne de ce côté-ci de la Chambre ne veut retarder l'application de la justice, ni l'adoption du projet de loi; bref, personne ne veut aller à l'encontre de ce que les Canadiens ont exprimé comme souhait.

Toutes les personnes de l'autre côté de la Chambre se sont livrées au même exercice ce matin, et il est à espérer qu'on pourra se remettre à faire ce qui est dans l'intérêt de notre pays, c'est-à-dire étudier des projets de loi en matière de justice qui ont de la valeur pour la Chambre et aux yeux des Torontois, des Ontariens et des Canadiens.

• (1145)

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref commentaire au sujet des propos concernant la justice tenus par le secrétaire parlementaire, avec qui j'ai siégé au Comité de la citoyenneté et de l'immigration.

Il y a quelques minutes, les députés ont été témoins du leadership manifesté à la Chambre par le député de Wascana, qui a proposé que le projet de loi soit directement renvoyé au comité. Cela montre que notre parti se rend compte de l'importance des questions touchant la justice et qu'il comprend la nécessité de les étudier et de prendre des mesures dans ce dossier.

Je suis également d'accord avec l'orateur précédent de Windsor, qui a dit qu'il y a eu du retard. Nous pouvons maintenant nous concentrer sur la question de la justice et aller de l'avant pour donner aux Canadiens les meilleures mesures législatives possibles dans ce domaine, car ils méritent une meilleure législation à cet égard.

Bien entendu, nous discutons aujourd'hui de la motion d'adoption qui recommande que le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies et qui n'ont pas de casier judiciaire, et à leur famille immédiate, leurs conjoints et dépendants, de demander le statut de résident permanent et de demeurer au Canada, et que le gouvernement cesse immédiatement toute action de renvoi ou d'expulsion déjà entreprise contre ces personnes.

J'aborde cette question à titre de personne qui siégeait au Cabinet lorsque le gouvernement avait décidé de ne pas participer à la guerre en Irak. À ce moment, l'ancien premier ministre avait dit, dans une déclaration à la Chambre des communes, que la décision d'envoyer ou non des troupes sur le terrain devait toujours se fonder sur des principes, et non sur des considérations économiques ou même des considérations d'amitié. C'est ce que M. Chrétien avait alors déclaré.

Comme je l'ai dit, je siégeais au Cabinet lorsqu'il a décidé de ne pas participer à la guerre en Irak. Nous avons pris position contre l'intervention militaire en Irak. Cette décision était la bonne, et les Canadiens l'ont fortement appuyée. Sous plusieurs aspects, cette décision a constitué un point tournant dans l'histoire du Canada.

Je crois que la décision prise par les membres de mon caucus et d'autres députés de l'opposition d'appuyer les résistants à la guerre est également bonne. C'est une décision fondée sur des valeurs d'équité, de justice, de compréhension et de compassion pour ces personnes qui ont en fait participé à la guerre en Irak.

Il y a une question qui se pose ici. Bien sûr, j'ai suivi attentivement le débat. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration doivent comprendre que nous ne pouvons pas considérer la situation actuelle en Irak dans la même optique que dans le passé. Les conditions sont différentes.

Un nouveau gouvernement dirige les États-Unis. Je fais remarquer bien entendu que le secrétaire Gates a parlé d'un changement de cette disposition à l'avenir, mais l'avenir n'est pas le présent. Nous devons considérer les conditions actuelles. Nous devons penser à des personnes telles que Kimberly Rivera et son bébé né au Canada, qui doivent faire face à des conditions différentes. On ne peut pas parler de révisionnisme dans ce cas.

Affaires courantes

Nous croyons en outre, de ce côté-ci de la Chambre, que toute la question de la contrainte qu'implique la politique de prolongation de la période d'engagement militaire aux États-Unis n'est simplement pas compatible avec les valeurs qui sont chères aux Canadiens et avec les principes d'équité et de justice envers les gens.

Je me propose, à l'intention de la Chambre et des Canadiens qui n'ont peut-être pas suivi la conférence de presse tenue hier à l'appui de Kimberly Rivera, de vous lire pour mémoire ce que j'ai déclaré lors de cet événement à l'occasion duquel j'ai vraiment exprimé ce que je pense de cette question, de cette personne et des mesures que la Chambre doit prendre dans ce dossier.

• (1150)

Après avoir entendu le récit de Kimberly Rivera, j'ai déclaré à quel point j'avais été frappé par sa sincérité, son honnêteté et son intégrité, de même que par sa position de principe sur la guerre en Irak. C'est une position que je partage, comme la grande majorité des Canadiens. C'est une position qui nous rappelle que la guerre a des ramifications très graves sur de nombreux fronts.

J'ai aussi rappelé que j'avais fait partie du Cabinet ayant décidé que le Canada ne participerait pas à la guerre en Irak. J'ai personnellement pris vigoureusement position contre l'intervention militaire dans ce pays. La décision de ne pas participer à cet engagement a été une bonne décision, une décision que les Canadiens ont fermement appuyée. Ce fut un moment déterminant dans l'histoire du Canada. La décision du Parti libéral et d'autres membres de l'opposition d'appuyer Kimberly Rivera est aussi une bonne décision, une décision qui prend appui sur les principes solides que sont l'équité, la compréhension, la compassion et la justice. Or, la prolongation forcée de la période d'engagement militaire, en vigueur aux États-Unis, est contraire à ces valeurs. Nous savons que le secrétaire d'État Gates a indiqué l'intention de son gouvernement de modifier cette disposition dans l'avenir. C'est un élément fondamental, et il faut faire la distinction.

Les Canadiens comprennent ce que veulent dire équité et justice. En revanche, ce qu'ils ne comprennent pas, c'est l'action de ce gouvernement conservateur qui revient essentiellement à séparer cette mère de son enfant canadien pour l'envoyer éventuellement dans une prison militaire parce qu'elle a pris une décision conforme à sa conscience. C'est essentiellement de cela dont il s'agit: elle a suivi sa conscience dans les circonstances du moment.

Les Canadiens ne comprennent pas cela. Ils ne comprennent pas pourquoi on fait subir tout cela à Mme Rivera, sous prétexte qu'elle s'est opposée à une guerre dont le premier ministre a finalement dit qu'elle avait été une erreur, et je ne fais que le citer.

Je veux que le gouvernement intervienne sans tarder pour permettre à Kimberly et à sa famille de demeurer au Canada, là où elle se sent chez elle. J'espère que le premier ministre et son gouvernement comprendront qu'il est mal de déporter Kimberly Rivera parce qu'elle a adopté un point de vue que partagent la grande majorité des Canadiens.

Le premier ministre doit comprendre que l'élément fondamental dans ce dossier, c'est la prolongation forcée de la période d'engagement militaire qui est en vigueur aux États-Unis, et je lui demande d'intervenir, d'agir en toute justice et équité, et de permettre à Kimberly de demeurer au Canada avec son enfant né au Canada et avec sa famille. C'est cela qu'il convient de faire.

J'ai jugé important de faire cette déclaration à la Chambre, parce que les députés de l'opposition qui ont participé à cette conférence de presse ont estimé qu'il s'agit d'une cause humanitaire.

La vie parlementaire et la vie publique ne vont pas forcément harmonieusement de pair. Il arrive qu'il soit nécessaire de tendre la main à des gens en adoptant une perspective différente, de manière à atténuer les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien.

Ce n'est pas le premier cas du genre et je n'ai malheureusement pas le temps de commenter tous les aspects de la présente affaire, mais je sais que d'autres députés qui partagent le temps de parole accordé, comme celui d'Etobicoke-Centre, parleront de ces autres aspects. Je tiens, pour ma part, à simplement mentionner deux ou trois choses.

Certains disent que tout va bien aller pour ces gens quand ils reviendront dans leur pays. Nous avons appris que Robin Long, déporté par le Canada en juillet 2008, a reçu une longue peine de prison de 15 mois à purger dans une institution militaire et qu'il a été exclu de l'armée pour cause d'indignité.

James Burmeister, qui est retourné volontairement aux États-Unis, a dû purger neuf mois de détention dans une prison militaire et a été exclu de l'armée pour mauvaise conduite, ce qui équivaut à une condamnation pour acte délictueux grave.

• (1155)

Ainsi, l'idée selon laquelle ces gens-là rentrent chez eux et que tout va bien ensuite, qu'ils peuvent poursuivre leur vie comme si de rien n'était, est erronée. Le Parlement du Canada se doit de tenir compte de tous ces facteurs quand il s'interroge sur la décision appropriée à adopter face aux difficultés de ces personnes.

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, je veux remercier le député de son intervention et de ses commentaires sur notre projet de loi en matière de justice qui a été retardé à cause de cette motion d'adoption concernant la question des déserteurs américains.

J'aimerais lui poser une question à deux volets.

Premièrement, j'ai demandé à la députée de Trinity—Spadina si elle croyait que la nouvelle administration Obama était capable de s'assurer que les déserteurs soient traités équitablement par un tribunal et qu'ils soient traités équitablement comme citoyens. J'aimerais que le député réponde à cette question.

J'aimerais également lui demander s'il ne croit pas, dans des situations qui concernent des décisions difficiles comme celles-ci, que les personnes qui décident de désertir sont responsables de leurs actions. Je sais que c'est une question chargée d'émotivité. Malgré cela, ces personnes n'ont-elles pas la responsabilité de clairement comprendre les répercussions que peut avoir ce type de décision, prise en consultation avec leur famille ou non, avant de la prendre?

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le Président, je crois qu'en tant qu'élus, nous sommes conscients de la responsabilité qui accompagne nos actes et comprenons les conséquences de ceux-ci. De même, je crois qu'en tant que parlementaires, nous devons comprendre les conséquences de nos actes dans ce dossier. Celui-ci exige à la fois réflexion et action.

Affaires courantes

Quant à la nouvelle administration américaine et à la confiance que je lui accorde, je crois avoir été très clair lors de la conférence de presse qu'il est important de noter que le secrétaire Gates a signalé un changement de politique à propos de la prolongation forcée de la période d'engagement militaire. J'en ai parlé, car il fallait, selon moi, informer les Canadiens et les journalistes présents que ce changement se prépare aux États-Unis. Ce que nous devons faire, et je m'adresse au secrétaire parlementaire, c'est de regarder les changements...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Questions et observations, le député de Jeanne-Le Ber a la parole.

[Français]

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais avoir un éclaircissement sur une partie du discours du collègue du Parti libéral du Canada, même si évidemment on appuie aussi sans réserve la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Il nous a parlé du fait que la situation a changé avec l'arrivée de M. Obama à la présidence américaine. Or, il me semble que peu importe l'administration en place, cette guerre est tout aussi injuste pour les Canadiens, et les risques pour les déserteurs américains sont toujours aussi présents s'ils doivent faire face à la justice américaine. À mon avis, cette question est intemporelle.

Par exemple, la position du premier ministre et celle du chef du parti du député ont évolué sur cette question. On sait que le chef du Parti libéral était favorable à la guerre en Irak. Or, que ce soit hier ou aujourd'hui, il semble que cette guerre était et est tout aussi injuste.

• (1200)

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député que j'ai eu l'occasion, du temps où je faisais partie du Cabinet de M. Jean Chrétien, de travailler sur ce dossier. Je crois que le député est au courant de la décision de ne pas prendre part à cette guerre. C'est la position du Parti libéral du Canada. On ne peut être plus clair. Je me souviens qu'à l'époque, certaines personnes, dont le premier ministre actuel, disaient qu'on faisait fausse route et voulaient que le Canada participe à la guerre en Irak.

La raison pour laquelle j'ai mentionné le changement d'administration était pour souligner à l'intention du Parlement et des Canadiens que le secrétaire Gates a signalé qu'un changement se prépare dans ces dossiers...

Le vice-président: Je vais devoir interrompre le député. Je sais qu'il aimerait poursuivre, mais malheureusement le temps est écoulé.

Reprise du débat. Le député d'Etobicoke-Centre a la parole.

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est reconnu, on pourrait même dire que c'est une tradition, pour offrir l'asile aux citoyens des États-Unis qui, pour des raisons de principe, font le choix difficile de quitter leur patrie et de venir au Canada. Nous pourrions remonter à l'époque des loyalistes, ou encore du chemin de fer clandestin qui a permis aux esclaves de devenir libres au Canada.

Plus près de nous, il y a l'exemple de la guerre du Vietnam. Quelque 50 000 conscrits réfractaires à la guerre du Vietnam sont venus chercher refuge au Canada et y commencer une nouvelle vie. Nous les avons accueillis. En même temps, environ 5 000 soldats en service actif, des volontaires pour la grande majorité, après une première affectation au Vietnam et après avoir constaté la réalité de cette guerre, ont également décidé de venir au Canada. Ils n'y sont pas venus en tant que conscrits réfractaires. Ils étaient des soldats en service actif et des résistants à la guerre du Vietnam.

En ce moment, il y a dans notre pays environ 200 résistants à la guerre en Irak. Le 3 juin 2008, le Parlement a réaffirmé la tradition selon laquelle le Canada est un pays d'asile. Nous l'avons fait dans le cadre d'un vote majoritaire. Voici en partie ce que prévoyait la motion:

[Q]ue le gouvernement crée immédiatement un programme permettant aux objecteurs de conscience qui refusent le service militaire ou qui ont quitté l'armée pour ne pas participer à une guerre non approuvée par les Nations Unies, et qui n'ont ni dossier criminel et à leur famille immédiate (conjoint et dépendants), de demander le statut de résident permanent et de demeurer au Canada...

Dans toute l'histoire du Canada, il y a toujours eu une minorité qui n'était pas d'accord pour offrir l'asile. Il y avait une minorité qui n'acceptait pas d'accueillir les loyalistes et les esclaves. Pendant la guerre du Vietnam, il y a eu une minorité qui n'aimait pas l'idée de permettre aux conscrits réfractaires de rester ici. Nous leur avons toujours permis de rester, même que nous leur avons donné la possibilité de s'établir au Canada. Nous l'avons réaffirmé.

Selon les sondages, les deux tiers des Canadiens voudraient que les résistants à la guerre en Irak aient la possibilité de rester au Canada. Malheureusement, malgré la volonté de la majorité de la population, du Parlement et de la Chambre des communes, dans le présent cas, le gouvernement conservateur minoritaire a décidé de prendre des mesures d'expulsion contre les résistants.

En réalité, moins d'un mois après que la Chambre des communes eut exprimé sa volonté de leur permettre de rester, le gouvernement a fait un cadeau à l'administration Bush. Le 4 juillet, un jour férié aux États-Unis, le gouvernement a entrepris les procédures menant à l'expulsion du premier résistant à la guerre en Irak, M. Robin Long. M. Long a demandé à la Cour fédérale de ne pas être expulsé. Lorsque sa cause a été entendue, madame la juge Anne Mactavish, de la Cour fédérale, a décidé qu'aucun préjudice irréparable ne serait causé si le jeune homme était expulsé.

Selon les statistiques que la juge avait sous les yeux, cette décision pouvait sembler juste. Seulement 10 p. 100 des soldats qui s'absentent sans permission font l'objet d'une poursuite judiciaire aux États-Unis. Et sur ce 10 p. 100, la vaste majorité ne reçoit que des peines très mineures de six à huit mois d'emprisonnement.

• (1205)

Je vais vous donner un exemple du type de justice à laquelle font face les militaires devant la cour martiale, aux États-Unis. Le soldat Belmor Ramos, de la première division d'infanterie, s'est vu condamné à une peine de sept mois pour avoir été jugé coupable de conspiration dans l'assassinat de quatre Irakiens non identifiés. En 2007, il a monté la garde pour permettre à d'autres personnes de bander les yeux aux quatre hommes, de leur tirer une balle dans la tête, puis de jeter leurs corps dans un canal de Bagdad. Pendant son procès, Ramos a admis sa culpabilité. Il a déclaré ceci: « Je voulais qu'ils meurent. Je n'avais aucune raison légale d'agir ainsi. » On lui a infligé une peine de sept mois.

Seulement 10 p. 100 des soldats qui désertent sont traduits devant la justice. Dans ce cas extrêmement grave où il y a eu meurtre, la peine a été de sept mois. La juge Mactavish en a déduit avec raison qu'il n'y avait pas lieu de craindre un préjudice irréparable.

Affaires courantes

Mais, que s'est-il passé? M. Long a été extradé. Au cours de son procès, une seule preuve a été présentée. Il s'agissait d'une entrevue diffusée à Radio-Canada. La poursuite a présenté cette entrevue, où l'on entendait l'accusé se prononcer contre la guerre en Irak. Il a reçu une peine de 15 mois. Un jeune homme de 25 ans, père d'un enfant de trois ans né au Canada, s'est fait condamner à 15 mois d'emprisonnement. Il devrait plutôt être avec son fils pour le voir grandir. Manifestement, le système de justice militaire des États-Unis a causé un préjudice irréparable à M. Robin Long.

Il est encore plus troublant de constater qu'en janvier dernier, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a déclaré publiquement, devant les médias, que ces gens n'étaient pas des résistants à la guerre en Irak, mais bien de vulgaires déserteurs.

Il y a deux problèmes avec cette affirmation. Premièrement, le ministre est censé respecter l'indépendance de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Les décisions que doit prendre la commission ne doivent pas être préjugées par le ministre même qui nomme les membres de la commission et les reconduit dans leur mandat. Toutes ces décisions de la commission se trouvent maintenant entachées d'un doute. Pire encore, je me demande si le ministre a effectivement rencontré ces résistants à la guerre pour entendre ce qu'ils ont à dire avant de faire cette déclaration publique. Il est possible que le ministre ne l'ait pas fait mais, moi, je l'ai fait en décembre.

J'ai rencontré la résistante à la guerre de l'Irak Kimberly Rivera, une jeune mère de trois enfants, dont un enfant âgé de quatre mois né au Canada. Kimberly était une Américaine patriote qui s'est portée volontaire. Elle a cru son président lorsqu'il a dit qu'il y avait des armes de destruction massive. Toutefois, lorsqu'elle est arrivée en Irak, elle s'est heurtée à une réalité différente. Elle m'a dit qu'elle a vu la destruction de la propriété et des résidences des civils, la mort de civils, les jeunes irakiens en état de choc.

Lorsqu'elle est revenue en permission, elle a pris une décision difficile pour une Américaine patriote, à savoir déraciner sa famille et venir au Canada pour y trouver refuge. Elle fait très clairement partie des objecteurs de conscience. Elle risque d'être déportée et nous savons quelle sorte de justice est rendue par les forces militaires américaines dans le cas de ceux qui parlent contre la guerre en Irak au Canada.

Pourquoi mettrions-nous cette jeune mère de trois enfants dans une telle situation? Pourquoi voudrions-nous la séparer de son jeune nourrisson de quatre mois né au Canada et mettre cette jeune mère en prison pour avoir décidé, par principe, de ne pas être un agent de cette guerre particulière?

Laissez-moi également vous parler du cas de Phil McDowell. Il était à Ottawa hier et je lui ai parlé brièvement. Il était dans sa dernière année d'université où il poursuivait des études en technologie de l'information. Après le 11 septembre, il s'est porté volontaire. Il a servi en Irak de mars 2004 à mars 2005. Il a fait son devoir. Il est revenu désillusionné tout comme Kimberly, mais il a été rappelé en vertu de la prolongation forcée de la période d'engagement militaire, une mobilisation cachée.

Le Parlement a exprimé sa volonté à la majorité. Ne minons par la volonté du Parlement. Mettons un terme à ces déportations.

● (1210)

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, j'ai entendu le plaidoyer passionné du député d'Etobicoke-Centre. Il a pu faire valoir son point de vue à la Chambre. C'est toutefois une intervention dictée par l'émotion. Elle ne s'appuie sur aucun

fondement juridique. Elle n'est pas fondée sur les règles, les règlements et les stipulations qu'une personne s'engage à respecter lorsqu'elle s'enrôle dans les forces armées, certainement aux États-Unis.

J'ai une question à deux volets.

Premièrement, son chef a exprimé haut et fort son appui à la guerre en Irak. Il a changé d'avis depuis son retour au Canada. Croit-il que son chef a pris la bonne décision? Il était en faveur de la guerre et maintenant il ne l'est plus.

Deuxièmement, le député pourrait-il commenter les propos suivants du premier ministre Trudeau à ce sujet? Il a dit:

[...] une personne qui déserte les forces armées américaines est certainement coupable d'une infraction criminelle et serait donc interdite de territoire au Canada pour cette raison [...]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député d'Etobicoke-Centre a la parole.

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a commencé par parler de règles. Nous sommes les représentants des Canadiens élus pour adopter des lois, voter sur des motions et tenir compte de la volonté de la population, et nous l'avons fait. Le gouvernement minoritaire n'a pas respecté la volonté des Canadiens par l'entremise de ses représentants élus. C'est fondamentalement antidémocratique. Pis encore, ce non-respect mine l'institution même de la Chambre des communes.

Je conviens que lorsque le Parlement exprime sa volonté, nous devrions accepter l'issue d'un vote majoritaire. Le gouvernement a choisi de ne pas le faire, ce qui est très dommage.

Il a ensuite dit qu'il s'agit d'une question chargée d'émotion. Dans certaines circonstances, les règles existantes se présentent parfois de telle manière que nous devons exercer notre pouvoir discrétionnaire...

● (1215)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Questions et observations. Le député de Burnaby—Douglas a la parole.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, vers la fin de son discours, mon collègue a soulevé un point important sur la nature du service militaire au sein de l'armée américaine, dans le cadre de la guerre en Irak, et tout le programme de prolongation de la période d'engagement. Ainsi qu'il commençait à nous l'expliquer, le programme de prolongation était une sorte d'enrôlement à l'intention des soldats qui s'étaient engagés pour une seule affectation en Irak, d'après ce qu'on leur avait dit, et qui se trouvaient maintenant obligés d'y aller une seconde fois et parfois une troisième. Le député peut-il nous en dire plus à ce sujet?

Pourrait-il aussi nous parler du fait qu'on s'attend à ce que les militaires oublient qu'ils ont une conscience dès qu'ils sont recrutés? Pense-t-il que cela en fait de bons soldats?

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de me donner l'occasion de décrire plus en détail le programme de prolongation de l'engagement militaire, qualifié par certains, et à juste titre, de moyen détourné pour recruter des soldats.

Affaires courantes

Phil McDowell terminait ses études universitaires et n'a pas mesuré le danger auquel il s'exposait en s'engageant. Il a d'abord été désillusionné car en arrivant en Irak, il s'est rendu compte de la fausseté des déclarations du président voulant qu'il y ait des armes de destruction massive en Irak et que c'était là le motif de la guerre. De retour après sa période de service, l'armée lui a forcé la main pour qu'il accepte une deuxième affectation. Nous avons affaire à un jeune homme instruit. Malheureusement, beaucoup de recruteurs qui travaillent dans l'armée américaine...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. Avant que nous ne reprenions le débat, je rappelle aux députés qu'ils disposent d'environ une minute pour poser une question et d'environ une minute pour répondre. Si vous ne prêtez pas attention à la présidence, je serai parfois obligé de vous interrompre. Veuillez respecter les indications de la présidence et je suis certain que tous les députés auront la possibilité de poser leurs questions et que les députés interpellés auront la possibilité d'y répondre.

Reprise du débat. Le député de Jeanne-Le Ber a la parole.

[Français]

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de me prononcer sur la motion devant nous, qui nous fait réfléchir sur notre devoir d'accueillir ou non, comme le croient les conservateurs, les objecteurs de conscience de partout dans le monde, des États-Unis dans ce cas-ci, qui viennent chercher refuge au Canada parce qu'ils refusent de participer à une guerre qu'ils considèrent injuste et illégale.

Parlons donc, puisque c'est particulièrement le cas, de cette guerre en Irak qui a été déclenchée sous de fausses représentations et sous de fausses accusations de possession d'armes de destruction massive, qui a toujours cours aujourd'hui, et qui est tout aussi illégale et illégitime aujourd'hui qu'elle l'était au début.

Évidemment, à l'époque, certains ont été dupés par le président George Bush, croyant qu'il y avait effectivement des armes de destruction massive en Irak. Cette guerre a été appuyée pendant un certain temps par nombre de personnes qui croyaient raisonnablement qu'il y avait des armes de destruction massive, ou encore qui savaient bien que ce n'était pas le cas mais qui, pour faire plaisir aux Américains, croyaient qu'on aurait dû y participer.

Le premier ministre actuel est évidemment en tête de liste des personnes qui appuyaient la participation du Canada à la guerre en Irak. Il cautionnait donc cette guerre. Le chef de l'opposition officielle et chef du Parti libéral était aussi au nombre des personnes qui cautionnaient cette guerre et qui souhaitaient que le Canada y participe.

Je suis heureux de voir aujourd'hui que le caucus libéral a réussi à convaincre son chef que cette guerre est illégitime. On peut toutefois se demander quel manque de jugement et de sagesse a pu l'amener à appuyer une guerre qui apparaissait claire au plus simple des citoyens, qui n'avait peut-être pas toutes les capacités intellectuelles ou toute la quantité d'informations que le chef du Parti libéral pouvait avoir. Comment se fait-il qu'au Québec, des millions de personnes savaient que cette guerre était illégitime et qu'il ait fallu tant de temps au chef du Parti libéral pour s'apercevoir que la guerre en Irak était une mauvaise guerre et que le Canada ne devait pas y participer?

Le chef du Parti libéral a changé d'avis. Aujourd'hui, les libéraux appuient cette motion devant la Chambre, et j'en suis fort heureux. Je ne pense pas me tromper en disant qu'il s'établit là-dessus un consensus très fort parmi la nation québécoise et les Canadiens.

La nation québécoise a toujours défendu des valeurs de pacifisme, de compassion humaine et de respect des autres peuples. C'est si vrai que cette nation s'est affirmée de façon extrêmement forte lors des débats sur la guerre en Irak. Qu'on me comprenne bien: je sais aussi que le peuple canadien est un peuple pacifique; je sais aussi et je crois que le peuple canadien est un grand peuple. Qu'on me permette tout de même de souligner que l'opposition à la participation du Canada à la guerre en Irak était encore plus élevée et plus consensuelle parmi la nation québécoise qu'elle l'était dans le reste du Canada, et probablement même dans plusieurs pays occidentaux et de partout au monde.

En effet, à l'époque, plus de 250 000 personnes ont bravé le froid lors d'une journée très froide d'hiver — Dieu sait qu'elles peuvent l'être au Québec — pour venir manifester contre la participation du Québec et du Canada à la guerre en Irak.

• (1220)

Il y avait 250 000 personnes, un quart de million de personnes, dans les rues. On voit souvent ce genre de manifestation d'envergure lorsque le gouvernement prend des décisions qui touchent directement la vie des gens, et que ces gens se sentent interpellés personnellement et qu'ils craignent de perdre des droits acquis. Cela peut être des fonctionnaires ou des travailleurs qui sentent qu'ils vont perdre des avantages personnels. Cela peut être des étudiants qui craignent eux aussi de perdre des droits acquis.

Mais ce qui était fantastique lors de cette manifestation, c'est que ce n'était pas le cas. Les personnes qui manifestaient ce jour-là à Montréal n'étaient pas des militaires, et la très grande majorité des gens n'étaient pas issus de familles militaires. Finalement, ces personnes avaient personnellement peu de choses à voir avec cette guerre.

Ce quart de million de personnes est descendu dans la rue pour aller protester parce que cela représentait une de leurs valeurs, une de leurs convictions les plus profondes. Ces gens représentaient par milliers la pensée de la très grande majorité des Québécois, à l'effet que cette guerre était injuste et injustifiée. Je donne cet exemple parce que souvent, en cette Chambre, nous sommes assez divisés et nous reflétons une division qui existe dans la société, que ce soit au sein de la nation québécoise ou au sein du Canada, mais cette fois-ci, je pense que le consensus était très fort. Même à l'époque, hormis le premier ministre et le chef du Parti libéral, peu de gens appuyaient les Américains dans cette guerre en Irak.

Alors, pensons-y. On considère cette guerre illégitime et immorale parce qu'elle n'est pas sanctionnée par l'ONU. Si elle est immorale au Québec, elle l'est tout autant au Canada et aux États-Unis. D'ailleurs, les Canadiens le croient très majoritairement. On ne peut pas dire que cette guerre est immorale au Canada mais qu'elle est morale pour les Américains. Si c'est notre conviction profonde, on doit la défendre et la porter jusqu'au bout.

On ne peut donc pas renvoyer aux États-Unis, et par conséquent vers la prison, vers une punition, vers un sentiment injuste et cruel, des gens qui partagent la même conviction profonde que cette guerre est injuste, surtout que, dans plusieurs des cas, ils l'ont vue d'encre plus près que nous. On ne peut donc pas renvoyer ces gens vers la prison, vers un châtement cruel et injuste, si nous-mêmes, en tant que nation et que peuple, nous croyons cette guerre injuste.

Affaires courantes

Tout le système des réfugiés est basé sur ce principe d'universalité de nos valeurs, que nous croyons et souhaitons universelles. Lorsque nous accueillons un réfugié qui vient d'un pays où un dictateur terrorise la population et bafoue les droits humains, nous acceptons ce réfugié ici parce que ce sont des valeurs auxquelles nous n'adhérons pas.

Les Canadiens et la nation québécoise ne sont pas favorables à une absence de démocratie et au manque de respect des droits humains. Nous accueillons donc ce réfugié chez nous en lui expliquant qu'il est le bienvenu dans la mesure où il cherche un endroit qui partage ces valeurs que nous souhaitons universelles. Nous ne renverrons pas les gens dans un pays où nous savons qu'il se produira des choses contre lesquelles nous sommes fondamentalement. Nous ne faisons pas confiance au système de justice de ce pays. Or le cas des objecteurs de conscience américains est similaire.

● (1225)

Soyons sérieux. Les États-Unis sont évidemment un pays démocratique. Ils ont quand même un système de droit et de justice fort respectable, tout le monde en convient. Même si ce sont des alliés, et même des amis, il reste qu'il existe un désaccord profond entre les valeurs et les convictions qu'ils ont sur la guerre en Irak et celles que nous avons au Canada. Au même titre qu'on accepte des réfugiés venant de pays où les droits humains sont bafoués parce qu'on croit que nos valeurs sont d'accueillir ces gens qui sont persécutés, on doit accepter chez nous des réfugiés qui refusent de participer à une guerre injuste. C'est la seule décision logique possible. Même si cela ne fait peut-être pas plaisir aux Américains, même si cela peut comporter des coûts, il faut le faire. Il faut que nous soyons cohérents.

J'ai eu la chance, moi aussi, de participer, hier, à cette conférence de presse en compagnie de Kimberly Rivera. Elle était menacée d'être expulsée du Canada et d'être renvoyée vers les États-Unis. Je l'ai vue, avec son bébé de quatre mois, un peu perdue parmi ces députés, ces parlementaires. Elle voulait simplement continuer à vivre normalement ici. Elle ne demandait pas grand-chose finalement. Elle ne demandait pas la charité, ni de vivre aux crochets de la société canadienne; elle demandait simplement d'être accueillie et de pouvoir participer et contribuer à la société canadienne. Pour nous, c'est là quelque chose de tout à fait normal, simple et intelligent à faire.

Or la position du gouvernement est de refuser d'intervenir, est de dire « *too bad*, tant pis pour toi, c'était à toi de ne pas t'enrôler, c'était à toi de ne pas changer d'opinion ». Je vous soumettrai que ce n'est pas si simple que cela.

D'abord, la personne s'est enrôlée, mais elle a vu sur place ce qui se passait. Elle a vu que cette guerre était injuste et illégitime. Ensuite, ce n'est pas la seule personne en cause dans cette histoire. J'aimerais dire au secrétaire parlementaire que le bébé de quatre mois qu'elle tenait dans ses bras, ce n'est pas lui qui a décidé de signer l'engagement. Lui, il n'a rien fait. Il est venu au monde au Canada. C'est un citoyen canadien, comme nous tous ici, en cette Chambre. Il risque d'être séparé de sa mère qui pourrait passer plusieurs mois — plus d'un an — en prison aux États-Unis, parce qu'elle a refusé de participer à une guerre à laquelle les Québécois et les Canadiens s'objectent de façon écrasante. Elle a fait ce que la majorité des gens au Canada et au Québec auraient fait. Comment peut-on punir une mère et son bébé parce que la mère a fait ce qu'on aurait tous fait? Cela me semble complètement illégitime.

Donc, le ministre refuse encore et toujours d'intervenir. C'est dommage. Car lorsqu'on est élu ici, d'abord à titre de député, et

qu'ensuite le premier ministre nous fait confiance pour être ministre et pour prendre des décisions, il faut les prendre parfois, ces décisions.

Je suis évidemment conscient que le ministre ne peut pas s'ingérer dans tous les dossiers et décider de tout. Il ne s'agit pas de remplacer les fonctionnaires ou d'avoir un État où le politique prend le pas sur l'administration publique. Toutefois, dans des cas aussi évidents, aussi manifestes où on est interpellés en tant qu'individus, le ministre devrait agir et utiliser ses pouvoirs.

● (1230)

Mais dans les cas aussi évidents, aussi manifestes, où on est interpellés comme individus, il me semble que le ministre devrait agir et devrait utiliser ses pouvoirs.

Tant chez les conservateurs aujourd'hui que chez les libéraux à l'époque, on a trop souvent vu des ministres se complaire dans l'inaction et se défilier devant leurs responsabilités, en disant: « Moi, je ne prends pas de décision. Moi, je ne veux pas créer de précédent. Moi, je ne veux pas m'ingérer dans la gestion de mon ministère. » Ce n'est pas ce que la nation québécoise et les Canadiens attendent de leurs élus.

On l'a vu dans cette situation, on l'a vu dans des cas de tous genres. Notre système d'immigration, on le sait, n'est pas parfait. Tous en conviennent, même du côté du gouvernement. Tous conviennent qu'il puisse y avoir des erreurs, qu'il puisse se prendre des mauvaises décisions et qu'il puisse y avoir des failles dans nos lois.

Vous le savez tous, chers collègues, on fait beaucoup d'efforts, on travaille très fort pour adopter les lois, mais on procède parfois rapidement. Parfois, on est nous aussi emportés par la partisanerie et l'émotion. Je pense que tout le monde est conscient ici que les lois qu'on adopte ne sont pas parfaites. Elles ne sont pas parfaites parce qu'elles sont adoptées par des êtres humains qui sont eux-mêmes imparfaits. Il y a les décisions des fonctionnaires, des gens qui travaillent passionnément pour nous, pour notre État, pour notre pays. Ces gens peuvent aussi prendre des décisions.

Lorsqu'un cas aussi manifeste se présente devant nous, dans nos démocraties, il y a une personne qui a des pouvoirs pour agir. Cette personne, c'est le ministre. Prendre une telle décision, faire preuve d'une telle compassion de la part du ministre, ce n'est pas un aveu de faiblesse, ce n'est pas reconnaître ses torts ou ses erreurs, c'est reconnaître qu'il y a une situation exceptionnelle, qu'il y a des cas bien particuliers qui nécessitent une intervention d'une personne qu'on espère qui fera preuve de compassion. Cette personne, la personne dans notre système parlementaire, dans notre système démocratique qui a le pouvoir de le faire, c'est le ministre.

Ce n'est pas la première fois qu'on le ferait. Le Canada a déjà fait la même chose avec les déserteurs américains qui fuyaient la guerre au Vietnam. Ce n'est pas un précédent.

Je pense sincèrement que cette motion doit être adoptée par ce Parlement. J'invite et j'implore le gouvernement à respecter cette décision, non seulement par un minimum de souci démocratique, par un minimum de respect de la volonté de cette Chambre, mais aussi pour une simple question de compassion.

Affaires courantes

J'inviterais même le ministre à rencontrer, par exemple, Kimberly et son petit bébé. Je crois qu'il aurait, après cette rencontre, une meilleure conscience de devoir intervenir.

On traite souvent les dossiers dans un système. On bâtit une mécanique ou une machine et cette machine est très déshumanisante. C'est normal, on n'a pas le choix, il y a tellement de dossiers à traiter et il y a tellement de choses à faire. Mais quand on a des cas aussi pathétiques que celui-là, qui nous interpellent si profondément dans notre humanité, je pense qu'on doit justement se laisser guider par notre humanité et prendre la seule décision juste et raisonnable, soit celle d'accepter ces objecteurs de conscience américains qui cherchent refuge chez nous.

● (1235)

[Traduction]

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de son intervention dans ce débat et je lui demande de continuer de travailler fort au comité où, je l'espère, nous pourrions faire avancer tous les dossiers qu'il incombe au gouvernement et au Parlement de traiter.

Tout au long de son discours, le député a parlé avec émotion et compassion. Je souscris certainement au fait que toutes les questions que nous débattons ici ne font pas seulement appel aux faits et à la logique. Elles font aussi appel à nos émotions et à notre capacité de faire preuve de compassion.

Les députés de l'opposition disent qu'ils font preuve de compassion en adoptant la position qui est la leur, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas. Des milliers et des milliers de réfugiés présentent légitimement une demande pour venir au Canada afin de fuir l'oppression d'un dictateur, l'oppression dont ils ont fait l'objet en raison de leur religion et l'oppression d'un gouvernement totalitaire et ils cherchent désespérément à venir dans notre pays. Nous devons aussi faire appel à nos émotions et faire preuve de compassion à l'égard de ces gens. Pourquoi le député ne manifeste-t-il pas la même émotion et la même compassion à l'égard de ces réfugiés qu'il le fait à l'égard des personnes dont il parle aujourd'hui?

[Français]

M. Thierry St-Cyr: Monsieur le Président, je suis un peu étonné de cette intervention. J'ai bien hâte de récolter le journal des Débats pour garder cette situation qui s'appliquerait parfaitement à mon projet de loi, le projet de loi C-291, qui prévoit la mise en place de la Section d'appel des réfugiés.

Je suis parfaitement d'accord, et l'un n'empêche pas l'autre. Chez moi, on dit souvent que c'est possible de marcher et de mâcher de la gomme en même temps. Franchement, je ne vois pas en quoi l'intervention du ministre pour accepter les objecteurs de conscience américains qui viennent chercher refuge chez nous nuirait à tous les autres demandeurs du statut de réfugié. Les gens qui font la demande, présentement, sont au Canada. Tant que leur demande n'est pas traitée, ils ne sont pas renvoyés dans leur pays. Leur vie n'est pas menacée. Donc, je ne vois véritablement pas ce que cela changerait si le ministre intervenait pour les objecteurs de conscience.

Bien sûr, il faut que le ministre et le gouvernement mettent plus de ressources et traitent de façon plus efficace les demandes de réfugiés pour que les gens aient des réponses plus rapidement. Aussi, pour éviter l'arbitraire, il faut que le gouvernement appuie mon projet de loi pour mettre en vigueur la Section d'appel des réfugiés.

● (1240)

M. Gerard Kennedy (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires sur cet important sujet, aujourd'hui. J'aurais une question.

Pourquoi le ministre adjoint a-t-il cette attitude voulant que tous les résistants soient des criminels? Les parlementaires ont rencontré Mme Rivera hier. Est-elle une criminelle? Peut-être le député sait-il pourquoi et pour quelles raisons idéologiques ce gouvernement ne peut pas être en accord avec la majorité des Québécois et des autres Canadiens sur ce sujet? Le député aurait peut-être une explication idéologique pour expliquer le problème auquel est confrontée cette famille au sujet de cette résolution.

M. Thierry St-Cyr: Monsieur le Président, malheureusement, je crois que cette question restera à tout jamais sans réponse. Tout d'abord, je peux avoir des opinions, mais je ne sais pas véritablement où cela coïncide au niveau du gouvernement. On pourrait toujours lui demander, mais je suspecte qu'il ne répondrait pas davantage.

À tout le moins, on peut émettre certaines hypothèses. Premièrement, il y a évidemment cette volonté de ne pas déplaire aux Américains, ce qui, en soi, objectivement, n'est pas une mauvaise chose. On n'est pas en train de dire qu'il faut toujours s'objecter à eux, mais il faut quand même se tenir derrière nos principes et défendre nos valeurs et nos convictions, même dans les cas où cela déplaît aux Américains.

La deuxième chose que je peux voir, c'est cette volonté systématique du gouvernement et du ministre de ne pas prendre de décisions et d'agir dans des dossiers. J'espère que cela changera et que, lorsque la machine produit des erreurs, il y ait une personne qui les corrige.

[Traduction]

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressante la dernière question au sujet des raisons pour lesquelles le gouvernement décrit les résistants à la guerre dans une optique particulière. Je remercie le député de sa réponse.

La motion est très simple. Il s'agit d'une disposition spéciale de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés concernant les objecteurs de conscience qui s'opposent à la guerre en Irak. Cette guerre est basée sur un mensonge. Les Canadiens n'appuient pas cette guerre, et le gouvernement s'y est opposé. Lors de la dernière législature, cette motion a été adoptée, mais, aujourd'hui, le gouvernement s'y oppose.

J'aimerais connaître le point de vue du député sur les raisons qui poussent le gouvernement à s'opposer à cette motion alors qu'elle a déjà été adoptée à la Chambre.

[Français]

M. Thierry St-Cyr: Monsieur le Président, c'est effectivement assez incompréhensible, mais je rajouterais quelque chose. Le secrétaire parlementaire aura effectivement l'occasion de répondre, et ses collègues aussi.

On doit se demander plus fondamentalement comment on gère ces situations exceptionnelles. Est-ce faire preuve de faiblesse que d'intervenir quand il y a des erreurs — comme cela semble être le cas des conservateurs — ou est-ce faire preuve d'intelligence?

Affaires courantes

Pour ce qui est plus particulièrement des objecteurs de conscience, je ne crois pas que ce soit une décision facile et je ne crois pas que ces gens soient irresponsables: ils ont signé un papier pour ensuite changer d'idée et s'en venir au Canada. C'est une décision difficile à prendre: ils quittent leurs familles, leurs amis, leurs connaissances et ils vont vers l'inconnu, les risques, les difficultés. Ils font cela parce qu'ils croient que cette guerre est injuste. Car ils sont allés sur le terrain et ils ont vu que ce qui s'est passé est humainement inacceptable.

C'est pour cela qu'ils viennent nous voir et c'est comme cela qu'il faut le voir.

[Traduction]

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, j'écoute avec un certain intérêt ce débat. J'ai entendu le député mentionner la guerre en Irak dans ses observations. Que l'on soit d'accord ou non, il qualifie cette guerre d'injuste et d'illégitime.

J'aimerais que le député me parle de Saddam Hussein. Peut-être ce personnage est-il un de ses héros. Saddam Hussein s'est servi de sa très grande fortune pour se faire construire de nombreux palais. Il a maintenu son peuple dans la pauvreté. Il lui a imposé un régime brutal. Il a utilisé du gaz toxique contre les Kurdes. Des milliers de personnes sont mortes sous son régime. Il a envahi le Koweït, un État souverain voisin de son pays, et mis le feu à ses champs pétrolifères. Il a envoyé au moins 39 missiles sur Israël, tenté de mettre le feu au monde entier et envoyé d'autres missiles sur l'Arabie saoudite. Par ailleurs, il donnait 25 000 \$ aux familles de kamikazes qui s'en étaient pris à Israël.

Le député ne comprend pas que tout le monde ne souscrit pas forcément au point de vue qu'il exprime dans ses observations. Lorsqu'il qualifie ces personnes de résistants à la guerre, il devrait être conscient du fait que la conscription n'existe pas aux États-Unis. Ces personnes se sont enrôlées dans l'armée de leur plein gré et, par conséquent, on ne peut pas les qualifier de résistants à la guerre. Ces personnes ont encaissé une prime, puis ont décidé de se soustraire à leurs responsabilités en venant au Canada...

• (1245)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député de Jeanne-Le Ber a la parole.

[Français]

M. Thierry St-Cyr: Monsieur le Président, on a entendu ici des allusions d'appui à Saddam Hussein. Franchement, avec le respect que j'ai pour cette Chambre, je vais me passer de tout commentaire tellement ce commentaire est insignifiant.

[Traduction]

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, chaque fois que nous demandons une chose au gouvernement, il me semble que nous devrions aussi demander le contraire.

Le député croit-il par exemple que le gouvernement américain devrait suivre les mêmes règles si un soldat canadien, dans les mêmes circonstances, désertait l'armée canadienne pour chercher refuge aux États-Unis?

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député de Jeanne-Le Ber a la parole pour une brève question.

M. Thierry St-Cyr: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, on peut considérer qu'une guerre est illégitime et illégale, par exemple parce qu'elle n'a jamais été appuyée par l'ONU et parce

qu'elle a été déclenchée sous de fausses représentations. C'est le cas partout dans le monde. Ce n'est pas une question de gouvernance; c'est une question de valeurs humaines universelles.

[Traduction]

Mme Alice Wong (secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat afin de m'opposer à la motion proposée par la députée de Trinity—Spadina.

Comme le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'immigration l'a indiqué plus tôt, le Canada possède un système équitable et reconnu internationalement destiné à accueillir les personnes qui fuient la persécution, les risques de torture ou d'atteinte à leur vie, ou encore des traitements ou peines cruels et inusités. Nous sommes déterminés à protéger les réfugiés et ceux qui ont besoin de protection. Cela signifie que nous devons faire en sorte que le système assure la protection de ceux qui en ont vraiment besoin.

Tous les demandeurs du statut de réfugié ont le droit de bénéficier de l'application régulière de la loi puis, lorsqu'ils ont épuisé les recours juridiques, nous nous attendons à ce qu'ils respectent nos lois et quittent le Canada.

J'ai l'intention aujourd'hui d'aborder deux éléments clés de ce débat: le processus équitable accordé aux demandeurs du statut de réfugié et à ceux qui souhaitent immigrer au Canada, et les problèmes potentiels qui pourraient survenir si nous adoptions cette motion.

Les Canadiens veulent un système d'accueil des réfugiés qui aide les réfugiés légitimes. Tous les demandeurs du statut de réfugié au Canada ont droit à l'application régulière de la loi. Ce principe concernant la détermination du statut de réfugié a été établi en 1985 par la Cour suprême. C'est ce principe qui a permis au Canada de maintenir un système équitable, et reconnu internationalement, d'accueil des personnes qui fuient la persécution.

C'est la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada qui statue sur les demandes présentées au Canada, dont celles des militaires américains. La commission est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure l'audition équitable des personnes qui soutiennent avoir besoin de protection. Elle évalue chacune des demandes au cas par cas en fonction de critères tels que les risques de persécution, de torture ou de mort, ou de traitement ou peine cruel et inusité.

La commission a fait savoir qu'elle est actuellement saisie de moins de 50 demandes provenant de citoyens américains pour des motifs d'objection de conscience au service militaire. Le processus de protection des réfugiés donne amplement l'occasion aux demandeurs de contester les décisions rendues à leur égard, comme cela a été mis en évidence par les cas médiatisés de Jeremy Hinzman et de Brandon Hughey. Les demandeurs peuvent présenter à la Cour fédérale une demande d'autorisation de présenter une demande de contrôle judiciaire. Certains ont même demandé à interjeter appel devant la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.

Les demandeurs en attente d'une décision peuvent obtenir un permis de travail qui leur permettra de travailler au Canada, à la condition de satisfaire à un examen médical. Ceux qui ne trouvent pas de travail peuvent présenter une demande de prestations d'aide sociale dans la province où ils habitent. Ces demandeurs ont également accès à des services médicaux d'urgence aux frais du gouvernement du Canada.

Affaires courantes

En vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, les demandeurs déboutés peuvent également demander de faire l'objet, avant d'être renvoyés du Canada, d'un examen des risques avant renvoi. Cet examen permet aux fonctionnaires de CIC de prendre connaissance de faits nouveaux, de l'évolution de la situation dans le pays d'origine et d'autres considérations liées à la sécurité des personnes, notamment l'évaluation des risques de persécution, de torture ou de mort ou encore de traitements ou peines cruels et inusités auxquels un demandeur serait exposé s'il était renvoyé dans son pays d'origine. Ce sont les mêmes facteurs que ceux sur lesquels la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié fonde son évaluation.

Les personnes désireuses de s'établir au Canada, mais qui ne satisfont pas aux conditions voulues pour être considérées comme des réfugiés, ont d'autres recours. En règle générale, les demandes de résidence permanente sont présentées depuis l'extérieur du Canada, mais les ressortissants étrangers qui souhaitent présenter une demande sans quitter le Canada peuvent le faire en invoquant des considérations d'ordre humanitaire ou, le cas échéant, à titre de membre de la catégorie des personnes se trouvant déjà au Canada.

• (1250)

Le cas de M. Hinzman et celui de M. Hughey, les soldats américains qui après avoir déserté l'armée des États-Unis sont venus au Canada pour revendiquer le statut de réfugié, ont fait beaucoup de bruit. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a rejeté les demandes d'asile des demandeurs. La Cour fédérale du Canada, puis la Cour d'appel du Canada ont rejeté leurs causes. La Cour suprême du Canada a rejeté leur demande d'appel le 15 novembre 2007.

Comme l'ont dit d'autres personnes, les demandeurs du statut de réfugié ont droit à une audition équitable et peuvent par la suite présenter des demandes de révision. Cependant, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada ont toutes indiqué que ces déserteurs de l'armée américaine n'ont pas prouvé qu'ils ont besoin de la protection du Canada à titre de réfugiés.

La motion visant à créer un programme canadien permettant à ces personnes de rester au Canada, de travailler chez nous et de demander le statut de résident permanent n'est pas compatible avec une politique d'immigration qui est à la fois juste et uniforme dans son application.

Comme je l'ai souligné plus tôt, le gouvernement s'engage à faire en sorte que tous les candidats à l'immigration et les demandeurs du statut de réfugié puissent bénéficier de toutes les voies de droit offertes par la LIPR et à ce que toutes les affaires soient jugées équitablement. En adoptant cette motion, la Chambre accorderait des avantages particuliers aux ressortissants de certains pays en leur permettant de présenter une demande de statut de résident permanent en dehors des voies normales prévues par la politique d'immigration.

Pour les raisons que j'ai soulignées, j'exhorte mes collègues à la Chambre à voter contre cette motion.

• (1255)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que la question suscite de nombreuses préoccupations. Dans ce cas-ci, ce n'est pas comme pour la guerre du Vietnam où il y a eu conscription. C'était une affectation volontaire. Le problème vient du fait qu'avant la fin de cette affectation, on a imposé à ces soldats une ou plusieurs affectations additionnelles, pratique plutôt inhabituelle.

Or, si j'ai bien compris, aux États-Unis, toute personne qui se serait portée volontaire au départ, mais qui serait ensuite forcée d'accepter de nouvelles affectations, serait accusée et trouvée coupable de désertion, ce qui constitue une infraction criminelle. Nous avons récemment eu affaire à un cas du genre où l'accusé a été emprisonné pendant environ 15 mois.

Je demande à la députée si la politique canadienne en ce qui concerne les résistants à la guerre devrait correspondre au point de vue du Canada quant à la légitimité des conflits et aux choix que nous avons faits ou si elle devrait plutôt être alignée sur la politique des États-Unis d'Amérique.

Mme Alice Wong: Monsieur le Président, nous estimons que, de façon générale, les déserteurs de l'armée américaine ne sont pas de véritables réfugiés conformément à la définition internationalement acceptée du terme. D'après nous, c'est en se basant sur ce principe que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada prend ses décisions; elle traite individuellement chaque cas de demande d'asile.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de questions à poser à la députée. Tout d'abord, j'aimerais savoir pourquoi le gouvernement conservateur a bloqué toute discussion, au cours des audiences des demandeurs de statut de réfugié, quant à la légalité de la guerre en Irak puisqu'il s'agit d'un facteur crucial pour prendre ces types de décisions.

De plus, la députée a dit que ces gens ne sont pas des réfugiés légitimes et a mis en doute la validité de leur revendication du statut de réfugié. Toutefois, en vertu du droit international, le Canada doit respecter plusieurs principes. L'un d'entre eux, qui découle des tribunaux de Nuremberg, stipule que chaque soldat a le devoir moral, et non pas le choix, de refuser d'obéir à des ordres illégaux. Aux termes d'un certain nombre d'autres accords internationaux, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Manuel pour les réfugiés des Nations Unies, il est clair que les objecteurs de conscience ont des droits et qu'ils peuvent demander la protection des États. Pourquoi le Canada a-t-il refusé de respecter ses obligations en vertu de ces divers principes internationaux qui sont établis et observés depuis longtemps?

Mme Alice Wong: Monsieur le Président, les déserteurs de l'armée américaine ne sont pas des réfugiés. Ils ne sont pas visés par les définitions internationalement reconnues de personnes ayant besoin de protection. Cette position a été soutenue par trois tribunaux indépendants: la CISR, la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale.

M. Rick Dykstra (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier la secrétaire parlementaire et députée de Richmond pour ses commentaires. Je trouve qu'elle a très bien expliqué et exprimé la position du gouvernement.

Une des questions qui ont été soulevées à la Chambre, c'est le sentiment de compassion et les émotions que cette discussion interpelle ou évoque en quelque sorte. Je n'y vois certainement pas d'inconvénient. Il va de soi qu'au bout du compte nous devons baser notre décision sur les faits et la loi.

La députée représente la circonscription de Richmond, et je sais qu'il y a de nombreux réfugiés qui viennent à son bureau pour demander de l'aide. Pourrait-elle expliquer, en ses propres mots, le type d'émotion et de compassion dont il faut faire preuve à leur égard?

Affaires courantes

Mme Alice Wong: Monsieur le Président, certains réfugiés nous disent qu'ils doivent rester ici, car ils seront persécutés s'ils retournent dans leur pays et d'autres encore nous demandent de l'aide.

Nous traitons les demandes cas par cas et nous tenons également compte des motifs d'ordre humanitaire. Par exemple, un homme de Toronto dont l'épouse est morte en couche s'est adressé à moi. Il était en train de demander le statut de résident permanent. Nous accordons vraiment une attention individuelle à tous les cas.

L'adoption de cette recommandation aurait pour effet d'ouvrir les vannes et d'autres réfugiés légitimes verraient leur cas reporté. Ce n'est pas une façon équitable de traiter le système.

• (1300)

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, la Cour fédérale a récemment accordé à Joshua Key une nouvelle audience à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. De plus, elle a accordé un sursis de renvoi à Jeremy Hinzman et Kimberly Rivera en invoquant que sanctions différentes sont imposées aux résistants à la guerre en Irak. Cela nous ramène à l'argument selon lequel les résistants font l'objet de différents genres de sanctions à cause des opinions qu'ils ont émises ici. La députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de cela?

Mme Alice Wong: Monsieur le Président, le rapport que le comité a présenté couvre tout. Je ne comprends pas pourquoi nous devons traiter chaque guerre séparément. Je le répète, les déserteurs américains ne sont pas des réfugiés, c'est notre position.

Mme Olivia Chow: Monsieur le Président, je répète ma question. Il y a manifestement quelque chose qui cloche avec la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Si ce n'était pas le cas, la Cour fédérale n'aurait pas, à trois occasions, accordé un sursis ou rejeté complètement la décision de la CISR. Il y a donc quelque chose qui ne va pas avec la décision de la commission. Certains font valoir que nous n'avons pas à nous inquiéter du fait que, par trois fois, leurs demandes de statut de réfugié ont été refusées. Comment pouvons-nous dire que ce ne sont pas des réfugiés quand la Cour fédérale a rejeté les décisions rendues et qu'une autre audience doit être accordée?

Mme Alice Wong: Monsieur le Président, les déserteurs américains qui ont demandé le statut de réfugié ne l'ont jamais obtenu. Je m'évertue à répéter que les déserteurs américains ne sont pas des réfugiés légitimes.

[Français]

M. Gerard Kennedy (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il est important de comprendre une chose. Aujourd'hui, c'est un examen non pas pour les résistants à la guerre, mais pour nous comme Canadiens. Ce n'est pas une question de respect pour les lois du Canada, c'est une question de respect de nous-mêmes.

[Traduction]

Il s'agit d'une question de valeurs pour le Canada. Nous devons respecter nos voisins des États-Unis, mais nous devons également nous respecter nous-mêmes. Nous faisons des lois et des règlements conformes à nos valeurs, conformes à notre vision de l'évolution de notre pays. À notre avis, dans notre système d'immigration, les décisions que nous prenons au sujet des amis et des voisins que nous accueillons relèvent également des valeurs.

Ce dont il est question aujourd'hui, c'est la distinction entre les valeurs de tous les Canadiens et celles des ministériels. Pourquoi ceux-ci prennent-ils leurs distances par rapport au jugement des

Canadiens? Pourquoi se cachent-ils derrière des faits non fondés, de fausses généralisations? Pourquoi se sentent-ils menacés par un petit groupe de personnes qui, à la suite d'une crise de conscience, ont pris la décision, coûteuse sur le plan personnel, de quitter les États-Unis pour venir chercher refuge au Canada?

Il est faux de dire que nous n'avons jamais accueilli de tels réfugiés dans le passé. De tous les conscrits réfractaires qui sont venus se réfugier au Canada, 3 000 étaient des volontaires de l'armée américaine.

Cette décision a été prise par les Canadiens dans le passé. C'est le gouvernement du jour qui cherche actuellement à changer la façon dont les Canadiens s'expriment. Aujourd'hui, n'importe quel Canadien pourrait se poser la question suivante: « Pourquoi le ministre saisit-il toutes les occasions pour promouvoir ses propres préjugés et pourquoi présente-t-il une image faussée des Canadiens? »

Le gouvernement a également créé un précédent. Il a adopté une mesure législative; il a adapté les règles de l'immigration en faveur d'un groupe de Vietnamiens vivant aux Philippines. Contrairement à ce nous entendons de la bouche des députés d'en face, il y a effectivement des précédents en matière de discussion, de débats et de décisions du Parlement sur des besoins spéciaux et des cas particuliers.

Voilà le vrai sens de notre débat d'aujourd'hui. Nous parlons d'un groupe de personnes venues des États-Unis, notre voisin et allié, mais qui ont vécu une crise de conscience. Elles ont été assujetties à une obligation avec laquelle nous ne sommes pas d'accord, ici au Canada.

Certains députés ont déjà parlé de la politique de la prolongation forcée de la période d'engagement militaire. Dans un cas, une personne ayant complété son affectation de quatre ans cherchait à revenir mais a été rappelée. Environ 13 000 soldats américains ont été visés par ce genre de mesure.

Le nouveau gouvernement laisse entendre qu'il supprimera progressivement la politique de prolongation de la période d'engagement militaire et l'éliminera dès 2011. Le ministre de la Défense des États-Unis a déclaré qu'elle était injuste puisqu'elle allait à l'encontre d'ententes contractuelles conclues avec des gens. Un assez grand nombre de résistants à la guerre y sont assujettis et sont assujettis également à d'autres formes de contrainte.

Un ancien combattant des forces armées des États-Unis âgé de 27 ans habite près de ma circonscription. J'invite tout député d'en face à trouver quelqu'un ayant de meilleurs états de service militaire. Cette personne vit une crise de conscience. Il s'agit d'un ingénieur du secteur nucléaire qui est arrivé à la conclusion que son navire bombardait des civils. Il n'a pas été autorisé à contester cette situation, comme il aurait pu l'être dans les Forces canadiennes, qui n'ont pas les mêmes règles pour réagir aux crises de conscience et aux positions que pourraient prendre les militaires. À trois ans de la retraite, cette personne a décidé de venir au Canada.

Il me semble tout à fait contestable et inéquitable pour des Canadiens de traiter de criminel le comportement de telles personnes qui se sont montrées fidèles et dévouées à leur pays. Il est évident que notre système comporte une zone d'ombre et la Chambre doit s'y attarder.

Notre tradition parlementaire nous invite à considérer que ces personnes méritent notre attention. Il incombe aux députés d'en face d'expliquer pourquoi ils s'écarteraient d'un tel consensus, exprimé à la Chambre, ayant fait l'objet de débats et de discussions au Comité de l'immigration et appuyé par de nombreux Canadiens partout au pays.

Encore une fois, nous en sommes à évaluer l'étoffe du gouvernement. Pourquoi ce gouvernement est-il dur d'oreille? Pourquoi imposerait-il sa vision étroite du pays aux autres? Tout gouvernement doit être capable de gouverner pour l'ensemble de la population. Ceux qui siègent du côté des ministériels sont tenus de fonder leur action sur un tel principe.

Les représentants de l'Église Unie, le Comité central Mennonite et les Oblats de l'Église catholique nous ont dit que le gouvernement ne peut adopter une telle position morale. Ils ont prié le gouvernement de s'inspirer des valeurs qui sont chères aux Canadiens.

Je pense que c'est très clair. Nous devons faire un choix pour Kimberly Rivera, mon électrice qui a obtenu un sursis de la Cour fédérale et qui s'est retrouvée dans cette situation. Elle a une fillette de quatre mois, Katie. Ces gens-là contribuent à la société et ont l'appui des Canadiens.

• (1305)

Des centaines de familles ont manifesté publiquement leur appui à Kimberly Rivera dans ma circonscription. Des Canadiens ordinaires ont entendu son histoire et ont déclaré qu'elle devait rester ici. J'ai le plus grand respect pour les députés d'en face, mais il est simplement faux de prétendre que nous n'avons pas de place pour ces gens et qu'ils prennent la place de quelqu'un d'autre. Ils ont fait autant d'efforts et de sacrifices et subi autant de pertes que n'importe qui d'autre. Malheureusement, on dirait qu'il faudrait une immense pression de la Chambre pour que le gouvernement s'ajuste à la façon dont les Canadiens voient cette catégorie de personnes.

Dans tous les cas, ce sont des gens qui ont beaucoup risqué. Kimberly Rivera risque 15 mois de prison et des accusations d'acte délictueux grave. Elle risque d'être séparée de sa fille née au Canada et de sa famille parce qu'elle a été interpellée par sa conscience. Cette femme et sa famille ont tout perdu sur le plan financier et n'ont rien à gagner en venant vivre parmi nous, si ce n'est d'éviter que Kimberly revive ce qu'elle a vécu en Irak. Ils allaient la forcer à y retourner et elle a choisi de s'enfuir.

Nous ne jugeons pas les valeurs et les consensus qui existent aux États-Unis, bien qu'ils soient en train de changer actuellement avec l'arrivée du nouveau secrétaire à la Défense et même du nouveau président. Cependant, nous sommes certainement libres, à la Chambre des communes, d'incarner les valeurs canadiennes s'appliquant à ceux qui vivent au Canada. Nous l'avons fait dans le passé bien clairement. Renoncer à notre liberté d'évaluer les situations n'est pas un signe de respect véritable envers un ami ou un voisin.

Plus de 30 000 personnes, leurs enfants et leurs petits-enfants sont venus des États-Unis pour s'établir au Canada entre autres parce qu'elles ont pu y trouver une façon différente de voir les choses. Nous ne sommes pas meilleurs. Nous ne regardons pas de haut les autres pays. Cependant, nous avons notre façon à nous de voir les choses. Chaque député doit comprendre que c'est l'enjeu du présent débat. Il est intéressant de voir que le Parti conservateur ne peut pas respecter les traditions et qu'il rejette certains idéaux pour lesquels nous nous sommes tant battus.

Lorsqu'on regarde ce qui se passe et qu'on voit les personnes dont il est question, on ne peut pas simplement les considérer comme un

Affaires courantes

ingénieur en sciences nucléaires, une jeune mère ou un diplômé universitaire. Ce sont des gens qui savent exprimer leurs idées.

Dans ma circonscription, il y a parmi ces gens des personnes qui font du bénévolat. Chaque bénévole qui oeuvre avec ces personnes, dans un organisme qui remet des ordinateurs en état de fonctionner, a signé la pétition pour que ces personnes demeurent au Canada. Tous les bénévoles veulent que ces personnes qui donnent comme eux généreusement de leur temps pendant qu'elles attendent une décision restent au pays.

J'aimerais que les gens essaient d'imaginer ce que vivent ces personnes qui ont été ostracisées aux États-Unis lorsqu'elles ont quitté ce pays, il y a deux ou trois ans. Tâchons de comprendre ce qu'elles ont pu ressentir lorsqu'elles ont dû s'arracher à leur milieu de vie et ce qu'elles doivent encore ressentir lorsque, même au Canada, elles entendent encore des voix qui les condamnent. Les gens qu'elles croisent dans la rue et sur les marchés leur disent que nous comprenons leur situation.

Nous disons simplement que nous voyons de futurs Canadiens en ces personnes. Elles devront quand même se plier aux règles. La motion ferait de ces personnes des candidats à l'immigration. On ne leur accorderait pas automatiquement la citoyenneté, mais elles ne pourraient pas être extradées arbitrairement par un ministre ou un gouvernement biaisé.

• (1310)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion dont la Chambre est saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté au lundi 30 mars, après les initiatives ministérielles.

* * *

PÉTITIONS

LES FIDUCIES DE REVENU

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une autre pétition sur les fiducies de revenu dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Affaires courantes

Les pétitionnaires ont signalé qu'ils se rappellent que le premier ministre s'est engagé à faire preuve de responsabilité quand il a dit qu'il n'y a pas pire tromperie qu'une promesse non tenue. Toutefois, les pétitionnaires rappellent au premier ministre qu'il avait promis de ne jamais imposer les fiducies de revenu et qu'il a manqué à sa promesse en appliquant un impôt punitif de 31,5 p. 100, ce qui a fait disparaître de façon permanente plus de 25 milliards de dollars de l'épargne-retraite durement accumulée par plus de 2 millions de Canadiens, pour la plupart des personnes âgées.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement conservateur minoritaire d'admettre que la décision d'imposer les fiducies de revenu était fondée sur une méthode boiteuse et des hypothèses erronées; de s'excuser auprès de ceux qui ont été injustement lésés par l'abandon de cette promesse; et de supprimer l'impôt punitif de 31,5 p. 100 sur les fiducies de revenu.

• (1315)

LES TRANSPORTS

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de mes électeurs qui déclarent que le CN a mis aux enchères à l'improviste la voie ferrée reliant Camrose à Alliance, en fixant la date de clôture au 13 février 2009, sans consulter les communautés concernées et au mépris total des retombées sur l'économie locale.

Ces électeurs soulignent que cette ligne a été créée au début des années 1900 dans le seul but d'assurer la croissance et le progrès économique de la communauté, et ils ajoutent que le groupe des wagons de producteurs de Battle River a réactivé cette ligne en 2002 après une interruption de son exploitation.

Ils réclament donc la création d'un comité incluant des représentants de leur communauté et leur député pour éviter l'abandon de cette voie ferrée.

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition des électeurs de ma circonscription de Langley.

Les pétitionnaires déclarent qu'il existe un certain nombre de pathologies graves et potentiellement mortelles qui ne donnent pas droit aux programmes d'invalidité parce qu'elles ne sont pas forcément permanentes. Pour lutter contre ces maladies graves, les gens sacrifient leur maison et leurs ressources. Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre des communes d'adopter une loi leur garantissant des prestations d'assurance-emploi supplémentaires au moins égales aux prestations de maternité.

LE LOGEMENT

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une deuxième pétition à l'appui du projet de loi d'initiative parlementaire C-304, Loi visant à assurer aux Canadiens un logement sûr, adéquat, accessible et abordable, qui doit être lu pour la deuxième fois le 2 avril.

Cette pétition est signée par de nombreux Néo-Écossais de Halifax, Dartmouth, Timberlea, Eastern Passage, Lower Sackville ainsi que d'autres localités. Ils demandent au gouvernement fédéral d'intervenir davantage dans le dossier du logement en investissant dans des logements sans but lucratif et des logements pour sans-abri, en améliorant l'accès au logement pour les personnes qui ont des besoins spéciaux, notamment les aînés et les personnes handicapées, et en établissant des normes de conception durable et écologique pour les nouveaux logements.

S'il est adopté, le projet de loi C-304 regroupera les initiatives pour les sans-abri et le logement actuellement en vigueur un peu partout au Canada et enjoindra au gouvernement de mettre en place un plan efficace et complet.

J'ai hâte de connaître la réponse du ministre à ces pétitionnaires.

LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition de Torontois préoccupés par la Loi sur la responsabilité en matière nucléaire dont la Chambre des communes est actuellement saisie. Ce qui les inquiète, c'est que la loi limite la responsabilité de l'industrie nucléaire et ne prévoit pas d'assurance pour les maisons et automobiles des populations voisines des centrales nucléaires.

Ils réclament le retrait du projet de loi sur la responsabilité en matière nucléaire.

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition ce matin signée par un certain nombre de personnes de la région de Vancouver, dont quelques résidents de ma circonscription, Burnaby—Douglas, qui trouvent important que le Canada participe aux discussions en vue d'élaborer une déclaration universelle sur le bien-être des animaux.

Les pétitionnaires font observer qu'un consensus se dégage au sein de la communauté scientifique et de la population sur le fait que les animaux peuvent souffrir et ressentir de la douleur. Ils croient qu'il faut tout faire pour prévenir la cruauté envers les animaux et réduire leurs souffrances.

Ils font remarquer qu'un milliard de personnes partout dans le monde dépendent des animaux pour leur subsistance et que bien d'autres comptent sur les animaux pour leur tenir compagnie. Ils signalent aussi qu'il faut venir en aide aux animaux en cas de catastrophes naturelles. Souvent, les secours ne tiennent pas compte des besoins des animaux dans ce genre d'opérations.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'appuyer une déclaration universelle sur le bien-être des animaux.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 52 et 53 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): D'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[Texte]

Question n° 52 — **M. Don Davies**:

En ce qui concerne les partenariats public-privé (PPP): *a*) quelle est la politique générale du gouvernement à l'égard de leur utilisation; *b*) combien de marchés publics ont été faits en PPP depuis janvier 2006 et pour chaque projet, quels sont les titres, qui sont les partenaires, combien le gouvernement fédéral a-t-il consacré, combien les autres paliers de gouvernement ont-ils versé, quelle a été la contribution financière de chaque partenaire privé; *c*) quels problèmes en général le gouvernement a-t-il constatés dans le recours aux PPP; *d*) quelles précautions le gouvernement a-t-il prises pour s'assurer que les PPP soient rentables pour les contribuables; *e*) quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour s'assurer que les conditions des PPP soient respectées par les participants du secteur privé; *f*) y a-t-il eu des bilans ou d'autres formes d'évaluation de projets en PPP et, si oui, quels ont été les résultats des évaluations; *g*) est-ce que le gouvernement a fait des études sur le recours aux PPP dans d'autres pays et, si oui, quels ont été les résultats de ces études; *h*) le gouvernement a-t-il investi dans des projets en PPP en Colombie-Britannique; *i*) est-ce que le gouvernement exige des entreprises privées une contribution minimale ou un pourcentage minimal des investissements dans chaque projet?

(Le document est déposé)

Question n° 53 — **M. Don Davies**:

En ce qui a trait au projet de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique en Colombie-Britannique: *a*) combien d'argent le gouvernement a-t-il consacré à ce projet depuis sa mise en œuvre, par trimestre et par ministère; *b*) le gouvernement a-t-il effectué des études sur les répercussions et l'efficacité de ce projet, entre autres sur les répercussions environnementales du projet, la congestion et la circulation routière ou les conséquences sur le voisinage et le prix des maisons, et dans l'affirmative, quelles sont ces études; *c*) quelle est la position générale du gouvernement sur le projet de la porte d'entrée; *d*) le gouvernement a-t-il remarqué des préoccupations à l'égard de ce projet, et dans l'affirmative, quelles sont-elles; *e*) quels sont les groupes que le gouvernement a consultés à l'égard de ce projet?

(Le document est déposé)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): D'accord?**Des voix**: D'accord.**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

• (1320)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 mars, de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à la Chambre que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Surrey-Nord. Elle a déjà parlé pendant dix minutes, alors je parlerai à mon tour pendant dix minutes.

J'aimerais également remercier notre ministre de la Justice d'avoir soulevé un excellent point aujourd'hui, soit que nous pouvons enfin poursuivre le débat sur le projet de loi C-14, une mesure législative pour lutter contre le crime et le crime organisé.

J'aimerais rappeler aux Canadiens ce qui s'est réellement passé aujourd'hui. Nous venons de terminer trois heures de débats sur une motion d'adoption, une perte de temps par rapport à ce dont nous essayons de parler, soit des mesures pour lutter contre le crime. Ce qui s'est passé aujourd'hui, c'est que les partis de l'opposition...

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec tout le respect que je dois au député, lorsque des informations erronées sont présentées à la Chambre, tout député devrait pouvoir remettre les pendules à l'heure.

La députée en question avait le droit de présenter la motion d'adoption, qui est conforme au Règlement de la Chambre.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je ne crois pas qu'il y ait matière à invoquer le Règlement.

Reprise du débat, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a la parole.

M. Pierre Lemieux: Monsieur le Président, ce n'est pas ce que je dis. Ce que je dis, c'est que, quand le moment est arrivé de voter pour décider si le débat sur la motion d'adoption devait continuer pendant encore trois heures, le Parti libéral, le Bloc et le NPD ont tous voté en faveur de la prolongation du débat, ce qui a retardé toute nouvelle intervention sur ce projet de loi.

Ce qui s'est passé, c'est que notre ministre de la Justice est intervenu et a couvert de honte les députés de l'opposition en attirant l'attention des Canadiens sur le fait que ces députés retardaient le débat sur le projet de loi sur la criminalité. Finalement, ils ont convenu que le projet de loi C-14 serait adopté avant la fin de la journée. Je remercie donc notre ministre d'avoir pris cette initiative.

[Français]

Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui pour offrir un appui solide au projet de loi C-14, qui propose des modifications au Code criminel en vue de renforcer nos réponses au crime organisé. Comme bon nombre de Canadiens et Canadiennes, je suis profondément troublé par la vague de violence associée au crime organisé, en particulier aux gangs de rue, et je suis heureux de constater que notre gouvernement a pris cette mesure importante en vue de renforcer la capacité du régime du Code criminel de répondre à une telle violence.

Ce projet de loi propose des modifications à l'égard de quatre questions dont je parlerai brièvement. Tout d'abord, les meurtres. Les modifications proposées feraient de tous les meurtres étroitement liés au crime organisé des meurtres au premier degré, peu importe qu'ils aient été commis avec préméditation et de façon délibérée ou non.

Ce projet de loi propose des modifications à l'article 231 du Code criminel, de façon à préciser qu'il s'agit d'un meurtre au premier degré, peu importe qu'il ait été commis avec préméditation et de façon délibérée ou non, dans les cas suivants: il est perpétré au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou en association avec elle; il est perpétré pendant que le contrevenant commet un autre acte criminel au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou en association avec elle.

Le meurtre est passible d'une peine obligatoire d'emprisonnement à perpétuité, et les personnes reconnues coupables d'un meurtre au premier degré ne sont pas admissibles à la libération conditionnelle pendant au moins 25 ans. Dans le cas d'un meurtre au deuxième degré, elles ne sont pas admissibles à la libération conditionnelle pendant une période d'au moins 10 ans. Sont précisés à l'article 231 du Code criminel les cas où un meurtre est considéré comme un meurtre au premier degré. On y précise également que les meurtres qui n'appartiennent pas à la catégorie des meurtres au premier degré sont des meurtres au deuxième degré.

Initiatives ministérielles

Je crois que ces dispositions seront très utiles étant donné qu'elles mettront à la disposition des organismes d'application de la loi deux façons distinctes de cibler les meurtres liés au crime organisé. Ces deux façons distinctes couvrent le vaste éventail des circonstances dans lesquelles les meurtres peuvent être perpétrés dans le cadre d'une activité du crime organisé.

Le projet de loi C-14 porte également sur les fusillades au volant et les autres fusillades avec insouciance. On y propose d'interdire la décharge intentionnelle d'une arme à feu lorsque la personne a envisagé la possibilité que cela mette la vie ou la sécurité d'autrui en danger, comme dans un édifice ou un espace ouvert, et a couru ce risque consciemment. Cette infraction serait différente de la décharge d'une arme à feu, que l'on retrouve à l'article 244 et qui est de gravité comparable, étant donné qu'elle n'exige pas que l'on prouve que la personne avait l'intention particulière d'infliger des lésions corporelles à une autre personne. D'après ce que je comprends, cela peut être difficile à prouver dans certains cas, et ne pas être le cas du tout lorsque la personne ouvre le feu au hasard pour intimider de façon générale. Cette nouvelle infraction serait passible d'une peine minimale obligatoire qui augmenterait si l'infraction était commise au profit d'une organisation criminelle ou si elle était commise à l'aide d'une arme prohibée ou à autorisation restreinte.

J'ai bon espoir que cette nouvelle infraction nous aidera à répondre à la violence insolente et croissante des gangs de rue commise à l'aide d'armes à feu.

• (1325)

Troisièmement, ce projet de loi vise à offrir une protection accrue aux agents de la paix et à répondre à la violence commise contre d'autres personnes associées au système judiciaire. Pour ce faire, deux nouvelles infractions sont créées pour sanctionner les agressions armées contre des agents de la paix ou l'infliction de lésions corporelles à des agents de la paix ou encore les voies de fait graves contre des agents de la paix. Ces infractions seraient punissables par mise en accusation d'une peine maximale d'emprisonnement de 10 et 14 ans respectivement.

Pour assurer une sanction adéquate de ces infractions, le projet de loi exigerait des tribunaux qu'ils accordent une attention particulière au principe de dénonciation et de dissuasion au moment de la détermination de la peine d'un contrevenant dans le cas de toute infraction comportant des voies de fait contre des agents de la paix ainsi que dans le cas d'intimidation de personnes associées au système judiciaire comme les juges, les poursuivants, les jurys, les témoins, etc. Cela envoie le bon message et aide à s'assurer que les peines dans ces cas reflètent adéquatement la gravité de ces gestes.

[Traduction]

Dans le projet de loi, le quatrième volet de réformes concerne le renforcement des dispositions relatives à l'engagement de ne pas troubler l'ordre public dans le cas de membres de gangs. Les modifications proposées permettront de préciser que, quand un juge publie une ordonnance préventive pour obtenir un engagement, il peut imposer toutes les conditions qu'il pense souhaitables afin d'empêcher la personne de commettre une infraction d'organisation criminelle.

Les modifications porteraient également la durée de l'engagement à un maximum de 24 mois si le défendeur avait été reconnu coupable antérieurement d'infraction d'organisation criminelle. L'objectif de ces ordonnances est d'imposer des conditions quand il est raisonnable de craindre qu'une personne ne commette une infraction d'organisation criminelle, une infraction de terrorisme ou une infraction d'intimidation de personnes associées au système

judiciaire. Une violation des conditions est une infraction distincte, passible de poursuites, qui s'accompagne d'une peine maximale de deux ans après déclaration de culpabilité par mise en accusation.

Ce sont des outils importants parce qu'ils visent à prévenir les infractions liées au crime organisé. Ils peuvent être très utiles à la police pour contrôler les activités des gangs; ces modifications les rendront d'autant plus efficaces.

Bien sûr qu'il nous faut des lois vigoureuses pour punir les délinquants, mais ce n'est qu'une partie de l'équation. Il faut également nous concentrer sur les raisons profondes pour lesquelles les gens, surtout les jeunes, participent au crime organisé. Nous savons que les gangs recrutent des gens pour participer à toute une gamme de crimes, notamment le trafic de drogues. Il se sert parfois de jeunes pour commettre des crimes pour eux parce qu'ils pensent que le système de justice sera clément envers les jeunes qui sont arrêtés. C'est ainsi que les gangs recrutent des jeunes.

Les jeunes, pour leur part, sont attirés vers les groupes criminels, dont les gangs de rue, pour diverses raisons, dont le désir d'appartenir à un groupe, d'avoir des amis, de jouir d'une certaine protection, d'être traité avec ce qu'ils perçoivent comme du respect, ou encore par appât du gain. Le Service canadien de renseignements criminels fait observer que la quasi-totalité des gangs de rue au Canada sont composés de membres et d'associés mineurs et majeurs. Les gangs de jeunes représentent des entités distinctes; environ 6 p. 100 de tous les gangs de rue connus sont composés de jeunes de moins de 18 ans.

Il est important d'offrir aux jeunes, surtout aux plus vulnérables, d'autres choix, afin d'éviter qu'ils ne s'engagent dans la criminalité. Dans le cadre de sa stratégie nationale antidrogue, le gouvernement a mis de côté 64 millions de dollars pour aider les organismes d'application de la loi à lutter contre le commerce de la drogue, ce qui aidera nos jeunes.

Nous avons tous le devoir de veiller à la sécurité de nos collectivités et des gens qui y habitent. Tout le monde devrait pouvoir se sentir en sécurité dans la rue. Le gouvernement a fait de la sécurité des Canadiens une de ses priorités. C'est ce que traduit le projet de loi qui se veut une réponse ferme mais juste à la menace du crime organisé.

• (1330)

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, je serai très bref. Nous ne voulons pas retarder le renvoi du projet de loi au comité. Tous les partis ont reconnu à l'unanimité que le projet de loi C-14 devait être renvoyé au comité. Le ministre de la Justice ne l'a apparemment pas compris puisqu'il a utilisé le temps précieux de la Chambre pour se lancer dans une diatribe qui n'avait aucune raison d'être.

Le seul retard qu'a pu subir le projet de loi C-14 aujourd'hui est attribuable à ce discours, qui consistait en une lecture du projet de loi. Nous l'avions déjà fait. Le député nous a fait perdre environ dix minutes. Renvoyons le projet de loi. Le député n'est-il pas d'accord?

M. Pierre Lemieux: Monsieur le Président, le député présente les faits sous un faux jour aux Canadiens. La motion d'adoption d'aujourd'hui a été présentée par l'opposition. Si les libéraux avaient voté contre la tenue d'un débat de trois heures sur une motion d'adoption inutile, cette motion n'aurait jamais été adoptée.

Cependant qu'est-ce que les libéraux ont fait? Ils ont voté en faveur de la motion d'adoption. Ils ont voté en faveur d'un débat de trois heures sur n'importe quoi sauf les mesures de lutte contre la criminalité. C'est ce que je voulais dire.

Initiatives ministérielles

Le député a raison de dire que le projet de loi sera renvoyé en comité aujourd'hui pour une raison. Le ministre de la Justice a fait honte aux députés de l'opposition en invoquant le Règlement pour faire savoir aux Canadiens que les libéraux retardaient l'étude des mesures de lutte contre la criminalité.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, le moment serait bien choisi pour que le député se taise. C'est le bon moment de se taire. Si nous nous taisons, nous n'étudions pas le projet de loi.

Je demanderais le consentement unanime pour que les députés se taisent.

M. Pierre Lemieux: Monsieur le Président, je reconnais que le projet de loi doit être étudié le plus rapidement possible. J'ai simplement mentionné les événements regrettables qui ont entraîné un retard de trois heures.

J'attends depuis au moins une semaine pour prononcer mon discours. L'étude a constamment été retardée par les tactiques dilatoires de l'opposition. Aujourd'hui, l'opposition est avec nous, grâce à l'excellent travail que le ministre de la Justice a fait. Je remercie l'opposition. Je regrette simplement que nous ayons perdu trois heures à étudier une motion d'adoption que l'opposition appuyait.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, sauf le respect que je dois à mon collègue d'en face, c'était il y a deux heures, et non maintenant, qu'il fallait que les députés se taisent pour que nous puissions passer aux questions concernant la justice.

M. Pierre Lemieux: Monsieur le Président, mon collègue était à la Chambre aujourd'hui. Il soulève un excellent point. C'était il y a deux heures qu'il fallait se taire.

C'est lors du vote qu'il fallait s'exprimer. En tant que députés, c'est lorsque nous nous levons et que nous votons que nous parlons le plus fort. Les députés de l'opposition se sont levés et ont voté pour qu'on retarde de trois heures le débat sur cette importante mesure. C'est une honte. Cependant, je les remercie. Ils se sont finalement rangés de notre côté, parce que le ministre de la Justice les a pointés du doigt.

M. Gerard Kennedy (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face ne devrait jamais se méprendre à ce sujet. Nous ne nous rangeons pas du côté du gouvernement lorsqu'il déforme les faits par rapport à ce qu'on devrait faire au Canada. Nous sommes du bord des Canadiens.

Aujourd'hui, c'est notre leader à la Chambre qui a pris l'initiative, pas les députés ministériels. Ils sont restés collés sur leurs sièges, mécontents et insultés. Le député de Wascana, un de nos députés, s'est levé et a demandé le consentement unanime.

Par conséquent, les Canadiens savent que le projet de loi franchit les étapes du processus législatif le plus rapidement possible. Au bout du compte, il sera renvoyé au comité, et ce sera grâce au Parti libéral du Canada, pas au gouvernement actuel, qui est nonchalant et déconnecté de la réalité.

M. Pierre Lemieux: Monsieur le Président, j'aimerais signaler les propos contradictoires du député. J'étais à la Chambre lors de son intervention, juste avant que je prenne la parole. Le député dit habituellement qu'il appuie les anciens combattants qui ont servi et défendu leur pays au nom de la liberté. Or, il dit aujourd'hui qu'il appuie des personnes qui ont choisi de ne pas appuyer leur pays, de ne pas défendre la liberté. Il estime que le Canada devrait être un havre sûr. Ses messages sont contradictoires.

J'ajouterai que le député lance aussi des messages contradictoires au sujet de la criminalité. Les députés de l'opposition disent qu'ils sont en faveur de mesures contre la criminalité, mais lorsque vient le temps de voter, ils font de l'obstruction et retardent le vote. C'est précisément ce qu'ils ont fait aujourd'hui.

J'aperçois le ministre de la Justice, et je le remercie de l'aide qu'il nous a donnée ce matin.

● (1335)

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'avoue que les dernières minutes n'ont pas été très éloquentes concernant le présent débat. Le problème est réglé et j'aurais aimé que le ministre de la Justice puisse écouter. J'espère qu'il entendra ce que je dirai. Les collègues d'en face ne sont pas forts au niveau de la procédure parlementaire. C'est le minimum que je puisse dire dans les circonstances pour ne pas les blesser encore plus.

Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de vous saluer. Je vous ai connu comme président du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. C'est la première fois que je prends la parole en cette Chambre lorsque vous présidez les débats. Je veux vous féliciter pour votre accession au poste de vice-président adjoint des comités pléniérs et vous remercier du travail que vous avez fait comme président du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. J'espère, je souhaite et je suis convaincu que le travail que vous faites ici présentement sera également très productif, surtout dans le genre de débat que nous avons aujourd'hui.

Nous parlons du projet de loi C-14. Nos amis conservateurs en ont fait une grande priorité dans la lutte contre le crime organisé. Pour eux, ce semble être une découverte des dernières années. Malheureusement pour eux, je devrai leur rappeler l'histoire. La mémoire est une faculté qui oublie et celle des conservateurs est probablement celle qui oublie le plus rapidement. Il faut se rappeler que le Bloc québécois, depuis 1994 — cela ne fait pas deux semaines —, informe cette Chambre sur le fait qu'il y a un sérieux problème avec le crime organisé et que des mesures doivent être prises. On en a gagné plusieurs.

Malgré ce que diront les conservateurs, n'eut été du Bloc québécois, on aurait encore des billets de 1 000 \$. Le Bloc québécois a forcé le gouvernement à faire des changements à cet égard. Je ne m'attaquerai pas aux conservateurs ou aux libéraux, peu importe. Le fait est que les gouvernements ont fini par comprendre que les billets de 1 000 \$ faisaient en sorte qu'on avait de plus en plus de crime organisé et d'argent blanchi. Je peux en parler, pas parce que j'ai eu en ma possession plusieurs billets de 1 000 \$, mais parce que pendant les 30 dernières années, avant mon élection en 2004, j'étais criminaliste. J'ai fait du droit criminel au niveau de la défense et je connais bien le dossier du crime organisé.

Initiatives ministérielles

Les mesures mises en place, n'en déplaise au député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, sont bien celles qui sont arrivées suite aux demandes répétées du Bloc québécois. Le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, qui siège comme secrétaire parlementaire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, n'a pas l'air d'avoir connu cela avant 2000. Nous connaissons cela depuis 1990. Il me semble qu'il vit au Québec, mais il n'a pas connu cela non plus. Il leur a fallu du temps à comprendre qu'il y avait des gangs organisés. Aujourd'hui, on sait qui sont les Hells Angels. On sait à peu près comment leurs membres sont recrutés et de quelle façon on peut lutter contre ces gangs organisés, que ce soit les Bandidos ou les Hells Angels. On a plus de facilité, et je pèse tous mes mots, à comprendre comment fonctionne l'organisation.

Cependant, on a un nouveau phénomène. N'en déplaise à mes amis conservateurs, dont le député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, les gangs de rue existent depuis au moins cinq ou six ans. Ils n'ont jamais compris cela. Pour eux, les gangs de rue sont la même chose que les Hells Angels. Ce n'est pas vrai. Les gangs de rue sont un nouveau phénomène qui est en pleine expansion. Que ce soit à Vancouver, à Toronto, dans l'est de Montréal, même à Halifax ou dans plusieurs autres endroits au Canada, il y a un phénomène de désœuvrement qui fait en sorte qu'on se retrouve avec des crimes gratuits. C'est l'expression à utiliser, soit des crimes gratuits.

On avait la mafia — et on n'a pas besoin de remonter au parrain — où les gens s'entretenaient entre eux. On pouvait comprendre, suivre et regarder comment elle fonctionnait, mais c'est différent pour les gangs de rue.

● (1340)

Les gangs de rue peuvent décider que ce soir, ils tirent sur tous ceux qui sont habillés en noir. Les gangs de rue sont à la solde d'un marché. Ils viennent bouleverser notre façon de voir et notre façon de sévir contre le crime.

Je le dis immédiatement, nous serons favorables au projet de loi C-14, malgré ses imperfections. Nous allons demander à ce qu'il soit étudié en comité. Au Comité permanent de la justice et des droits de la personne où je siège également, on a déjà commencé à regarder un peu le crime organisé. Nous étudierons avec grande attention les phénomènes nouveaux entourant le crime organisé en vertu de ce projet de loi C-14.

Le projet de loi est important, parce qu'il redéfinira le meurtre. Cette partie méritait à mon avis des éclaircissements, comme le fait qu'un meurtre commis sur commande n'est pas un meurtre ordinaire. Je m'excuse, je pèse mes mots et ce n'est pas facile, mais un meurtre, c'est un meurtre. Cela n'a pas de bon sens dès qu'on prononce le mot « meurtre ». Mais des meurtres sur commande, des meurtres gratuits, des meurtres pour faire peur, des meurtres pour faire comprendre, c'est un phénomène nouveau, un phénomène inacceptable et je pense qu'il était temps qu'on intervienne.

Ces nouvelles définitions seront importantes, parce qu'au paragraphe page 231 (6.01), on définira et on ira un peu plus loin. C'est l'objectif du projet de loi, soit le fait que la mort causée au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle devienne un meurtre au premier degré.

Rappelons-nous ce qui se passait antérieurement. Cela ne fait pas des siècles que j'ai quitté le droit criminel au niveau de la défense. On réglait et on essayait de trouver des solutions pour dire qu'un individu s'est échappé, etc. On disait que c'était un meurtre, mais que cela pouvait être considéré comme un meurtre au deuxième degré puisque l'individu n'y avait pas réfléchi. Là, ce ne sera plus le cas. On

va fermer cette porte qui faisait qu'on embauchait une personne — qu'on m'excuse l'expression — pour aller tirer quelqu'un. Je n'aime pas non plus cette expression, mais je l'utilise et on sait dans le langage ce que cela veut dire.

Sur le plan criminel, on va enfin fermer cette porte. Cela mettra fin à ce dilemme au regard des organisations criminelles ou des associations qui s'y rattachent. On fermera au moins cette porte-là. C'est la même chose s'il y a une tentative d'acte criminel et on pourra regarder cela de près. Cela restreindra tout ce qui est groupe criminalisé. On pourra faire en sorte d'intervenir auprès des gangs criminalisés et de leur imposer des sanctions plus lourdes.

Mais là, il faut que je passe mon message publicitaire. Les conservateurs n'ont pas encore compris. Ils n'ont vraiment pas compris et, encore une fois, il faudra étudier adéquatement ce projet de loi C-14 parce que ce n'est pas en imposant des sentences minimales d'emprisonnement qu'on règlera le problème de la criminalité. Je vais répéter pour que ce soit bien traduit en anglais et pour qu'ils comprennent comme il le faut. Ce n'est pas en imposant des sentences minimales d'emprisonnement qu'on réduira la criminalité. C'est exactement ce qu'ils ont fait aux États-Unis et la criminalité a explosé. Il faut que les accusés condamnés purgent leurs peines d'emprisonnement.

Comme dirait quelqu'un que je connais, le problème, ce n'est pas à l'entrée de la prison, c'est à la sortie. Ils sortent trop vite. Or, le problème, c'est que les conservateurs se disent et tous les concitoyens ont dit que cela n'a pas de bon sens. Quelqu'un écope d'une sentence de 18 mois, mais il sortira de prison dans deux mois. Cela est inacceptable. Il faudrait que le ministre de la Sécurité publique et le ministre de la Justice se parlent. À ce que je sache, ils sont dans le même parti politique. Il faudrait qu'ils se parlent, parce qu'il va falloir intervenir sur le plan des libérations conditionnelles.

Je sais qu'un projet de loi sera déposé demain. On verra bien ce qu'il contiendra. Il nous apparaît intéressant d'enlever la disposition du temps compte double. On sait ce que cela veut dire, mais on pourra en débattre plus tard.

● (1345)

Pour l'instant, il faudra que les conservateurs comprennent qu'il faut absolument que l'on intervienne au niveau des libérations conditionnelles pour que les accusés condamnés après un procès équitable fassent leur sentence, qu'ils n'aient pas de bonbons et que, parce qu'ils se comportent bien en prison, ils en sortent plus vite.

J'ai des exemples. C'est le problème du projet de loi C-14. On impose des sentences minimale d'emprisonnement de quatre ans. Il y aura encore ce qu'on appelle du *plea bargaining* pour que l'on réduise les sentences et qu'on change les accusations. Ce n'est pas la bonne solution. On le regardera en comité, c'est un projet de loi intéressant dans ce sens. On verra bien comment on pourra faire en sorte que les sentences imposées — ce n'est pas nécessairement de donner des directives aux juges — soient purgées.

Il y a beaucoup d'autres modifications dans le projet de loi. Il s'agit de modifications mineures, mais cependant intéressantes. Il faudra comprendre que l'on s'attaquera définitivement non seulement aux gangs de rue, mais aussi au crime organisé. Il faudra probablement également repenser toute l'interception des communications parce que pour ce qui est du crime organisé, toutes les interventions concernant l'interception des communications n'ont jamais été modifiées depuis près de 10 ou 15 ans. Avec tout le système Internet et tout ce qui est arrivé depuis ce temps, les policiers nous ont réclamé des modifications.

Je ne veux pas être beaucoup plus long, mais le projet de loi C-14 est véritablement intéressant. Le gouvernement commence à avoir compris, mais il lui reste beaucoup de travail à faire pour comprendre que ce n'est pas à l'entrée de la détention ni des sentences minimales d'emprisonnement qui réduiront la criminalité, mais plutôt que l'on purge les sentences qui ont été imposées. Voilà ce qui est important. Toutefois, ce sera probablement l'objet d'un autre débat.

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de son discours et de son travail au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. J'ai une question simple à lui poser. Il semble qu'il y ait beaucoup de confusion de l'autre côté. Il semble qu'ils pensent que c'est leur action qui est responsable des conclusions des partis de ce côté-ci de procéder avec le projet loi C-14. Le député est-il d'avis que c'est notre côté qui a décidé ensemble d'envoyer ce projet de loi au comité aussitôt que possible et non le gouvernement?

M. Marc Lemay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'ai le plaisir de rappeler aux collègues d'en face qu'ils sont dans un gouvernement minoritaire. Il faudrait qu'ils le comprennent. Déjà, ce serait une première étape. Deuxièmement, quand on est dans un gouvernement minoritaire, on essaie de travailler avec les partis d'opposition pour faire avancer les dossiers. Le projet de loi C-14 en est le plus bel exemple.

Si le gouvernement avait compris le bon sens dès ce matin, à 9 heures, il se serait assis avec les partis d'opposition en leur demandant s'ils sont d'accord. On est d'accord pour que ce projet de loi soit renvoyé en comité. Voilà pourquoi on restreint les débats en cette Chambre et que l'on réduit le nombre d'interventions. Il faudrait que le gouvernement le comprenne. Il est un gouvernement minoritaire et il a un peu de difficulté à le comprendre.

• (1350)

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais demander de ne pas trop anticiper l'avenir même s'il y a un brin de clairvoyance dans cela. Je veux féliciter mon collègue de son excellent exposé et lui dire combien — et je peux me faire le porte-parole de tous les membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne — on apprécie sa présence au comité. Il a à la fois une connaissance théorique du Code criminel, mais également une connaissance très pratique puisqu'il a été lui-même un criminaliste recherché pendant plus de deux décennies.

N'est-il pas injuste de voir le ministre de la Justice perdre complètement toute forme de dignité personnelle, se lever en cette Chambre, faire une colère qui pourrait assimiler le ministre de la Justice à cette liste de jeunes contrevenants et perdre toute convenance en cette Chambre? N'y aurait-il pas quelque chose de honteux à ne pas se rappeler que c'est ce gouvernement qui a prorogé la Chambre? Si nous avions eu plus de temps, nous aurions pu disposer d'analyses pour les projets de loi. Il est irresponsable de s'en prendre à l'opposition alors que ce sont eux qui ont prorogé les travaux de cette Chambre il n'y a pas tellement longtemps.

M. Marc Lemay: Monsieur le Président, je remercie mon collègue le député d'Hochelaga, un leader extraordinaire au Comité permanent de la justice et des droits de la personne ayant un flegme qui lui servira probablement dans ses carrières futures. Pour ma part, je serais fort déçu de le perdre, si cela devait arriver.

Cela étant dit, je crois qu'il y a un manque de communication flagrante au sein du Parti conservateur. Si le ministre de la Justice, au lieu de se comporter de la sorte — mon collègue a parfaitement raison —, avait parlé à son whip, on n'en serait pas là et cette petite

Initiatives ministérielles

crise, qui a duré 10 ou 15 minutes, aurait été réglée d'avance. Ce n'est pas très bon pour l'image d'un ministre de la Justice.

Cela étant, il serait important qu'on dispose à l'avance des propositions et que nous allions également de l'avant avec ce projet de loi C-14, qui sera renvoyé au comité d'ici les prochaines minutes.

[Traduction]

Mme Dawn Black (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Vancouver-Est.

Les néo-démocrates vont appuyer le projet de loi, mais nous demandons au gouvernement de faire davantage afin de mettre en place une stratégie fédérale anti-gang complète. Même si nous appuyons cette mesure législative, nous disons très clairement que celle-ci ne constitue pas en soi une stratégie et qu'elle n'est pas suffisante pour combattre les gangs.

Une stratégie complète doit prévoir non seulement des peines plus sévères, mais aussi une augmentation des effectifs policiers dans la rue, une meilleure protection des témoins, des lois plus sévères sur le produit de la criminalité, la modernisation des dispositions législatives sur la surveillance et la collecte de preuves, et un plan de prévention exhaustif afin que nos enfants ne soient pas attirés par la culture des gangs et qu'ils se tiennent d'emblée à l'écart des gangs.

Depuis deux mois seulement, il y a eu au moins 31 fusillades dans la région métropolitaine de Vancouver et 15 personnes ont été tuées. Nous ne parlons pas de petits voyous, mais de criminels notoires, qui portent des gilets pare-balles, qui se pensent invincibles, qui manient des armes à feu et qui sont prêts à aller en guerre.

Des mesures énergiques et efficaces doivent être prises par les trois ordres de gouvernement, à savoir le fédéral, le provincial et le municipal. L'imposition de peines plus sévères à ceux qui font partie de gangs est certainement une bonne mesure, mais elle n'est pas suffisante pour régler le problème.

La région métropolitaine de Vancouver a l'un des plus faibles ratios de policier par habitant au pays. Or, qu'est-ce que les conservateurs ont fait pour répondre au besoin criant d'investissements dans les services policiers? Ils ont déchiré des contrats passés avec la GRC, ils ont réduit les salaires des agents et ils ont aggravé une situation déjà difficile en matière de recrutement et de maintien des effectifs.

L'approche des conservateurs face à la violence des gangs a consisté à s'en remettre à la mesure la plus simpliste et la plus spectaculaire parmi toutes celles qui sont nécessaires, à savoir l'imposition de peines plus sévères.

Les néo-démocrates ont déjà dit qu'ils appuyaient l'imposition de peines plus sévères pour la violence commise par des gangs, mais cela ne servira pas à grand-chose si nous n'obtenons pas d'abord des déclarations de culpabilité. L'imposition de peines plus sévères ne sera pas une mesure efficace si elle ne fait pas partie d'une stratégie complète, parce qu'à elle seule cette initiative n'aide guère à tenir les jeunes éloignés des gangs. Ces peines doivent être accompagnées d'un programme de déjudiciarisation et de diverses activités qui offrent aux jeunes des options autres que les gangs.

Déclarations de députés

Une stratégie anti-gang complète exige un investissement important, afin de susciter de l'espoir au sein des communautés qui souffrent. Il faut bien penser les initiatives, puis les mettre en oeuvre et les contrôler soigneusement, afin de voir ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas. Tenir les jeunes éloignés des gangs n'est pas une science exacte, loin de là. C'est à ce niveau que le bât blesse chez le gouvernement conservateur. Celui-ci dit qu'il veut sévir contre la criminalité, mais il ne veut pas proposer les solutions innovatrices qui sont nécessaires pour régler le problème, ou alors il n'est pas capable de trouver ces solutions.

Un exemple de programme dont nous pourrions nous inspirer pour amener les jeunes à tourner le dos aux gangs se trouve aux États-Unis. Le programme s'appelle GREAT; il s'agit d'un programme d'éducation et de formation en matière de résistance aux gangs. Dans le cadre de ce programme, des policiers se rendent dans les écoles élémentaires et secondaires pour inculquer aux jeunes des connaissances pratiques pour les aider à éviter la violence et les comportements délinquants, et encourager l'établissement de relations positives entre les organismes d'application de la loi, les parents, les jeunes et la collectivité en général. Son efficacité a été démontrée. Il a été prouvé qu'il permettrait de donner une image plus négative des gangs et une image plus positive des organismes d'application de la loi. Ce programme est appliqué dans l'ensemble du pays, grâce au financement du gouvernement fédéral américain, qui voit dans des programmes de ce genre un investissement dans nos enfants et dans des collectivités saines et sûres.

J'exhorte le gouvernement à faire un investissement semblable dans nos enfants en finançant des programmes qui permettent de les éloigner des gangs. Des peines plus sévères ne veulent rien dire si nos services de police et nos procureurs n'ont pas les ressources nécessaires pour faire en sorte que les membres de gangs qui ont commis des crimes soient traduits en justice et condamnés. Aussi bien au palier fédéral qu'au palier provincial, nous avons vu des gouvernements qui assurent vouloir se montrer intraitables face à la criminalité et qui crient d'indignation chaque fois qu'ils voient des criminels échapper à notre système de justice pénale poreux et qui, pourtant, réduisent systématiquement les budgets de nos policiers et de nos procureurs.

Encore une fois, j'attire l'attention sur le fait que le gouvernement conservateur a déchiré un contrat négocié avec la GRC. Ce n'est là qu'un exemple. C'est une véritable honte, surtout de la part d'un gouvernement qui se targue d'être sévère face au crime alors qu'il fait exactement le contraire de ce qu'il doit faire. Nous devons investir davantage pour qu'il y ait plus de policiers sur le terrain parce qu'ils sont en première ligne pour stopper la violence des gangs.

● (1355)

C'est à Coquitlam, ville située dans ma circonscription, que l'on retrouve le plus faible ratio entre population et nombre de policiers au pays. En 2004 et en 2006, le Parti conservateur avait promis de faire en sorte qu'il y ait 2 500 policiers de plus dans les services municipaux, promesse qui n'est toujours pas remplie.

Le groupe de travail de la ville de Toronto contre les armes à feu et les gangs est un modèle d'approche intégrée à l'application de la loi et aux procédures judiciaires dont on a besoin pour s'attaquer au problème des gangs. Ce groupe de travail se compose de policiers, de procureurs, de travailleurs de soutien pour les victimes et les témoins et d'agents de probation et de libération conditionnelle. Le groupe de travail est installé dans un centre des opérations à la fine pointe de la technologie, qui permet de coordonner au maximum les enquêtes et les poursuites nécessaires pour lutter contre la violence des gangs de rue.

Si le gouvernement avait vraiment la volonté de s'attaquer au problème des gangs, il fournirait les fonds nécessaires pour aider les gouvernements provinciaux à mettre sur pied des groupes de travail semblables dans les grandes villes du pays.

Les services policiers ont aussi besoin que le gouvernement fédéral adopte des mesures législatives visant à moderniser les lois sur la surveillance et l'écoute électronique. Ces lois ont été rédigées avant l'avènement d'Internet et de la technologie sans fil, qui ont changé la société. Les organisations criminelles sont dotées de toute cette technologie, téléphones portables, Blackberry et Internet, et elles savent que les policiers ne sont pas en mesure de les égaler. Les criminels tirent parti de la technologie la plus perfectionnée qui soit et nous devons donner à notre système de justice le même genre d'outils législatifs pour les combattre.

Je veux dire quelques mots sur les produits de la criminalité. Je comprends la colère des citoyens des collectivités de ma circonscription qui ont été terrorisés par les gangs et qui voient les membres de ces gangs profiter en toute impunité d'activités violentes et dangereuses. Tant les policiers que les procureurs doivent pouvoir saisir les véhicules de luxe et les résidences valant des millions de dollars que les dirigeants des gangs arborent fièrement dans nos collectivités. Autrement, comment pouvons-nous dire en toute sincérité à nos enfants que le crime ne paie pas?

Nous proposons que les produits de la criminalité récupérés par le gouvernement soient réinvestis dans les collectivités victimes de la violence des gangs. Quoi de mieux que de mettre aux enchères les possessions des bandits pour financer des programmes scolaires ou des centres communautaires?

Je sais que tous les députés veulent que cette violence disparaisse. Je me joins à mes collègues néo-démocrates pour demander au gouvernement conservateur d'aller plus loin et plus vite et d'élaborer une stratégie globale pour mettre un terme à la violence des gangs. Chaque journée qui passe sans que le gouvernement n'élabore une stratégie pour mettre un terme à la violence des gangs est une autre journée de perdue. C'est honteux. Les collectivités se tournent vers le gouvernement pour voir une lueur d'espoir, des gestes concrets, mais pour l'instant elles sont fort désappointées.

● (1400)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je dois interrompre la députée. Il lui restera deux minutes d'intervention à la reprise du débat sur cette question.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA PARTICIPATION DES JEUNES

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'intervenir à la Chambre pour rendre hommage à un citoyen de ma circonscription.

Récemment désigné comme l'une des cinq personnes les plus remarquables du Sud-Ouest de la Saskatchewan, Lonnie Hunter est un adolescent qui vit à Waldeck, juste à l'extérieur de Swift Current, en Saskatchewan. Lonnie partage bien des traits communs avec tous les adolescents canadiens. C'est un élève du secondaire qui aime les sports et la musique et qui consacre beaucoup de temps à ses amis. Cependant, Lonnie est loin d'être ordinaire. Il est vraiment passionné par la participation des jeunes à la vie communautaire et politique. Il siège à la chambre de commerce locale à titre d'ambassadeur des jeunes et il a également sa place aux conseils d'administration scolaire et communautaire.

Lors des dernières élections, Lonnie a incité de nombreux jeunes à jouer un rôle de premier plan.

Le potentiel de réussite du Canada est amplifié quand nos jeunes sont disposés à faire leur part.

Je félicite et je remercie Lonnie Hunter de tout ce qu'il fait pour le Sud-Ouest de la Saskatchewan et pour son pays, le Canada. Lonnie estime que la contribution des jeunes peut améliorer la collectivité.

* * *

LA COMMUNAUTÉ CANADO-POLONAISE

Mme Bonnie Crombie (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, c'est en qualité de Canadienne d'origine polonaise que je prends la parole aujourd'hui pour demander au gouvernement de remplir ses promesses et d'agir. Comme mon mentor, Jesse Flis, l'a fait pendant de nombreuses années ici même, j'ai l'intention de défendre les Canadiens d'origine polonaise et de faire bouger les choses. Les conservateurs disent ce qu'ils croient devoir dire pour bien paraître, sans plus.

Partout au pays, des Canadiens d'origine polonaise, dont Wladyslaw Lizon, président du Congrès canadien polonais, attendent depuis plus d'un an que soient ratifiés les accords sur la transférabilité des pensions, la mobilité des jeunes et les prestations de retraite pour les anciens combattants alliés.

Le 2 avril 2008, la Pologne et le Canada ont conclu un accord sur la sécurité sociale. Quand sera-t-il ratifié? Quand sera-t-il signé?

L'année dernière, la Pologne et le Canada ont conclu un accord sur la mobilité des jeunes. Quand sera-t-il ratifié? Quand sera-t-il signé?

À chaque campagne électorale, les conservateurs ont promis d'étendre les prestations aux anciens combattants polonais alliés. Qu'est-il advenu de ces promesses et quand se concrétiseront-elles?

Il est temps que le gouvernement cesse de faire des promesses en l'air et qu'il fasse ce qu'il dit...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La députée de Laval a la parole.

* * *

[Français]

PIERRE BRISEBOIS

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, Pierre Brisebois, un citoyen de ma circonscription, a récemment réalisé une affectation pour le compte du Service d'assistance canadienne aux organismes, le SACO. Il est allé à Ivano-Frankivsk, en Ukraine, où il a préparé et formé le personnel du restaurant d'un nouvel hôtel sur les technologies modernes et les nouveautés dans la préparation d'aliments. Il a par la suite évalué le menu proposé et apporté des changements qui tiennent compte des compétences du personnel et des thèmes du restaurant.

Déclarations de députés

Il a créé 15 nouveaux mets qui ont été inscrits au menu de l'hôtel et a formé les employés pour qu'ils puissent les préparer.

Le travail de M. Brisebois a été si satisfaisant qu'on lui a demandé par la suite d'effectuer une évaluation des normes professionnelles du personnel.

Mes collègues du Bloc québécois et moi-même tenons à féliciter M. Brisebois pour son implication et pour avoir fait rayonner l'expertise québécoise là où les gens en bénéficient le plus.

* * *

[Traduction]

LA COLOMBIE

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, Amnistie Internationale a condamné les autorités colombiennes, les accusant de se servir du système judiciaire du pays « pour faire obstacle au travail légitime des défenseurs des droits humains ».

Plus d'une dizaine de défenseurs des droits de la personne et 46 syndicalistes ont été tués par des paramilitaires en 2008, soit deux fois plus qu'en 2007.

Selon des témoignages entendus aujourd'hui par le Comité du commerce, des milliers de paramilitaires ayant des liens avec le gouvernement s'emparent de force des terres de pauvres paysans sous l'oeil complice du régime.

Plus de 1 500 paysans ont été massacrés jusqu'ici par la junte militaire colombienne parce qu'ils sont de soi-disant « faux positifs ». Cela équivaut ni plus ni moins au meurtre de sang froid de personnes innocentes.

Chose incroyable, le gouvernement conservateur va de l'avant avec un accord de libre-échange à la Bush avec ce régime.

Ce qui est encore plus incroyable, c'est que le chef de l'opposition appuie cette manière de bafouer les droits de la personne dans le but d'enrichir de puissantes entreprises privées.

Le NPD est solidaire de millions de Canadiens qui s'opposent au meurtre, à la torture et à la violation des droits de la personne. Nous dénonçons le fait que cet accord soit entaché du sang d'innocentes victimes.

* * *

● (1405)

LES BOURSES D'ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ THOMPSON RIVERS

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage à M. Alvin Grunert, un homme extraordinaire de ma circonscription.

M. Grunert a généreusement fait don de 1,5 million de dollars à l'université Thompson Rivers, permettant ainsi la création d'une bourse d'études destinée aux meilleurs étudiants de chacune des facultés.

Par ce geste, M. Grunert a voulu réaliser le souhait de sa femme, soit permettre à des étudiants de poursuivre des études postsecondaires que, peut-être, ils n'auraient autrement pas pu s'offrir. Ce legs de Lydia Grunert permettra d'élargir les possibilités qu'offre déjà l'Université Thompson Rivers. Cet établissement unique offre en effet non seulement des diplômes d'études supérieures, mais aussi des diplômes de compétence professionnelle et des programmes d'apprentissage.

Déclarations de députés

Ce don remarquable est d'autant plus spécial qu'il ne provient pas d'une fortune familiale. M. et Mme Grunert ont plutôt travaillé inlassablement leur vie entière tout en économisant et en investissant de façon judicieuse. Ils croyaient que ce geste d'altruisme constituerait leur meilleur investissement.

Je demande à tous les députés de rendre hommage à ces remarquables Canadiens. Ils constituent un brillant exemple de ce que notre nation a à offrir.

* * *

[Français]

LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, récemment, l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, était en Haïti avec Bill Clinton dans le but d'encourager les pays plus fortunés à venir en aide à ce pays tant dans le besoin. Nous demandons à tous les gouvernements et entreprises d'aider Haïti à redémarrer son économie. Comme l'a dit M. McKenna:

[Traduction]

Notre voyage nous a permis d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation critique à Haïti, et je pense que les Haïtiens ont pu sentir davantage que le reste du monde s'intéressait à leurs problèmes.

[Français]

Le manque de leadership politique et l'instabilité environnementale ont fait en sorte qu'Haïti est dépourvu de ses avantages naturels: les terres sont érodées et les inondations sont nombreuses.

Le Canada vit présentement une crise économique, mais nous devons de mettre tous nos efforts pour aussi aider des pays, comme Haïti, qui souffrent encore plus que nous. Avec plus de stabilité et un effort de la part de la communauté mondiale, on pourrait espérer voir un Haïti prospère et sécuritaire. Nous le devons à nos amis originaires d'Haïti.

* * *

[Traduction]

LE RÉSEAU DE LIBÉRATION DES INTOUCHABLES

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, j'ai le privilège de souhaiter la bienvenue sur la Colline du Parlement à M. Joseph D'souza, président du réseau de libération des intouchables.

M. D'souza a témoigné aujourd'hui devant le Sous-comité des droits internationaux de la personne. Les intouchables constituent la caste inférieure de la religion hindoue. On les appelle aussi les dalits. Traditionnellement, ils ont été relégués aux métiers subalternes et à diverses formes de servitude. Les intouchables se voient fréquemment nier le droit à l'égalité des chances dans la société indienne.

Les filles et les femmes de la caste des intouchables sont souvent forcées à se prostituer. Les enfants se font mutiler et sont forcés de mendier, comme le montre de façon frappante le film *Le pouilleux millionnaire*.

Le réseau de libération des intouchables s'emploie à faire vacciner les enfants intouchables, à leur fournir des soins médicaux de base et à les instruire. Il offre de la formation et des microprêts aux femmes intouchables. Il s'efforce aussi d'assurer à tous les Indiens un traitement égal devant la loi, dans le cadre de sa campagne pour la liberté religieuse.

Je remercie M. D'souza pour tout ce qu'il fait.

[Français]

ADRIANE PROVOST

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, je veux rendre hommage aujourd'hui à une athlète de Terrebonne, la cycliste Adriane Provost.

Récipiendaire du titre « Athlète féminine niveau québécois » à l'occasion du 36^e gala Sports-Québec, Adriane a remporté un Maurice. Par sa grande détermination et sa passion hors du commun, elle a dominé le cyclisme québécois féminin chez les cadettes en terminant au premier rang du classement de la Coupe du Québec et du classement final de la Fédération québécoise de cyclisme.

À 15 ans, Adriane est considérée comme la meilleure cycliste junior au pays à la suite de son incroyable prestation aux championnats canadiens. La saison prochaine, elle souhaite conserver son titre de championne canadienne sur route, améliorer ses performances sur piste et se rendre aux championnats du monde à Moscou.

À cette jeune femme qui est un modèle pour toute notre communauté, j'offre toutes mes félicitations et lui exprime ma fierté de la représenter à la Chambre des communes.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le Président, tandis que nous attendons impatiemment que le ministre de la Justice nous dévoile le contenu de son projet de loi destiné à limiter le crédit pour période sous garde présentencielle, les procureurs généraux des provinces, surtout ceux de l'Ouest du Canada, sont déjà très nombreux à signifier leur appui pour ce changement législatif.

Le procureur général de la Saskatchewan, Don Morgan, a estimé que l'élimination du principe de la détention provisoire comptant double améliorera la perception que la population a de l'appareil de justice.

Quant à la procureure générale de l'Alberta, Alison Redford, elle a déclaré: « Cela nous aidera à acheminer plus efficacement toutes ces causes dans le système judiciaire. »

Compte tenu de ces appuis, l'opposition ne devrait pas hésiter à nous aider à faire rapidement adopter ce projet de loi, qui sera déposé demain, par la Chambre et par le Sénat. Cependant, nous craignons que le NPD ne collabore pas, parce que le porte-parole de ce parti en matière de justice désire par-dessus tout que l'on accorde aux détenus un crédit pour le « temps qu'ils auront passé à souffrir ».

Tandis que le NPD se préoccupe de la souffrance ressentie par des délinquants violents et dangereux, notre gouvernement, lui, prend position pour les victimes du crime.

•(1410)

JOSIP GAMULIN

L'hon. Albina Guarnieri (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.): Monsieur le Président, ce mois-ci, le Canada a dit adieu à un homme qui avait un profond sens de la justice et qui était animé d'une générosité dont il a su faire profiter le monde entier.

Le Dr Josip Gamulin, originaire de Croatie, est arrivé au Canada dans les années 1970 et a ouvert son cabinet de médecin de famille. Bien avant l'avènement de l'Internet, il avait bâti sa propre toile mondiale, tissée, celle-là, par télécopieurs, par la radio à ondes courtes et même par les mégaphones dont il avait équipé sa voiture familiale.

Par l'intermédiaire de son comité des droits de la personne en Croatie et de sa radio en croate, Libertas, diffusée dans le monde entier sur ondes courtes, il s'est battu pour obtenir la libération de prisonniers politiques et l'allègement des souffrances de tous les opprimés, partout dans le monde.

Au Canada, il n'a jamais répugné à embrasser une cause valable, il ne s'est jamais dérobé face à la difficulté et il a su mobiliser des milliers de personnes.

L'activisme et l'intégrité que le Dr Gamulin nous a laissés en héritage constituent d'inspirer ceux dont il a changé la vie grâce à ses convictions, à son génie et à sa générosité. C'est son amitié qui a été pour moi le plus grand privilège.

* * *

[Français]

LE GOUVERNEMENT CONSERVATEUR

M. Daniel Petit (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, dans son Plan d'action économique, notre gouvernement s'est engagé à stimuler l'économie en favorisant les investissements en infrastructure pour créer des emplois et remettre nos gens au travail. Les gouvernements du Canada et du Québec ont fait un autre grand pas dans cette direction aujourd'hui en signant une entente historique qui dirigera des milliards de dollars dans les infrastructures de notre belle province. Ces routes, ces ponts et ces aqueducs sont des projets concrets. Ils créeront les emplois dont nos citoyens et nos citoyennes ont besoin.

Notre gouvernement soutient ainsi une économie forte, favorise la création d'emplois et contribue à la prospérité des collectivités partout au Québec. Nous sommes fiers de livrer ces résultats concrets pour le Québec. Voilà des résultats qui alimenteront la reconstruction de nos communautés, remettront nos gens au travail, et donneront aux Québécois et Québécoises l'espoir d'un avenir meilleur. C'est ça, un gouvernement en action.

* * *

[Traduction]

LES PESTICIDES

Mme Dawn Black (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, la Pesticide Awareness Coalition de New Westminster a travaillé d'arrache-pied pour sensibiliser les gens de la collectivité aux effets dommageables des pesticides pour la santé et interdire l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.

Les recherches médicales et scientifiques sur les effets négatifs des pesticides sur la santé ont démontré que les pesticides avaient été formellement liés à bon nombre de cancers, à des malformations congénitales et à diverses maladies neurologiques. Ces toxines sont très dangereuses pour nos enfants et elles présentent un risque

Déclarations de députés

considérable pour l'environnement. On a d'ailleurs diagnostiqué un lymphome non hodgkinien chez mon fils Stuart après qu'il ait travaillé à l'entretien de terrains de golf pendant ses vacances d'été.

Il est essentiel que nous réévaluions l'utilisation que nous faisons de ces dangereux produits chimiques. Il existe des solutions de rechange efficaces et beaucoup moins dommageables. Il est temps que le gouvernement suive l'exemple des diverses administrations municipales canadiennes et qu'il appuie l'adoption de mesures législatives qui permettront de restreindre l'utilisation de pesticides à des fins purement esthétiques pour protéger tous les Canadiens, surtout les enfants.

* * *

LA JUSTICE

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a annoncé hier qu'il avait préparé une mesure législative qui, si elle était adoptée par le Parlement, imposerait un plafond aux crédits accordés aux criminels pour le temps qu'ils ont passé en détention avant la tenue de leur procès, une pratique qui s'est instaurée au cours des treize années de mollesse libérale.

Les Canadiens et les responsables canadiens de l'application de la loi ont clairement fait savoir qu'ils en avaient assez de ce système judiciaire qui récompense les criminels reconnus en leur accordant un crédit, alors que les victimes et leurs familles n'obtiennent pas de crédit, pas de considération et pas de justice. Un crédit est généralement considéré comme une reconnaissance qui se mérite, et il est temps que l'on se rende compte que la justice est un principe que l'on mérite et auquel on est en droit de s'attendre.

Au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont promis de mettre fin à cette pratique et de travailler à établir le principe des peines réelles. Toutefois, le porte-parole du Parti libéral en matière de justice tente maintenant de s'attribuer le mérite de cette initiative. J'aimerais rappeler au député que ce problème n'est pas apparu soudainement au cours des dernières semaines. Il remonte à de nombreuses années.

J'espère sincèrement que les partis d'opposition sauront faire la part des choses et qu'ils cesseront d'accorder des crédits aux criminels.

* * *

[Français]

LE CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION

M. Nicolas Dufour (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, pour une deuxième année consécutive, 11 étudiantes et étudiants du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption participeront au National Model United Nations, à New York, du 7 au 11 avril prochains. Durant ces cinq jours, des milliers d'étudiants d'universités et de collèges provenant des quatre coins du monde se réuniront afin de discuter des grands problèmes actuels et de tenter, en reproduisant fidèlement les règles et les procédures des organisations internationales, de trouver des solutions durables. Après avoir représenté Haïti l'an dernier, les élèves devront cette année se mettre dans la peau de diplomates du Paraguay, selon la sélection faite par les organisateurs de l'événement.

Questions orales

L'an dernier, le cégep a reçu le prix de la délégation s'étant le plus améliorée en reconnaissance des travaux menés à l'Organisation panaméricaine de la santé. En tant qu'ancien étudiant du cégep et en tant que député du Bloc québécois, je tiens personnellement à féliciter les élèves pour leur participation à cet important événement. Je suis certain qu'ils sauront représenter le cégep avec brio.

* * *

●(1415)

[Traduction]

LA JOURNÉE POURPRE

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais reconnaître aujourd'hui la réalisation remarquable de Cassidy Megan, une jeune fille de 9 ans qui habite dans ma circonscription, celle de Halifax-Ouest.

L'an dernier, Cassidy a instauré la Journée pourpre, une campagne internationale de sensibilisation à l'épilepsie. Cassidy est atteinte d'épilepsie et a créé la Journée pourpre dans le but d'informer la population. Elle voulait également que les autres enfants atteints de cette maladie sachent qu'ils ne sont pas seuls. Aujourd'hui, partout dans le monde, les gens soulignent cette journée spéciale en portant du pourpre, et en parlant de l'épilepsie et en s'informant sur cette maladie.

Je sais que tous les députés se joindront à moi pour féliciter Cassidy Megan.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Rodney Weston (Saint John, PCC): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement conservateur continue de mettre l'accent sur le Plan économique du Canada, le Parti libéral continue de proposer des politiques irresponsables qui tuent des emplois.

Notre plan réduira le fardeau fiscal des Canadiens tandis que les libéraux veulent augmenter ce fardeau en haussant la TPS.

Notre plan inclut un investissement inédit dans des projets prêts à démarrer. Le plan des libéraux consiste à retarder le versement des fonds à ces projets.

Notre plan vise à aider les Canadiens les plus durement frappés par la récession en améliorant les prestations d'assurance-emploi et en élargissant l'accès aux programmes de formation. Quel est le plan des libéraux? Ils n'ont pas encore de plan à cet égard.

Le Canada a besoin du Plan d'action économique élaboré par le gouvernement conservateur, pas du plan libéral qui ferait augmenter la TPS et introduirait une taxe sur le carbone néfaste pour l'emploi.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉCONOMIE

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, hier, le directeur parlementaire du budget a montré que les prévisions économiques des conservateurs étaient si dépassées qu'elles devraient être jetées aux poubelles. Aujourd'hui, les prévisions de la Banque TD minent encore la crédibilité des conservateurs.

Pourquoi le premier ministre coupe-t-il du tiers le budget du directeur parlementaire? Est-ce parce que ce directeur ose dire la vérité aux Canadiens?

[Traduction]

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, mon bureau vient juste de confirmer que le budget pour ce fonctionnaire est pris à même celui de la Bibliothèque du Parlement. Or, le député ainsi que son homologue au Sénat ont confirmé le budget de la Bibliothèque.

En d'autres mots, la question devrait être posée au député et, s'il voulait vérifier les faits, la Bibliothèque du Parlement serait un bon endroit où commencer.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous que le gouvernement vient juste de voir à ce que le budget du directeur parlementaire du budget soit rétabli, mais en plus d'avoir amputé son budget, le premier ministre refuse de lui communiquer des renseignements cruciaux.

On nous dit que les Canadiens apprendront tout ce qu'ils ont besoin de savoir en consultant un site web où on voit encore que le gouvernement exhorte le Sénat à adopter le budget, qui a pourtant été adopté il y a deux semaines.

Pourquoi le premier ministre impose-t-il aux Canadiens des chiffres manipulés par les conservateurs plutôt que de laisser le directeur parlementaire du budget faire son travail?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, le bibliothécaire parlementaire a témoigné devant un comité du Parlement et on lui a demandé si les fonds accordés au directeur parlementaire du budget avaient été réduits. Il a répondu qu'il n'y avait pas eu de réduction du budget du directeur parlementaire du budget et que celui-ci avait obtenu la même augmentation que le reste de la Bibliothèque.

Il est entièrement indépendant de nous et, si le député veut en savoir plus, je lui suggère d'aller étudier dans le calme à la bibliothèque.

●(1420)

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, pour ce qui est de la reddition de comptes, les conservateurs font fi de l'avis de la vérificatrice générale et refusent de dire aux Canadiens, même dans les termes les plus généraux, comment ils proposent de dépenser 3 milliards de dollars de l'argent des contribuables. Ensuite ils boycottent le directeur parlementaire du budget et déclarent aux Canadiens qu'ils n'obtiendront que les renseignements qu'eux, les conservateurs, veulent bien leur donner.

Étant donné que notre premier ministre sous surveillance avait pour habitude de se dépeindre comme étant un véritable don de Dieu pour la reddition de comptes, quand cessera-t-on d'utiliser deux poids et deux mesures?

M. Pierre Poilievre (secrétaire parlementaire du premier ministre et de la ministre des Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, quand ce député cessera-t-il de nous imposer son manque de dignité? Il s'exprime avec hargne et critique une chose qu'il a approuvée, puisqu'il a voté en faveur de ces 3 milliards de dollars. Apparemment, il ne savait pas que cela avait déjà été fait.

Il critique maintenant cette dépense. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons adopté le Plan d'action économique pour nous aider à traverser la période difficile actuelle grâce à des réductions d'impôts, à la création d'emplois, à la construction de routes, de ponts et d'arénas et à d'autres importants projets.

Nous faisons ce qu'il y a à faire. Le député devrait aller à la bibliothèque étudier les résultats.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, depuis 2001, CBC/Radio-Canada bénéficie d'un financement de 60 millions de dollars pour soutenir la programmation canadienne. À l'heure actuelle, nous ne savons pas encore si CBC/Radio-Canada recevra ce financement au cours du prochain exercice. Le gouvernement n'a rien confirmé à ce sujet, alors nous devrions être inquiets.

Si la réponse est non, un plus grand nombre de personnes perdront leur emploi. Le gouvernement dira-t-il aujourd'hui, immédiatement, à CBC/Radio-Canada si elle aura droit à ce financement ou se contentera-t-il de dire « Nous nous en fichons. Plus de Canadiens peuvent perdre leur emploi »?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, nous avons déjà fait savoir à CBC/Radio-Canada qu'elle recevra le plein montant qui lui était alloué, un montant record de la part du gouvernement conservateur.

Examinons la feuille de route des libéraux au chapitre des pertes d'emplois à CBC/Radio-Canada. Pendant une campagne électorale, les libéraux ont dit: « Enfin, nous doterons [...] Radio-Canada d'un budget pluriannuel stable. »

Ce qui s'est produit par la suite...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Le ministre du Patrimoine canadien a la parole.

L'hon. James Moore: Voilà ce qu'ils avaient promis, monsieur le Président, et voilà ce qu'ils avaient soutenu au cours de la campagne électorale, mais qu'ont-ils fait une fois au pouvoir? Ils ont amputé le financement de CBC/Radio-Canada de 414 millions de dollars. Ils y ont supprimé 4 000 emplois.

Ils peuvent donc faire de beaux discours au sujet de CBC/Radio-Canada. Ils ont amputé son financement de 400 millions de dollar et y ont supprimé 4 000 emplois. Ils devraient avoir honte.

[Français]

M. Pablo Rodriguez (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a refusé de consentir un prêt à Radio-Canada et, aujourd'hui, c'est 800 personnes qui perdent leur emploi. Et ce nombre va augmenter drastiquement si Radio-Canada ne vend pas pour 125 millions de dollars d'actifs. Or, pour ce faire, cela prend l'autorisation du gouvernement.

Va-t-il dire oui ou va-t-il tout simplement fermer la porte et dire « au diable le contenu canadien, au diable les régions, au diable les francophones et au diable Radio-Canada »?

[Traduction]

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, où était la passion que ce député manifeste à l'égard de CBC/Radio-Canada quand les libéraux ont amputé de 400 millions de dollars le

Questions orales

financement de cette société? Où étaient ce député et sa passion lorsque les libéraux y ont supprimé 4 000 emplois?

Nous avons augmenté le financement de CBC/Radio-Canada. Eux, ils l'ont amputé.

Pire encore, voici ce qu'une personne a dit:

Je considère que nos efforts visent à lutter contre [...] l'hypothèse des radiodiffuseurs publics existants, notamment CBC/Radio-Canada, selon laquelle leur auditoire est composé d'idiots qui ne sont pas capables de penser par eux-mêmes.

Qui a dit cela? Le chef du Parti libéral.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, hier, le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, a déclaré que le déficit fédéral allait être beaucoup plus important que ce que le gouvernement avait prévu. Il a aussi laissé entendre que le plan de relance du gouvernement était insuffisant compte tenu de l'aggravation de la crise économique.

Le premier ministre va-t-il enlever ses lunettes roses et faire face à la réalité économique en accordant de l'aide financière à des secteurs qu'il a jusqu'ici complètement ignorés, comme les industries manufacturières et forestières, ainsi que le milieu culturel, dont Radio-Canada?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, Don Drummond, l'économiste de la Banque Toronto-Dominion, a dit l'autre jour que le gouvernement avait été bien inspiré en janvier 2009 de ne pas avoir cru la moyenne des prévisions du secteur privé et de les avoir revues à la baisse.

C'est effectivement ce que nous avons fait avec le budget du 27 janvier. Le point de vue des économistes sur l'économie fluctue. Nous persistons dans notre position, que les libéraux d'en face ont appuyée, à savoir qu'à notre avis l'économie va progresser plus lentement que ne le pensaient l'ensemble des économistes, en janvier.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a accentué la crise avec sa décision idéologique de ne pas aider Radio-Canada, ce qui entraîne la perte de 800 emplois directs. C'est sans compter que chaque emploi perdu à Radio-Canada représente trois emplois perdus chez les producteurs privés. Pourtant, tout ce que le radiodiffuseur public demandait, c'était une simple avance de fonds.

Le premier ministre admettra-t-il qu'il a fait un choix idéologique qui aura de graves conséquences économiques?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, c'est faux, dans la mesure où Hubert Lacroix lui-même, le président de Radio-Canada, a dit aujourd'hui à Montréal que, même si le gouvernement avait prêté 125 millions de dollars à la Société Radio-Canada, il aurait encore supprimé les emplois. Ce n'était pas une solution pour les problèmes existant à Radio-Canada.

Questions orales

Tous les radiodiffuseurs privés et publics ont vu chuter le niveau de publicité dans leur budget. C'est un problème pour eux. Ce qu'on peut faire, en tant que gouvernement, c'est d'augmenter nos investissements, et voilà ce qu'on a fait: 1,1 milliard de dollar cette année pour Radio-Canada, un montant sans précédent.

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, en plus de la baisse actuelle des revenus publicitaires, Radio-Canada est victime, depuis les 20 dernières années, d'une diminution en termes réels de son budget, malgré ce que prétend le ministre. Le refus du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles de faire preuve de flexibilité va faire perdre, selon le PDG de Radio-Canada, Hubert Lacroix, 3 200 emplois directs et indirects dans l'industrie télévisuelle.

Le ministre est-il conscient qu'en temps de crise économique, on a besoin d'un gouvernement qui crée des emplois et non pas d'un gouvernement qui fait des mises à pied?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, est-elle consciente que ce qu'elle dit à la Chambre est complètement faux? Hubert Lacroix, le président-directeur général de la Société Radio-Canada, a dit aujourd'hui, à Montréal, que même s'ils avaient une subvention supplémentaire de 125 millions de dollars, il y aurait encore des pertes d'emplois. C'est ce qu'il a dit dans son discours.

Si elle est en faveur de la Société Radio-Canada, cet organisme important pour les Canadiens et les Québécois, elle devrait voter en faveur de notre budget qui prévoit 1,1 milliard de dollars pour la Société Radio-Canada, un montant pour la SRC sans précédent dans l'histoire du Canada.

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, le PDG de Radio-Canada a également dit qu'il y en aurait moins s'il avait une aide de ce gouvernement.

Selon tous les intervenants, les coupes à Radio-Canada auront des effets dévastateurs sur la qualité de la programmation et priveront les régions d'une source d'information essentielle en abolissant des émissions régionales du midi.

Le ministre trouve-t-il intelligent de contribuer par son idéologie aux problèmes qui frappent déjà les régions en refusant de faire preuve de flexibilité envers Radio-Canada?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai souligné hier, notre gouvernement a augmenté le budget de la Société Radio-Canada à chaque budget, à chaque année.

Hubert Lacroix, le président-directeur général de la Société Radio-Canada s'est également dit convaincu que CBC/Radio-Canada émergera de cette situation en position de force si elle respecte ses priorités stratégiques à long terme déjà approuvées par son conseil d'administration.

Nous prenons nos responsabilités, nous faisons les investissements comme nous l'avons promis lors de notre campagne. Nous tenons nos promesses.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens qui perdent leur emploi ont besoin d'aide et pas de demi-vérités. Hier, la ministre a affirmé que 80 p. 100 des gens qui perdaient leur emploi et qui y avaient cotisé seraient admissibles à l'assurance-emploi.

Mais selon Statistique Canada, seulement 43 p. 100 des gens qui ont perdu leur emploi sont admissibles, en fait.

Face à cette réalité, le gouvernement va-t-il écouter la volonté du Parlement et le Conference Board, et éliminer les deux semaines de pénalité et élargir l'accès à l'assurance-emploi?

• (1430)

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, l'honorable député devrait être responsable dans son utilisation des chiffres. Il risque d'ajouter à la confusion du monde car ce qu'il dit ne reflète pas la réalité.

[Traduction]

Voici ce qu'il en est. D'après nos chiffres et une enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, plus de 82 p. 100 des Canadiens qui y ont cotisé peuvent recevoir des prestations. Nous sommes très heureux que notre Plan d'action économique leur permette de bénéficier de cinq semaines supplémentaires de prestations à la fin, comme les Canadiens le souhaitaient.

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, la ministre joue sur les mots, alors que les familles canadiennes ont des besoins réels. Au lieu de parler dans l'abstrait du nombre de cotisants qui auraient droit à l'assurance-emploi, elle ferait mieux de regarder les faits présentés par Statistique Canada.

D'après Statistique Canada, seuls quatre sur dix des 300 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi depuis les dernières élections sont admissibles à l'assurance-emploi. Le Parlement est intervenu pour demander au gouvernement de réformer l'assurance-emploi. Le Conference Board l'a répété aujourd'hui. Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien d'utile?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, cessons de couper les cheveux en quatre. Nous savons bien que les statistiques qu'il mentionne incluent tous les gens qui ne travaillent pas. On ne peut pas dire que les gens qui n'ont jamais travaillé de leur vie ne touchent pas assez vite l'assurance-emploi. Ils n'ont jamais travaillé, donc ils n'y ont pas droit.

Que le député cesse de faire de la basse politique sur le dos de personnes réelles.

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, en septembre, les conservateurs disaient qu'il n'y avait ni récession, ni déficit. En novembre, c'était une récession technique et un léger excédent. En janvier, c'était une récession et un certain déficit. Depuis 24 heures, le directeur parlementaire du budget comme la Banque Toronto-Dominion prévoient des déficits records et une longue récession.

Pourquoi persister à déformer les faits comme elle vient de le faire, à propos du déficit, de la récession ou du chômage? Commencez à dire la vérité aux Canadiens, commencez à respecter les votes à la Chambre pour qu'on puisse appliquer des résolutions comme les propositions sur l'assurance-emploi adoptées il y a deux semaines. Commencez à aider les Canadiens et cessez de mentir.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait certainement que ses propos sont irrecevables. Il voudra les retirer après la période des questions, mais nous y reviendrons à ce moment-là.

L'honorable ministre des Finances a la parole.

Questions orales

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, le budget que nous avons présenté il y a quelques semaines seulement à la Chambre s'appuyait sur des prévisions économiques plus pessimistes que celles de la moyenne des analystes du secteur privé. Cette année, nous allons entendre toutes sortes d'opinions sur la récession et le taux de croissance négative.

Tous les économistes ont reconnu qu'ils n'avaient pas vu venir la récession. Aucun ne l'a vue venir. C'est pour cela que nous avons fait des estimations inférieures à ce que prévoyaient les économistes du secteur privé.

Le député d'en face ne s'en rend manifestement pas compte parce qu'il n'a pas lu le budget.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, la CBC emploie 25 personnes au Cap-Breton, et c'est le seul réseau qui dessert vraiment toute l'île. Nous avons appris aujourd'hui que la moitié des emplois seront supprimés.

Nous savons que la responsabilité du gouvernement fédéral consiste à permettre à la CBC de s'acquitter de son mandat vraiment national. Ces pertes d'emplois auront un effet dévastateur sur le service et sur ma collectivité.

J'exhorte le ministre à octroyer un financement provisoire pour que nous ne perdions pas ces emplois ni ce service.

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, nous reconnaissons l'importance des médias régionaux dans notre pays, certainement pour ce qui est de la CBC. C'est la raison pour laquelle nous avons augmenté le financement de la CBC.

Toutefois, je demanderais à mon bon ami du Cap-Breton de lire le discours prononcé aujourd'hui par le président de la CBC. Il a dit que même si un prêt-relais était accordé à la CBC, la société supprimerait quand même ces emplois. C'est une décision d'affaires qu'elle a prise.

Il nous incombe en tant que gouvernement de tenir nos promesses électorales. Nous l'avons fait. Nous avons versé à la CBC un financement record cette année.

● (1435)

[Français]

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, hier était une journée sombre pour la radio et la télévision publiques au Canada. Les conservateurs voulaient-ils régler leurs comptes avec Radio-Canada? Poser la question, c'est y répondre.

L'Outaouais n'échappera pas aux coupes, puisque l'excellent bulletin de nouvelles du midi, avec Nathalie Tremblay, sera éliminé. Non seulement des journalistes perdront leur tribune, mais aussi des techniciens et des travailleurs du domaine culturel canadien.

Comment ce gouvernement peut-il justifier l'abolition d'une partie de ces services à la population francophone?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, nous sommes toujours attristés lorsque survient une perte d'emplois. C'est clair. Tout le monde ici, en cette Chambre, a ce même sens commun.

Néanmoins, où était ce député, l'honorable député de Hull—Aylmer, lorsque son gouvernement libéral a coupé 4 000 emplois à la Société Radio-Canada?

Voici ce qu'étaient la formation, la programmation, les politiques du Parti libéral: il a coupé 4 000 emplois à la Société Radio-Canada

et il a coupé son budget de plus de 400 millions de dollars. Nous avons augmenté son budget; c'est le Parti libéral qui l'a coupé.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu droit à des annonces bizarres hier de la part du ministre de l'Agriculture. Premièrement, nous avons vu le gouvernement annoncer une nouvelle politique sur la listériose sans être capable de la mettre en oeuvre; deuxièmement, on a nommé une enquêteuse en lui donnant comme ligne directrice d'accorder à ceux qu'elle entendrait le droit de modifier son rapport avant qu'il ne soit déposé; et, troisièmement, aussi incroyable et farfelu que cela puisse paraître, le gouvernement a empêché un comité parlementaire de faire enquête sur la crise de la listériose.

Le premier ministre assumera-t-il sa responsabilité en permettant que les Canadiens bénéficient d'audiences ouvertes et transparentes au sujet de la crise de la listériose?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, nous souhaitons aller au fond des choses. Nous avons proposé un calendrier. Les partis d'opposition l'ont accepté. À la onzième heure, le député de Malpeque est intervenu en voulant tout chambouler. Il voulait faire doubler le nombre de réunions et la durée, et cela nous convient.

Au beau milieu de sa déclaration grandiose selon laquelle il souhaitait que l'on dispose de plus de temps et que l'on entende un plus grand nombre de témoins, il a dû partir pour un autre rendez-vous. Quel sérieux accorde-t-il donc à cette question?

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, la notion d'échéancier semble échapper au ministre. Hier, le gouvernement a permis ou, plus vraisemblablement, demandé au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture de faire de l'obstruction tout au long de la première réunion du sous-comité sur la salubrité des aliments. Ce sous-comité a été créé dans le sillage de la crise tragique de la listériose de l'été dernier, qui justifiait une étude transparente sur l'innocuité des aliments.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire pourrait-il donner l'assurance aux Canadiens que, pour une fois, il fera passer les intérêts de la population avant ses propres intérêts politiques et laissera au comité le soin de faire son travail?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, nous serions ravis de voir tous les intéressés se mettre au travail. Cependant, lorsqu'ils s'adonnent à de ridicules petits jeux partisans, nous devons réagir.

Le député de Cypress Hills—Grasslands a fait valoir à juste titre la légitimité du rôle de ce comité. Nous souhaitons aller au fond des choses. Je suis favorable aux entrevues qu'entendent mener les partis de l'opposition. Nous avons d'excellents rapports avec le Bloc et le NPD et cela nous permettra d'aller au fond des choses. Si les libéraux veulent s'adonner à de petits jeux ridicules et persistent sur cette voie, ils s'exposent à la colère de la population.

Questions orales

[Français]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, en 2008, le gouvernement fédéral a accordé des contrats d'une valeur de 3 milliards de dollars à des fournisseurs de la région de la capitale fédérale. Seulement 38 millions de dollars ont été attribués à des entreprises de Gatineau, soit 1,4 p. 100, alors que 98,6 p. 100 de ce montant ont été accordés à des entreprises d'Ottawa. Cette situation est inacceptable et scandaleuse.

Comment le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux peut-il nous expliquer qu'il favorise les entreprises d'Ottawa au détriment de celles de Gatineau?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et du ministre du Revenu national, PCC): Monsieur le Président, le but de notre gouvernement et de notre ministère est de faire affaire avec des PME de toutes les régions du pays. À première vue, ces chiffres m'ont surpris et j'ai posé des questions. Mais il faut comprendre que ces chiffres ne disent pas toute la vérité. Par exemple, certaines compagnies ont leur siège social à Ottawa, mais elles créent des emplois ailleurs. Aussi, plusieurs Québécois travaillent du côté d'Ottawa et vice-versa. Il faut donc regarder toutes ces données dans leur ensemble.

● (1440)

M. Richard Nadeau (Gatineau, BQ): Monsieur le Président, plutôt que de justifier son inaction et de promettre d'étudier la question, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux reconnaîtra-t-il que cette injustice, comme dans bien d'autres dossiers, vient du fait que le gouvernement fédéral est là pour défendre les intérêts du Canada au détriment de ceux du Québec?

M. Jacques Gourde (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et du ministre du Revenu national, PCC): Monsieur le Président, c'est pour cette raison que nous avons demandé au Bureau des petites et moyennes entreprises de continuer de promouvoir les occasions de contrats avec le gouvernement fédéral, et ce, partout au pays. On vient justement d'ouvrir un comptoir de service à Gatineau pour mieux servir les entreprises de la région.

* * *

LES GARANTIES DE PRÊTS

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, en réponse à une question sur la restructuration d'AbitibiBowater, le ministre du Commerce international a affirmé que la compagnie avait des possibilités d'options avec Exportation et développement Canada. Dans le montage financier d'AbitibiBowater, il est évident que les options dont parle le ministre ne peuvent être que des prêts et des garanties de prêts.

Le ministre peut-il être clair et nous le confirmer?

[Traduction]

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, nous prenons les négociations avec AbitibiBowater très au sérieux. Le secteur forestier perd des emplois dans tout le pays. Il ne s'agit pas d'emplois dans le secteur forestier au Québec, en Colombie-Britannique ou ailleurs. C'est un problème que nous allons affronter ensemble. Nous avons l'espoir de conserver autant d'emplois que possible dans le secteur forestier.

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, il est évident que les options qui s'offrent à AbitibiBowater sont des garanties de prêts, mais le ministre d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec) se cache derrière la poursuite des États-Unis pour ne rien dire. Il devrait plutôt écouter les élus de sa région, dont le maire de La Doré qui exige des garanties de prêts et qui soutient que ce genre d'aide ne contrevient pas à l'entente sur le bois d'oeuvre.

Plutôt que d'adopter servilement la position défendue par les États-Unis, le ministre va-t-il se tenir debout, écouter les élus de sa région et accorder les garanties de prêts qu'ils réclament?

[Traduction]

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, le Bloc québécois continue à mal informer les Canadiens sur ce sujet. Notre gouvernement s'inquiète beaucoup du secteur forestier au Québec et des difficultés que les travailleurs du secteur forestier rencontrent là-bas. C'est pourquoi nous avons pris des mesures afin d'appuyer le secteur forestier. Le budget de 2009 prévoit investir 170 millions de dollars dans le secteur forestier afin de le rendre plus durable et plus concurrentiel. Le budget de 2009 accorde plus d'argent et de souplesse d'action à Exportation et développement Canada afin d'aider les entreprises pendant ce ralentissement économique.

Notre gouvernement continuera à protéger les intérêts forestiers au Québec.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Judy Foote (Random—Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, si on pouvait compter sur les doigts de la main les gens qui attendent plus de 28 jours pour que leur demande d'assurance-emploi soit traitée, je comprendrais. Mais dans ma circonscription, Roger, de Harbour Breton, a attendu plus de 70 jours pour avoir une réponse. C'est tout simplement inadmissible, où qu'on habite.

Qu'est-ce que la ministre répond à ses électeurs lorsqu'ils lui disent qu'ils n'ont pas d'argent pour acheter des médicaments, pour payer leurs factures ou pour acheter de la nourriture pour leurs enfants?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, il est indéniable qu'un grand nombre de personnes traversent en ce moment une période très difficile. Nous avons recruté des centaines de spécialistes supplémentaires, et nous allons en recruter des centaines d'autres afin que les chômeurs puissent recevoir leurs prestations en temps voulu.

Malheureusement, il arrive que le traitement d'une demande prenne plus de temps, souvent parce qu'il manque certains renseignements soit du demandeur soit de l'employé. Nous sommes en train d'automatiser encore davantage notre système pour que ces données nous parviennent à temps.

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, les règlements du gouvernement sont tellement dépassés que la plupart des gens ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, et que d'autres sont obligés de faire appel des décisions.

Questions orales

Un de mes électeurs a fait une demande le 28 octobre; sa demande étant rejetée, il a fait appel. La décision initiale a finalement été renversée mais, malheureusement, Donald a dû attendre 16 semaines pour recevoir son chèque. La plupart de ces gens-là se retrouvent dans une situation extrêmement difficile.

Que disent les conservateurs à des gens comme Donald, qui sont forcés par le gouvernement de subir une telle épreuve?

•(1445)

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, soyons réalistes. C'est en 1995 que les libéraux ont mis en pièces le programme d'assurance emploi. Aujourd'hui, avec notre Plan d'action économique, nous renforçons ce programme. Nous avons prolongé les prestations pour la formation, ajouté cinq semaines à la période de versement des prestations ordinaires, et mis en place le projet-pilote dans tout le pays, afin d'aider les gens qui en ont le plus besoin.

Nous offrons également aux chômeurs des possibilités de formation sans précédent, afin qu'ils puissent acquérir les compétences qui leur permettront de trouver un emploi et ainsi subvenir aux besoins de leur famille, à long terme.

M. Andrew Kania (Brampton-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, rien que dans la région de Toronto, 207 000 Canadiens au chômage ne reçoivent pas d'assurance-emploi. Dan Trotta est l'un d'entre eux, il réside dans ma circonscription, il a 41 ans, et il est atteint de sténose spinale. Il a trois jeunes enfants, une hypothèque et de nombreuses obligations financières. Lui et sa famille sont très inquiets, car il n'a droit qu'à des indemnités pour de la formation, mais pas à des prestations d'assurance-emploi.

Au nom de M. Trotta et de tous les Canadiens au chômage, j'aimerais savoir pourquoi les conservateurs refusent de consentir l'aide dont ces gens ont besoin. M. Trotta nous regarde en ce moment...

Le Président: La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences a la parole.

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, nous savons que la situation est très difficile pour un trop grand nombre de personnes, et malheureusement, cela va durer encore un certain temps.

Nous investissons dans de nouveaux programmes, même des programmes pour des gens comme M. Trotta. Nous voulons qu'ils acquièrent les compétences et la formation nécessaires pour trouver un emploi qui leur permettra de subvenir aux besoins de leur famille, si bien qu'ils n'auront plus besoin de l'assurance-emploi et pourront se débrouiller tout seuls.

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, les habitants de Toronto et de l'ensemble du pays sont aux prises avec la pire crise économique en plus de 50 ans; quand ils ont besoin d'aide, ils veulent pouvoir compter sur des programmes comme l'assurance-emploi.

Cependant, dans ma circonscription, une femme au début de la quarantaine vient d'être mise à pied. Elle a fait une demande d'assurance-emploi, mais on lui a répondu qu'il lui manquait 80 heures pour être admissible. Elle et son mari sont maintenant sans emploi et incapables de toucher de l'assurance-emploi.

Quand le gouvernement joindra-t-il le geste à la parole et aidera-t-il les Canadiens qui en ont le plus besoin?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, notre Plan d'action économique contient trois grands axes.

Premièrement, créer des emplois en investissant 12 milliards de dollars pour stimuler l'infrastructure.

Deuxièmement, protéger les emplois en élargissant le programme de partage du travail, qui permet aux gens de prendre un jour de congé par semaine et de toucher des prestations d'assurance-emploi, et ainsi de garder leur emploi.

Troisièmement, aider ceux qui ont eu le malheur de perdre leur emploi en prolongeant les prestations d'assurance-emploi et en offrant une formation à ceux qui n'y sont pas admissibles afin qu'ils puissent occuper les emplois de demain.

* * *

LES PROJETS DE LOI CONTRE LA CRIMINALITÉ

Mme Dona Cadman (Surrey-Nord, PCC): Monsieur le Président, les nouveaux convertis à la cause de la lutte contre la criminalité viennent de montrer leur vrai visage. Malgré toute la mise en scène des dernières semaines pour préserver leur image publique, le jeu des libéraux, des néo-démocrates et des bloquistes vient d'être dévoilé au grand jour.

Ce matin, tous les députés de l'opposition ont voté en faveur de retarder le débat sur les mesures visant à lutter contre le crime organisé et les drogues. Ce n'est qu'après que le gouvernement eut exercé des pressions sur eux que les partis de l'opposition ont finalement accepté d'adopter, à l'étape de la deuxième lecture, le projet de loi contre le crime organisé. Qu'en est-il de l'autre mesure législative qui s'attaque au problème de la drogue au Canada?

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer aux Canadiens que notre projet de loi visant à lutter contre le crime organisé et les gangs au pays va enfin franchir l'étape de la deuxième lecture.

La prochaine mesure sur notre liste est le projet de loi sur les drogues, qui enverra le bon message à quiconque voudrait se lancer dans la culture et la production de drogues, dans la vente de drogues à des jeunes, ou dans la contrebande de stupéfiants. Le message, c'est qu'ils vont se retrouver en prison. J'aimerais que le projet de loi soit adopté en une journée, parce que je voudrais bien que, pour une fois, l'opposition à notre programme de lutte contre la criminalité vienne des gangsters et des trafiquants de drogue, et non pas des gens assis en face de nous.

* * *

[Français]

CBC/RADIO-CANADA

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, à cause du gouvernement conservateur, plus de 800 personnes vont perdre leur emploi à CBC/Radio-Canada. Les conservateurs croient qu'il est juste d'abolir les nouvelles locales à la radio le midi partout au pays, d'amputer le téléjournal d'une demi-heure en Atlantique et ailleurs, de mettre à la porte les deux tiers des employés à la station de Windsor — dans ce cas-là, aussi bien la fermer —, de couper les émissions d'informations jeunesse, comme RDI junior.

On sait que le premier ministre n'est tellement pas capable de sentir Radio-Canada qu'il ne leur donne pas d'entrevue. Est-ce que c'est une raison pour démolir le diffuseur public des Canadiens?

Questions orales

●(1450)

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, durant la campagne électorale de 2006 et celle de 2008, nous avons fait une promesse exacte aux Canadiens. Nous avons dit que nous allions augmenter ou maintenir le budget pour la Société Radio-Canada. Avec chacun de nos budgets, nous avons livré la marchandise et avons tenu notre promesse. Voilà ce que nous avons fait, mais voici ce qu'on voit ici, à la Chambre. Le NPD se présente comme le grand défenseur de la Société Radio-Canada, mais dans nos budgets, il a voté contre année après année. Il a voté contre la Société Radio-Canada. C'est affreux.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, les bureaux de CBC/Radio-Canada à Windsor, à Sudbury et à Thunder Bay viennent de subir des pertes dévastatrices.

Puisque nous parlons d'avis de renvoi, le ministre devrait en donner aux députés conservateurs du Québec, qui vont faire les frais de sa décision annoncée hier d'éliminer 260 postes à Montréal seulement. Ces pertes d'emploi auraient certainement pu être évitées. Il suffisait que le ministre appose sa signature afin que la société obtienne un prêt bancaire ou un financement provisoire, ce qui n'aurait rien coûté aux contribuables.

Pourquoi le ministre a-t-il privilégié une vendetta idéologique, au détriment des intérêts des Canadiens?

L'hon. James Moore (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, le député ne sait pas de quoi il parle.

Le président de CBC/Radio-Canada a déclaré publiquement que même si la société avait obtenu un prêt de 125 millions de dollars, elle licencierait des employés. Le problème des radiodiffuseurs au Canada, tant publics que privés, est qu'ils sont tous confrontés à une baisse importante de leurs recettes publicitaires. Ce n'est pas de la faute des contribuables.

Les Canadiens nous ont élus en raison de l'engagement que nous avons pris au cours de la campagne électorale de maintenir ou d'augmenter le financement de CBC/Radio-Canada. Nous avons fait notre travail mais, évidemment, le NPD a voté contre ces augmentations.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, alors que le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme prétend réviser l'inacceptable nomination de Pharès Pierre, ce dernier suit présentement sa formation de commissaire et a déjà ses bureaux à la commission. Bref, le ministre ne fait absolument rien. Or, plusieurs commissaires refusent la présence de Pharès Pierre dans leurs salles d'audience parce qu'ils jugent le personnage indigne du poste.

Le ministre réalise-t-il que son inaction est une véritable honte pour notre système d'immigration?

L'hon. Jason Kenney (ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, l'homme en question a été recommandé au gouvernement pour une nomination à la CISR par la CISR, selon le système de présélection que nous avons adopté. C'est le président de la CISR qui est responsable des candidats qu'il propose au gouvernement. Nous

avons accepté la recommandation, et il a reçu une nomination. C'est au président de la CISR de traiter avec les membres de la CISR.

M. Thierry St-Cyr (Jeanne-Le Ber, BQ): Monsieur le Président, en plus de Pharès Pierre, soulignons la nomination du sympathisant conservateur et homophobe John Cryer. La liste des nouveaux commissaires contient également au moins deux autres conservateurs notoires: Darcy Tkachuk et Cheryl Walker, aspirante candidate et collectrice de fonds pour les conservateurs.

Le ministre va-t-il admettre que son gouvernement poursuit encore et toujours la vieille politique des libéraux, soit de se livrer à des nominations partisanses?

L'hon. Jason Kenney (ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, je ne l'admettrai pas. On a changé radicalement le système de nomination à la CISR pour prévenir les problèmes qu'on a vus sous le gouvernement libéral. Cent pour cent des candidats que nous considérons sont proposés après un processus de présélection qui est géré par la CISR, indépendamment.

Depuis ma nomination en tant que ministre, on a nommé plus de 40 membres de la CISR, et 4 de ces 40 membres ont peut-être eu auparavant des liens avec le Parti conservateur.

* * *

●(1455)

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, depuis l'automne dernier, quand le premier ministre a dit qu'il n'y aurait pas de récession, qu'il y avait d'excellentes occasions d'achat à la Bourse et que le gouvernement n'allait pas présenter un budget déficitaire, 300 000 Canadiens ont perdu leur emploi et 500 000 autres risquent de se retrouver dans la même situation.

Le nombre de demandes d'assurance-emploi est monté en flèche, mais des dizaines de milliers de chômeurs canadiens n'ont pas droit à des prestations, même s'ils ont payé des cotisations. C'est une question d'admissibilité.

Les conservateurs modifieront-ils le règlement pour que ces milliers d'innocentes victimes de la récession puissent dorénavant toucher des prestations d'assurance-emploi?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, compte tenu de ses années d'expérience à la Chambre, j'aurais cru que le député aurait déjà compris le système d'assurance-emploi. L'admissibilité est automatiquement rajustée mensuellement, région par région, dans les 58 régions du pays.

Lorsque la situation économique se détériore dans une région, chaque mois, l'admissibilité devient automatiquement plus facile. Il faut moins de semaines de travail pour avoir droit à des prestations et celles-ci sont versées pendant plus longtemps.

S'il fallait attendre une modification de la loi ou du règlement, les chômeurs ne bénéficieraient pas des mêmes prestations qu'à l'heure actuelle.

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, les règles actuelles d'admissibilité à l'assurance-emploi ont été établies en fonction de la croissance économique la plus forte depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette époque est malheureusement révolue. Le Canada est entré en récession et les règles de l'assurance-emploi, conçues pour une conjoncture économique prospère, ne conviennent plus.

Questions orales

Les conservateurs estiment-ils vraiment que, dans un contexte de récession marqué par des pertes d'emplois incessantes, ce soit une bonne chose parce que davantage de gens seront admissibles à l'assurance-emploi en vertu d'une ancienne formule aujourd'hui dépassée? La ministre se rend-elle compte de la difficulté et de la cruauté de la situation?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, c'est à Oshawa, où il y a malheureusement eu des pertes d'emplois considérables au cours des 12 derniers mois, qu'on trouve actuellement la meilleure illustration du fonctionnement du système.

À l'heure actuelle, il faut deux semaines de moins de travail aux gens d'Oshawa pour être admissibles à des prestations d'assurance-emploi. De plus, ils toucheront quatre semaines supplémentaires de prestations, qui s'ajoutent aux cinq semaines additionnelles que nous avons prévues dans le Plan d'action économique.

Le système d'assurance-emploi s'est ajusté de lui-même à la détérioration de la conjoncture économique. C'est un bon système. En passant, ce sont les libéraux qui l'ont conçu.

* * *

LA SANTÉ

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit d'être rassurés quant à la salubrité des aliments qu'ils servent à leur famille.

L'été dernier, au cours de la flambée de listériose qui a fait des morts, le gouvernement a donné aux Canadiens l'assurance qu'il engagerait 2 000 nouveaux inspecteurs des viandes. Ils n'ont pas été engagés. Nous apprenons maintenant qu'il a suspendu le programme de dépistage de la bactérie *Listeria* et qu'il ne sait pas combien d'inspecteurs au juste il a à son service. Pas étonnant que les Canadiens ne fassent pas confiance au gouvernement pour assurer la salubrité de leurs aliments.

Comment les Canadiens peuvent-ils se sentir en sécurité alors que les services du ministre ne peuvent même pas leur dire combien ils ont d'inspecteurs des viandes?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face jacasse sans cesse à propos du système de sécurité alimentaire. Je peux donner aux Canadiens l'assurance qu'ils sont bien servis par l'ACIA et les services de santé publique de notre grand pays.

Nous avons ajouté un certain nombre d'inspecteurs et augmenté le budget de l'ACIA au cours des trois dernières années.

Le parti du député vote sans cesse contre ces initiatives. Il devrait peut-être descendre de ses grands chevaux et prendre conscience que les inspecteurs de l'ACIA accomplissent un excellent travail. Nous avons augmenté l'effectif de 15 p. 100 depuis que nous avons pris le pouvoir et nous allons continuer à agir dans ce sens malgré l'opposition de ce parti.

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, ce sont les députés d'en face qui sont montés sur leurs grands chevaux hier en faisant de l'obstruction systématique. Si le gouvernement tenait à protéger les Canadiens, il n'aurait pas fait de l'obstruction pendant plus d'une heure au comité hier soir.

Les néo-démocrates ont proposé une étude de la flambée de listériose pour trouver de vraies solutions, mais le ministre a paralysé toute initiative en ce sens. De quoi le ministre a-t-il peur? Que

risquons-nous de découvrir? Le gouvernement recourt à ses mêmes vieux stratagèmes, mais cette fois, il joue avec la vie des Canadiens.

Le ministre peut-il expliquer, cette fois sans épuiser tout le temps à notre disposition, pourquoi il ne veut pas laisser le comité faire le travail que les Canadiens veulent qu'il accomplisse?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, PCC): Monsieur le Président, si nous ne voulions pas que le comité fasse son travail, nous aurions opposé notre veto à toute cette affaire dès le départ. En fait, nous attendons un rapport impartial d'une opposition qui collaborerait avec les députés ministériels.

Si les députés de l'opposition veulent se livrer à des jeux idiots au lieu de faire toute la lumière sur cette question, c'est leur problème. Nous ne demandons pas mieux que d'augmenter le nombre de jours et d'heures de séance. Je suis très bien disposé. J'ai déjà dit que je comparais devant le comité. Les députés ont raté l'occasion pour la semaine prochaine, puisqu'ils ne se sont pas encore entendus sur une structure.

Lorsqu'ils auront retroussé leurs manches et seront prêts à se mettre au travail, nous serons déjà à l'œuvre. Nous nous ferons un plaisir de faciliter ce travail. J'ai hâte de travailler avec le comité pour faire toute la lumière sur cette affaire.

* * *

● (1500)

LES AÎNÉS

Mme Tilly O'Neill-Gordon (Miramichi, PCC): Monsieur le Président, au début de la semaine, la députée libérale de York-Ouest a laissé entendre, dans le *Edmonton Journal*, que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés était un gaspillage de l'argent des contribuables et que nous devrions réduire son financement. Selon elle, financer ce programme était comme « acheter des votes ». Elle a ajouté: « Je pense qu'il y a des enjeux beaucoup plus prioritaires pour les Canadiens en ce moment. »

Que pense la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences en voyant le Parti libéral désavouer de la sorte les aînés et le programme Nouveaux Horizons pour les aînés?

L'hon. Diane Finley (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, PCC): Monsieur le Président, les aînés ont participé à l'édification de notre grand pays. Nous croyons donc qu'ils méritent notre respect et notre soutien.

Les aînés ne sont peut-être pas une priorité pour le Parti libéral. Même si les libéraux désavouent le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, nous continuons de le soutenir, notamment en subventionnant à hauteur de 24 000 \$ le programme pour les aînés d'origine caraïbe, qui a été lancé dans la circonscription libérale de York-Ouest.

* * *

LA GRC

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, le commissaire à la GRC signalait au comité, le mois dernier, que l'utilisation du pistolet paralysant avait été limitée. Or, on apprend que c'était une tromperie et que la GRC a en fait assoupli sa politique, l'interdiction formelle d'utiliser le pistolet de façon répétitive, ce qui aurait vraisemblablement joué un rôle dans le décès de M. Dziekanski, ayant été levée.

Questions orales

Mutisme et inaction, voilà comment le gouvernement a réagi. Alors que le commissaire les induit en erreur, les Canadiens réclament une intervention énergique afin de prévenir d'autres tragédies. Pourquoi les conservateurs refusent-ils d'agir? Combien de morts, d'études et d'enquêtes faudra-t-il pour leur faire entendre raison et les amener à limiter enfin l'utilisation de ces armes?

L'hon. Peter Van Loan (ministre de la Sécurité publique, PCC): Au contraire, monsieur le Président, j'ai devant moi l'ancienne politique de la GRC et la nouvelle, et la nouvelle comporte des changements substantiels.

La nouvelle politique de la GRC concernant les pistolets paralyants prévoit qu'ils ne peuvent être utilisés que pour réagir à une menace, ce qui n'était pas le cas auparavant. Elle prévoit également une période annuelle obligatoire d'entraînement; autrefois, il suffisait de renouveler sa certification tous les trois ans. Elle prévoit que ces pistolets ne peuvent être employés que lorsque le recours à la force est nécessaire. Cette restriction n'existait pas auparavant. Enfin, on y précise que l'utilisation du pistolet paralyant comporte toujours des risques. Cette précision n'y figurait pas auparavant.

Il s'agit d'une politique beaucoup plus restrictive qui marque, à notre avis, un pas dans la bonne direction.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, cette semaine, le maire de Québec, Régis Labeaume, a dénoncé le manque d'empressement du fédéral à se doter de trains rapides. « On est très en retard. C'est parc jurassique comme attitude », a-t-il déclaré. Le gouvernement fédéral est effectivement complètement à contre-courant des intervenants politiques et économiques qui privilégient ce mode de transport.

Au-delà des études, le premier ministre va-t-il démontrer une volonté politique et nous dire qu'il appuie le projet d'un train rapide à partir de Québec?

[Traduction]

L'hon. Rob Merrifield (ministre d'État (Transports), PCC): Monsieur le Président, je puis assurer au député que nous faisons une étude poussée. Il y a un rapport sur la liaison ferroviaire rapide dont il nous tarde de prendre connaissance. Je dois également rappeler au député et à la Chambre qu'une somme de 407 millions de dollars a été affectée à l'accélération du service ferroviaire d'un bout à l'autre du pays, et entre Montréal et Toronto en particulier. Je crois que le député sera très satisfait des résultats de l'annonce concernant VIA Rail.

* * *

LA PUBLICITÉ ÉLECTORALE

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu des révélations qui ont été faites aujourd'hui selon lesquelles le directeur de la campagne conservatrice dans la circonscription de Saanich—Gulf Islands aurait admis avoir acheté des pancartes à une tierce partie lors de la campagne électorale de 2008, le premier ministre convient-il que le ministre d'État aux sports devrait agir comme il se doit et démissionner jusqu'à ce que l'affaire soit tirée au clair?

L'hon. Jay Hill (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, le

député peut formuler sa question de toutes les façons qu'il veut. Il s'agit en fait d'un litige entre des tierces parties et Élections Canada concernant la publicité. Cela n'a rien à voir avec aucun de mes collègues ou le gouvernement du Canada. En outre, nous n'avons nullement l'intention de demander à qui que ce soit au sein du Parti conservateur de démissionner, encore moins le ministre d'État aux sports.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, nous sommes tous désolés des pertes d'emplois qui touchent tout le pays. Toutefois, dans ma circonscription, il y a des entreprises qui recrutent des travailleurs. Le ministre de l'Industrie pourrait-il nous donner quelques exemples de sociétés canadiennes qui, en fait, sont en plein essor?

● (1505)

L'hon. Tony Clement (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, au cours des derniers mois, des entreprises ont connu une expansion d'un bout à l'autre du pays. Hier, la société Associated Packaging Technologies a annoncé qu'elle investirait des millions de dollars dans son usine d'emballage de produits alimentaires de Cambridge. Cette usine, qui compte actuellement 130 travailleurs, envisage d'élargir son effectif.

Plus tôt ce mois-ci, Bombardier a annoncé que Lufthansa ferait l'acquisition de 30 avions de la série C et envisage d'en acheter une trentaine d'autres. Le contrat est évalué à 1,5 milliard de dollars.

Hier, la Ville de Timmins a confirmé que la société Online Services construirait un nouveau centre, ce qui permettra de maintenir 200 emplois et d'en créer peut-être 200 autres.

Malgré le ralentissement économique mondial, nous agissons maintenant, de même que...

Le Président: Le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley a la parole.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, Ind.): Monsieur le Président, je viens tout juste d'envoyer au ministre de l'Environnement des extraits de trois études prédisant que l'élévation du niveau des océans touchera la Nouvelle-Écosse plus que toute autre région.

Dans la première, qui émane des Nations Unies, on prédit que tous les liens terrestres et ferroviaires avec la Nouvelle-Écosse pourraient être endommagés. Dans la deuxième, une étude du gouvernement du Canada, on prédit que la municipalité de Truro pourrait subir une catastrophe. La troisième étude révèle que, en raison des changements dans les courants océaniques, la côte est subira une élévation du niveau des océans sans pareil sur la planète.

Le ministre va-t-il dire à la Chambre quelles mesures prend son ministère pour évaluer les risques futurs et avec quel plan d'action il compte faire face au problème de l'élévation du niveau des océans en Nouvelle-Écosse, particulièrement dans la baie de Fundy?

L'hon. Jim Prentice (ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, je sais que le député est préoccupé par l'élévation du niveau des océans. Je peux assurément confirmer une élévation du niveau de documentation que le député m'envoie sur la question.

Travaux de la Chambre

Le véritable défi, c'est de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est pour cela que nous discutons avec Todd Stern, avec qui je me suis entretenu récemment. Il est le négociateur américain dans le cadre du cycle de négociations sur les changements climatiques à l'échelle mondiale, qui prendra fin à Copenhague. Nous chercherons à conclure un accord international liant les parties en vue de la réduction des émissions et de la promotion du développement à long terme de technologies, et cet accord devra concerner aussi les grands émetteurs. Voilà les principes qui appuient la position canadienne.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune des lauréats Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques: John Greer, Nobuo Kubota, Kevin Lockau, Rita McKeough, Raymond Moriyama, Gordon Smith, Tony Urquhart et Kim Ondaatje.

Des voix: Bravo!

Le Président: Comme c'est jeudi, je crois que le député de Wascana voudrait poser une question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre a été heureuse plus tôt aujourd'hui de débattre très efficacement du projet de loi C-14. D'ici la fin de la période réservée aujourd'hui aux initiatives ministérielles, ce projet de loi sera réputé adopté à l'étape de la deuxième lecture et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Cela illustre très bien comment l'opposition fait progresser de façon tangible un dossier portant sur la sécurité publique.

Je me demande si, dans ses observations sur le menu législatif pour le reste de cette semaine et la semaine prochaine, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous indiquer quelle sorte d'échéancier il prévoit pour cette autre mesure législative qu'est le projet de loi C-15, qui porte sur d'autres parties du plan du gouvernement en matière de justice.

Je me demande s'il pourrait aussi nous dire à quel moment nous pourrions prendre connaissance des détails de la mesure législative sur la détention préventive. Nous l'attendions hier ou aujourd'hui, mais je crois qu'elle n'a pas encore été présentée ou déposée. Il serait important de savoir quand ce projet de loi sera présenté.

Un dernier point. Selon une motion de l'opposition dûment adoptée par la Chambre, le gouvernement devrait déposer, d'ici le 3 avril, soit la semaine prochaine, une liste des ministères et des programmes, et non des projets, je tiens à le préciser, qui devraient avoir accès au crédit 35 du Conseil du Trésor dans le Budget principal des dépenses.

Le gouvernement dispose d'une liste provisoire des programmes et des ministères. Selon la vérificatrice générale, cette demande de la Chambre des communes est tout à fait raisonnable et je me demande à quel moment le gouvernement sera disposé à déposer cette liste en réponse à la motion adoptée par la Chambre des communes.

L'hon. Jay Hill (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre des communes, de son déluge de questions.

Premièrement, comme il l'a dit, nous allons poursuivre aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-14, celui sur le crime organisé. Je précise que c'est grâce au ministre de la Justice, dont les qualités de dirigeant nous ont permis ce matin de déjouer une tactique de l'opposition visant à retarder ce débat, que nous nous sommes entendus pour le faire. Grâce à l'intervention du ministre, ce projet de loi C-14 va en fait être renvoyé au comité en fin de journée, en vertu d'un ordre spécial de la Chambre.

Ce soir, la Chambre tiendra un débat exploratoire sur la Conférence internationale sur l'Afghanistan organisée à La Haye.

Comme je viens de le dire, nous avons adopté un ordre spécial pour le projet de loi C-14, mais hélas, il n'incluait pas le deuxième projet de loi sur la justice dont nous devons aussi discuter aujourd'hui. En fait, nous aurions peut-être déjà entamé ce débat sans les tactiques dilatoires de l'opposition en début de matinée.

Il s'agit du projet de loi dont a parlé le député, le projet de loi C-15, sur les infractions liées aux drogues. C'est un autre élément essentiel du train de mesures législatives grâce auxquelles notre gouvernement veut enrayer la violence des gangs, mais il n'avance pas beaucoup à la Chambre. Cela dit, j'espère que nous en aurons fini avec ce projet de loi aujourd'hui ou demain au plus tard, à condition que le NPD n'ait pas de nouveau recours comme ce matin à des tactiques dilatoires.

Après ce projet de loi sur les drogues, nous prévoyons de passer au débat sur le projet de loi C-7, concernant la responsabilité en matière maritime, le projet de loi S-3, sur l'efficacité énergétique, et le projet de loi C-13, concernant la Loi sur les grains du Canada. Ils en sont tous à l'étape de la deuxième lecture.

Lundi, en vertu d'un ordre spécial adopté hier, nous terminerons la troisième lecture du projet de loi C-2 mettant en oeuvre l'Accord de libre-échange Canada-AELÉ. Après tout ce temps à la Chambre, ce ne sera pas trop tôt pour le transmettre à nos collègues du Sénat au bout du couloir.

La semaine prochaine, nous poursuivrons les travaux laissés en suspens cette semaine, en y ajoutant l'étude du projet de loi C-5 modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, qui en est à l'étape du rapport et de la troisième lecture, et l'étude du projet de loi C-18 sur les pensions de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, qui en est à la deuxième lecture. Nous ajouterons à cette liste les projets de loi qui nous seront renvoyés par les divers comités.

Le mardi 31 mars sera un jour désigné.

Concernant les projets de loi sur la justice à venir auxquels le député faisait peut-être allusion quand il a parlé des mesures sur la détention préventive, je l'invite à rester à l'écoute. Nous allons présenter cela très bientôt. Je suis sûr qu'il sera enchanté du résultat et qu'il souhaitera aller très vite quand le projet de loi sera présenté à la Chambre.

Comme il le sait, le gouvernement est parfaitement transparent en matière de dépenses gouvernementales, notamment les prochaines dépenses financées par les 3 milliards de dollars du crédit 35 pour accélérer la relance économique. Tout cela sera naturellement révélé en temps opportun au public canadien et au Parlement lorsque nous réaliserons ces investissements au profit des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Initiatives ministérielles

● (1510)

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Thomas Mulcair (Outremont, NPD): Monsieur le Président, effectivement, dans mon empressement à vouloir encourager la ministre à dire la vérité, j'ai en fait utilisé un terme qui, comme tout le monde le sait, est antiparlementaire. Je le retire, tout en réitérant mon souhait que le gouvernement arrête de dire le contraire de la vérité.

Le Président: J'en remercie l'honorable député.

[Traduction]

La députée de York-Ouest invoque également le Règlement.

PRÉCISIONS CONCERNANT CERTAINES REMARQUES

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il est important de s'assurer que tous les propos tenus à la Chambre sont aussi exacts et honnêtes que possible. L'une de mes collègues conservatrices a fait référence à un article qui était dans le journal d'aujourd'hui. Cet article contenait des remarques d'un sénateur conservateur sur le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, programme créé par les libéraux. Je suis très heureuse que les conservateurs continuent de le financer parce que c'est un merveilleux programme.

Je n'ai jamais dit que ce programme était un gaspillage d'argent comme le sénateur conservateur l'a affirmé dans une lettre adressée au rédacteur en chef que j'ai lue dans le journal de ce matin. J'ai dit que, en cette période économique difficile, c'est le meilleur investissement que nous puissions faire pour aider nos personnes âgées. Il est important de préciser ces choses afin que personne à la Chambre ne soit induit en erreur.

La ministre a également signalé que les subventions du programme Nouveaux Horizons pour les aînés avaient augmenté. J'inviterais les députés à consulter la page 22–8 du Budget principal des dépenses. Ils verront clairement que les subventions ont été réduites. Nous devons nous assurer que tout l'argent des contribuables que nous investissons est utilisé de la meilleure manière possible. Cela comprend des investissements dans les programmes destinés aux personnes âgées, car les besoins à cet égard sont immenses.

● (1515)

Le Président: Je suis certain que la députée croit qu'elle faisait une mise au point. Son intervention ne semblait pas vraiment un recours au Règlement, mais je crois qu'elle a dit ce qu'elle avait à dire.

Le député de St. John's-Est invoque également le Règlement.

LA DÉCLARATION HEBDOMADAIRE SUR LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement porte sur la réponse du leader du gouvernement à la Chambre des communes à la question habituelle sur les travaux qui seront entrepris à la Chambre au cours des jours suivants pour permettre aux parlementaires de se préparer. Je ne pense pas que le leader du gouvernement à la Chambre devrait profiter de cette occasion pour se livrer à des attaques partisanses contre les autres partis ou entamer un débat auquel on ne peut répondre. N'est-ce pas là une violation des traditions de la Chambre?

Le Président: Comme le sait le député, les attaques partisanses sont si rares que la présidence a parfois du mal à les reconnaître.

Cependant, je ne pense pas qu'elles soient entièrement sans précédent.

J'encourage, d'une part, le leader parlementaire qui pose la question du jeudi à s'en tenir à demander quels travaux la Chambre entreprendra au cours des jours qui suivent et, de l'autre, le leader parlementaire qui y répond à s'en tenir à la liste des travaux qui seront entrepris au lieu de tenir des propos donnant lieu à des plaintes de la part des députés qui pensent que certains de ceux-ci sont à saveur partisane.

J'encourage donc les deux leaders parlementaires, qui sont très responsables, à examiner les précédents et à constater combien la vie était belle quand la question était courte et la réponse succincte.

L'hon. Ralph Goodale: Cela remonte à six ans.

Le Président: Peu importe, il n'y a pas de mal à ça.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-14, mais je dois dire que, s'il n'en tenait qu'au gouvernement conservateur et aux libéraux, je ne pense pas qu'on me laisserait faire. Je trouve tout à fait scandaleux qu'au bout d'une seule intervention du NPD sur le projet de loi C-14, on nous accuse de retarder l'adoption du projet de loi et d'essayer d'étirer le processus.

Cet après-midi, nous avons entendu le gouvernement conservateur accuser l'opposition d'essayer de retarder les travaux au moyen d'une motion d'adoption d'un rapport de comité. Ce qui me préoccupe dans l'ensemble, c'est de voir que les conservateurs sont en quelque sorte fermement convaincus que le monde tourne autour du Code criminel, que tout s'articule uniquement autour de leurs mesures législatives et que les travaux de la Chambre ne se résument qu'à cela. Le débat de ce matin a porté sur les résistants à la guerre. C'est une question d'intérêt public très importante qui mérite d'être débattue à la Chambre.

Le fait que deux ou trois députés de notre parti parlent d'un projet de loi ne signifie pas que nous essayons de retarder son adoption. Il s'agit de faire preuve de diligence raisonnable relativement à un projet de loi de grande importance qui porte sur la lutte contre la criminalité et d'être en mesure de prendre la parole à la Chambre pour s'exprimer publiquement sur un projet de loi particulier. Je suis révoltée par les manigances et les moyens de pression qui visent à empêcher des députés de prendre la parole à la Chambre. Notre but n'est pas de retarder les travaux, mais plutôt de nous pencher sur un projet de loi et de l'examiner de façon raisonnable. Voilà pourquoi nous sommes ici. Voilà pourquoi nous avons été élus, et j'ai bien l'intention d'assumer ce rôle.

Initiatives ministérielles

Je suis une députée de Vancouver et, à l'instar de beaucoup d'autres gens dans la communauté urbaine de Vancouver, je suis horrifiée par la violence avec des armes à feu et par les fusillades qui ont lieu. C'est terrifiant. Il y a eu 38 fusillades et 17 morts dans les dernières semaines. Mes électeurs m'ont envoyé des courriels et m'ont téléphoné à ce sujet, et j'en ai parlé à des personnes rencontrées sur la rue. Les gens s'inquiètent grandement du degré de violence, des armes à feu qui sont exhibées et de la guerre des gangs qui fait rage. Je veux certainement joindre ma voix à celles qui demandent qu'on oeuvre à bâtir des collectivités plus solides et plus saines. Les gens à qui j'ai parlé sont absolument terrifiés à l'idée que de tels actes de violence puissent avoir lieu autour d'eux, que des gens se pourchassent dans les ruelles en se tirant dessus et que d'autres se fassent prendre entre deux feux. Je suis certaine qu'en plus de ceux qui m'ont envoyé des courriels ou qui m'ont téléphoné, il y en a beaucoup d'autres qui sont eux aussi terrorisés et qui savent ce que c'est que de vivre dans la peur de sortir à l'extérieur de chez eux ou d'emmenner leurs enfants à l'école.

Je crois très fermement que personne ne devrait vivre dans la peur chez lui ou dans son quartier. La situation est très sérieuse dans la ville de Vancouver et dans la communauté urbaine de Vancouver en général. Je souligne que même le procureur général et le solliciteur général de la province ont indiqué, dans une lettre qu'ils ont envoyée à chacun d'entre nous, que plus de 200 incidents où des coups de feu avaient été tirés ont été signalés dans la région de Vancouver en 2008. La vaste majorité de ces incidents résultent directement des activités de commerce de la drogue du crime organisé. Ce sont des représentants haut placés de la province qui le disent.

Ma collègue de New Westminster—Coquitlam et notre porte-parole en matière de justice, le député de Windsor—Tecumseh, ont clairement indiqué que nous appuyons ce projet de loi. Nous appuyons les paramètres très limités qu'il contient pour offrir davantage de protection aux agents et aux représentants de la justice. Nous appuyons l'idée de recourir davantage à l'imposition d'un engagement assorti de conditions et d'accroître la participation aux programmes de traitement. Le projet de loi prévoit qu'une accusation de meurtre au premier degré devra être portée lorsque le meurtre sera associé aux activités d'un gang criminel ou à des activités terroristes, y compris dans le cas d'une fusillade au volant d'une voiture.

Bien que nous reconnaissons que ces éléments figurent dans le projet de loi, nous considérons qu'ils sont très limités. En qualité de néo-démocrates, nous avons demandé, maintes et maintes fois, et proposé au gouvernement une stratégie globale coordonnée pour les gangs et le crime organisé. Dans l'une des stratégies dont nous avons besoin mais qu'il n'a pas encore présentée, le gouvernement devrait reconnaître la nécessité de prévoir plus de ressources pour faire respecter la loi et poursuivre les contrevenants.

• (1520)

Comme l'a fait remarquer ma collègue, la députée de New Westminster—Coquitlam, le nombre d'agents de police par rapport au nombre d'habitants à Vancouver est parmi les plus bas de tout le Canada. Nous savons que le gouvernement n'a pas respecté son engagement d'augmenter de 2 500 le nombre d'agents de police qui patrouillent dans nos villes.

Il y a un immense problème de crédibilité relativement à ce projet de loi. D'une part, le gouvernement tient absolument à durcir les lois. D'autre part, il refuse de recourir aux stratégies plus globales axées sur la prévention des crimes dans nos collectivités ou de fournir les ressources nécessaires pour faire respecter les lois et poursuivre les contrevenants.

Nous avons également demandé plus de programmes de prévention de meilleure qualité pour empêcher les jeunes à risque de se tourner vers la criminalité. Là encore, au fil des ans, le gouvernement conservateur a fait des promesses à cet égard, mais nous n'avons pas encore vu de moyens efficaces mis en place à cette fin au niveau local.

Bien que les députés néo-démocrates appuient le projet de loi, malgré ses grandes limitations — et nous l'examinerons de près au comité — nous sommes très déçus et conscients que le gouvernement ne propose pas les stratégies plus globales qu'il nous faut.

Certes, nous devons être conscients de l'urgence d'intervenir pour enrayer la violence armée et les fusillades dans nos rues, mais nous ne devons pas pour autant ignorer le problème beaucoup plus vaste des lois sur les drogues et de la prohibition avec leurs conséquences sur la situation actuelle dans la région métropolitaine de Vancouver.

Je vais vous citer un bref passage d'un excellent article de Neil Boyd, un criminologue réputé de l'Université Simon Fraser. Voici ce qu'il écrivait récemment dans le *Globe and Mail*:

Le comble actuellement, c'est qu'il y a des gens qui se font abattre en faisant le commerce du cannabis alors qu'il est pratiquement impossible de mourir de la consommation de cette drogue.

Tout son article démontre très bien qu'on a beau resserrer les dispositions des lois et durcir le Code criminel, si on ne s'attaque pas à la question beaucoup plus vaste des lois sur les drogues elles-mêmes, ce sont des efforts en pure perte.

Mais c'est pourtant la politique du gouvernement conservateur. Il joue sur la peur, il manipule les gens et il essaie de les endormir. En changeant le Code criminel, il prétend changer ce qui se passe dans nos collectivités: les gangs, les fusillades, la violence et l'utilisation d'armes à feu.

Il faut changer les choses, mais tant qu'on ne s'attaquera pas au problème d'ensemble, ces communautés demeureront plongées dans la peur et le chaos, et c'est inadmissible.

Depuis mon élection en 1997, j'ai toujours milité sur cette question en affirmant que si l'on s'en tenait uniquement aux mesures de maintien de l'ordre, notamment à l'égard des gangs, ce n'était pas cela qui les arrêterait. Là encore, Neil Boyd explique dans son article qu'il suffit de se mettre dans la peau d'un membre d'un gang pour comprendre que ce n'est pas nécessairement en durcissant les lois qu'on va le dissuader.

Il faut bien comprendre que les lois sur les drogues suscitent un énorme marché noir du crime organisé. Le NPD affirme que cela va continuer et que rien ne va changer.

Il est temps d'envisager de nouvelles politiques, une vaste stratégie de prévention, et de mettre en place des programmes pour détourner les jeunes des gangs et leur ouvrir les yeux à la réalité. Il faut éduquer le public sur les drogues et la toxicomanie.

À défaut de nous attaquer à la réforme des lois sur les drogues, ayons au moins un débat honnête sur la prohibition et ses retombées, comme il y en a eu un dans les années 1930. Alors, nous ferons peut-être quelque chose d'honnête. Nous poserons la vraie question. C'est cela qui me dérange dans les débats actuels.

Initiatives ministérielles

● (1525)

Comme les autres députés du NPD, j'appuie ce projet de loi, mais ce qui me scandalise, c'est l'attitude du gouvernement conservateur, qui fait preuve d'une telle étroitesse d'esprit sur la question. C'est une pure manoeuvre politique qui, en fin de compte, ne va rien changer à la réalité de la région métropolitaine de Vancouver.

Au moins, si les conservateurs tenaient parole en augmentant le nombre de policiers, ils assainiraient et ils renforceraient la communauté.

L'hon. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions entre les partis et j'espère que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante: Que de l'avis de la Chambre, le premier jour du printemps, ou équinoxe du printemps, soit reconnu comme le Jour du Norouz.

Le Président: Le député de Richmond Hill a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire et poser ensuite une question sur les commentaires formulés par la députée et sa collègue de New Westminster—Coquitlam à l'égard des services de police et particulièrement de la GRC.

Je voudrais tout d'abord souligner que c'est notre gouvernement qui a introduit la rémunération des recrues. C'est notre gouvernement qui a accru la prime d'ancienneté pour les membres de la GRC. C'est aussi notre gouvernement qui a prévu la somme de 161 millions de dollars pour le recrutement de 1 000 agents de la GRC, un processus qui est actuellement en cours. Nous ne pouvons tout simplement pas aller les chercher sur une étagère au Wal-Mart. Nous avons également prévu des fonds pour l'engagement de 2 500 nouveaux policiers municipaux, un processus qui est également en cours. Nous adoptons des lois qui offrent des outils supplémentaires au système judiciaire pour qu'il puisse aider les membres de la GRC et des services de police municipaux à faire leur travail.

La députée de New Westminster—Coquitlam a fait une déclaration qui est carrément fautive. Elle a affirmé que nous avions réduit le traitement des membres de la GRC alors que ce n'est pas du tout le cas et elle le sait. Elle devrait retirer ses paroles. Ce que nous avons fait, c'est de limiter leurs augmentations salariales pour qu'elles correspondent à celles qui sont accordées aux autres fonctionnaires.

La question que j'aimerais lui poser porte sur le projet de loi dont nous discutons maintenant et elle a trait aux gangs et à leurs membres et à la façon dont ces gens sont traités. Comment croit-elle que les néo-démocrates réagiront à ce projet de loi qui sera présenté sous peu et qui vise à faire disparaître le compte double ou triple de la détention provisoire qui est actuellement en vigueur?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, tout d'abord, le député a tout à fait tort. Le fait est que le gouvernement est revenu sur une convention collective qui avait été négociée et acceptée. Les lois de notre pays nous reconnaissent le droit à la négociation collective. Le gouvernement a fait régresser les droits des travailleurs, au détriment de la GRC. Nous trouvons que c'est répréhensible.

Les conservateurs avaient également promis d'engager 2 500 policiers supplémentaires. C'est une promesse qu'ils n'ont pas encore tenue.

Au bout d'un certain temps, après avoir entendu ce genre de promesses pendant des années, faut-il s'étonner que les gens soient très sceptiques au sujet de ce que leur dit le gouvernement conservateur et qu'ils ne lui fassent plus confiance?

Le projet de loi dont le député a fait mention dans sa question n'a pas encore été présenté à la Chambre. Nous débattons du projet de loi C-14. Nous débattons ensuite du projet de loi C-15. Si le député veut connaître notre position au sujet d'un projet de loi qui n'a pas encore été présenté à la Chambre, il devrait peut-être rester ici afin de pouvoir suivre le débat. Nous nous ferons un plaisir d'y participer.

● (1530)

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais que la députée fournisse quelques éclaircissements.

Le gouvernement a maintenant besoin de deux secrétaires parlementaires pour la justice. Toutefois, l'un d'eux a déclaré au comité, l'autre jour, que ces projets de loi n'allaient pas tout régler, que ce n'était pas la panacée, et qu'il fallait d'autres mesures. Même les conservateurs le comprennent.

Premièrement, je sais que la députée vient d'un milieu urbain et sait donc qu'il faut faire beaucoup plus pour lutter contre la criminalité et la violence des gangs. Quelles sont les mesures à prendre?

Deuxièmement, c'est de ce côté-ci de la Chambre qu'on a proposé de renvoyer le projet de loi C-14 au comité, et non pas du côté du gouvernement, n'est-ce pas?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, en fait, le Parti libéral a proposé que ce projet de loi et le projet de loi C-15 franchissent toutes les étapes à la Chambre et en comité sans aucun débat. Nous avons trouvé cela incroyable. Ils ont même essayé de battre le gouvernement sur ce plan-là.

Je trouve scandaleuse cette course à savoir qui pourra faire adopter ce projet de loi le plus rapidement, sans aucun débat. Ce sont des changements très importants à la loi. Ils justifient un débat, à la Chambre comme en comité.

En ce qui concerne les gangs, il y a de nombreux points de vue différents quant aux facteurs qui suscitent leur création, la façon dont ils se manifestent et quant à savoir si les changements proposés à la loi auront un effet dissuasif. Il y a de véritables experts qui ont étudié ces questions.

Le gouvernement conservateur veut-il entendre ces personnes? Je ne le crois pas. Les libéraux veulent-ils les entendre? Ils veulent faire adopter cela rapidement en comité.

Nous désirons entendre certains de ces points de vue et examiner cette loi avec toute la diligence voulue. Nous pensons que c'est important. Nous avons exprimé notre appui. Nous sommes prêts à renvoyer le projet de loi au comité. En fait, nous savions depuis le début que le débat prendrait fin aujourd'hui et que le projet de loi serait renvoyé au comité.

Toutes ces belles paroles que le ministre de la Justice nous a servies tout à l'heure n'étaient que de l'esbroufe pour essayer de marquer des points politiques. Le projet de loi devait aller au comité, de toute façon.

Initiatives ministérielles

Je crois que tout le monde devrait baisser le ton et se remettre au travail en débattant du projet de loi, en tenant un débat intelligent et en veillant à ce que le projet de loi soit également examiné comme il se doit en comité.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Barry Devolin): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi.

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat d'aujourd'hui.

J'aimerais ajouter quelque chose à la déclaration de ma collègue de Vancouver-Est au sujet du brouhaha entourant l'étude du projet de loi à la Chambre aujourd'hui. Cela ne faisait pas l'ombre d'un doute que nous terminerions le débat sur le projet de loi C-14 aujourd'hui et que nous le renverrions à un comité d'ici la fin de la journée. Par conséquent, la motion proposée par les libéraux ce matin était absurde, parce que nous étions déjà sur la bonne voie.

Nous, les néo-démocrates, dans ce coin-ci de la Chambre, nous étions mis d'accord sur le nombre d'intervenants que nous présenterions. Nous n'avons ajouté aucun nom à la liste depuis un certain temps déjà. Il y a malheureusement eu beaucoup de bruit pour rien aujourd'hui, comme l'a dit la députée. En réalité, après tout ce brouhaha et les reproches voulant qu'on ait essayé de retarder l'étude du projet de loi C-14, les conservateurs eux-mêmes ont présenté davantage d'intervenants. C'est incroyable.

J'ai appuyé la motion d'adoption ce matin et je ne m'en excuse pas. Il s'agissait d'une motion importante. Nous devons tenir le gouvernement responsable pour son manque de respect à l'égard des décisions de la Chambre, surtout dans une situation de gouvernement minoritaire. Au cours de la dernière législature, la Chambre avait adopté une motion portant sur l'accueil au Canada des résistants à la guerre, mais le gouvernement avait refusé d'y donner suite; je ne m'excuse donc pas de demander à la Chambre de se pencher à nouveau sur cette question importante aujourd'hui.

En ce qui concerne le projet de loi à l'étude, qui vise à régler les problèmes liés à la violence des gangs au Canada, je reconnais qu'il constitue un pas dans la bonne direction. Je ne veux toutefois pas exagérer les mérites de ce projet de loi. Il est important pour les électeurs de ma circonscription et toutes les personnes de la région métropolitaine de Vancouver, où la violence des gangs est en plein essor, où 38 personnes ont été blessées par balle et au moins 17 personnes sont mortes au cours des derniers mois. Cette recrudescence de la violence est inacceptable dans notre collectivité.

Nous voulons nous assurer que nos concitoyens aient l'esprit en paix et puissent vivre leur vie quotidienne en toute sécurité. À certains moments, au cours des dernières semaines, cela n'a pas été le cas et c'est inacceptable. Nous devons, en notre qualité de députés fédéraux et provinciaux de la Colombie-Britannique, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aborder cette situation de front et trouver une solution.

Le projet de loi C-14 est une tentative timide de régler le problème. Je tiens à préciser que les néo-démocrates appuient ce projet de loi, que j'appuie ce projet de loi et que je voterai en sa faveur.

Que fait exactement le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire)? Il comprend trois dispositions clés. La première vise à renforcer les dispositions relatives aux peines pour meurtre de sorte que les meurtres qui sont liés à une organisation criminelle soient des meurtres au premier degré, indépendamment de toute préméditation.

La deuxième érige en infraction le fait de décharger intentionnellement une arme à feu sans se soucier de la vie ou de la sécurité d'autrui, de commettre une agression armée contre un agent de la paix ou de lui infliger des lésions corporelles et de commettre des voies de fait graves à son endroit.

La troisième porte à deux ans la durée maximale d'un engagement visant une personne dont on soupçonne qu'elle commettra une infraction liée à une organisation criminelle, une infraction de terrorisme ou une infraction d'intimidation prévue à l'article 423.1 dans le cas où la personne a déjà été condamnée pour une telle infraction, et précise que cet engagement peut être assorti de conditions telles que la surveillance électronique, la participation à un programme de traitement ou l'obligation de rester dans une région donnée.

Ce sont les trois dispositions du projet de loi, mais elles sont limitées, en ce sens que le projet de loi est loin d'être exhaustif. Il ajoute une nouvelle infraction relativement à ce qu'on appelle communément appelée une fusillade au volant, une infraction précise en vertu du Code criminel. Cela ne veut pas pour autant dire que les crimes associés à cette activité précise n'étaient pas déjà des actes illégaux punis par des sanctions importantes en vertu du Code criminel. Par contre, ces dispositions définissent un crime précis et considère comme étant un meurtre au premier degré tout meurtre lié aux activités des gangs. C'est un progrès considérable.

● (1535)

Ces mesures, le Nouveau Parti démocratique les avait proposées dans son programme électoral pour les élections fédérales de 2008. Le programme du NPD proposait, entre autres, le dépôt d'accusations de meurtre au premier degré pour les homicides relatifs aux activités des gangs de rue et c'est exactement ce que propose le projet de loi à l'étude. Il proposait également de faire en sorte que les fusillades commises à partir d'une voiture en mouvement et les fusillades contre un édifice soient des actes criminels. Ce sont les mesures que le Nouveau Parti démocratique a préconisées durant la plus récente campagne électorale et nous sommes ravis de pouvoir en débattre et d'appuyer aujourd'hui à la Chambre des communes ces propositions du gouvernement.

Mes collègues de la région métropolitaine de Vancouver qui sont déjà intervenus dans le débat, soit les députés de Vancouver-Est, de Burnaby—New Westminster, de Vancouver Kingsway et de New Westminster—Coquitlam, sont tous d'avis qu'il s'agit de mesures importantes à prendre dans les circonstances actuelles. Nous espérons qu'elles contribueront à gérer les problèmes avec lesquels la région métropolitaine de Vancouver est aux prises depuis quelques semaines.

Initiatives ministérielles

Nous sommes d'accord pour dire que ces changements au Code criminel pour considérer les fusillades à partir d'une automobile et les meurtres commis dans le cadre des activités d'un gang comme étant des meurtres au premier degré sont des dispositions importantes, mais je doute que ces mesures terrorisent les membres des bandes criminalisées. Je doute qu'ils aient fait circuler des notes de service disant qu'ils feraient mieux de renoncer à leurs activités à cause de l'arrivée de ces nouvelles dispositions.

Nous savons que ce genre de choses n'a pas d'effets dissuasifs, mais cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas le faire. Nous devons veiller à ce que ces crimes soient punissables en tant que crimes graves, car c'est ce qu'ils sont. Toutefois, n'allons pas imaginer que cela aura un effet dissuasif sur la participation aux bandes criminalisées ou aux actes de violence de ces gangs.

L'autre élément de ce projet de loi que nous jugeons important est le changement aux dispositions concernant l'engagement. Nous devons protéger les personnes qui travaillent dans notre système de justice. Nous devons protéger nos policiers. Faire passer d'un an à deux ans la durée d'un engagement est une mesure importante à prendre.

Nous nous réjouissons également du fait que ce projet de loi améliorera les pouvoirs discrétionnaires des juges. Ce n'est pas souvent que nous voyons les conservateurs prendre une mesure qui permette aux juges d'exercer un pouvoir discrétionnaire dans le cadre de leur important travail. Ce projet de loi le fait en permettant d'ajouter certaines choses, tel qu'un traitement, aux modalités d'un engagement. Nous pensons que c'est important.

Nous savons qu'un juge qui a suivi l'affaire, qui connaît le dossier à fond et qui a suivi ce qui s'est passé au cours des délibérations est souvent très bien placé pour savoir quelles sont les mesures à prendre. Nous saluons ce renforcement des pouvoirs discrétionnaires du juge.

Il faut toutefois être prudent, car l'imposition d'un traitement n'est pas toujours la meilleure façon d'atteindre les objectifs de ce traitement. Même si la loi permet de le faire, nous signalons que cela pourrait être problématique. La plupart des juges seront sans doute parfaitement conscients des problèmes associés à l'imposition d'un programme de traitement.

Ce sont là d'importantes améliorations. Elles sont limitées. Je ne pense pas qu'il faille exagérer leur efficacité ou leur importance, mais ce sont des mesures qu'il est important de prendre. Comme je l'ai dit, nous nous faisons un plaisir de les appuyer.

Il y a beaucoup d'autres choses à faire. En ce qui concerne la situation à Vancouver, il ne fait aucun doute que nous devrions avoir davantage de policiers dans nos collectivités. Nous croyons qu'il aurait fallu tenir la promesse d'engager 2 500 policiers supplémentaires pour l'ensemble du pays. Nous attendons impatiemment le jour où ces hommes et ces femmes seront là pour faire ce travail important.

Nous savons aussi que, dans le Grand Vancouver, il est nécessaire de coordonner les efforts de la police. Nous n'avons pas de police régionale à Vancouver. Nous avons un certain nombre de forces policières municipales. Nous avons la GRC qui dessert certaines collectivités. Un grand nombre de personnes qui travaillent dans ce domaine ont souligné la nécessité d'une meilleure communication et coordination entre ces différents corps policiers. Nous voulons que le gouvernement prenne soin de fournir ces ressources.

Nous sommes aussi très inquiets du fait que le gouvernement a choisi de réduire, dans le dernier budget, la hausse salariale des agents de la GRC qui avait été négociée. Nous ne croyons pas que ce

soit une mesure appropriée compte tenu du travail important que ces hommes et ces femmes accomplissent dans nos collectivités. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit approprié de revenir de cette manière sur un contrat négocié. C'est un pas en arrière. Cette mesure ne contribue pas à nos efforts en vue de lutter contre la criminalité et ne reconnaît pas les précieux services que nos agents de la GRC rendent à des collectivités comme Burnaby.

● (1540)

Nous avons aussi clairement besoin de plus de soutien pour les services de poursuites. Aussi incroyable que cela puisse paraître, dans le budget de la Colombie-Britannique, le gouvernement provincial a réduit le financement accordé à ses services de poursuites. Nous savons que des services de poursuites efficaces amélioreront notre système de justice pénale et que, si les procureurs ont une charge réduite, ils feront un meilleur travail et ne prendront pas de décisions de dernière minute. Ils pourront effectuer le type de recherches qu'ils doivent faire pour mieux réussir et prendre des décisions appropriées concernant tous les processus sur la manière efficace d'engager des poursuites au criminel. Nous espérons que le gouvernement se penchera à un moment donné sur toute la question du financement des services de poursuites.

La nécessité de renforcer le programme de protection des témoins est aussi un autre dossier qui a été soulevé à maintes reprises dans la région de Vancouver. Les gens qui ont été témoins de crimes perpétrés par des gangs nous ont parlé de leurs craintes de se manifester publiquement pour aider la police à trouver et à poursuivre ces criminels. Ils ont peur de ce qui pourrait les attendre s'ils parlaient publiquement. Nous devons nous assurer de pallier les failles de notre programme de protection des témoins. Le Nouveau Parti démocratique est revenu à la charge à cet égard dans le cadre de son dernier programme électoral lors de la campagne de 2008.

Nous croyons également que la prévention est un élément clé du succès de toute plate-forme politique en matière de justice criminelle. On décrit souvent cela comme des programmes pour les jeunes à risque, ce qui est important, mais je ne voudrais pas laisser l'impression que, d'une manière quelconque, nous croyons que ce sont les jeunes qui sont responsables du genre de criminalité que nous voyons dans la région métropolitaine de Vancouver à l'heure actuelle. Les gangs de jeunes ne sont pas à l'origine de ces problèmes. Ce sont les adultes qui en sont responsables.

Toutefois, nous devons offrir à nos jeunes toutes les occasions possibles pour éviter qu'ils considèrent la participation à une activité criminelle comme une solution viable pour eux; nous devons leur offrir d'autres moyens pour exprimer leur créativité et canaliser leur énergie et ces moyens doivent être offerts et financés par nos collectivités. Nous devons accorder plus d'attention à cette question.

Je suis désolé que nous n'ayons jamais l'occasion de discuter de l'importance de se tourner vers des programmes de justice réparatrice. En tant qu'élément formel de notre système de justice pénale, la justice réparatrice, comme nous le savons, fait participer les personnes accusées de crimes, les victimes de ces crimes et les gens de la collectivité d'une manière efficace pour établir des relations et s'assurer qu'il y a châtiement et réparation des torts causés. Cependant, nous avons besoin de maintenir les relations pendant que ce processus suit son cours dans la collectivité. Il en faudrait davantage. Nous devons nous orienter dans cette direction parce que c'est un moyen efficace pour s'assurer que des relations sont établies et maintenues qui permettront de bâtir une collectivité plutôt que d'avoir des personnes qui nourrissent des rancunes et qui n'ont pas de contact entre elles, contact qu'elles finiront par rétablir de toute manière.

Initiatives ministérielles

Pendant de nombreuses années, j'ai vu des groupes de citoyens dans ma collectivité, qui sont intéressés à établir ce genre de programme, se battre avec acharnement uniquement pour voir échouer leurs tentatives visant à obtenir que ces programmes soient financés et qu'ils soient reconnus comme un élément clé de notre système de justice pénale. Il n'y a rien qui justifie cela. Nous savons que cela fonctionne dans d'autres entités administratives. En fait, nous avons vu que cela fonctionnait ici même dans nos propres collectivités.

J'ai moi-même participé à un programme de justice réparatrice avec un délinquant autochtone qui avait peint des graffiti sur ma maison. J'ai été très impressionné par le dénouement de cette affaire. J'ai été impressionné par le leadership dont ont fait preuves les anciens de la communauté qui ont pris part à ce processus, par les travailleurs sociaux et les fonctionnaires de la cour qui y ont participé et par le jeune homme en cause et sa famille. Si je rencontrais par hasard ce jeune homme sur la rue, je pourrais le saluer au lieu d'avoir peur de lui et il pourrait me saluer même s'il a endommagé ma propriété dans le passé. Il s'agit d'un dénouement incroyablement heureux et un dénouement que l'on devrait célébrer et essayer de reproduire plus souvent dans nos collectivités.

● (1545)

Nous devons également nous attaquer au problème des armes à feu dans nos collectivités. Nous savons à quel point il est facile de se procurer des armes de poing et à quelle fréquence les gangs s'en servent pour commettre des crimes. Nous savons également qu'il y a trop d'armes qui passent la frontière en provenance des États-Unis. J'espère que nous négocions avec les Américains en ce qui concerne la porosité de la frontière relativement aux armes de poing. C'est une question importante de contrôle de la frontière et de sécurité pour la population canadienne.

Nous entendons souvent les préoccupations des Américains par rapport à notre frontière, mais il est temps que nous, en tant que Canadiens, exprimions nos inquiétudes au sujet de la frontière canado-américaine, et la contrebande des armes à feu qui franchissent la frontière doit venir en tête de liste. Nous savons qu'il y a beaucoup trop d'armes de poing utilisées pour commettre des crimes au Canada qui viennent du sud de la frontière, et nous devons nous assurer de nous attaquer à ce problème dans le cadre de nos relations bilatérales avec les États-Unis.

Il nous faut aussi de meilleures lois sur les produits de la criminalité. Nous devons nous assurer de ramener ces produits de la criminalité dans nos collectivités pour aider à leur développement.

Je suis heureux que la députée de Vancouver-Est ait parlé de toute la question des crimes liés à la drogue et de la politique sur les drogues au Canada, car je suis également convaincu qu'il est essentiel de faire des progrès importants sur ces questions. Nous savons que la rentabilité des drogues est le moteur de l'activité des gangs. Si les drogues n'étaient pas si rentables, il n'y aurait pas autant de gens intéressés à en faire le trafic et il n'y aurait pas de conflits violents entre ces organisations. En effet, il y a énormément d'argent en cause et le commerce illicite de la drogue est extrêmement profitable.

Le temps est venu pour nous de tirer des leçons du passé. Ce n'est pas sorcier. Nous avons un excellent exemple qui nous vient du temps de la prohibition aux États-Unis. C'était la même chose à l'époque: activités criminelles, absence de sécurité dans les collectivités, guerres de gangs, fusillades en voiture, fusillades entre gangs dans les rues, éclatement de la famille, alambics illégaux dans les sous-sols qui ont été des sources d'ennuis pour les voisins et

d'incendies de résidences, exactement les mêmes sortes de problèmes causés de nos jours dans notre société par le trafic des stupéfiants.

À mon avis, la prohibition des drogues ne nous facilite pas du tout la vie lorsqu'il s'agit de voir aux besoins et à la sécurité de nos collectivités. Nous devrions apprendre du passé. Le parallèle est exact et direct entre l'époque de la prohibition de l'alcool et notre prohibition actuelle des drogues, tant ici qu'aux États-Unis. Le temps est venu pour nous d'écouter les militants, dont certains font partie d'organismes d'application de la loi, qui disent qu'il est temps de repenser notre engagement vis-à-vis de la prohibition de la drogue et de chercher d'autres avenues.

Des progrès ont été réalisés à cet égard avec l'adoption de l'approche des quatre piliers. Elle a été très importante pour la ville et la région métropolitaine de Vancouver, ainsi que pour la collectivité de Burnaby. Les quatre piliers, à savoir la réduction des méfaits, l'application de la loi, la prévention et le traitement, ont contribué à lutter contre les problèmes de consommation de drogues, de toxicomanie et d'activités criminelles entourant le commerce de la drogue dans nos collectivités.

Nous savons que protéger la vie et la santé des gens au moyen de la réduction des méfaits est crucial pour régler les problèmes qui découlent de la consommation de drogues et du commerce de la drogue.

Nous avons déjà parlé de l'importance d'avoir des policiers qui patrouillent les rues et une coordination entre les policiers, les détachements de police et les différentes corps policiers. Nous savons à quel point ces activités d'exécution de la loi sont importantes. Nous connaissons l'importance d'avoir de bonnes lois pour pouvoir poursuivre ceux qui commettent des crimes liés à la drogue.

Nous savons aussi l'importance que revêt la prévention, qui est un autre pilier du programme. Nous savons que les gens doivent comprendre les effets que la consommation de drogues a sur eux, leurs collectivités et leurs familles. Nous devons consacrer des ressources pour prévenir la consommation de drogues et les problèmes qu'elle cause pour les usagers, leurs familles et leurs collectivités.

Nous devons aussi nous assurer que plus de traitements sont disponibles pour ceux qui décident de surmonter leurs problèmes de dépendance. Je pense qu'il est tragique que de nos jours, quand des gens décident qu'ils veulent se faire soigner, les traitements ne sont souvent pas disponibles et ils ne peuvent pas y avoir accès au moment où ils prennent cette décision, et pourtant ce moment est absolument crucial. Quand les gens décident qu'ils sont prêts à recevoir des traitements, ils doivent pouvoir y accéder sans tarder. S'ils les reportent à plus tard, ils changent d'avis et reprennent leurs mauvaises habitudes.

Nous savons aussi qu'il doit y avoir des services, du soutien et des logements appropriés pour les gens qui terminent leur traitement, sinon, leur traitement ne sert à rien.

Ce sont là quelques-unes des directions que nous devrions emprunter. Le NPD appuiera le projet de loi C-14, mais nous pensons qu'il y a encore beaucoup à faire pour accroître la sécurité des collectivités et régler le problème des gangs dans notre société.

Initiatives ministérielles

• (1550)

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais parler d'une question qui a été abordée au Comité de la justice et qui faisait également partie du message de la délégation du bureau du procureur général de la Colombie-Britannique que nous avons reçue. Cela concerne la divulgation.

De plus en plus, les procureurs de la Couronne et la police essaient de satisfaire à l'arrêt Stinchcombe concernant la divulgation. Autrement dit, tous les éléments du dossier de la poursuite doivent être communiqués à la défense. C'est ce que prévoit la loi. Toutefois, cela impose un énorme fardeau. Souvent, il y a des enregistrements à examiner. C'est un problème de main-d'œuvre ou de ressources humaines auquel le gouvernement n'a pas remédié. Cette loi est en vigueur depuis déjà un certain temps, mais l'obligation de s'y conformer représente beaucoup d'heures de travail pour la police et la poursuite.

Le député reconnaît-il qu'au lieu de tenir une conférence de presse chaque soir, le gouvernement ferait mieux d'ordonner au ministère de la Justice de se conformer à l'obligation de mettre en place des règles de divulgation rigoureuses et rationnelles et, deuxièmement, d'ordonner au ministre des Finances de fournir des ressources adéquates aux services de police de tout le pays ainsi qu'aux procureurs de la Couronne qui ont besoin d'aide pour respecter la loi?

• (1555)

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, je reconnais que la divulgation est un élément important pour notre système de justice pénale. Les accusés ont le droit et ont besoin de savoir quelles sont les preuves retenues contre eux et ces preuves doivent leur être divulguées afin qu'ils puissent préparer leur défense.

Néanmoins, le député a parfaitement raison. Quand nous avons un principe important comme celui-là, nous devons veiller à l'appuyer avec les ressources appropriées, avec le plein engagement du gouvernement, et à permettre aux personnes que nous chargeons de ce travail de faire de leur mieux pour respecter ce principe.

Comme je l'ai déjà indiqué, il y a des lacunes à combler en ce qui concerne l'appui aux procureurs et au travail important que nous leur demandons d'accomplir. Ce manque de soutien est inexcusable. C'est un domaine dans lequel le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup plus pour soutenir notre système de justice pénale, soutenir les gens qui font ce travail important en notre nom. Cela nous permettrait d'avoir un système meilleur et plus efficace sur lequel les citoyens pourront compter davantage pour les soutenir, pour les protéger, eux et leurs droits, et pour jouer le rôle que nous voulons tous lui voir jouer.

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, vu la justice réparatrice directement à l'oeuvre, et je me demande si le député pourrait nous en parler un peu plus longuement. Il y a fait allusion, mais je veux simplement souligner que je suis d'accord pour dire que c'est une question d'importance.

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, je dois avouer que même pendant ma déclaration, il y a quelques minutes, j'avais encore des frissons en repensant à ma propre expérience d'un processus de justice réparatrice et à toute l'importance que représentait pour moi ma participation à ce processus.

Disons que le jour où je me suis levé pour promener mon chien et que je me suis aperçu qu'on avait fait des graffitis sur le mur de ma maison, je n'ai pas trouvé l'expérience très agréable. En promenant

mon chien, j'ai vu que la police était en train d'arrêter un jeune homme muni de bonbonnes de peinture en aérosol. Je savais que c'était probablement lui l'auteur et je suis allé parler avec les agents de police. Plus tard, une travailleuse sociale du centre d'amitié autochtone à Vancouver nous a contactés pour nous demander si nous accepterions que ce jeune homme soit intégré à un programme de justice réparatrice au lieu de passer par le système judiciaire. Nous savions que, s'il passait en cour, étant donné ses antécédents, il finirait en prison. On a fait valoir que la prison n'était peut-être pas le meilleur endroit pour lui du point de vue de son avenir et de l'avenir de notre collectivité. Mon conjoint et moi, ainsi que nos voisins, avons convenu de nous livrer à cet exercice parce que nous nous sommes rendu compte que la prison pourrait ne pas être l'endroit approprié pour cette personne.

Je dois dire que cette collaboration avec les aînés, les travailleurs sociaux, les représentants du tribunal, le jeune homme et sa famille a été une expérience personnelle très touchante. À mon avis, c'est une situation dont tout le monde est sorti gagnant.

J'ai rencontré par hasard la travailleuse sociale quelques mois plus tard. Elle était extrêmement satisfaite des résultats de ce processus pour le jeune homme en question, qui a en fait pris un nouveau départ parce qu'il a senti que la société lui avait finalement prêté attention et avait travaillé avec lui de façon à lui permettre de trouver des ressources et de reprendre sa vie en main.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Burnaby—Douglas de ses observations toujours si judicieuses.

Je l'ai entendu parler d'une stratégie reposant sur quatre piliers. Il sait sûrement qu'un des problèmes qui se posent tient au fait que le gouvernement conservateur a fait en sorte que cette stratégie ne repose plus que sur un seul pilier, à savoir l'application de la loi.

Le gouvernement parle encore parfois de traitement, mais il a manifestement laissé tomber le principe de la réduction des préjudices qui était un autre élément fort important, comme en témoignent des programmes tels qu'Insite, le centre d'injection supervisé de Vancouver.

Le député pourrait-il nous dire si, à son avis, la situation s'est vraiment améliorée depuis que le gouvernement conservateur a modifié la stratégie nationale antidrogue en éliminant ces éléments?

• (1600)

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, la députée de Vancouver-Est ne sera pas étonnée d'apprendre que, comme elle, je suis un ardent partisan d'Insite.

On sait que ce centre d'injection supervisé de Vancouver a permis de sauver des vies et d'améliorer la santé communautaire en faisant en sorte que les utilisateurs de drogues injectables disposent d'un lieu propre et supervisé où apprendre à gérer leur toxicomanie. Il a mis les toxicomanes en contact direct et régulier avec des professionnels de la santé capables de les guider vers les soins dont ils ont besoin, de leur expliquer les possibilités de traitement et de se faire les défenseurs de ceux qui se prévalent de leurs conseils.

Le peu de soutien que le gouvernement fédéral actuel accorde à cet important projet est une grande source de frustration au sein de la collectivité à Vancouver. L'important appui dont Insite me semble bénéficier ne cesse de m'impressionner.

Initiatives ministérielles

Ce n'était pas une décision facile à prendre pour notre collectivité, sans compter qu'elle prêtait à controverse. Les gens qui ont pris le temps de se renseigner sur le travail que font les responsables du centre et sur les expériences vécues par les utilisateurs de ses services le savent, Insite est une réussite du point de vue des vies sauvées et de l'amélioration de la santé individuelle et communautaire.

De toute évidence, d'autres collectivités du pays devraient nous emboîter le pas, car l'expérience de Metro Vancouver démontre que la formule est efficace.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations très perspicaces au sujet des questions importantes que nous abordons aujourd'hui.

J'ai bien apprécié le fait que le député ait mentionné certaines des initiatives très utiles qui sont prises dans le contexte des processus judiciaires à l'endroit des Premières nations. Je viens du Nord du Canada, où on s'intéresse beaucoup à ces processus, pas seulement au sein des Premières nations, mais également au sein de la société en général.

Nous reconnaissons que ces initiatives sont très importantes, mais aussi que les programmes reçoivent très peu d'aide financière. Beaucoup d'organisations qui travaillent très fort pour mettre au point un programme de justice efficace auprès des jeunes de notre région éprouvent des difficultés.

J'aimerais que le député nous parle plus longuement du besoin d'aide financière dans ce domaine.

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, dans la société canadienne, nous avons souvent supposé que nos traditions et méthodes européennes étaient la seule façon de faire.

À bien des égards, nous avons raison d'être fiers de notre système de justice pénale ainsi que de la manière dont ce dernier a été établi et traite les problèmes de criminalité et de justice dans nos collectivités. Je pense que c'est une tradition dont nous pouvons être fiers.

Toutefois, je suis heureux que nous nous tournions enfin vers les Premières nations pour tirer profit de leur expérience, de leurs connaissances et de leurs traditions dans ce domaine. Elles nous ont montré que ces dernières sont également très précieuses.

Ma participation au programme de justice réparatrice au sein de la communauté autochtone à Vancouver m'a beaucoup marqué. Cela m'a montré combien il est important d'être à l'écoute des Autochtones de ma collectivité et de prendre connaissance de leur façon de percevoir et de comprendre les activités criminelles, la collectivité et aussi comment maintenir et établir des relations lorsque ces dernières ont été brisées.

Il s'agit d'un tournant majeur pour notre société. Je suis heureux que nous ayons maintenant la possibilité d'élargir nos connaissances de cette manière et que cela se produise aussi dans d'autres collectivités dans l'ensemble du pays.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Reprise du débat.

Comme aucun autre député ne souhaite intervenir, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le projet de loi C-14 est réputé avoir été lu pour la deuxième fois et est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(La motion est réputée adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

● (1605)

[Français]

LA LOI RÉGLEMENTANT CERTAINES DROGUES ET AUTRES SUBSTANCES

M. Daniel Petit (au nom du ministre de la Justice) propose que le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, j'ai l'immense plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-15.

On se rappellera qu'en novembre 2007, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C-26, qui proposait d'infliger des peines minimales obligatoires à ceux qui se rendent coupables d'infractions graves liées aux drogues, afin qu'ils soient condamnés à des peines suffisamment sévères. Ce projet de loi réintroduit les mêmes dispositions.

Comme on le sait, le premier ministre a dévoilé la nouvelle Stratégie nationale antidrogue du Canada en octobre 2007. La Stratégie nationale antidrogue fournit des fonds afin de prévenir la consommation de drogues illégales, notamment chez les jeunes, pour traiter les toxicomanes et pour lutter contre la criminalité liée à la drogue.

Cette stratégie présente une approche en deux volets: le premier se traduit par une fermeté accrue à l'égard des crimes liés à la drogue et le deuxième met l'accent sur les victimes.

La Stratégie nationale antidrogue comporte trois plans d'action: prévenir la consommation des drogues illicites, traiter les toxicomanes, et lutter contre la production et la distribution de drogues illicites.

Le plan d'action de lutte contre la production et la distribution de drogues illicites contient un certain nombre d'éléments, dont la mise en place de peines sévères et adéquates pour les infractions graves liées aux drogues.

C'est en partie dans ce contexte qu'il faut considérer le projet de loi. Il y a lieu d'ajouter que ce projet de loi donne suite à une des grandes priorités du gouvernement, plus précisément celle de s'attaquer au crime, et plus particulièrement au crime organisé.

Ce projet de loi n'a pas pour effet de proposer l'imposition de peines minimales obligatoires pour toutes les infractions liées aux drogues. La structure de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances est assez complexe en ce qui concerne les infractions et les peines. Ces dernières dépendent de la nature de l'infraction commise et de la substance en cause. Les substances les plus dangereuses et qui posent le plus de problèmes, comme l'héroïne, la cocaïne, la méthamphétamine et la morphine, figurent à l'annexe I de la loi, et les infractions liées à ces substances sont assorties des peines les plus sévères, qui peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité.

Le cannabis et les substances apparentées sont des drogues qu'on retrouve à l'annexe II. Les infractions relatives à ces substances entraînent des peines moins sévères. En cas de trafic ou de possession en vue d'un trafic de ces substances, seules des quantités d'au moins trois kilogrammes entraînent des peines pouvant atteindre l'emprisonnement à perpétuité. La production de cannabis, quant à elle, entraîne une peine pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement.

Initiatives ministérielles

Les peines les moins sévères, qui atteignent 12 mois d'emprisonnement sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, sont réservées aux infractions liées aux substances énumérées dans les annexes IV et V. Il y a lieu de faire remarquer, cependant, que la plupart des activités interdites par la Loi réglementant certaines drogues et autres substances sont considérées légales si la personne en cause détient la licence, le permis ou l'exemption nécessaires.

Par exemple, le Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales, qui est entré en vigueur le 30 juillet 2001, prévoit une procédure complète permettant à des personnes souffrant de certains problèmes de santé de demander un permis pour posséder ou faire pousser de la marijuana à des fins médicales avec l'accord de leur médecin ou, dans certains cas, avec l'accord d'un spécialiste. Le nombre de plants qu'une personne titulaire d'un permis est autorisée à produire se fonde sur une formule liée à la quantité de marijuana séchée dont la personne a besoin chaque jour.

Certains députés pourraient croire qu'il n'est pas nécessaire de prévoir des peines minimales comme celles que propose le projet de loi pour sanctionner les infractions graves liées aux drogues. Toutefois, ces infractions représentent un problème grandissant dans les villes canadiennes, et des mesures législatives rigoureuses s'imposent.

De plus, n'oublions pas que la sécurité des Canadiens et des Canadiennes demeure l'une des plus grandes priorités de notre gouvernement. Or cette sécurité est menacée par les groupes du crime organisé qui sont impliqués dans la production et le trafic des drogues. Ces activités conduisent à une augmentation des crimes, de la violence et des risques pour les agents chargés de l'application de la loi.

Il y a lieu de rappeler également que la production et le trafic des drogues illicites constituent les sources les plus importantes d'argent illicite des groupes du crime organisé.

•(1610)

Les sommes tirées de la drogue, estimées à des milliards de dollars par année au Canada, servent à financer une vaste gamme d'autres entreprises criminelles.

D'après le bulletin Juristat de Statistique Canada intitulé « Statistiques de la criminalité, 2004 », les infractions liées à la culture de la marijuana ont plus que doublé au cours de la dernière décennie, passant d'environ 3 400 en 1994 à 8 000 en 2004. D'après une étude de 2003 sur la culture de la marijuana en Colombie-Britannique, environ 39 p. 100 de tous les cas signalés de culture de marijuana, soit 4 514 cas, se situaient dans cette province. Entre 1997 et 2000, le nombre total de cas a augmenté de plus de 220 p. 100. Même si le nombre d'installations de culture en Colombie-Britannique s'est stabilisé entre 2000 et 2003, on estime que la quantité de marijuana produite est passée de 19 720 kilogrammes en 1997 à 79 817 kilogrammes en 2003 — un sommet en sept ans — en raison de la taille et du perfectionnement des installations.

Des enquêtes menées par la British Columbia Hydro ont révélé qu'à un certain moment, il aurait pu y avoir jusqu'à 17 000 installations de culture de marijuana. La hausse des activités illicites de production de marijuana ne s'est pas fait sentir qu'en Colombie-Britannique, mais partout au Canada. Même si on ne possède aucune donnée nationale sur la production de drogues synthétiques, des données de la GRC indiquent un accroissement constant des activités de production. La GRC a effectué des saisies dans 25 installations de production de drogue synthétique en 2002, dans 51 en 2003, dans 60 en 2004 et dans 53 en 2005. Sur les 60 saisies faites en 2004, 17

concernaient la production d'ecstasy et 40, la production de méthamphétamine. Sur les 53 saisies en 2005, 60 p. 100 concernaient la production de méthamphétamine et 30 p. 100, la production d'ecstasy. Les saisies d'ecstasy et de ses composantes sont passées de 1,5 million de comprimés en 2001 à plus de 70 millions de comprimés en 2006.

La consommation de drogues illicites peut nuire considérablement à la collectivité. Le cas des consommateurs et des producteurs de méthamphétamine nous en apprend beaucoup. Contrairement aux drogues mieux connues comme l'héroïne, la cocaïne ou la marijuana, la méthamphétamine pose des défis uniques. La méthamphétamine est une drogue synthétique. Il n'est pas nécessaire de cultiver des plantes pour la produire. En fait, sa production n'exige pas de formation ou de connaissances spécialisées, et les substances chimiques qui servent à la fabriquer sont relativement faciles à obtenir et peu coûteuses. Ces facteurs rendent la production de ces drogues attrayante tant pour le trafiquant que pour le toxicomane.

La méthamphétamine constitue aussi une menace pour les forces de l'ordre, qui doivent lutter à la fois contre les petits laboratoires clandestins et les super laboratoires contrôlés principalement par des organisations qui font le trafic des drogues.

Les petits laboratoires produisent des quantités relativement faibles de méthamphétamine et ne sont généralement pas liés aux grandes organisations qui s'adonnent au trafic de stupéfiants. Plusieurs facteurs ont favorisé la multiplication de ces petits laboratoires, notamment grâce à l'accès facile aux recettes sur Internet. L'utilisation généralisée d'Internet a d'ailleurs facilité la diffusion de la technologie utilisée pour fabriquer la méthamphétamine dans les petits laboratoires. Ce genre de partage de l'information permet une vaste diffusion de ces techniques à toute personne qui a accès à un ordinateur.

À part la marijuana, la méthamphétamine est la seule drogue illégale consommée que le consommateur peut facilement produire lui-même. Compte tenu de la relative facilité avec laquelle les fabricants et les « cuisiniers » peuvent obtenir les recettes et les ingrédients ainsi que par la simplicité du processus de fabrication, il est facile de comprendre pourquoi l'usage de cette drogue, qui crée une forte dépendance, se répand autant.

•(1615)

Les installations de production de méthamphétamine présentent également de graves dangers de sécurité et de santé publiques pour ceux qui se trouvent sur les lieux ou à proximité de ceux-ci. La production de méthamphétamine peut être à l'origine de blessures graves en raison des explosions, des incendies, des brûlures chimiques qu'elle peut causer et des vapeurs toxiques qu'elle dégage. Ces installations présentent des risques pour l'environnement, créent des problèmes de nettoyage et mettent en danger la vie et la santé des habitants de la collectivité.

Parmi les dommages indirects causés par la méthamphétamine, mentionnons les effets sur les familles, sur le personnel des écoles et les élèves, sur les responsables de l'application de la loi, sur le personnel des services de lutte contre les incendies, sur le personnel paramédical, sur les professionnels de la santé, sur les entreprises ainsi que sur tous les propriétaires fonciers. Ces personnes subissent les répercussions indirectes de la consommation de méthamphétamine.

Les premiers intervenants peuvent être exposés aux sous-produits de la fabrication — dangers d'incendie ou d'explosion — ou à la violence et aux agressions des toxicomanes.

Initiatives ministérielles

La collectivité en général peut être exposée à la violence, aux dommages aux biens, au vol d'identité, à l'érosion de la sécurité publique, à la contamination des endroits publics provenant de l'élimination des sous-produits de fabrication et à une main-d'oeuvre non fiable ou réduite qui met en danger la sécurité des collègues de travail.

Comme vous pouvez le voir, monsieur le Président, la consommation et la production de drogues illicites peuvent entraîner des conséquences néfastes considérables pour le consommateur, le producteur, les familles, les organismes chargés d'appliquer la loi, les premiers intervenants et la collectivité.

En tant que parlementaires, c'est nous qui devons faire les lois au Canada. Il nous incombe de veiller à ce que ces lois prévoient les mesures appropriées pour régler les problèmes graves. Et qu'on ne s'y trompe pas, la consommation de drogues au Canada en est bien un. C'est un problème. Certains aspects de la situation se sont encore aggravés au cours des dernières années, et il est de notre devoir de réagir face à cette menace grandissante.

Le gouvernement a réagi aux dangers liés à l'augmentation de la production et à l'aggravation du problème de la drogue par ce projet de loi qui propose des peines minimales obligatoires pour ceux qui produisent cette drogue et en font le commerce.

Les modifications proposées à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances ne visent pas seulement à infliger des peines minimales. Le projet de loi contient une disposition permettant à certains délinquants qui seraient normalement visés par les peines minimales obligatoires de participer à un programme dispensé par ce qu'on appelle un tribunal de traitement de la toxicomanie.

Le Tribunal de traitement de la toxicomanie est un modèle d'intervention en toxicomanie en vigueur dans le système de justice pénale. Le Tribunal de traitement de la toxicomanie permet à des personnes, dont les activités criminelles résultent de leur consommation — par exemple des infractions liées à la drogue, comme la possession, la consommation ou le trafic non commercial de drogues ou des infractions contre les biens commises pour s'acheter de la drogue, comme les cambriolages ou les vols à l'étalage —, d'avoir la possibilité d'être traitées sous surveillance judiciaire au lieu d'être incarcérées.

Pour être admissibles, ces personnes doivent parfois répondre à des exigences imposées par certains tribunaux ou systèmes judiciaires. Un accusé admissible a deux choix: le programme du tribunal de traitement de la toxicomanie ou le processus traditionnel de justice pénale, ce dernier pouvant mener à différentes mesures, de l'amende jusqu'à l'incarcération.

En général, pour que cette personne puisse être officiellement admise à un programme du tribunal de traitement de la toxicomanie, elle doit plaider coupable aux accusations portées contre elle. Par la suite, si elle ne se conforme pas ou ne prend pas part à tous les aspects du programme, les conséquences peuvent aller d'une réprimande officielle ou de la révocation de la liberté sous caution, à la cessation du programme et à la condamnation à une peine d'emprisonnement ou de surveillance communautaire.

Même si le tribunal de traitement de la toxicomanie n'intervient qu'à l'initiative de l'accusé admissible et exige le consentement de celui-ci, les tribunaux de traitement de toxicomanie constituent une forme de traitement « coercitive ». Un modèle de tribunal de traitement de la toxicomanie bien conçu et bien mis en oeuvre compte plusieurs volets clés. Premièrement, il y a l'identification précoce des candidats répondant aux critères d'admissibilité et le

commencement rapide du traitement. Deuxièmement, il y a l'accès à plusieurs types de programmes intégrant le traitement des contrevenants et de la toxicomanie, par exemple des problèmes d'alcool, de drogue, des questions de santé mentale.

● (1620)

Troisièmement, il y a la communication approfondie et constante entre le tribunal et le participant. Quatrièmement, il faut une supervision intensive et le dépistage antidrogue pour veiller à l'abstinence de toute substance intoxicante, le tout s'accompagnant d'un renforcement positif dans le cas d'observation du programme, et du recours à des sanctions dans le cas d'inobservation. Cinquièmement, il faut un partenariat entre les Tribunaux de traitement de la toxicomanie et des organismes communautaires afin d'accroître l'efficacité du programme. Sixièmement, il faut une formation continue des intervenants du domaine pour favoriser le fonctionnement efficace des Tribunaux de traitement de la toxicomanie. Septièmement, il faut un recours à une démarche non conflictuelle au sein du système judiciaire pour garantir la sécurité publique et respecter les droits des participants. Enfin, huitièmement, il faut une évaluation complète pour contrôler les objectifs du programme et en mesurer l'efficacité.

Comparativement aux approches classiques de la justice pénale, les Tribunaux de traitement de la toxicomanie permettent à la clientèle motivée d'éviter la prison et d'autres sanctions, d'accéder rapidement à des services de traitement grâce à leurs ressources et d'encourager les personnes à terminer leur traitement grâce à une surveillance et à une supervision intensives et fréquentes de la cour.

La participation au programme des Tribunaux de traitement de la toxicomanie est exigeante et le processus est intensif. Cette participation comprend la présence devant le tribunal jusqu'à deux fois par semaine, des tests d'urine au hasard et la participation aux traitements sur une base quotidienne, puis hebdomadaire, selon la progression du client dans le programme. Bien que certains participants commencent le traitement en établissement, tous participent à un traitement ambulatoire.

Dans certains endroits, il existe un seul fournisseur de traitements primaires alors que dans d'autres, de nombreux organismes communautaires fournissent ces traitements. L'équipe du Tribunal de traitement de la toxicomanie surveille étroitement la progression du client. Des rencontres préliminaires sont prévues afin de cerner les problèmes et de trouver des solutions possibles aux difficultés, à la rechute du client ou à son inobservation du programme. La présence devant le tribunal permet au client d'informer le tribunal de ses progrès et au tribunal de récompenser l'observation et la progression, de sanctionner l'inobservation ou d'imposer de nouvelles conditions ou interventions en vue d'aider le client à briser le cycle de la criminalité et de la dépendance.

Les programmes judiciaires de traitement de la toxicomanie sont très prometteurs et leur efficacité sera surveillée. Cet important projet de loi a été rédigé de manière à ne pas avoir d'effets sur des programmes de traitement.

Les Canadiens réclament que le droit pénal inflige des peines suffisantes à ceux qui commettent des crimes graves liés à la drogue. Le projet de loi répond à cette réclamation et prévoit des peines minimales sévères, mais justes.

Initiatives ministérielles

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours de l'honorable député. J'apprécie aussi le fait qu'il a beaucoup d'expérience en tant que membre du Barreau ainsi que le fait qu'il travaille très fort au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Je ne doute aucunement qu'il croit au programme des conservateurs. Toutefois, j'ai quelques questions à lui poser.

Dans un discours de 20 minutes, le député n'a pas du tout mentionné l'autre cause de la criminalité autour de la drogue, et cela me cause quelques inquiétudes. Il a mentionné, bien sûr, les éléments du projet de loi C-15. Cependant, je voudrais savoir, tout comme les Canadiens et Canadiennes, si le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice croit que le gouvernement pourrait ou devrait faire d'autres choses pour ces menaces, en dehors du projet de loi C-15. Est-ce le gouvernement va faire d'autres choses pour ce sujet important?

M. Daniel Petit: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il siège avec nous au Comité permanent de la justice et des droits de la personne depuis deux ou trois ans. Je suis moi-même nouveau au gouvernement.

Effectivement, depuis le début, notre gouvernement est toujours à la recherche de solutions pour satisfaire les Canadiens et les Canadiennes en matière de lutte contre le crime.

Il y a différentes facettes. Ici, comme parlementaires, nous modifions le Code criminel et ses annexes, ce qui est en notre pouvoir. Nous créons aussi des tribunaux, comme celui sur la toxicomanie qui est une forme de réhabilitation également et qui fait partie justement de la lutte contre le crime. Notre gouvernement poursuit donc toujours deux buts. D'abord, il sanctionne les criminels pour qu'ils comprennent, une fois pour toutes, que transgresser les lois reliées à la drogue, à la violence et à tout autre cas semblable, c'est grave et qu'ils seront punis. D'un autre côté, les victimes, même celles qui consomment de la drogue à des fins personnelles, qui ont été entraînées par les bandits du crime organisé, elles, ont va les aider.

C'est pour cela que nous suivons toujours deux chemins. On y travaille régulièrement, et toujours dans le même sens pour que nous ayons le même objectif au bout du compte, c'est-à-dire aider les Canadiens et Canadiennes.

• (1625)

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le discours de mon collègue et j'aimerais savoir s'il a fait part de son désaccord au Barreau du Québec au regard des peines minimales contre lesquelles le Barreau du Québec s'est élevé.

M. Daniel Petit: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de me poser cette question. Effectivement, je suis encore membre du Barreau. Le Barreau est une corporation qui nous représente et la corporation doit laisser la libre pensée à ses membres. Alors, effectivement, je ne peux pas répondre à sa question, j'ai une liberté de pensée.

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question semblable à celle qu'a posée la députée de Laval. En 2002, le ministère de la Justice a publié un rapport affirmant que les peines minimales obligatoires était le moins efficaces lorsqu'il est question de criminalité liée à la drogue. Je vais citer un extrait de ce rapport:

Les peines minimales obligatoires ne semblent influencer sur la consommation de drogue ou la criminalité liée à la drogue en aucune façon mesurable. Des auteurs appliquant diverses méthodes de recherche concluent que les stratégies axées sur le

traitement sont plus rentables que l'infliction de longues peines d'emprisonnement. Les PMO sont des instruments peu précis qui ne font pas la différence entre les délinquants selon leur niveau dans la hiérarchie du trafic ni selon le caractère permanent ou intermittent de leur participation à cette activité.

Je me demande si le député pourrait commenter ce rapport du ministère de la Justice qui remet en question l'approche du gouvernement.

[Français]

M. Daniel Petit: Monsieur le Président, je remercie d'abord mon collègue du NPD de poser ces questions et je lui retournerais effectivement la question suivante.

Dans sa province, il y a actuellement une guerre de gangs. Il y a eu 38 morts, dont 18 par armes à feu. Tout est relié au commerce de la drogue et cela dure depuis 25 ou 30 ans.

Des gens de la Colombie -Britannique, de la Chambre de commerce, sont venus nous implorer de faire des lois sévères. Ce sont eux qui sont venus et non pas les policiers. Ce n'est pas le député de la Colombie-Britannique qui est venu, ce sont des représentants de la Chambre de commerce de Vancouver. Ils ont fait le voyage et ils sont venus nous voir. Pendant une heure, ils nous ont dit qu'ils en avaient assez, que cela ne fonctionnait plus et qu'il fallait que nous les aidions. C'est donc ce qu'on va faire, on va les aider et on va aider la population de Vancouver ainsi que celle de toutes les grandes villes.

Je demande à mon collègue de nous soutenir dans toutes ces étapes. Il y a de la vie de ces concitoyens. Nous avons droit à une chose, soit le respect de notre vie et la protection de notre vie.

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, malheureusement, le député n'a pas répondu à la question. Dans mon esprit, j'ai toujours de la difficulté à décider si, dans leur approche, les conservateurs font simplement preuve d'ignorance sur cette question des crimes liés à la drogue ou si, oui ou non, ils comprennent effectivement ce qui se passe, mais suivent quand même aveuglément leur mantra sur cette question.

Mon collègue a signalé que le ministère de la Justice a publié son rapport en 2002 et le député a refusé de répondre à la question. Cependant, même aux États-Unis, que les conservateurs proposent maintenant d'imiter, de nombreux États abolissent les peines minimales obligatoires parce qu'elles se sont avérées un échec retentissant. Non seulement elles ont coûté des milliards de dollars et entraîné l'incarcération de millions de personnes sans résultat, mais la consommation des drogues a augmenté. Même aux États-Unis, que le gouvernement propose d'imiter, il y a un grand mouvement pour se débarrasser des peines minimales obligatoires dans le cas des crimes liés à la drogue.

J'aimerais demander encore une fois au député si c'est parce qu'ils sont ignorants ou parce qu'ils refusent simplement de voir la réalité en ce qui concerne ces lois sur les drogues?

• (1630)

[Français]

M. Daniel Petit: Monsieur le Président, par votre entremise, je remercie ma collègue de sa question. Je lui ferais remarquer qu'elle a effectivement dit une chose très très importante, soit que la consommation de la drogue a augmenté aux États-Unis.

Initiatives ministérielles

Nous sommes le plus grand voisin des États-Unis et on sait que les Américains nous reprochent d'avoir une frontière poreuse, c'est-à-dire que beaucoup de drogue vient des États-Unis vers nous et nos jeunes la consomment. Les gangs de rue, la mafia, appelons cela comme on voudra, qu'ils soient dans n'importe quelle grande ville, contrôlent et font des milliards de dollars avec cela. Ils intensifient leur commerce et attaquent nos familles, nos enfants et tout ce qu'ils peuvent.

Nous sommes là parce que les gens de Vancouver sont venus nous voir et nous ont demandé d'agir et c'est ce que nous allons faire.

M. Serge Ménard (Marc-Aurèle-Fortin, BQ): Monsieur le Président, à l'orateur précédent, je vais faire un petit rappel historique.

Moi, je suis assez vieux que, lorsque j'ai commencé à pratiquer le droit, je n'avais jamais entendu parler de marijuana. C'était en 1966. J'en ai entendu parler quand je suis devenu procureur de la Couronne. Et, à cette époque, la marijuana qui poussait ici n'avait aucune puissance. Elle ne contenait pas de THC, l'élément actif.

J'ai vu le phénomène de la marijuana commencer autour de 1966 et augmenter continuellement dans les années 1970. Toute la marijuana consommée au Canada venait d'ailleurs.

Savez-vous quel était le minimum pour importation de marijuana? Sept ans de prison. J'en ai vu partir, des gens, pour sept ans. À un moment donné, cela n'avait pas de bon sens, on a cessé d'appliquer cela, mais j'en ai vu partir, des gens.

Ne croyez-vous pas que c'était dissuasif, sept ans? Et si sept ans, ce n'était pas dissuasif, n'est-ce pas la preuve que ça ne dissuade pas? Les gens ne savent même pas ce qu'ils risquent.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): L'honorable secrétaire parlementaire, une brève réponse, s'il vous plaît.

M. Daniel Petit: Monsieur le Président, d'abord, je remercie mon collègue, qui est justement mon ancien ministre de la Justice au Québec. Il a beaucoup lutté contre le crime organisé. Je le dis au Canada au complet: parmi nos ministres, c'est celui qui a le plus fortement lutté contre le crime organisé. Il nous a toujours mentionné qu'effectivement, il faut appliquer la loi. Car il l'a appliquée dans la province de Québec, et cela a donné des résultats.

C'est pour cela que je suis ses traces, et nous allons effectivement appliquer la loi. C'est ce que les Canadiens nous demandent, y compris le Québec.

M. Brian Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe, Lib.): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-15 aujourd'hui.

[Traduction]

Je suis très heureux de prendre la parole à ce propos et à propos de la justice en général. Je devrais commencer en rappelant un vieux dicton en common law: « Justice tardive est déni de justice ». Normalement, il concerne les droits d'un accusé, mais je dirais que c'est envers la population canadienne qu'il y a déni de justice. Le gouvernement est au pouvoir depuis trois ans et les criminels continuent de sévir.

J'ai été dans l'ancre de l'appareil judiciaire gouvernemental. La conception des lois et la fabrication des saucisses sont deux choses auxquelles on n'a pas envie d'assister, mais auxquelles on ne peut échapper. J'ai aussi fréquenté des abattoirs autrefois à Moncton. Je ne pense pas que les députés aient vraiment envie de voir comment on fabrique des saucisses. Je ne suis pas sûr non plus qu'ils auraient voulu voir comment ce gouvernement a conçu ses lois au cours des trois dernières années.

Il faut dire que les conservateurs n'ont pas du tout été efficaces. Si nous voulons nous attaquer aux racines de la criminalité et réaliser ce que souhaitent tous les parlementaires, c'est à dire instaurer la sécurité au sein des collectivités, nous devons prendre le problème par les deux bouts. Nous devons examiner le problème de la criminalité dans sa globalité. Nous ne sommes pas de ceux qui vont se pavaner à CTV ou à Radio-Canada pour passer aux nouvelles en disant qu'ils agissent contre le crime et en montrant le projet de loi qu'ils vont déposer. Nous n'avons pas, nous, interrompu les travaux du Parlement à coups de prorogations. C'est ce que ce gouvernement a fait. Il a commis une injustice en retardant la justice.

Le gouvernement peut toujours avoir recours à ce qu'il considère être sa solution, sa panacée, et qui n'est en fait qu'une simple loi, mais il ne semble pas comprendre qu'une loi toute seule ne permettra pas de régler les problèmes que représentent le crime organisé, la toxicomanie, le culte de la drogue et la narcocriminalité dans cette collectivité.

C'est pour cela que je vais prendre un peu de temps non seulement pour parler du projet de loi C-15, mais aussi pour parler de toute la question de la drogue au Canada.

Il y a quelques semaines, nous avons accueilli à Ottawa une délégation de la Colombie-Britannique qui a aussi rencontré des membres du gouvernement. Ce serait mentir que de prétendre que nous ne sommes pas en train de réagir à une situation très grave en Colombie-Britannique, mais il y en a d'autres tout aussi graves à North Preston et à Halifax. Il y a aussi des situations graves à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, à Calgary et partout ailleurs au Canada.

Toutefois, ce sont les policiers, les procureurs et tous ceux qui, sous l'uniforme, font respecter nos lois en Colombie-Britannique, qui sont en première ligne.

Le procureur général de la Colombie-Britannique, qui faisait partie de la délégation, est venu adresser des demandes très précises au gouvernement. À titre de premier conseiller juridique de la province de la Colombie-Britannique, il a formulé des demandes précises auxquelles le gouvernement n'a pas répondu. Celles-ci n'auraient pourtant pas nécessité une entreprise gargantuesque; il ne demandait rien de plus que ce qu'on aurait pu attendre d'un gouvernement compétent qui réagit à une situation. Comme je le disais, le gouvernement peut compter non seulement sur un conseil de la reine très compétent, député depuis 20 ans et procureur général, mais aussi sur deux excellents secrétaires parlementaires qui représentent ce qu'il y a de mieux au Canada; l'un, anglophone, qui vient du comté d'Albert, au Nouveau-Brunswick, et l'autre, francophone, qui vient du Québec.

Malgré les ressources impressionnantes et les grands esprits qu'il a mobilisés sur ce dossier, le gouvernement n'a pas été en mesure de répondre adéquatement, rapidement et complètement aux besoins du procureur général de la Colombie-Britannique. Ces besoins sont pourtant simples et sont le résultat de petites choses qui, sous l'effet des lois en place, ont pris de l'ampleur pour finir par faire obstacle au travail des policiers en Colombie-Britannique. Comme je l'ai déjà indiqué dans l'une de mes interventions, la divulgation est devenue très pesante pour les forces publiques.

Initiatives ministérielles

Les procureurs et les forces policières se livrent une petite guerre administrative pour ce qui est de respecter l'obligation de divulgation énoncée clairement dans l'arrêt *Stinchcombe*. Parfois, les procureurs veulent avoir un dossier papier. Ils ne sont pas prêts à passer à des dossiers électroniques. Bien souvent, les policiers qui recueillent les premières informations sont pris à en faire des photocopies. Dans bon nombre de provinces, les procureurs doivent examiner eux-mêmes la preuve afin de déterminer quelles accusations porter. Dans certains cas, cela signifie regarder des vidéos pendant des heures.

• (1635)

On pourrait s'attendre à ce qu'un gouvernement répondant à un besoin dise qu'il a le pouvoir de modifier la loi et de proposer des modifications législatives suite à l'arrêt *Stinchcombe*, afin de préciser les critères concernant l'exactitude de l'information et la rapidité avec laquelle elle doit être divulguée. Cependant, on pourrait également s'attendre à ce qu'il fournisse des fonds et des ressources aux forces policières et aux services des poursuites pour qu'ils puissent respecter l'obligation de divulgation. Malheureusement, il n'a rien fait de tel. Il préfère la solution législative.

Curieusement, de ce côté-ci, nous avons remarqué aujourd'hui que, alors que tous les partis de l'opposition étaient prêts à renvoyer rapidement ce projet de loi au comité, le ministre de la Justice semblait être le seul à marcher à contre-pas. Il ne semblait pas comprendre que tous voulaient renvoyer le projet de loi au comité et il a piqué une petite crise, ce qui a retardé le processus.

Nous ne nous opposons pas à ce que ces projets de lois soient étudiés au comité. Ceux-ci seront soumis à l'examen rigoureux qu'effectue le comité chaque fois qu'il est saisi d'une mesure, à moins que les travaux des comités ne soient définitivement stoppés à cause d'une prorogation, situation que nous avons connue depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir il y a trois ans.

J'ai fait de la politique municipale. À cette époque, nous avions un mandat de trois ans. Si j'avais fait aussi peu pour les citoyens de Moncton pendant mon mandat que le gouvernement a fait dans le dossier de la justice, on ne m'aurait pas accordé un deuxième mandat. Je pense qu'après trois ans, il est grand temps que les députés d'en face arrêtent de dire que, de ce côté-ci, nous sommes de récents convertis à la question de la justice.

Malgré toutes les contributions du député de Mont-Royal à la législation canadienne, les conservateurs le traitent quand même de récent converti. Si les libéraux sont de récents convertis, cela laisse entendre que les conservateurs n'ont jamais été croyants, ou encore qu'ils viennent tout juste de trouver la foi. Ils sont toujours ingénus et ne saisissent pas les grands enjeux qui, après trois ans, devraient pourtant être clairs. Il faut se pencher sur les causes profondes de la criminalité et de la toxicomanie et sur la façon dont nous appliquerons les quatre piliers qu'ont adoptés les habitants des quartiers centraux des villes britannico-colombiennes.

Même les partisans du programme de justice des conservateurs — je pense notamment aux représentants de la Chambre de commerce de la Colombie-Britannique qui étaient ici hier — reconnaissent que la loi à elle seule ne suffit pas. Même eux nous diraient que personne ne naît criminel. On devient un criminel quand on adopte un style de vie qui mène à la prison. Malheureusement, le gouvernement présente encore et encore des mesures législatives qui ne sont axées que sur un seul pilier ou, pour utiliser un terme technique, sur seulement un des principes de la détermination de la peine prévus dans le Code criminel, c'est-à-dire l'incarcération.

Le projet de loi C-15 constitue une initiative fort valable à l'égard des problèmes graves que nous connaissons au Canada, à savoir

l'application de la loi aux personnes qui utilisent, importent et vendent des stupéfiants. Il est tout particulièrement important de souligner, comme l'a fait mon collègue, le secrétaire parlementaire, les mesures qui ont été prises en réaction à la hausse de l'utilisation de la méthamphétamine.

Nous avons connu certaines réussites, sans que des lois du genre n'aient été édictées, et la Chambre devrait s'en réjouir aujourd'hui. Il n'est pas étonnant qu'un exemple nous vienne du Nouveau-Brunswick à cet égard. Nos forces policières interviennent au quotidien partout au Canada et nous n'en faisons pas suffisamment de cas.

Les salaires des vaillants agents de la GRC ont été réduits, comme s'ils étaient des fonctionnaires ordinaires ou des députés. À une époque où la GRC connaît certaines difficultés sur les plans du recrutement et des ententes contractuelles avec les municipalités partout au pays, il serait peut-être opportun de nous demander, comme députés et comme Canadiens également, ce que fait le ministre de la Sécurité publique pour épauler la GRC. Qu'en est-il de l'esprit de corps à la GRC?

• (1640)

Ne serait-il pas souhaitable que nous puissions lire des reportages comme celui-ci de façon constante? Il nous vient de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Voici ce dont il est question:

Le nombre de saisies de méthamphétamine au Nouveau-Brunswick a doublé au cours de la dernière année selon la GRC [...] Il est passé d'environ 45 en 2007 à 90 en 2008.

Voilà une bonne nouvelle. Comme l'a dit mon collègue, le secrétaire parlementaire, il s'agit d'une drogue à l'effet très pernicieux et accoutumant. Nous y voyons la preuve que la GRC, si elle est dotée des ressources nécessaires, et abstraction faite de toutes les nouvelles initiatives législatives, est en mesure d'intervenir de façon efficace.

Je souhaite tout d'abord demander au gouvernement de se réveiller, et ce, à deux égards. Premièrement, il propose une mesure législative qui, comme solution, ne représente qu'une amélioration restreinte, et dont nous avons proposé le renvoi immédiat au comité. Les députés constateront également que, au sujet du projet de loi C-15, tout au moins pour ce qui est de la position du Parti libéral, nous en avons également appuyé le renvoi au comité pour étude, mais, du côté des conservateurs, rien ne me laisse croire que leur programme propose d'autres solutions au problème.

Récemment, au comité, il y a eu une petite fissure dans l'armure, lorsque l'autre secrétaire parlementaire a déclaré que personne n'avait suggéré que ces projets de loi sont la panacée. C'est un bon début. On regarde dans le miroir et on se rend compte qu'on essaie de faire croire aux Canadiens que nous réglons les problèmes liés aux crimes en diffusant les nouvelles au téléjournal du soir. Ce serait agréable à entendre de la part des conservateurs. Ce serait agréable d'entendre les députés conservateurs dire que la route sera longue, que le financement adéquat des services de police et des procureurs est une solution au problème et qu'investir, moralement et mentalement, dans la réduction et la prévention des préjudices et dans les interventions pendant la petite enfance pour contrer le crime à la racine, sont d'autres solutions. Ce serait agréable à entendre, pour tous les Canadiens.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne le projet de loi, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances serait modifiée pour inclure une peine de prison obligatoire d'un an, imposée pour le trafic de drogues, comme la marihuana, si ce trafic est fait pour le compte du crime organisé.

Il y a autre chose que le gouvernement pourrait faire. Je sais que le ministère de la Justice, si on le lui demandait, serait prêt et heureux de réviser la définition de crime organisé.

L'ajout de définitions de crime organisé nous a permis d'améliorer le Code criminel. Toutefois, si on la compare à la loi RICO en vigueur aux États-Unis, la définition semble plus limitée. Elle n'est pas assez contemporaine, surtout lorsqu'il est question de gangs de rue, car dans certains cas un gang est formé de deux personnes et les députés ne sont pas sans savoir que les dispositions de crime organisé du Code criminel s'appliquent à un groupe formé d'au moins trois personnes.

Les criminels utilisent des méthodes de plus en plus sophistiquées et s'adaptent plus rapidement aux situations juridiques que notre Parlement ne promulgue des lois pour réagir.

Cela n'a rien avoir avec les peines minimales obligatoires, les peines d'emprisonnement avec sursis ou la répression du crime. En fait, il faut partir du principe que le Code criminel est un document organique. Loin de moi l'idée de vouloir verser dans l'agriculture, mais un document organique, c'est un peu comme un jardin. Nous devons prendre soin de ce jardin et comprendre qu'il faut fertiliser certaines plantes. Certaines plantes doivent être couvées, protégées et arrosées. C'est un peu ça le Code criminel.

Certaines dispositions sont tellement désuètes que le seul grand procureur général conservateur se retournerait dans sa tombe, et je parle de sir John Thompson qui, en 1892, a rédigé le Code criminel. Je sais que je remonte à plus de 100 ans en arrière pour faire un grand compliment aux conservateurs. Je suppose que c'est endémique en ce lieu. Il n'en demeure pas moins que c'est lui qui a rédigé le Code criminel et qu'il se retournerait dans sa tombe s'il voyait à quel point il est archaïque à certains égards.

Après trois ans, le gouvernement devrait avouer qu'il n'a pas réussi à moderniser le Code criminel.

•(1645)

Pour ce qui est du crime organisé, le Code criminel doit être mis à jour. S'agissant du Code criminel et de toutes les questions entourant les mandats, électroniques ou autres, les procureurs doivent faire des études supérieures pour savoir combien de mandats différents ils pourraient devoir demander au juge avant de pouvoir les utiliser.

Ces choses ne prêtent absolument pas à la controverse. Ce sont des éléments qui auraient pu être présentés au Parlement au cours de la première année, de la deuxième, maintenant, ou, espérons-le, la semaine prochaine si quelqu'un entend ce que je dis. Ce sont des points qui amélioreraient l'application de nos lois.

Ce projet de loi édictera une peine d'emprisonnement obligatoire de deux ans pour le trafic de drogues comme la cocaïne, l'héroïne, l'amphétamine auprès des jeunes ou pour le trafic de ces drogues près d'une école ou d'un endroit généralement fréquenté par des jeunes. Une peine d'emprisonnement obligatoire de deux ans sera aussi infligée pour l'exploitation d'une installation de culture de marijuana d'au moins 500 plants. Ce sont là des peines très ciblées auxquelles nous ne pouvons pas nous opposer quand les problèmes augmentent de façon exponentielle dans certaines régions du pays. Ces dispositions sont parfaites pour un problème très précis.

Ce programme de prévention du crime pêche par son manque de globalité. Pourquoi les conservateurs n'ont-ils pas annoncé d'autres mesures législatives qui seraient plus efficaces?

Dans les législatures passées, nous avons déjà débattu la question des peines minimales obligatoires. Les opinions sont partagées. Je ne suis pas expert de la question, mais je sais que d'autres membres du comité ont assisté à des heures et des heures de témoignage par une multitude d'experts qui étaient également divisés sur la question. Toutefois, la majorité de ceux-ci ont estimé que le renforcement des peines dans le cas des producteurs et des trafiquants de drogue servirait seulement à effrayer le menu fretin. C'est bien, car il y a effectivement lieu d'effrayer tous ceux qui seraient tentés de commettre ce genre de crimes. Je songe ici au deuxième pilier de la détermination des peines selon le Code criminel, soit la dissuasion. Espérons que ces peines dissuaderont certains petits producteurs, les jeunes et ceux qui sont inexpérimentés. C'est une bonne chose, mais elles ne permettront pas de dissuader le crime organisé.

Les projets de loi C-14 et C-15 sont cousins et, même s'ils traitent de crime organisé, ils le font d'une façon qui, si l'on ne change pas la définition du code, risque de ne pas avoir l'effet recherché.

Les Canadiens doivent être conscients d'une chose: ce n'est pas parce que le gouvernement vient de déposer deux projets de loi semblant cibler des problèmes actuels — très particuliers, très aigus et bien connus — que ces problèmes seront réglés demain. Si le gouvernement du Canada, par la voix de son procureur général, se présente de nouveau devant une caméra en prétendant que tout sera réglé, il ne fera que donner de faux espoirs à la population canadienne. Depuis que je suis arrivé ici, il ne cesse de répéter que tout sera réglé, mais rien n'a changé.

Il est important aussi de souligner que les peines obligatoires ont été essayées dans d'autres pays. L'imposition de telles peines dans les affaires de drogues ont transformé les États-Unis en premier géolier du monde avec 2,3 millions de prisonniers, selon les données de l'International Centre for Prison Studies de Londres. Les États-Unis connaissent aussi le plus haut taux d'incarcération par habitant, avec 751 personnes en prison par tranche de 100 000 habitants. C'est beaucoup plus que la Russie, plus que la Chine et plus que le Canada.

Personne de ce côté-ci n'est opposé à l'idée d'incarcérer ceux qui commettent de mauvaises actions. Personne n'est contre cela, mais on se trompe si on pense que les peines obligatoires sont un remède aux problèmes qui nous affligent, si on pense que c'est la seule solution. Le fait que le gouvernement nous fasse croire cela sans avoir engagé des ressources suffisantes dans les établissements qui devront accueillir ces condamnés revient à doublement faire croire aux Canadiens qu'ils ont lieu d'espérer.

Cela étant, et en conclusion, j'espère, en tant que membre du comité, que nous allons continuer à travailler dans un esprit non partisan, comme c'est le cas depuis le début de cette législature. Je félicite les deux secrétaires parlementaires et j'attends avec impatience de pouvoir examiner ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

● (1650)

M. Rob Moore (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue. Je trouve toujours ses propos fascinants. Le député représente la circonscription de Moncton—Riverview—Dieppe. Je représente une partie de la municipalité de Riverview, tout comme lui. Il s'agit d'une ville exceptionnelle, avec des gens exceptionnels. Même si nous représentons tous les deux la même ville, le député est membre d'un parti qui, selon moi, ne se trouve pas sur la même planète que les Canadiens lorsqu'il est question du système de justice. Pour lui, il semble incroyable que, trois ans après notre arrivée au pouvoir, il y ait encore de la criminalité au Canada.

Je dois rejeter la prémisse d'une partie de son discours selon laquelle nous aurions dit que ce serait la panacée à tous les maux. Notre ministre de la Justice et procureur général a déclaré qu'en matière de justice pénale, nous ne faisons que commencer à agir. Nous avons adopté la Loi sur la lutte contre les crimes violents, qui hausse l'âge du consentement, qui durcit les peines pour les crimes commis avec une arme à feu et qui porte sur les délinquants dangereux.

Lorsque le député se trouve en présence de ses collègues du Parti libéral, n'est-il pas tenté de leur demander, comme l'a fait son chef, pourquoi, après avoir passé 13 années à se pencher sur des questions de justice, rien n'avait été fait?

M. Brian Murphy: Honnêtement, monsieur le Président, je n'hésiterais pas un seul instant à comparer les réalisations du député de Mont-Royal et d'anciens ministres de la Justice comme Allan Rock, qui était membre du Barreau du Haut-Canada, à celles du gouvernement actuel.

Nous sommes confrontés à des changements sociétaux qui se font très rapidement. Le temps de réaction du gouvernement est semblable à celui d'un gardien de but de niveau junior B sur le point d'être rétrogradé. Honnêtement, c'est ce qui va se produire aux prochaines élections. La population canadienne ne sera pas dupée par une conférence de presse à 17 heures pour annoncer que voilà la solution, que les troupes s'en viennent, qu'on a la solution. Ils se rendront compte après un certain temps que ce n'est que de la poudre aux yeux. On ne s'attaque pas aux causes profondes des actes criminels. Il n'est même pas question de savoir si les cliniques de méthadone sont une bonne chose ou non. La philosophie des conservateurs est de faire les manchettes et de tenir un langage ferme. Nous ne devons pas oublier que John Wayne n'était qu'un acteur de cinéma. Ce n'était pas une véritable personne et ce n'était pas un véritable conservateur. Ils semblent agir comme John Wayne.

● (1655)

M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, si le bilan du député et de son parti était tellement bon, pourquoi alors, après 13 années de son parti au pouvoir, y a-t-il encore des crimes au Canada? Bon sang, si les libéraux ont si bien fait, pourquoi y a-t-il encore des crimes? Je suppose qu'ils avaient tout réglé et, le 23 janvier 2006, c'est venu de nulle part et nous voici.

Je suis sincèrement convaincu que le député veut faire preuve de fermeté, quel que soit le crime. D'après moi, le problème est qu'il y a beaucoup de gens dans son parti qui sont passablement plus à gauche que lui sur le plan politique. Je pense qu'il y en a beaucoup parmi eux qui se sont un peu trop laissés influencer par leur compassion.

Je demanderais à mon collègue si tout cela a vraiment recommencé le 23 janvier 2006. Revenez sur terre.

M. Brian Murphy: Monsieur le Président, je ne vais pas parler de la compassion. Il s'agit simplement de faire ce qui convient. Par contre, je pourrais dire quelques mots au sujet de la tactique qui consiste à mettre les gens derrière les barreaux et à les oublier. Voilà à quoi se résume en quelque sorte la philosophie des conservateurs.

Je remercie le député pour ses commentaires à notre sujet. Je crois que j'ai assez parlé à la Chambre, et nous sommes tous unis par un même objectif: des collectivités sûres. Nous essayons d'avoir un débat légitime sur la façon d'y arriver. J'encourage tout simplement le gouvernement conservateur à ouvrir ses yeux pour voir qu'il y a d'autres façons d'éliminer ou de réduire la criminalité. On commence très tôt et on continue après la sortie de prison.

La chambre de commerce de Vancouver reconnaît que pour lutter contre la criminalité, il ne suffit pas d'adopter des lois, et je crois vraiment qu'on peut faire preuve d'une coopération non partisane pour essayer de régler ce problème. Dans ce cas-ci, nous sommes en faveur de certaines des mesures législatives des conservateurs, mais nous les encourageons fortement à redoubler d'efforts, à ouvrir leurs yeux et à arrêter de se prendre pour « John Wayne ».

M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député comprend bien cette question complexe et qu'il est réticent à accepter les réponses simplistes que j'entends de l'autre côté.

Bien entendu, de notre côté, nous appuyons les mesures susceptibles de rendre nos collectivités plus sûres. Toutefois, le député insiste sur le fait qu'il s'agit de vraies personnes et de problèmes complexes qui tirent leur origine dans les familles, les collectivités, les soins de santé, l'éducation, les services sociaux — tous ces facteurs que le gouvernement conservateur n'a pas su déceler.

Je me demande si le député se préoccupe des coûts particuliers liés au système correctionnel, si on considère l'insuffisance des services de santé mentale pour les détenus et des services correctionnels et le manque d'aide offerte aux détenus qui vont un jour être libérés.

M. Brian Murphy: Monsieur le Président, je sais que le député a déjà été pasteur. Il se soucie donc des gens et il sait que, même si tous ont été créés égaux, selon la Bible je crois, tous ne jouissent des mêmes possibilités en grandissant.

Cette disparité ressort clairement des statistiques sur les criminels et les récidivistes. Voilà un autre aspect dont n'a pas tenu compte le gouvernement conservateur. L'incidence élevée de détenus autochtones n'a jamais été étudiée en profondeur. Au Comité de la justice, nous nous contentons d'examiner le projet de loi du jour.

Je dois dire que cette question ne relève pas du Comité de la justice, mais qu'il s'agit plutôt d'une question de sécurité publique. Il n'y a pas de meilleur cas pour illustrer la piètre attention accordée aux aspects correctionnels que celui d'Ashley Smith, originaire de Moncton, qui a péri dans le froid et la solitude, dans une cellule qu'elle partageait avec d'autres détenus qui n'avaient pas de problèmes mentaux, d'autres détenus qui n'étaient pas des enfants, des adolescents ou des jeunes, d'autres détenus qui n'étaient pas des femmes.

Pour les femmes, les jeunes et les malades mentaux, notre système est inadéquat, ce dont devrait s'occuper le ministre de la Sécurité publique. Cela remonte déjà à deux semaines déjà. Nous n'avons obtenu aucune réaction jusqu'à présent, mais nous ne lâcherons pas prise. Nous allons continuer. C'est la tâche dont nous sommes chargés par les Canadiens et nous allons nous en acquitter.

Initiatives ministérielles

• (1700)

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais avoir davantage de détails sur la position des libéraux sur les peines minimales obligatoires. Le député a parlé en long et en large d'une stratégie plus vaste, mais ce projet de loi porte en fait sur les peines minimales obligatoires pour les crimes liés aux stupéfiants.

Nous avons déjà mentionné à la Chambre aujourd'hui qu'une abondance de données montrent que les peines minimales obligatoires, en particulier lorsqu'elles sont appliquées à des crimes liés aux stupéfiants, n'ont aucun effet dissuasif.

Je me demande si les libéraux appuient vraiment les peines minimales obligatoires pour les crimes liés aux stupéfiants. S'opposent-ils au principe? Veulent-ils examiner le projet de loi et le modifier légèrement? Quelle est vraiment leur position? Elle n'a pas été définie clairement aujourd'hui.

M. Brian Murphy: Monsieur le Président, nous sommes d'avis que le projet de loi doit être renvoyé au comité et étudié.

Il est tout simplement faux de prétendre qu'il existe un consensus comme quoi les peines minimales obligatoires ne donnent rien dans certains cas de crimes liés à la drogue.

Mme Libby Davies: J'ai parlé d'une abondance de données.

M. Brian Murphy: J'aimerais terminer, monsieur le Président. C'est pour cela que nous avons un comité.

Si la députée dit vouloir prendre la place du comité, du Parlement et de la Gouverneure générale, je n'ai rien contre, sauf que ce n'est pas ainsi que notre système fonctionne. La députée vient de parler avec éloquence du fait que nous avons tous la liberté de penser et de nous exprimer. Le comité se penchera là-dessus.

Un criminaliste bien connu qui enseigne les politiques sur les drogues à l'Université d'Ottawa a déclaré que ces peines sévères, les peines minimales obligatoires, pourraient fonctionner pour les petits producteurs et les jeunes. Elles pourraient avoir un effet dissuasif, mais elles pourraient être sans effet dans le cas des organisations criminelles. C'est le genre de réalités concrètes sur lesquelles se penchera le comité.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole en cette Chambre au sujet du projet de loi C-15. Encore une fois, comme je le disais la semaine dernière pour le projet de loi de mon collègue de Jeanne-Le Ber — c'est la même chose —, j'ai l'impression que l'on se retrouve en cette Chambre à faire le *Jour de la marmotte* de façon continue parce que l'on discute des mêmes projets de loi. Ce projet de loi avait été présenté par le précédent ministre de la Justice lors de la dernière législature. Il a été modifié de quelques façons pour parler un peu plus de réhabilitation, mais pas suffisamment pour que cela change vraiment les choses.

Comme mon collègue le disait plus tôt, ce gouvernement semble vouloir instaurer des projets de loi qui ne font que punir, plutôt que de penser aux raisons essentielles pour lesquelles les jeunes et les personnes se retrouvent dans des milieux ou des éléments criminels.

Il faut absolument que nous songions avant toute chose à nous pencher sur les effets et les causes de la criminalité. Nous savons fort bien que nos jeunes de 15 à 24 ans, qui sont dans une proportion de 2,5 p. 100 des consommateurs de drogues, se trouvent très désœuvrés dans la crise économique que nous connaissons aujourd'hui. Souvent, ils font partie de familles qui sont au chômage et qui n'ont pas la possibilité d'avoir accès à des prestations d'assurance-emploi. Souvent, ils font partie de familles dont les

membres ont perdu leur emploi depuis plus d'un an et n'ont donc plus de prestations d'assurance-emploi. Il s'agit de personnes qui se retrouvent dans une pauvreté évidente et pour lesquelles le gouvernement ne fait rien.

Quand les jeunes se retrouvent dans de telles situations, c'est certainement plus difficile pour eux d'avoir à faire face à la réalité et que c'est plus facile de se tourner vers des solutions faciles. Ce n'est pas parce que je suis pour cela. Croyez-moi, des jeunes aux prises avec des habitudes comme la *meth* ou le crack, ce n'est pas joli à voir et ce n'est pas souhaitable pour nos enfants.

Cependant, lorsqu'on pense à imposer des peines minimales, il est très important de se rappeler que, même aux États-Unis où l'on impose des peines minimales dans plusieurs États dont la Californie, la Floride et le Montana, on choisit d'accorder aux procureurs et aux cours la possibilité de donner et d'imposer des peines en deçà de la peine minimale imposée pour certaines infractions.

Au contraire, au Canada, les juges n'ont d'autre choix que d'imposer la peine minimale donnée pour une infraction quelconque. Cela veut dire que l'on peut se retrouver avec des jeunes qui ont certes fait de graves erreurs, mais qui seront confrontés à des peines minimales desquelles ils n'apprendront rien. Ce n'est pas en prison que l'on apprend quoi que ce soit.

C'est aussi décevant de ne pas voir, dans le projet de loi, de moyens pour aider les jeunes à se sortir de l'emprise de la drogue ou pour aider les adultes à s'en sortir. Comme le disait plus tôt ma collègue de Vancouver-Est, des projets fonctionnent très bien. Par exemple, il y a InSite, à Vancouver, qui fonctionnait de façon vraiment efficace et qui permettait de réduire de façon importante les risques associés à la prise de drogue injectable.

Cependant, le gouvernement ne croit pas qu'il s'agisse de bons programmes. Même si l'Organisation mondiale de la Santé, le maire et les policiers de Vancouver ainsi que les médecins disent qu'InSite est un bon programme, la ministre de la Santé dit qu'on n'en veut pas, que ce n'est pas un bon programme, qu'on veut absolument se débarrasser de toutes les personnes qui prennent des drogues illicites, donc, qu'on se débarrasse d'InSite. Ce n'est pas la façon de faire.

En emprisonnant les gens qui ont des problèmes de drogue injectable, bien souvent, on les condamne à devenir victimes du VIH.

• (1705)

Bien souvent, quand on emprisonne des personnes qui ne s'injectaient pas de drogues, mais qui prenaient quand même du cannabis ou d'autres drogues dites douces, elles se retrouvent avec des habitudes de drogue très différentes et, fréquemment, elles se retrouvent à prendre des drogues injectables. Quand c'est le cas, elles n'ont pas nécessairement les outils pour les prendre adéquatement. Donc, 30, 40 détenus se passent une seringue et on se retrouve avec des situations de sida, de VIH, très importantes. Cela fait que la population carcérale est de plus en plus en danger. Nos enfants sortent de ces prisons après avoir été soumis à prendre des drogues de cette façon-là sans savoir s'ils sont porteurs du VIH. Bien souvent, maintenant, une personne peut vivre avec le VIH pendant de nombreuses années avant que l'on ne découvre qu'elle est sidatique. À ce moment-là, elle peut transmettre la maladie à plusieurs personnes sans que cela ne soit son bon vouloir.

Initiatives ministérielles

Je suis consciente que le gouvernement veut probablement bien faire en rédigeant ce projet de loi, mais il faut absolument que ce projet de loi se retrouve au Comité permanent de la justice et des droits de la personne pour qu'on puisse y apporter les amendements nécessaires afin qu'il reflète un peu plus la société dans laquelle nous vivons.

On sait que malgré le fait que le projet de loi n'ait pas été adopté l'année dernière, la criminalité causée par les gens qui prennent des drogues a quand même diminué de 3 p. 100 l'année dernière. Puisque la criminalité a diminué sans qu'il y ait d'incitatifs — comme des peines de prison qui empêcheraient les gens de vouloir faire des actes criminels —, comment se fait-il que l'on s'empresse de vouloir mettre des peines minimales pour s'assurer que les jeunes ne prendront pas de drogue? Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Ce n'est pas parce qu'on dit à une personne que si elle se fait arrêter avec 3 kg de marijuana, elle ira en prison pour deux ans, que la personne arrêtera nécessairement de se promener avec ses 3 kg de marijuana, quand cela représente son pain et son beurre. Si c'est son pain et son beurre, cette personne ne pensera pas tellement à arrêter de vendre sa marijuana.

Il y a d'autres façons de faire comprendre à nos jeunes et à la population que la drogue, ce n'est pas nécessairement là où il faut aller et ce qu'il faut prendre pour avoir une meilleure vision des choses, une meilleure saisie sur les choses. En tant que femme, je sais que plusieurs femmes sont aux prises avec ce phénomène. Elles sont aux prises avec des conjoints qui consomment des drogues ou des conjoints qui, malheureusement, vendent des drogues. Cela aussi, c'est un problème. En effet, comme dans la plupart des cas, les femmes n'ont pas le soutien du gouvernement en ce qui concerne la violence faite à leur endroit ni en ce qui concerne l'assurance-emploi. Si leur conjoint ne peut plus vendre de drogues, elles vont se retrouver encore bien plus rapidement à la rue. Je vois ma collègue du Comité permanent de la condition féminine qui sourit. Elle comprend très bien pourquoi je dis cela. Je ne dirais pas son nom, mais elle se reconnaît.

C'est un projet de loi qui va beaucoup trop loin dans l'application de peines minimales. Il va beaucoup trop loin dans la pensée idéologique conservatrice. Il ne vient pas s'assurer que nos jeunes ou les autres ne prendront ou ne vendront pas de drogues. C'est un projet de loi pour assurer aux conservateurs qu'ils auront une bonne presse alors qu'ils ne font rien pour empêcher la prise de drogues à la base.

Je trouve cela dommage, d'autant plus que cela fait déjà plusieurs années que l'on répète et que l'on répète encore que des programmes doivent être mis sur pied pour s'assurer que nos jeunes, que les personnes qui sont victimes ou celles qui sont habituées aux drogues — tant aux drogues dures qu'aux drogues plus douces — puissent aller en désintoxication et puissent survivre à leurs difficultés sans avoir à passer par la prison.

• (1710)

C'est bien malheureux quand on voit qu'on veut envoyer des jeunes de 14, 15 ou 16 ans en prison pour des causes comme celles-là. Ce n'est certes évidemment pas drôle de voir les personnes qui décèdent d'abus de drogues. Cela se produit aussi avec de l'héroïne, de la morphine, de la cocaïne et du crack. On a vu des documentaires vraiment choquants et torturants pour une mère, mais en même temps, je me dis que, comme mère, je ne voudrais surtout pas voir mon enfant en prison pour avoir commis un délit de la sorte. Je souhaiterais plutôt qu'il reçoive l'aide nécessaire pour s'en sortir. On a vu des documentaires qui nous ont choqués.

Lorsque j'écoute les conservateurs parler de leurs programmes et de leurs projets de loi, tout ce que j'entends est lié à la pénalisation et à la criminalisation, mais jamais lié à la réhabilitation et à l'aide qu'on peut apporter aux gens. Je trouve cela dommage, parce que cela donne une image très pernicieuse.

Les Québécois et les Québécoises ont assez entendu parler de peines pour les jeunes délinquants l'année dernière lors de la dernière campagne électorale et ils ont fait savoir aux conservateurs ce qu'ils en pensaient. Or ils en pensent toujours la même chose. Peu importe ce que nos collègues conservateurs nous diront, les Québécois et les Québécoises savent qu'il est toujours préférable de pratiquer la réhabilitation et d'aider nos jeunes à se réhabiliter, plutôt que de les envoyer en prison pour des peines, peu importantes soient-elles.

Il y a quelques années, nous nous étions assurés que le ministre de la Santé reconduise le mandat d'InSite à Vancouver pour au moins un an. Lorsqu'il l'avait fait, lui et moi en avions longuement parlé, parce qu'à l'époque, je croyais vraiment dans sa capacité de reconnaître l'importance de programmes tels que celui-là.

Chez nous, au Québec, on a de nombreux programmes qui répondent aux besoins des consommateurs de drogues qui voudraient arrêter d'en consommer. On a de nombreuses maisons qui s'occupent des jeunes qui veulent arrêter de prendre des drogues, et de nombreux programmes gratuits pour les jeunes, tels que la Maison Jean-Lapointe ainsi que plusieurs autres centres de désintoxication où nos jeunes peuvent aller. Bien souvent, ces centres permettent à nos jeunes de très bien s'en sortir. Ils en sortent plus forts et mieux outillés pour la vie, et ce, sans avoir à passer par une condamnation pénale qui les rendrait probablement criminels pour le restant de leurs jours.

Mon collègue de Marc-Aurèle-Fortin, qui a longtemps oeuvré dans le domaine de la justice au Québec, qui a traité de ces sujets et de ces cas, et qui a même défendu des cas de personnes habituées à la drogue, a vu des succès dans les cas de personnes qu'il a traités, parce qu'il a soumis ces personnes à des cures de désintoxication et les a amenées à comprendre l'importance de la désintoxication et de la réhabilitation. Et cela fonctionne!

Contrairement à ce que nous disent nos collègues conservateurs, les peines minimales ne fonctionnent pas, puisque cela ne fonctionne pas aux États-Unis où l'on observe une recrudescence de la criminalité. On le voit depuis des années, depuis que les peines minimales ont été instaurées, et cela ne fonctionne pas plus. Les juges doivent se débrouiller dans leurs différents comtés et États pour demander aux procureurs et à la justice américaine de déroger à la loi afin de pouvoir décider par eux-mêmes de la sentence à donner. Ils voient et ils sont conscients que les peines minimales ne fonctionnent pas et que, bien souvent, ces peines sont beaucoup trop lourdes en regard du crime commis.

J'espère qu'en cette Chambre, on ne fera pas encore une fois l'erreur de ne pas écouter le ministère de la Justice du Canada, qui avait produit un très bon document expliquant tout cela et disant qu'ici, il ne devrait pas y avoir de peines minimales parce que les juges n'ont pas le droit d'aller en deçà de celles-ci.

• (1715)

J'espère que nos collègues vont réfléchir ardemment avant de vouloir faire adopter le projet de loi sans amendement et sans modification.

Pour notre part, il est certain que nous voulons étudier ce projet de loi au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, où mon collègue d'Hochelaga se fera un plaisir de l'étudier à fond et d'y apporter les modifications nécessaires. Lui aussi, il connaît bien l'esprit des Québécois et des Québécoises, et il connaît bien l'esprit de la loi. Il sait surtout très bien que si on veut une justice équitable, il faut d'abord avoir les moyens de rendre une justice équitable.

Pour cela, il faut commencer par mettre l'argent là où ça compte. Il faut commencer par mettre l'argent dans les programmes de soutien aux familles pour combattre la pauvreté et dans le logement social. Il faut s'assurer que toutes les femmes, les enfants et les hommes ont ce qu'il faut pour manger, pour payer le loyer et pour être heureux.

L'une des grandes raisons pour lesquelles les gens prennent des drogues, qu'elles soient dures ou douces, c'est qu'ils croient que les drogues vont les mener au bonheur, alors qu'elles ne les mènent nulle part sauf, bien souvent, sur le chemin de la mort.

Encore une fois, j'espère que mes collègues y penseront à deux fois avant de vouloir que ce projet de loi soit adopté trop rapidement. C'est ce que le ministre de la Justice semblait vouloir ce matin. J'espère qu'il va réfléchir et être un peu moins vigoureux dans sa demande d'adopter le projet de loi rapidement.

Nous devons nous assurer que ce projet de loi reflète bien les besoins de la population, et non pas l'idéologie du parti au pouvoir, l'idéologie du Parti conservateur.

[Traduction]

M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ma collègue d'en face et j'aimerais dissiper la fausse impression que les députés d'en face ont donnée en alléguant que le gouvernement ne fait rien en matière de prévention. Trois ou quatre exemples me viennent en tête immédiatement.

Le 28 avril 2008, le ministre de la Justice et les ministres de la Santé et de la Sécurité publique de l'époque ont annoncé un programme de financement du traitement de la toxicomanie de 111 millions de dollars dans le but de soutenir les services de traitement de la toxicomanie pour les jeunes à risque. Le 12 août 2008, le ministre de la Justice a aussi annoncé un programme de 300 000 \$ afin d'améliorer la qualité des programmes et des services d'aide aux jeunes contrevenants toxicomanes à l'Île-du-Prince-Édouard.

En Colombie-Britannique, il y a cinq programmes dans diverses régions: le Conseil scolaire de Surrey - Wraparound Surrey: un plan complet destiné aux jeunes pour la prévention de la violence commise par les gangs; à Vancouver, *Creating Healthy Aboriginal Role Models* (C.H.A.R.M.), un groupe de travail sur les jeunes Autochtones; le deuxième atelier sur les prochaines étapes pour les jeunes Autochtones qui s'engagent dans la collectivité, de la McCreary Centre Society; Aboriginal Youth First : programme d'activités sportives et récréatives pour la partie Est du centre-ville de Vancouver de l'Urban Native Youth Association; le programme de sensibilisation des jeunes du collège New Caledonia – campus de Lakes District.

Des millions de dollars ont été investis dans ces programmes, dont je n'ai fourni que quelques exemples. Il est faux de dire que nous laissons nos efforts seulement sur l'aspect punitif, et il ne faut pas laisser cette impression aux Canadiens.

Le projet de loi sera renvoyé à un comité qui, j'en suis certain, l'étudiera minutieusement. On a dit que des peines minimales obligatoires pouvaient être efficaces pour dissuader les parents. Les

Initiatives ministérielles

députés d'en face ont reconnu que c'était là une bonne idée et je suis d'accord. Je concède aussi que les peines minimales ne dissuaderont peut-être pas les organisations criminelles, mais les membres de ces organisations devraient être en prison de toute façon.

Ma collègue a dit quelque chose que je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, mais elle l'a dit et j'aimerais qu'elle fournisse des clarifications. Elle a laissé entendre que ce serait une bonne idée de laisser faire les trafiquants de drogue pour que leurs épouses ne soient pas démunies financièrement. J'aimerais que la députée précise sa pensée.

● (1720)

[Français]

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, il est certain que je n'ai pas voulu laisser entendre que c'était une bonne chose de garder un vendeur de drogues en affaires. Je voulais plutôt dire qu'avant d'imposer des lois comme celle-là, il faut absolument s'assurer que nous avons tout fait pour empêcher les gens d'avoir à faire cela pour gagner leur vie.

Et cela, le gouvernement ne l'a pas fait. Le gouvernement ne le fait pas, et il n'a pas l'intention de le faire. On l'a vu dans le cas de l'assurance-emploi, on l'a vu dans le cas de l'équité salariale, on l'a vu dans le cas de le logement social, on l'a vu dans tous les domaines.

Avant de faire des lois comme celle-là, il faut s'assurer que les gens peuvent vivre pleinement leur vie, car ils y ont droit.

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je remercie la députée bloquiste de sa façon pleine de gros bon sens d'aborder la question. Je suis heureuse que ses propos aient porté principalement sur les jeunes et la toxicomanie et sur ce qui arrive quand on incarcère les jeunes au lieu d'axer nos efforts sur l'éducation, la prévention et le traitement.

Le traitement est un dossier très important. Je dois exprimer mon désaccord avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, qui vient de dire un tas de choses pour laisser entendre que le gouvernement fait beaucoup dans le domaine du traitement et de la prévention en annonçant quelques projets par-ci, par-là. En réalité, plus de 70 p. 100 des ressources fédérales allouées à la stratégie antidrogue sont consacrées à l'application de la loi. Même la vérificatrice générale a soulevé, dans un rapport publié il y a quelques années, la question de savoir pourquoi on consacrait tant d'argent à l'application de la loi et elle s'est demandé si c'était bien rentable.

Je ne sais pas si la députée connaît le groupe Canadian Students for Sensible Drug Policy. Il s'agit d'une nouvelle organisation qui a, en fait, vu le jour à Montréal. Ces étudiants disent ne pas vouloir appuyer l'adoption de ce projet de loi parce que les jeunes sont, pour ainsi dire, exploités par les conservateurs qui prétendent vouloir assurer la protection des jeunes. Les jeunes savent bien que, avec pareil projet de loi, des jeunes vont se retrouver en prison et n'auront pas accès au traitement dont ils ont besoin.

Je me demande si la députée pourrait nous dire ce qu'elle pense du fait que le gouvernement conservateur a laissé tomber des éléments tels que la réduction des préjudices, la prévention et le traitement pour se concentrer sur l'application de la loi. À son avis, cela a-t-il amélioré la situation?

Initiatives parlementaires

[Français]

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, je remercie ma collègue. Effectivement, il s'agit présentement d'un grand problème concernant le gouvernement conservateur. Il ne fait rien pour s'assurer que les enfants, et même les adultes, ont ce dont ils ont besoin pour ne pas aller vers la drogue ou ce type de chemins. Je ne connais pas l'organisme auquel ma collègue faisait référence, mais vous pouvez être certains que je vais les rencontrer pour m'assurer que l'on connaît bien leur position à ce sujet. Il est vrai que ce n'est pas ce que souhaitent nos jeunes. Ce n'est pas ce qu'ils désirent. Je ne crois pas que quelque jeune que ce soit au Canada ou au Québec désire aller en prison pour faire plaisir à quelques conservateurs idéologiques.

● (1725)

M. Daniel Petit (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, par votre entremise, j'aimerais poser une question à ma collègue. Je comprends qu'elle a une grande empathie et sympathie vis-à-vis les jeunes, ce qui est notre cas aussi malgré tout ce qu'ils peuvent en penser. J'aimerais lui poser la question suivante.

Effectivement, il existe actuellement un tribunal qui s'occupe de la toxicomanie. Ce tribunal est tout de même dans la loi sur la lutte antidrogue et concerne les traitements de la toxicomanie. Il en existe un à Ottawa, à Toronto, à Winnipeg, à Régina, à Edmonton et à Vancouver. Puisque les bloquistes disent toujours qu'ils représentent les intérêts du Québec, je voudrais savoir pourquoi il n'y en a pas à Montréal ou à Québec. Qu'elle m'explique cela. Ce tribunal existe depuis le début pour protéger les jeunes, les aider à sortir de la drogue et leur donner de l'aide parce qu'ils n'ont justement pas d'affaire à aller en prison. Puisqu'ils disent souvent qu'ils représentent l'Assemblée nationale du Québec, pourquoi ce tribunal n'existe-t-il pas au Québec?

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, j'aimerais bien représenter l'Assemblée nationale, mais ce n'est pas le cas. Nous représentons souvent les décisions de l'Assemblée nationale en cette Chambre parce que personne d'autre ne le fait. Nous ne représentons pas l'Assemblée nationale, mais les citoyens des comtés qui nous ont fait confiance et qui nous ont élus.

J'aimerais bien que le collègue me dise s'il est au courant du dernier rapport qui a été rendu public en Belgique, le 10 mars dernier. Ce rapport considère la situation des drogues dans le monde et faisait état du fait que, jusqu'en 2006, il y avait un statu quo quant à la croissance de l'opium et des différentes drogues que l'on peut faire avec l'opium, mais que depuis 2006, étonnamment, au moment où on a mis tellement d'argent en Afghanistan, il y a une croissance exponentielle des drogues comme l'opium dans ce pays. On n'avait jamais vu cela jusqu'à maintenant. Peut-il m'expliquer comment il croit que son armée pourra mettre un frein à cette croissance plutôt que d'essayer de mettre un frein à la vie de nos enfants ici?

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, j'apprécie la participation de la députée à l'important débat que nous avons cet après-midi.

J'aimerais lui poser une question au sujet de l'observation faite par le juge britanno-colombien à la retraite, Jerry Paradis, actuellement porte-parole de l'organisation Law Enforcement Against Prohibition. Il a dit que les peines minimales obligatoires étaient souvent un facteur à l'origine des procès et qu'elles causaient un encombrement des tribunaux. Il a ajouté que, à moins qu'une entente soit conclue,

on fera des pieds et des mains pour obtenir une accusation entraînant l'imposition d'une peine minimale obligatoire.

La députée pourrait-elle expliquer comment les peines minimales obligatoires encombrement les tribunaux et indiquer si c'est le cas au Québec?

[Français]

Mme Nicole Demers: Monsieur le Président, je remercie beaucoup mon collègue de sa question concernant le problème des peines minimales.

Le Barreau du Québec s'est toujours prononcé contre les peines minimales. Il est certain qu'il y a des peines pour certains actes criminels, mais il est important que les juges puissent demeurer les artisans des peines prononcées contre les criminels. En effet, dans leur grande sagesse et dans leur grande connaissance, ils savent bien quelle est la situation de la criminalité, quelle est l'histoire de la personne qui est devant eux, comment la personne est devenue criminelle et comment ils peuvent le mieux aider cette personne-là.

Jusqu'à présent, on peut dire que l'histoire du Québec est un succès sur toute la ligne parce qu'il a le meilleur taux de réhabilitation au pays.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1730)

[Traduction]

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 mars, de la motion portant que le projet de loi C-311, Loi visant à assurer l'acquiescement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: La dernière fois que la Chambre a examiné ce projet de loi, c'était le député de Wetaskiwin qui avait la parole et il lui reste sept minutes.

Je donne donc la parole au député de Wetaskiwin.

M. Blaine Calkins (Wetaskiwin, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre mon exposé des bonnes nouvelles que le gouvernement du Canada a pour notre environnement, et de parler naturellement du projet de loi C-311. Je vais reprendre là où je m'étais arrêté.

Dans le cadre du programme écoÉnergie pour l'électricité renouvelable, le gouvernement du Canada a investi 1,5 milliard de dollars afin d'encourager dans notre pays la production d'électricité propre à partir de l'énergie éolienne, de la biomasse, de centrales hydroélectriques à faible impact, de l'énergie géothermique, de l'énergie solaire et de l'énergie des océans.

Dans le budget de 2007, nous avons créé le Fonds en fiducie pour la qualité de l'air et les changements climatiques, qui mettait à la disposition des provinces et territoires 1,5 milliard de dollars pour financer leurs projets destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement du Canada sait que les gouvernements provinciaux et territoriaux sont déterminés à lutter contre les changements climatiques et qu'ils détiennent d'importants leviers pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Notre gouvernement continue de penser qu'il est légitime et indispensable de collaborer avec nos partenaires de diverses manières pour atteindre nos objectifs communs.

Le gouvernement a déjà commencé à catalyser les investissements dans des technologies propres essentielles au Canada. Nous avons débuté avec le budget de 2007 en dotant Technologies du développement durable Canada de 500 millions de dollars pour alimenter la mise au point des combustibles renouvelables de prochaine génération.

Plus récemment, avec le Plan d'action économique du Canada, nous avons investi 1 milliard de dollars dans la recherche, la mise au point et la démonstration de techniques prometteuses, notamment des projets de capture et de séquestration à grande échelle du carbone. Ce montant dans le cadre du fonds pour l'énergie propre vient renforcer les 250 millions de dollars affectés dans le budget de 2008 à cette même technologie.

On ne saurait choisir un meilleur jour pour reprendre ce débat. Mes collègues seront heureux d'apprendre que le 26 mars est le jour où mon ministre de l'Énergie en Alberta, l'honorable Mel Knight, reçoit à Aspen, au Colorado, le prix environnemental d'Aspen au nom de l'Alberta pour le travail visionnaire et, disons-le, exemplaire qu'accomplit le gouvernement de l'Alberta avec les 2 milliards de dollars qu'il a engagés dans ses précédents budgets pour progresser dans la capture et l'entreposage du carbone. C'est un projet énormément porteur pour les Albertains et pour tout notre pays, et j'en félicite ma province et mon ministre.

Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, nous avons aussi créé le fonds pour l'infrastructure verte qui nous permettra d'investir 1 milliard de dollars dans la construction d'infrastructures partout au Canada qui créeront des emplois et de la croissance à court terme en nous aidant à faire la transition vers une économie verte à long terme.

Dans le Plan d'action économique du Canada, nous avons aussi annoncé un investissement de 300 millions de dollars dans le programme écoÉnergie Rénovation qui permettra aux Canadiens d'améliorer l'empreinte énergétique de 200 000 logements supplémentaires.

Notre gouvernement a bien des raisons d'être fier des mesures qu'il a prises pour lutter contre les changements climatiques, depuis son arrivée au pouvoir en 2006. Par ailleurs, la récente visite du président Obama nous a permis d'ouvrir un nouveau chapitre excitant à cet égard.

Il n'est pas du tout surprenant que le Canada veuille travailler étroitement avec ses plus grands alliés et partenaires commerciaux, au sud de la frontière. Non seulement nos deux pays partagent-ils des objectifs semblables en matière de changements climatiques, mais nous travaillons aussi en nous fondant sur des principes similaires. En fait, les cibles que nous nous sommes fixées en matière de réduction des émissions pour l'année 2020 sont très proches, même si les réductions proposées par le Canada sont un peu plus importantes.

Le premier ministre et le président Obama ont récemment convenu d'amorcer un dialogue sur l'énergie propre, afin que nos deux pays collaborent dans plusieurs dossiers importants liés à l'énergie, aux sciences et à la technologie. Dans un premier temps, nous allons nous efforcer d'élargir les activités de R-D dans le

domaine de l'énergie propre, en collaborant davantage au niveau de la recherche énergétique liée aux biocarburants perfectionnés, aux techniques propres, à l'efficacité énergétique et à une multitude d'autres secteurs.

Le dialogue sur l'énergie propre nous aidera aussi à mettre au point et à appliquer une technique de production d'énergie propre. La capture et le stockage du carbone offrent un potentiel énorme de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, étant donné que nous utilisons nos propres ressources énergétiques pour faire fonctionner notre économie.

● (1735)

Le Canada et les États-Unis vont coordonner la recherche et les activités de démonstration dans des centrales au charbon, à partir de l'expérience acquise dans le cadre du projet Dakota du Nord-Weyburn. Cette initiative va accélérer les investissements du secteur privé dans des installations industrielles qui n'émettent pratiquement pas de carbone, ce qui va avoir un effet favorable au niveau du climat et de l'énergie.

Nous voulons aussi créer un réseau électrique plus efficace, qui fera appel à une production énergétique propre et renouvelable. Nos pays ont de grandes compétences à partager relativement à des technologies telles que les réseaux intelligents. Le fait d'investir dans de nouvelles techniques de transmission permettra de faire en sorte que l'électricité soit livrée d'une façon plus fiable et efficace sur le plan énergétique, en évitant les pannes, et en augmentant l'approvisionnement en énergie renouvelable.

En conclusion, notre gouvernement, sous la direction du premier ministre et du ministre de l'Environnement, est conscient de la nécessité de s'attaquer au problème des changements climatiques. Nous sommes en train de mettre en oeuvre un certain nombre d'initiatives nationales responsables afin d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans notre pays, tout en reconnaissant que les changements climatiques sont un problème qui n'a rien à voir avec les frontières d'un pays. C'est pourquoi nous collaborons avec nos partenaires, aux États-Unis et au sein de la communauté internationale, afin de trouver des solutions qui profiteront à tous.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier le député de Thunder Bay—Superior-Nord d'avoir présenté ce projet de loi.

J'ai eu l'occasion de parler très brièvement au député. Je sais qu'il est sérieux et sincère, et qu'il est déterminé à mobiliser toutes les ressources possibles pour lutter contre le grave problème des changements climatiques. Je sais qu'il croit, comme son parti, que ce projet de loi incitera le gouvernement à énoncer une stratégie, grâce à l'établissement de cibles, qui se conformera au Protocole de Kyoto et qui sera comme un legs pour les générations futures.

Je pense que nous devrions féliciter le député et ses collègues pour cet énoncé de mission et que nous devrions tous préciser clairement que nous appuyons cet objectif. En effet, les études scientifiques nous montrent irréfutablement que les changements climatiques seront probablement la plus importante menace à la société civile, et ce partout dans le monde, dans un avenir rapproché.

Juste ce matin, on nous a rappelé les villes et les villages en Nouvelle-Écosse qui seraient touchés par une légère modification de la température. Les cataclysmes se feront ressentir partout dans le monde. Par conséquent, on ne peut nier l'importance du projet de loi et sa pertinence dans la lutte contre le problème des changements climatiques.

Initiatives parlementaires

Il y a toutefois d'autres points que nous devrions garder à l'esprit à ce stade-ci. Le gouvernement, par l'entremise de ses députés, s'est exprimé en termes très éloquentes au sujet de son tout récent plan d'action visant à relancer ces secteurs en misant sur à la recherche, la commercialisation et la technologie. Il commence aussi sérieusement à lutter contre les changements climatiques au moyen d'un plan d'action.

Je comprends que certains doutent de l'incidence qu'aura ce plan. En fait, si on regarde ce qui s'est passé tout récemment, bien des gens ont dit que le gouvernement avait déclaré que nous nous étions retirés du Protocole de Kyoto. D'autres ont dit que nous sommes le seul pays au monde à avoir signé le traité et déclaré unilatéralement que nous n'utiliserons pas, par exemple, le niveau de référence de 1990, ou pis encore, que nous n'essaierons même pas d'atteindre nos objectifs.

C'est ce qu'on a suggéré et il incombera au gouvernement de montrer très clairement que ce n'est pas vrai. De ce côté-ci, c'est ce que nous espérons.

Je viens juste d'assister à une séance du Comité des ressources naturelles où les membres examinent de manière non partisane une partie d'une stratégie pour lutter contre les changements climatiques d'un bout à l'autre du pays grâce à ce qu'on appelle un vaste investissement dans les technologies qui sera intégré et qui permettra d'atténuer sérieusement la menace des changements climatiques, ainsi qu'à une contribution en vue d'atteindre les objectifs que le Canada s'est dit déterminé à atteindre, implicitement à tout le moins.

Je pense que les membres du comité ont été très impressionnés par les incidences techniques et pratiques de cette approche sur l'économie future au chapitre de la création d'emplois, de la forte valeur ajoutée des investissements et de la lutte contre les changements climatiques. Autrement dit, nous combinons les ingrédients les plus importants du développement durable, soit assurer la croissance économique, d'une part, et relever les défis environnementaux, d'autre part. Ces deux éléments doivent être utilisés ensemble, et non pas séparément, pour atteindre nos objectifs en matière de changements climatiques.

● (1740)

La raison pour laquelle nous éprouvons une certaine réticence à l'égard de ce projet de loi, c'est que nous nous sommes déjà exprimés deux fois publiquement, par le truchement de deux lois qui ont été conçues comme un modèle pour faire face aux changements climatiques.

Avant le projet de loi C-311, à la dernière législature, le Parlement a adopté la Loi de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et la Loi fédérale sur le développement durable, qui sont supérieures à ce projet de loi d'initiative parlementaire. Si ces deux lois étaient utilisées de manière sérieuse comme modèle pour la mission visée par le projet de loi C-311, nous verrions qu'ensemble, elles contiennent les mécanismes pour traiter les problèmes et mesurer les progrès dont nous avons discuté à notre Comité des ressources naturelles.

Dans toute organisation, la pire chose, c'est d'avoir un objectif qui est très complexe dans un pays aussi vaste que le nôtre, à savoir réaliser un développement durable dans nos objectifs en matière de changements climatiques, mais ne jamais avoir de rétroaction et ne jamais mesurer ce qui a été réalisé. Si nous ne prenons pas de recul de temps en temps pour voir ce qui arrive, alors, comme Thomas, on commence à douter et on pense que rien n'est réalisé, ce qui n'est pas tout à fait vrai.

Une lecture attentive de ces deux lois nous révélerait qu'elles comprennent la possibilité d'effectuer des mesures. Ce projet de loi d'initiative parlementaire laisse entendre que nous devrions avoir des rapports périodiques, en prenant les cibles de base de 1990 et la cible de 2050, provenant soit du vérificateur général ou par l'intermédiaire de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. En fait, ces deux mécanismes sont utilisés dans le cadre de la Loi fédérale sur le développement durable et de la Loi de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Je siégeais au Comité de l'environnement lorsque la vérificatrice générale, par exemple, a présenté des rapports ministère par ministère. Elle a fait rapport sur la façon dont le ministère réalisait ses objectifs en matière de développement durable. Le comité avait la possibilité de proposer les mesures de correction nécessaires.

À un certain point, nous essayons de séparer les politiques de durabilité de l'environnement et nos stratégies pour faire face aux changements climatiques pour nous situer, avec exactitude, de manière non partisane, par rapport à notre mission et pour déterminer dans quelle mesure nous nous sommes consacrés à cette dernière.

En présentant ce projet de loi, le député n'avait pas l'intention, je le sais, de soustraire ou d'ajouter une dimension politique à la question. Lorsque nous n'utilisons pas les lois que nous avons adoptées, qui sont des affirmations de ce en quoi nous croyons, alors, nous nous mettons dans une position où nous pourrions marginaliser le problème à cause des questions politiques.

Je sais que ce n'était pas l'intention derrière le projet de loi, mais si on adopte une autre approche qui indiquerait qu'il y a des lacunes dans la Loi de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et dans la Loi fédérale sur le développement durable, le projet de loi aurait dû chercher à corriger ces lacunes au lieu de reprendre les mêmes idées.

À ce moment-là, nous allons observer de très près ce qui se passe à Copenhague en ce qui a trait à l'établissement de ces objectifs et nous allons appuyer ces derniers. Toutefois, ce projet de loi marginalise les deux lois qui sont déjà des affirmations de la mission que nous avons de faire face aux changements climatiques.

● (1745)

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-311, Loi visant à assurer l'acquiescement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux, encore appelée Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques.

C'est un sujet très important pour moi en tant que néo-écossaise, canadienne et citoyenne du monde. Le désir que j'avais de voir des mesures conséquentes prises pour lutter contre les changements climatiques est une des raisons pour lesquelles j'ai décidé de me présenter à des élections et une des raisons pour lesquelles j'ai décidé de me porter candidate pour le NPD, puisque c'est le premier parti à avoir soulevé le problème à la Chambre il y a 20 ans.

Mon désir de défendre notre planète se concrétise aujourd'hui avec ce projet de loi. Je suis heureuse qu'il revienne à la Chambre après le parcours du combattant qu'il a connu lors de la dernière législature.

Quand je travaillais pour le Ecology Action Centre de Halifax, nous avons observé de loin comment les conservateurs, en faisant de l'obstruction systématique au comité, ont maintenu la première version, le projet de loi C-377, dans les limbes du 11 décembre 2007 au 28 avril 2008. Quand ce projet de loi a été finalement adopté, je me suis jointe aux milliers de Canadiens qui ont fêté cette victoire pour les changements climatiques et le Canada, une première au monde.

Le projet de loi C-311 obligerait le gouvernement à respecter les engagements internationaux du Canada en matière de changements climatiques. Ces engagements ne sont pas justes des suggestions et on attend des gouvernements qu'ils aient des politiques en place pour les faire respecter.

En matière de changements climatiques, les gouvernements qui se sont succédé depuis 15 ans ont tous échoué, toutes les analyses le montrent, mais cela ne doit pas être une excuse pour faire le minimum, face à une crise de cette ampleur.

Au point où nous en sommes, ce n'est plus l'heure de nous demander si les changements climatiques sont une réalité, ni quelles en sont les causes. Nous sommes en voie de nous entendre sur la façon d'attaquer le problème, car il y a consensus parmi tous les grands scientifiques et environnementalistes du monde et les Canadiens ordinaires. Nous savons que nous avons besoin de cibles pour réduire les gaz à effet de serre. Nous savons que ces cibles doivent être étayées par des données scientifiques et accompagnées de plafonds contraignants. Nous avons aussi que toutes ces mesures doivent être intégrées à un régime national d'échange de droits d'émission.

Le gouvernement a négligé d'intervenir dans tous ces domaines, mais je pense que le projet de loi donne une orientation réaliste à la politique canadienne sur les changements climatiques. Il fixe des cibles pour le court, le moyen et le long terme, tout en gardant une certaine souplesse pour faire des ajustements au fur et à mesure. Mais l'élément le plus important, et certains de mes collègues l'ont mentionné au cours de ce débat, c'est que le projet de loi donne à ces mesures un statut juridique, et qu'il entérine le principe de l'obligation pour le gouvernement de rendre des comptes en la matière, principe qu'invoque bien souvent le gouvernement actuel.

Une fois entérinées dans la loi, les cibles permettront au Canada de s'acquitter enfin de l'obligation internationale qu'il a contractée, et à notre économie de verdir encore davantage.

Beaucoup de grands esprits, au Canada, se sont déjà attaqués au problème des changements climatiques et ont trouvé des solutions novatrices; j'ai eu l'occasion de le constater de visu en Nouvelle-Écosse. L'industrie reconnaît qu'elle doit s'adapter, sinon elle périra, et elle prend des mesures pour atteindre ses objectifs. Il ne lui manque plus que deux choses: que le gouvernement fédéral devienne son partenaire et que les règlements sur les émissions soient prévisibles et stables.

C'est précisément ce que fait le projet de loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques. Les règlements qu'il prévoit fixeront des cibles sur cinq ans jusqu'en 2050. C'est la première fois qu'un tel projet de loi est proposé au Canada, et il mérite assurément l'appui de la Chambre.

Le parti au pouvoir s'est opposé au projet de loi en invoquant un argument éculé selon lequel il faut choisir entre l'environnement et l'économie. Les gouvernements précédents l'ont invoqué aussi, si bien qu'aujourd'hui, on se retrouve à la fois devant une catastrophe climatique et en plein milieu d'une grave crise économique.

• (1750)

Il est maintenant temps de faire le point sur le chemin parcouru et la route que nous voulons prendre. Nos crises économique et environnementale peuvent toutes deux être surmontées par une politique gouvernementale intelligente où le respect de l'environnement et la prospérité sont évalués selon les mêmes critères.

Par conséquent, pourquoi nous servir à nouveau tous ces discours pompeux sur les coûts économiques d'un projet de loi qui

Sanction royale

s'attaquerait finalement aux changements climatiques? Il n'y a aucune excuse qui tienne. Les coûts économiques seront beaucoup plus grands si nous n'agissons pas maintenant. Chaque heure gaspillée fait augmenter les coûts que nos enfants devront payer.

Cela me rappelle une tasse que mon partenaire a reçue en cadeau. On y voit une carte du monde et, lorsqu'on ajoute de l'eau chaude dans la tasse, ce qui représente le réchauffement de la planète, le littoral des continents se modifie. Tout à coup, le Brésil disparaît, ensuite c'est adieu Bangladesh, puis au revoir Indonésie. Lorsque l'eau a suffisamment refroidi pour que je puisse boire mon thé, la Nouvelle-Écosse est sous l'eau. Cette tasse fait beaucoup rire nos invités, mais il reste qu'elle illustre très bien ce à quoi nous pouvons nous attendre si nous permettons que les émissions de GES continuent d'augmenter sans frein. Ce n'est pas une plaisanterie. Nous pourrions bien atteindre dans quelques années seulement les 2° d'augmentation de la température qui, selon les prévisions, constitue la limite au-delà de laquelle il pourrait être trop tard pour prévenir certains des pires effets de la crise.

Dans un article du *Chronicle Herald* de Halifax, le professeur Sheila Zurbrigg décrit la réalité en termes beaucoup plus convaincants. Je la cite:

Le plus paradoxal, c'est que ce sont les moins responsables du réchauffement de la planète qui en subiront les conséquences de loin les plus catastrophiques. La plus grande partie des gaz à effet de serre (plus de 80 p. 100) dégagés dans l'atmosphère viennent des pays industrialisés riches, non des pays en développement.

Pourtant, les plus graves conséquences contre lesquelles nous mettons en garde les scientifiques du GIEC sont dans une certaine mesure évitables. La technologie nécessaire et les méthodes d'efficacité énergétique existent déjà pour permettre de réduire immédiatement et de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre. Mais il faudrait pour cela agir immédiatement, judicieusement et en collaboration.

La professeure Zurbrigg est historienne médicale; elle est spécialiste de l'histoire des famines. Notre dernier entretien a porté sur les changements climatiques. Elle m'a regardé avec tellement de frayeur quand elle m'a affirmé qu'une augmentation de 2 degrés de la température entraînerait des famines généralisées et dévastatrices comme nous n'en avons encore jamais vues dans l'histoire de l'humanité. Elle a ajouté que, à défaut d'agir immédiatement, il serait impossible de nourrir la planète.

Le changement d'administration aux États-Unis est un autre signe montrant que cette mesure législative arrive à point nommé. Le nouveau président a été élu, entre autres, parce qu'il a présenté une vision radicalement différente en matière de politique environnementale. Ce changement de cap offre au Canada une occasion unique d'agir de concert avec son plus grand partenaire commercial.

Je salue mon collègue de Wetaskiwin qui a parlé plus tôt de notre partenariat avec les États-Unis. Il faut aller plus loin. Certains États et provinces ont créé des marchés des crédits de carbone et ont commencé à échanger des droits d'émission, mais le Canada, à titre de pays n'a pas pris de mesures pour promouvoir ce secteur. Or, c'est l'une des nombreuses façons dont le projet de loi pourrait aider le Canada à s'engager dans la bonne direction.

Nous devons, à titre de parlementaires, de Canadiens et de citoyens du monde, appuyer cette mesure législative. Il faut adopter une attitude visionnaire, audacieuse et novatrice et agir avant qu'il ne soit trop tard.

* * *

[Français]

SANCTION ROYALE

Le Président: À l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Initiatives parlementaires

Résidence de la Gouverneure générale
Ottawa

26 mars 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Michaëlle Jean, Gouverneure générale du Canada a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre, le 26 mars 2009 à 17 h 5.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Sheila-Mary Cook

Secrétaire de la Gouverneure générale

● (1755)

[Traduction]

L'annexe précise que la sanction royale a été octroyée au projet de loi C-21, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2009, et au projet de loi C-22, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-311, Loi visant à assurer l'acquiescement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Puisque aucun autre député ne désire prendre la parole, je vais donc accorder au député de Thunder Bay—Superior-Nord cinq minutes pour une réplique.

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, NPD): Monsieur le Président, la Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques a un objectif simple: rendre le gouvernement responsable devant les Canadiens de l'accomplissement de vraies réductions des émissions de gaz à effet de serre. Elle montre en outre au monde entier, ce qui est tout aussi important, que le Canada est prêt à faire sa part pour éviter une hausse catastrophique de la température moyenne du globe.

Ce projet de loi s'appuie sur des constats scientifiques. Il établit le strict minimum indispensable pour éviter la catastrophe. Bien des scientifiques disent qu'il faudrait aller plus loin.

Voyons ce que les autorités ont fait ailleurs et envisagent pour l'avenir.

Ce sont les villes canadiennes qui ont donné le coup d'envoi au Canada. Il y a 20 ans, Toronto s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂. Aujourd'hui, Toronto, à la différence de l'ensemble du Canada, a réduit ses émissions malgré une énorme croissance de sa population. En fait, les maires de toutes les grandes villes du Canada se sont engagés à prendre des mesures encore plus ambitieuses que celles de ce projet de loi.

Voyons ce qu'ont fait les provinces. La Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et le Québec adhèrent déjà à la Western Climate Initiative, qui regroupe aussi la plupart des États de l'Ouest américain. C'est pour combler le vide de l'administration Bush et de nos gouvernements fédéraux que ces provinces et États ont entrepris cette initiative de lutte contre les gaz à effet de serre.

Les provinces savaient qu'elles devaient agir même si le gouvernement fédéral en avait été incapable. La majorité du public sait qu'il faut prendre des mesures concrètes. Les sondages d'opinion montrent régulièrement que quatre Canadiens sur cinq sont favorables à des mesures strictes pour réduire les émissions, et c'est pourquoi la majorité des gens et des gouvernements ont pris l'initiative en dépit de l'inertie du gouvernement fédéral durant plus d'une décennie.

Voyons maintenant le rôle des autres gouvernements nationaux. Il y a longtemps que les Européens font preuve de leadership, et Obama va passer rapidement à l'action aux États-Unis.

Pour des pays insulaires comme les Maldives, c'est une question de survie. Ils ont légiféré pour avoir une production de carbone neutre d'ici dix ans. C'est tout aussi important pour Kiribati qui va bientôt être engloutie sous l'océan à cause de la fonte des calottes glaciaires.

Ses habitants ont aussi adopté l'option carbone zéro en priant pour que le reste du monde fasse aussi son devoir, sans quoi ils seront les premiers à voir disparaître leurs pays.

Nos propres chercheurs nous préviennent que les cas de perturbation extrême du climat — inondations, incendies, sécheresses et tempêtes violentes — vont se multiplier. La réalisation des objectifs de ce projet de loi n'est pas simplement un impératif écologique, c'est aussi une nécessité économique.

L'ancien économiste en chef de la Banque mondiale Nicholas Stern a conclu que, si nous n'adoptons pas immédiatement des objectifs rigoureux de réduction, la facture finale serait beaucoup plus lourde et pourrait même dépasser l'imagination.

Le récent rapport de la société Jaccard & Associates révèle que les coûts liés à l'adoption de ces objectifs au Canada ne seront pas très élevés. L'économie canadienne continuera de croître à un taux de 2 p. 100 et créera plus d'un million de nouveaux emplois nets.

Nous n'avons pas besoin d'études pour savoir cela. Il suffit de regarder les exemples concrets en Europe, dans des pays avant-gardistes comme l'Allemagne et le Danemark, qui ont transformé leur économie et stimulé la croissance dans de nouvelles industries. Alors, nous pouvons nous permettre d'adopter ces objectifs. Ne pas le faire serait une erreur.

L'adoption d'une politique nationale en matière de changements climatiques relève du gouvernement fédéral. Il est temps d'assumer nos responsabilités. Ce projet de loi donne au gouvernement un moyen de faire ce que les villes, les provinces et les Canadiens disent que nous sommes prêts à faire, que nous sommes tous obligés de faire.

Il y a à peine deux semaines, en prévision de la réunion de Copenhague, le Congrès scientifique international a brossé un tableau très sombre de la situation. Des chercheurs affirment que les pires scénarios en matière de changements climatiques risquent de plus en plus de se concrétiser: la fonte de la calotte glaciaire, l'élévation du niveau des océans, l'acidification d'océans entiers et le chaos social et économique à l'échelle planétaire.

La Chambre a adopté ce projet de loi l'an dernier. Il fixe des objectifs méthodiques pour les 40 prochaines années. Il oblige le gouvernement à publier un plan pour atteindre ces objectifs. M. Dion et les libéraux ont voté pour ce projet de loi l'an dernier. Il n'a pas eu le temps d'être adopté par le Sénat en raison du déclenchement anticipé des élections, mais le problème n'a pas disparu pour autant. En fait, il est clair que la situation se dégrade, et ce, de plus en plus rapidement.

Initiatives ministérielles

•(1800)

En décembre prochain, des dirigeants mondiaux se réuniront à Copenhague pour signer une nouvelle entente visant à prévenir de dangereux changements climatiques. Le Canada sera-t-il encore une fois le dindon de la farce sur la scène internationale, ou bien...

Le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Bien sûr, j'avertis le député de ne pas désigner les députés par leur nom, ce qu'il a fait dans son discours.

M. Bruce Hyer: Je présente mes excuses à ce sujet. Il ne me reste que quelques mots à dire; puis-je terminer?

Le Président: Je remercie le député.

Le temps de parole du député est écoulé. Je ne me suis pas levé plus tôt; j'ai attendu délibérément. Je regrette, mais le temps de parole est écoulé.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le Président: En conséquence, conformément à l'article 93 du Règlement, le vote est reporté au mercredi 1^{er} avril 2009, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'AFGHANISTAN DE LA HAYE

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 25 mars 2009, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier la motion n^o 2 sous la rubrique des affaires émanant du gouvernement.

Je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

(La Chambre se forme maintenant en comité plénier, sous la présidence de M. Peter Milliken, pour étudier la motion n^o 2 sous la rubrique des affaires émanant du gouvernement.)

•(1805)

Le Président: Je voudrais entamer les débats de ce soir en faisant une courte déclaration sur la manière dont la procédure se déroulera.

[Traduction]

Le débat de ce soir se déroulera en vertu de l'article 53.1 du Règlement. Cet article prévoit la tenue de débats exploratoires à la suite d'une motion présentée par un ministre après consultation des leaders des autres partis.

La motion prévoyant le débat de ce soir a été adoptée par la Chambre le mercredi 25 mars 2009.

[Français]

Chaque député qui prendra la parole se verra accorder 10 minutes pour le débat suivies de 10 minutes pour les questions et observations. Les débats prendront fin après quatre heures ou lorsque plus aucun député ne demandera la parole.

Conformément à l'ordre spécial adopté hier, la présidence ne recevra aucun appel au quorum, aucune motion dilatoire ou aucune demande de consentement unanime.

[Traduction]

Conformément aux règles suivies par les comités pléniers, les députés peuvent prendre la parole plus d'une fois, à condition qu'il y ait assez de temps. À la fin du débat de ce soir, le comité lèvera la séance et la Chambre s'ajournera immédiatement à demain.

Nous allons commencer le débat exploratoire de ce soir. La présidence donne la parole au ministre des Affaires étrangères.

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC) propose que:

Que le comité prenne note de la Conférence internationale sur l'Afghanistan de La Haye.

— Monsieur le Président, avant toute chose, je pense que nous devons prendre un moment pour reconnaître les efforts des Canadiens qui travaillent à faire de l'Afghanistan un pays pacifique, démocratique et autosuffisant ainsi que pour célébrer la mémoire de ceux qui ont perdu leur vie pour notre pays ou qui ont été blessés en service en Afghanistan.

À la lumière des événements tragiques de la semaine dernière et des sacrifices énormes que nous avons faits ces sept dernières années, l'Afghanistan est un enjeu qui mérite notre plus grande attention et la solidarité de tous les Canadiens.

Aujourd'hui, j'aimerais dire quelques mots au sujet du contexte et des objectifs de la prochaine Conférence internationale sur l'Afghanistan qui se tiendra à La Haye. L'événement est organisé de concert par les Nations Unies, les Pays-Bas et l'Afghanistan. Il rassemblera plus de 70 gouvernements et tous les principaux organismes internationaux qui oeuvrent en Afghanistan. J'y participerai pour le compte du Canada.

La conférence de La Haye représente une occasion pour nous de réfléchir sur les progrès réalisés, de nous préparer aux défis importants qui se dressent à l'horizon et de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale de faire de l'Afghanistan un pays stable et pacifique.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement afghan et la communauté internationale disposent d'un plan qui est enchâssé dans le Pacte de l'Afghanistan, la Stratégie de développement national de l'Afghanistan et la Déclaration de Paris de 2008. La conférence de La Haye ne modifiera en rien ce plan, mais permettra plutôt de renouveler nos efforts pour le mettre en oeuvre et d'en venir à une compréhension commune des principaux défis qui nous attendent. Pour le Canada, cela signifiera la poursuite incessante des six priorités qui ont guidé son engagement depuis presque un an.

Comme vous vous souviendrez, nous avons réarticulé notre mission autour de ces priorités en réponse directe au Groupe d'experts indépendant sur le rôle futur du Canada en Afghanistan. Nos efforts visant à mettre en oeuvre la recommandation du groupe d'experts ont radicalement transformé la façon dont le Canada oeuvre en Afghanistan.

Nous avons plus que doublé le nombre de diplomates, d'agents de développement, de conseillers et de formateurs de policiers. Nous avons nommé un haut fonctionnaire, le représentant du Canada à Kandahar, qui est chargé de gérer cette présence civile accrue et d'assurer la liaison sur un pied d'égalité avec notre général en chef. Nous avons également nommé un directeur civil qui relèvera de ce responsable et qui agira à titre de chef de l'Équipe provinciale de reconstruction de Kandahar.

Depuis juin, nous avons pris les mesures nécessaires pour concentrer à Kandahar la moitié de toute l'aide au développement canadienne. Nous avons établi des unités conjointes civiles et militaires de planification pour veiller à ce que les deux volets de l'engagement du Canada travaillent main dans la main.

Conformément à la motion parlementaire sur l'Afghanistan de mars 2008, nous continuons de présenter des rapports trimestriels à la Chambre sur les progrès réalisés en vue d'atteindre ces objectifs.

[Français]

Cette approche est unique dans sa clarté et sa transparence, ainsi que le suivi et la déclaration systématiques qui la sous-tendent. Aucun autre pays n'a publié des points de repère précis ni consacré la totalité de sa contribution à leur réalisation. Aucun autre pays n'a atteint le même niveau d'intégration et de coopération entre les volets civils et militaires de sa mission. Cette approche ciblée fonctionne.

Tel qu'il est précisé dans le plus récent rapport trimestriel, le Canada contribue véritablement à améliorer la vie des Afghans et la capacité de leur gouvernement à leur offrir des services de base.

Au cours des prochaines années, nous continuerons d'axer nos efforts sur l'atteinte de ces objectifs et l'habilitation du gouvernement afghan à jouer un rôle de chef de file encore plus grand dans la gestion de son pays.

[Traduction]

Même si le programme de la conférence n'est pas encore définitif, nous sommes persuadés que l'activité nous permettra d'atteindre trois grands objectifs.

Premièrement, elle permettra à la communauté internationale de réitérer son engagement collectif envers l'Afghanistan. Sept ans après le début de notre mission, nous avons réalisé des progrès très encourageants dans des domaines comme la santé, l'éducation, la formation professionnelle et la professionnalisation de l'armée afghane, ce que j'ai pu constater sur le terrain lors de ma visite en Afghanistan la semaine dernière. Cette conférence nous permettra aussi de faire le bilan de ces réussites, de renouveler les ententes dans des secteurs clés où les choses ne se sont pas améliorées et

d'aider à attirer l'attention de la communauté internationale sur les domaines où des mesures s'imposent de toute urgence.

• (1810)

[Français]

Deuxièmement, la conférence permettra au gouvernement afghan d'expliquer comment il a respecté les engagements pris à Paris l'année dernière.

Des mesures très claires ont depuis été prises pour faire avancer le programme de Paris. Les nouveaux ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture ont entrepris d'ambitueuses réformes. La coopération du gouvernement afghan avec le gouvernement civil du Pakistan s'est améliorée de façon marquée. En outre, cette année, pour la première fois depuis 2002, la culture du pavot a régressé en Afghanistan.

Il reste néanmoins d'importants défis à relever. Il faut notamment appliquer des mesures audacieuses pour lutter contre la corruption dans tout le pays. Le gouvernement afghan doit également en faire davantage pour protéger la liberté d'expression, en reconnaissant qu'elle constitue la pierre angulaire de la démocratie.

Enfin, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus urgent, le président Karzaï et les chefs de l'opposition doivent continuer de travailler ensemble en vue de trouver une solution aux problèmes actuels liés au moment de la tenue des élections.

[Traduction]

Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du terrain entre mai, moment où le mandat du président prend officiellement fin, et août, quand surviendra la prochaine élection. Nous allons nous faire entendre lors de la conférence afin d'encourager un règlement rapide de cette question, comme nous l'avons fait par notre interaction avec les autorités afghanes sur le terrain.

Bref, la conférence aidera à faire en sorte que le gouvernement afghan continue de rendre des comptes à ses alliés internationaux et prenne des mesures concrètes là où les besoins sont les plus pressants.

Troisièmement, la conférence permettra aux États-Unis d'annoncer les résultats de leur examen stratégique de l'Afghanistan. Toutefois, permettez-moi d'être clair: bien que le Canada ait travaillé étroitement avec les États-Unis et contribué à cet examen pas plus tard que l'an dernier, comme devraient le savoir mes collègues, nous avons déjà entrepris un examen exhaustif afin de mieux centrer nos efforts en Afghanistan. Par l'entremise de cet examen à l'été de 2008, nous avons établi nos priorités et nos objectifs jusqu'en 2011.

Les États-Unis déploieront 17 000 militaires dans le Sud de l'Afghanistan cette année. Un grand nombre d'entre eux iront à Kandahar. À mesure que les déploiements américains dans les régions progressent, nous comptons nous unir étroitement à eux pour produire des résultats cruciaux en matière de gouvernance, de reconstruction et de développement. Cette coordination dépassera nos efforts militaires respectifs. En effet, la coopération permanente du Canada avec les organismes civils américains à Kandahar devrait prendre encore plus d'ampleur à mesure que les ressources américaines arriveront dans la province.

Cette intensification de la part des États-Unis est la bienvenue. Nous espérons qu'au fil du temps, cette arrivée de militaires et de ressources contribuera à l'amélioration de la sécurité, en particulier dans le Sud.

Pour ce qui est des objectifs plus vastes, le Canada profitera de la conférence internationale de La Haye pour mettre de l'avant ses propres objectifs. Nous donnerons notre évaluation de la situation en Afghanistan et plus particulièrement à Kandahar.

En collaboration avec nos alliés lors de cet événement, nous aiderons à cerner les aspects qui vont dans la bonne direction. Nous n'hésiterons pas non plus à parler de ceux qui, d'après nous, nécessitent une plus grande attention de la part du gouvernement afghan, de la communauté internationale, ou des deux.

[Français]

Nous profiterons aussi de la conférence pour faire connaître à nos partenaires les plus importants résultats atteints par le Canada au cours des huit derniers mois, lesquels ont été présentés en détail à la Chambre dans trois rapports trimestriels.

Enfin, nous unissons nos voix à celle de la communauté internationale pour réaffirmer notre engagement continu à l'égard de l'Afghanistan et saluer la croissance soutenue des investissements internationaux et les contributions militaires.

La conférence du 31 mars sera l'occasion de nous tourner vers l'avenir. Elle aidera la communauté mondiale à gérer les changements et à s'assurer qu'ils produisent les meilleurs résultats possibles pour les Afghans, la région et la sécurité de tous les habitants de la planète.

[Traduction]

Il y a des députés d'en face, ici même, qui, pour une raison quelconque, aimeraient semer la discorde entre nous et nos alliés. C'est quelque chose qu'il ne faudrait pas faire en temps de guerre. En ce moment, nous devons être solidaires de nos valeureux militaires, hommes et femmes, qui défendent nos valeurs et nos intérêts dans l'endroit le plus dangereux au monde.

•(1815)

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue de sa disponibilité ce soir. Dans le débat d'aujourd'hui, la question de la pertinence de la mission ne se pose pas. On est tous d'accord sur ce point, et je le remercie d'avoir reconnu le travail de nos troupes. C'est important de le faire. Cela étant dit, il y a cependant une réalité à laquelle il sera confronté à la conférence de l'OTAN. Alors qu'on va réaffirmer notre engagement envers cette mission, certaines questions restent sans réponse.

Des différences existent entre le Nord et le Sud, comme il le sait. Il y a aussi une différence entre divers pays, qui ne mènent pas la même mission, comme le font les Canadiens, les Britanniques, les Danois ou les Américains. Si on veut s'assurer d'un plus grand succès, la cohérence est essentielle.

J'aimerais donc demander d'abord au ministre si on va travailler pour assurer une plus grande cohérence de la mission, compte tenu du fait que, par exemple, la mission allemande n'est pas la même que la mission canadienne ou que la mission turque. Le ministre a également parlé du gouvernement afghan. En fait, cela ressemble à une reddition de comptes, pour voir comment le gouvernement afghan s'est comporté pendant toutes ces années.

Le Pakistan, notamment sa région du Waziristan, constitue aussi un problème. Il y a une zone non occupée, où on constate le laisser-faire du gouvernement pakistanais. On voit que les talibans vont se ressourcer dans cette zone. On est quand même confrontés à une réalité. On parle même d'appliquer la charia là-bas, maintenant. Les talibans sont un peu laissés à eux-mêmes dans cette zone. J'aimerais

Initiatives ministérielles

entendre le ministre nous parler de cette réalité pakistano-afghane, notamment en ce qui a trait à cette zone tribale.

En dernier lieu, j'aimerais poser une autre question au ministre, question qui n'est pas la moindre. C'est bien d'avoir un directeur civil, d'avoir une personne qui aura le pouvoir de négocier au même titre que le général. J'aimerais qu'il nous dise pourquoi on n'a pas d'envoyé spécial du Canada, compte tenu de la situation. J'ai moi-même été conseiller spécial du premier ministre pour Haïti, et je sais pertinemment que lorsqu'on dispose d'une pleine délégation des pouvoirs sur tous les plans, cela donne encore plus de force. On sait que la solution afghane doit être politique. Alors pourquoi n'y a-t-il pas d'envoyé spécial du Canada?

L'hon. Lawrence Cannon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses questions qui sont somme toute fort pertinentes. En ce qui concerne la première question qui traite de la coordination, je suis tout à fait d'accord avec lui: il est primordial que les alliés forment ensemble la nécessaire coordination afin d'atteindre les objectifs non seulement de l'OTAN, mais aussi des partenaires qui en sont membres. Comme il le sait, le Canada a déterminé un certain nombre d'enjeux à travers ces six priorités.

Toutefois, je tiens aussi à le rassurer que, sur une base régulière, qu'il s'agisse des réunions auxquelles participent mon collègue le ministre de la Défense nationale et les partenaires de l'OTAN, ou même des réunions auxquelles j'ai eu le plaisir d'assister avec les autres ministres des affaires étrangères, cette question combien importante de la coordination a été abordée.

Pour avoir eu l'occasion d'aller en Afghanistan il y a deux semaines, je sais que le dossier le plus important concerne le fait d'apporter la sécurité. Peu importe où l'on se trouve sur la planète, qu'il s'agisse de son comté dans la région de Montréal, de mon comté ou d'ailleurs, les gens qui s'y retrouvent cherchent constamment la sécurité et la qualité de vie. Il s'agit sans contredit d'un objectif majeur pour les citoyens de l'Afghanistan. Je sais que les membres d'ISAF de même que de l'OTAN y travaillent.

Sur la question pakistanaise, plus particulièrement sur la question de la frontière entre le Pakistan et l'Afghanistan, la contribution canadienne est extrêmement importante. Parmi les objectifs prioritaires, nous cherchons, par ce qui est convenu d'appeler le processus de Dubaï, à mettre les partis en présence et à commencer à dialoguer. Une importante réunion doit d'ailleurs se dérouler au cours de la prochaine fin de semaine à Dubaï. Tant les gens qui viennent du Pakistan, qui s'intéressent à ces questions frontalières, que les gens de l'Afghanistan doivent se rencontrer pour une troisième réunion et tenter de dégager un plan d'action. Nous suivons cette chose de très près. Le député a absolument raison lorsqu'il indique que nous devons faire tous les efforts requis.

Finalement, sur la question de l'envoyé spécial, il est clair que certains pays ont choisi de désigner un envoyé spécial. L'Italie, la France, l'Allemagne et les États-Unis ont décidé de procéder de cette façon. L'approche qui suit la ligne tracée par le rapport des commissaires indépendants nous interpelle pour créer un comité du Cabinet, lequel détermine les actions à prendre, revoit la stratégie et les engagements tant du côté civil que du côté militaire. L'arbitrage se fait à ce moment.

Au besoin, nous pouvons désigner, selon la nature de la rencontre qui s'effectue, soit David Mulroney, le sous-ministre affecté à ce dossier, moi-même ou le ministre responsable du développement international qui préside ce comité.

Initiatives ministérielles

Dans le fond, il faut pouvoir regarder ces questions d'une façon très utile et pratique. Lorsque le besoin précis se fait sentir, selon l'agenda mis en avant, on agit en conséquence et on détermine...

• (1820)

La vice-présidente: Monsieur le ministre, j'aimerais donner l'occasion à d'autres de parler.

Le député de Saint-Jean a la parole.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Madame la présidente, je remercie de sa présentation mon collègue. J'aimerais qu'il m'explique une chose dont il a parlé dans son discours. Le Bloc québécois a réclamé, pendant plus de deux ans, une conférence internationale avec les principaux acteurs des pays avoisinant l'Afghanistan. Le ministre, à l'époque, et son prédécesseur rejetaient nos propositions du revers de la main. Le 5 mars dernier, la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a dit qu'il faudrait faire une conférence internationale, soit la prochaine réunion du 31 mars. Soudainement, le ministre des Affaires étrangères dit que c'est une bonne idée.

Pourquoi, cette idée n'était-elle pas bonne lorsqu'elle venait du Bloc québécois, mais que la journée même où la secrétaire d'État du gouvernement américain responsable des affaires étrangères annonce que l'on fera une réunion internationale le 31 mars, le ministre des Affaires étrangères se précipite et dit alors qu'il s'agit d'une très bonne idée?

L'hon. Lawrence Cannon: Madame la présidente, je m'excuse, c'est vrai que le Bloc québécois l'a proposée et que le Canada ne peut pas fonctionner sans les suggestions du Bloc québécois! Mais il faut comprendre qu'il y a des gens peut-être plus importants. Je ne veux pas offusquer les députés du Bloc québécois, mais il y a des gens probablement plus importants que ceux du Bloc québécois qui y ont réfléchi. Je ne veux pas être arrogant. C'est une suggestion. Plusieurs suggestions ont été faites.

Le Canada s'était engagé, on se le rappelle, par l'entremise d'une motion qui a été adoptée ici en cette Chambre qui, très clairement, délimite l'action que le gouvernement du Canada entend prendre sur le terrain en Afghanistan à travers ses priorités et ses projets qui sont des projets majeurs de création d'emplois et ainsi de suite.

Il est vrai aussi, et je l'ai mentionné, qu'il y a eu la conférence de Paris et le Pacte pour l'Afghanistan. Effectivement, il y a eu une série de mesures. Chaque mesure a été déterminée en son temps pour que le dossier puisse avancer. On en est maintenant rendus à une période où il est extrêmement important d'être capables de concilier les efforts régionaux et donc, à travers ces efforts, j'ose espérer que la prise de conscience pour renouveler ce pays va se faire d'une façon très importante et que, éventuellement, cela va conduire à une stabilité de ce pays dans la région.

• (1825)

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Madame la présidente, à l'instar de mes collègues, je pense que ce débat est extrêmement utile et je suis très heureux qu'on puisse l'avoir avant cette conférence de la fin mars.

Comme je l'ai dit dès le début, ce débat n'en est pas un sur la pertinence de la mission. Je pense qu'on doit envoyer ce message de solidarité à nos troupes et leur dire à quel point nous les soutenons et nous soutenons leurs familles. Nous sommes peinés lorsque ces jeunes hommes meurent sous le drapeau au nom de la paix, au nom de la liberté et de la démocratie.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui je pense qu'il est essentiel d'avoir ce genre de débat pour qu'on puisse notamment préparer la stratégie de sortie éventuelle pour nos soldats.

Deuxièmement, pour se poser des questions pertinentes, à savoir où nous en sommes rendus et si on fait des efforts assez appréciables en matière de développement.

J'ai été heureux de constater que le premier ministre a dit qu'on ne gagnera pas la guerre contre les insurgés. On le sait depuis le début que la solution n'est pas militaire en Afghanistan et qu'on doit réorganiser en conséquence. On l'avait déjà fait depuis le rapport Manley. Ce ne fut pas fait assez vite à mon avis, parce qu'on a au Canada la stratégie des 3D, c'est-à-dire développement, diplomatie et défense. Maintenant, on doit passer à une autre étape.

Je dois avouer que lorsque je lis un article dans le *Spiegel* où les Allemands disent « Afghanistan is on the brink of chaos », c'est un message des leaders locaux.

[Traduction]

En voici un extrait:

[...] l'armée américaine et les travailleurs humanitaires dans ce pays tourmenté ont lancé un avertissement: le gouvernement élu ne peut plus tenir tête aux talibans.

La situation étant ce qu'elle est, le moment est venu de songer à utiliser la conférence pour nous assurer de prendre la bonne décision et d'aider le peuple afghan à trouver une solution qui corresponde vraiment à ses besoins.

Comme pays, comme citoyens du monde, il est de notre devoir d'intervenir lorsque des personnes souffrent, mais il est également important de ne pas oublier que nous ne sommes pas là-bas pour assurer un protectorat. Nous sommes là pour accompagner le peuple afghan et nous devons prendre des décisions très importantes.

J'étais moi-même ministre lorsque nous en avons parlé. C'est précisément cette dimension multilatérale qui explique que nous sommes allés en Afghanistan, mais pas en Irak. Il est important que nous fassions front commun et réaffirmions notre engagement d'être généreux, mais pas naïfs. Il est important que nous trouvions un moyen de déterminer si la stratégie des trois D est appliquée correctement.

[Français]

Quand j'ai posé des questions au ministre des Affaires étrangères, c'était un peu dans ce sens. On peut faire une conférence pour réaffirmer notre engagement et on peut faire une conférence pour demander au gouvernement afghan ce qu'il a fait.

Le gouvernement afghan est très corrompu, on appelle même le président Karzaï « le maire de Kaboul » parce que plus de 60 p. 100 du territoire n'est pas contrôlé. On sait que la situation est difficile dans le sud de l'Afghanistan et même, maintenant, dans le coin de Wardak, à l'ouest de Kaboul. On s'attaque même à Kaboul. Nous sommes confrontés à cette réalité.

Je veux bien que nous soyons heureux. Je suis content, parce qu'avec M. Obama, on sent un regain et il y aura évidemment des troupes supplémentaires. On sent la venue d'une nouvelle façon de faire. Napoléon disait qu'on a la politique de sa géographie. On sent une nouvelle réalité géopolitique poindre à l'horizon. On est obligés d'avoir une stratégie pour le Pakistan et on est certainement obligés de jeter un oeil du côté de l'Iran, parce qu'il y a aussi une situation à surveiller de ce côté. On a beau dire que les cultures du pavot et de l'opium diminuent, mais c'est un fléau énorme, et c'est un problème.

Initiatives ministérielles

Bien honnêtement, j'aurais apprécié que le ministre, malgré sa grandiloquence, nous dise qu'on n'est pas là seulement pour faire le rapport de ce qui s'est passé dans les trois derniers rapports du gouvernement canadien. J'aurais apprécié qu'il nous parle de sa stratégie. On ne va pas là seulement pour réaffirmer notre engagement. Il faut faire le point sur la situation actuelle et sur ce qu'on va faire au cours des deux prochaines années.

Quand le premier ministre a dit qu'on ne pourra jamais battre les insurgés, s'il avait poursuivi en présentant notre stratégie, cela aurait un peu mieux passé. Malheureusement, le fait qu'il l'ait dit aux États-Unis a évidemment choqué certaines personnes, mais surtout, le fait de ne pas être allé plus loin a causé encore une fois un problème de perception de la mission. Beaucoup de gens m'ont envoyé des courriels me disant qu'on n'avait rien à faire là. Moi je réponds que oui, on a des choses à faire là.

C'est une situation multilatérale, et si on veut éventuellement s'attaquer au Darfour et à d'autres pays, nous devons reconnaître qu'en tant que citoyens du monde, nous avons un rôle à jouer.

Je crois que le rôle des gouvernants et des autorités, par l'entremise du ministre des Affaires étrangères, du ministre de la Défense nationale, de la ministre de la Coopération internationale ou du premier ministre, c'est vraiment de faire savoir que cela ne s'arrête pas là et qu'on doit prendre en considération l'état des choses.

La stratégie de sortie sera donc essentielle. Cela va permettre de faire savoir à nos soldats que nous sommes fiers d'eux et qu'ils ne sont évidemment pas tombés au combat pour rien. Par la suite, après 2011, on ne sera plus là sur le plan militaire, mais comme dans d'autres opérations, on aura un rôle à jouer sur les plans humanitaire et diplomatique.

J'aime bien le ministre des Affaires étrangères, mais il a d'autres chats à fouetter. Il n'a pas qu'un dossier à traiter. C'est pour cela qu'on peut lui proposer ponctuellement d'étudier un dossier en lui disant qu'aujourd'hui, par exemple, c'est la journée de l'Afghanistan.

• (1830)

[Traduction]

Nous pouvons en dire autant de notre ministre de la Défense nationale. Il peut dire: « Aujourd'hui, vous vous occupez de l'Afghanistan. Nous avons besoin de vous là-bas. » C'est exactement pour cela qu'il nous faut un envoyé spécial. Le premier ministre lui donnera carte blanche et tous les ministères lui délègueront leurs pouvoirs. Lorsque nous tiendrons des négociations sur la situation en Afghanistan afin d'appliquer la stratégie des trois D, cette personne — et je le sais parce que j'ai déjà été conseiller spécial pour IET — aura le type de pouvoir politique qui permettra de déboucher sur une solution.

[Français]

J'aurais pu parler un peu plus de défense nationale. On parlait des équipements et de la nécessité d'avoir des chars d'assaut. Quand je pense que sur les 100 chars d'assaut qu'on a achetés, 40 ou 60 sont en Europe, 40 sont à la base de Longue-Pointe et qu'ils ne sont pas encore organisés.

Peut-être que si j'envoie un message au secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, il pourra éventuellement nous donner une réponse expliquant pourquoi ces chars d'assaut, qui étaient si nécessaires à la mission en Afghanistan, ne sont pas encore prêts. Je crois que nos 20 Leopards allemands ont eu quelques soubresauts et qu'on en aura probablement besoin d'ici 2011. On aurait également pu soulever une autre question: au nom de la mission en Afghanistan, on a acheté, pour des milliards de dollars,

des équipements qui ne sont pas encore prêts. Nous étions tellement pressés, qu'au nom de la sécurité nationale, on a acheté des équipements sans appel d'offres, et on les attend encore aujourd'hui.

En ces temps de récession économique, on pourrait peut-être se poser certaines questions sur la façon dont les contrats sont octroyés. Cela étant dit, je crois qu'on doit parler davantage de la conférence de La Haye. J'espère que le premier ministre et le ministre porteront nos questions là-bas, et qu'au lieu d'être dans une position attentiste, ils adopteront plutôt une position proactive pour décider de ce qui sera fait au cours des deux prochaines années, notamment en ce qui a trait aux militaires.

L'hon. Lawrence Cannon (ministre des Affaires étrangères, PCC): Madame la présidente, je remercie mon collègue de son intervention très éloquente. Je reconnais sa verve et sa facilité. Je veux simplement le rassurer: il y a effectivement une stratégie. Et nous aurons l'occasion, lorsque nous serons non seulement en Afghanistan, mais, partout, à La Haye, de reprendre ces choses.

Mon collègue a parcouru l'Afghanistan et il a été en mesure de constater de visu les choses qui s'y produisent. Est-il en mesure d'apprécier une évolution positive des choses faites en Afghanistan? A-t-il été en mesure de voir, par exemple, au chapitre de la reconstruction, de nouvelles écoles qu'on est en train de construire? A-t-il été capable de constater qu'effectivement, une force afghane militaire et policière prend de plus en plus d'importance et a-t-il été capable de constater notre aide pour reconstruire le barrage Dahla?

Compte tenu du fait qu'il est un député ayant beaucoup d'expérience en cette Chambre, il a vu la naissance de ce conflit. J'aimerais savoir s'il est en mesure de dire qu'il y a une évolution positive.

• (1835)

L'hon. Denis Coderre: Madame la présidente, mon approche aujourd'hui n'était ni positive ou négative, mais constructive. Je suis allé en Afghanistan par mes propres moyens, on se le rappellera. Malheureusement, je n'ai pas eu le soutien du gouvernement conservateur, mais une fois rendu à Islamabad comme à Kaboul, l'ambassade s'est bien occupée de moi, et nos troupes ont fait de même lorsque j'étais à Kandahar.

Cela étant dit, je n'ai pas vu les écoles. Néanmoins, j'ai parlé à énormément de gens, et j'en ai rencontré sur le terrain, qui m'ont dit cependant qu'ils étaient inquiets.

[Traduction]

Il y a un proverbe taliban qui dit « vous avez la montre » en parlant de nous, mais « nous avons le temps. » C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle. Nous pouvons bien sûr affirmer que nous avons fait certains progrès à divers niveaux, mais la réalité sur place, et la raison pour laquelle je considère que l'Afghanistan est au bord du chaos, c'est que nous semblons avoir gagné beaucoup de terrain. Toutefois, comme nous ne sommes pas nécessairement à l'endroit voulu pour protéger le territoire acquis à l'heure actuelle et qu'il y a l'armée nationale ou la police, les talibans ont récupéré ce territoire.

[Français]

En même temps, lorsque le général Laroche était présent et qu'on a fait ce qu'on appelle « l'omelette », où on mettait les forces en présence, il y a eu des choses intéressantes.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, je ne suis pas sûr quant à la formation des policiers. Il y a une réalité que l'on doit prendre en considération. Beaucoup de ces gens sont illettrés. Ils vivent aussi beaucoup sous la menace. Lorsque les talibans, qui mènent actuellement une guerre de guérillas, voient les gens marchent seuls dans la rue ou laissés à eux-mêmes à un moment donné, ces derniers se retrouvent alors en situation de vulnérabilité. C'est pour cette raison que l'on voit de plus en plus de bombes artisanales et d'attaques. On s'attaque à des hôpitaux et au ministère de la Justice. Il y a donc une réalité sur le terrain.

Il peut y avoir des progrès, mais il y a un énorme travail. Et on a besoin de savoir ce qui se passe vraiment sur le terrain avant de s'y rendre, parce que la sécurité est présentement moindre en Afghanistan.

[Traduction]

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Madame la présidente, j'aimerais tout d'abord remercier le député de son intervention, puis j'aimerais poser une question très précise à l'égard de l'orientation adoptée par le gouvernement et la voie que notre pays devrait suivre.

Nous serons témoins mardi de l'ouverture de ce que bon nombre d'entre nous ont réclamé, pas seulement ici à la Chambre, mais à l'échelle internationale, et ce que certains appellent Bonn 2, qui réunira toutes les parties en cause pour tenter de mettre au point une approche régionale.

J'aimerais demander au député s'il est d'avis que le Canada devrait faire partie de ce mouvement diplomatique qu'ont réclamé Kai Eide, représentant spécial de l'ONU pour l'Afghanistan, et l'administration américaine, et s'il croit qu'il devrait y avoir un mouvement similaire au Canada?

Le ministre n'en a pas réellement parlé dans ses commentaires. J'aimerais connaître l'opinion des libéraux sur l'orientation qu'ils jugeraient positive et savoir ce qui devrait arriver mardi, selon le député.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: Madame la présidente, je remercie évidemment mon collègue de cette question. D'entrée de jeu, j'ai parlé de l'équilibre des trois D. Donc, c'est sûr que la solution afghane n'est pas militaire, elle est politique. On a besoin de s'assurer que dans les trois D, le D pour diplomatie prenne toute sa force. On doit donc réévaluer la façon de faire.

Il y avait le rapport Manley. On nous dit continuellement qu'il y a plus parce que maintenant, plus de civils sont entrés en jeu. Au comité, auquel participait mon collègue ce matin, on a discuté d'une plus grande présence au niveau de l'ACDI et au niveau des affaires étrangères. La première étape qu'on aurait dû faire, comme Canadiens, c'est d'avoir nous aussi un envoyé spécial. On a besoin de cette force, de cette autorité, qui aura un rôle prédominant. Comme je l'ai dit depuis le début, on a besoin de réévaluer la situation et de voir à une solution géopolitique et régionale. On doit assurer la sécurité, mais on doit nécessairement mettre l'accent sur la diplomatie.

Ce qui m'inquiète cependant présentement, ce sont les élections. On aura M. Karzaï. On sent de plus en plus que ce gouvernement n'a pas la confiance de la communauté internationale. On pense qu'il y aura des élections le 20 août. Qu'arrivera-t-il si c'est plus tard? On veut faire de la réconciliation en regardant quelle est l'opposition à M. Karzaï pour trouver un code de conduite advenant la victoire de l'un et la défaite de l'autre. Cependant, je dois avouer que s'il y a un dossier où on doit mettre l'accent, outre la question de l'envoyé

spécial, c'est vraiment sur la façon dont on va se conduire en ces temps d'élections. Il y aura une réalité de sécurité à prendre en considération. Il y aura aussi une réalité pour s'assurer qu'au niveau du Pakistan, il n'y ait pas d'intervention à cet égard. En ce sens, la solution étant politique, la diplomatie devra avoir retrouvé ses lettres de noblesse à cette conférence.

• (1840)

[Traduction]

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Madame la présidente, nous savons tous que les conditions de vie des femmes ne se sont pas beaucoup améliorées depuis la chute des talibans. Si les femmes ont effectivement certains droits qui sont prévus dans la Constitution, ces droits ne servent pas à grand-chose tant qu'on ne reconnaît pas la primauté du droit.

Pour ce qui est de la protection des droits des femmes, elle vise à la fois les citoyennes ordinaires et les leaders. Nous savons que des menaces de mort ont été proférées contre certaines dirigeantes et journalistes afghanes et que certaines d'entre elles ont été tuées.

Le député n'est-il pas d'accord avec moi pour dire que nous devrions adopter une nouvelle approche diplomatique qui permettrait d'étendre la portée de cet engagement afin d'inclure les femmes afghanes dans la liste des principaux intervenants dans l'avenir économique de l'Afghanistan.

[Français]

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): Madame la présidente, il faut faire attention quand on tombe dans l'absolu, alors qu'on essaie de comparer ce qui se passait avant par rapport à maintenant. Je suis d'accord avec la députée pour dire qu'on a encore énormément de gains à faire. Je regardais le Transparency Index et on est tombé de 59 points en Afghanistan. Bien sûr, on doit faire énormément et on n'en fait pas assez au niveau des droits des femmes ou de la liberté de presse. On a à confronter une certaine forme de culture là-bas. Il ne faut pas être ethnocentrique, mais il faut très certainement aborder certaines questions à la conférence. Ce n'est pas une nouvelle approche diplomatique, c'est une approche diplomatique qu'on aurait dû avoir depuis le début.

[Traduction]

C'est la réalité. C'est pourquoi l'autre « D », la diplomatie, n'a pas été suffisamment mis en évidence.

Il y a un problème avec les femmes. Il y a un problème avec les enfants. J'ai noté dans un rapport que certains avortements étaient dus à des viols. C'est plutôt dégoûtant et c'est répréhensible, mais il vaut mieux y réfléchir à deux fois avant de dire que la situation n'a pas changé depuis les talibans.

[Français]

Un événement en est un de trop. On doit mettre l'accent sur la question des droits des femmes et des conditions de vie de la population.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Madame la présidente, je suis heureux de prendre la parole au nom du Bloc québécois ce soir, à quelques jours de la réunion de La Haye qui, selon moi, sera une réunion extrêmement importante où l'on va faire un peu la mise à jour de l'ensemble des actions.

Initiatives ministérielles

Cela m'apparaît important, d'entrée de jeu, d'expliquer un peu l'évolution des positions politiques dans cette Chambre depuis les attentats de 2001. Je veux plutôt m'attarder aux deux derniers positionnements politiques, c'est-à-dire la prolongation de 2006 jusqu'en 2009. En 2006, on a tenu un débat ici, en cette Chambre, et la Chambre a décidé de prolonger la mission en Afghanistan jusqu'en 2009. À ce moment-là, le Parti conservateur, vu que c'était sa proposition, avait naturellement voté favorablement. Les libéraux, à l'époque, étaient divisés. Certains d'entre eux avaient voté pour, d'autres contre. Le Bloc québécois avait demandé un certain nombre de garanties pour pouvoir dire oui à cette prolongation.

Je veux dire aux gens qui écoutent ce débat ce soir qu'en 2006, le Bloc québécois avait dit non à la prolongation jusqu'en 2009, parce qu'on avait mis en avant certaines conditions et que ces conditions n'étaient pas respectées. Là où nous avons été encore plus déçus, c'est lors du débat de 2008. De fait, pendant toute l'année 2008, on a entendu le Parti libéral nous dire que non, en 2009, ce serait terminé, et que nous n'irions pas plus loin. Ils ont dit cela sur toutes les tribunes, et quand est arrivé le moment de prendre la décision de prolonger ou pas jusqu'en 2011, le Parti libéral et le Parti conservateur se sont unis pour prolonger la mission jusqu'en 2011.

Nous ne voulions pas signer un chèque en blanc, car c'est ce qu'on nous demandait, et nous avons dit non, que nous n'étions pas d'accord. Nous avons été déçus de cela, je dois le dire à mes collègues libéraux. En effet, ce n'était pas le discours que nous avions entendu au cours de l'année et cela a pris un peu tout le monde par surprise, de telle façon qu'au moment où l'on se parle, on devra rester en Afghanistan jusqu'en juillet 2011. Cela me paraissait important de le dire.

Cela fait maintenant deux ans que le Bloc québécois réclame des changements à cette mission. D'abord, on voulait une mission mieux équilibrée. Elle n'a jamais été bien équilibrée. À partir du premier voyage que j'ai fait en Afghanistan, je demandais des chiffres quant au nombre de personnes — on parlait des 3D et, effectivement, on va en parler. À l'époque, je leur demandais combien on avait de militaires canadiens. On me répondait qu'on en avait autour de 2 500. Lorsque je demandais combien on avait de diplomates qui viennent des Affaires étrangères, on me répondait qu'il y en avait à peu près une douzaine. Et lorsque je demandais combien de personnes venaient de l'ACDI pour faire le développement, on me répondait qu'ils étaient à peu près une douzaine. Alors, c'était déjà déséquilibré.

À partir de ces années-là, les gens ont commencé à dire — c'étaient de grands généraux, je me rappelle le général britannique, entre autres, qui était le général en chef du Sud de l'Afghanistan —, qu'on ne pourrait pas gagner cette guerre par les voies militaires uniquement. Pourtant, depuis ce temps, on ne parle que d'ajouter des soldats. On est contents parce que les États-Unis vont ajouter 17 000 soldats.

Tout le monde dit qu'on ne peut pas gagner par la voie militaire et tout le monde réclame des soldats supplémentaires. À cet égard, j'espère qu'on sera ferme. En 2011, j'espère que la Chambre des communes n'ira pas, encore une fois, dire qu'on prolonge la mission pour une autre période de deux ans.

En ce qui concerne les conférences internationales — j'en ai parlé au ministre tout à l'heure —, cela fait deux ans qu'on réclame une intervention de type plus régional avec les acteurs régionaux autour de l'Afghanistan. Tout le monde sait qui entoure l'Afghanistan: il y a l'Iran, il y a le Pakistan, il y a des bouts de pays qui touchent à la Chine. Et pourtant, ces gens se sont tus dans le débat jusqu'à

maintenant. Il a fallu la secrétaire américaine, Mme Clinton, pour convaincre la communauté internationale de l'importance de se revoir. Il est question de la réunion de La Haye le 31 mars, mais il ne faut pas oublier qu'il y aura aussi un Sommet de l'OTAN un mois plus tard. C'est donc important actuellement: on est au carrefour de décisions majeures en ce qui concerne l'alignement de l'Afghanistan pour les prochaines années.

L'hon. Lawrence Cannon: C'est quatre jours après.

M. Claude Bachand: Pour ce qui est de l'OTAN, c'est quatre jours après, selon ce que me dit le ministre.

Ce que le Bloc québécois demande depuis deux ans, c'est une rotation des alliés. Je suis allé deux fois en Afghanistan. Je suis allé à Faizabad, dans le Nord, avec les troupes allemandes déléguées par l'OTAN, et je suis aussi allé avec le Comité permanent de la défense dans le Sud, à Kandahar. Ce sont deux mondes différents. Les points cardinaux ont une importance fondamentale en Afghanistan.

• (1845)

Dans le Nord, je me promenais dans les Jeeps Mercedes avec les Allemands, les enfants jouaient dans les rues et il n'y avait pas de problème. De plus, j'ai constaté que des règles d'exception s'appliquaient à eux. À partir de 20 heures, ils devaient être rendus au camp. Je leur disais que dans le Sud, les Canadiens n'ont pas de règles d'exception. Ils patrouillent jour et nuit, et c'est un endroit beaucoup plus dangereuse.

Dans les assemblées parlementaires de l'OTAN, j'ai demandé une rotation. Pourquoi les mêmes doivent-ils toujours supporter non seulement le poids économique, parce que cela coûte extrêmement cher dans le Sud, mais aussi le poids en pertes de vies humaines? Cent seize soldats sont décédés depuis le début de l'intervention en 2002.

On demande aussi un financement commun, si c'est possible. Pour ce qui est du coût des charges, chaque nation assume la facture. Comme je viens de vous dire, il coûte beaucoup plus cher de patrouiller dans le Sud que dans le Nord. Si on ne veut pas faire de rotation, il faudrait au moins avoir un financement commun et partager la facture avec tout le monde pour que ceux qui paient le plus aient à payer un peu moins, surtout qu'ils vivent dans une situation géographique beaucoup plus difficile qu'ailleurs. C'est la position du Bloc depuis deux ans.

Lorsque l'on examine l'état de la situation et que l'on écoute les briefings des généraux — on en a encore eu dernièrement au Comité permanent de la défense nationale — on constate qu'on a toujours eu des lunettes beaucoup trop roses. On ne nous présente jamais le véritable état de la situation. Comme députés, on doit s'abreuver à d'autres sources d'information, et on le fait. Que ce soit à l'OTAN ou dans les médias d'Asie, il y a des différences fondamentales entre ce qui nous est dit et ce qui se passe sur le terrain. J'en ai noté plusieurs.

On parle de la sécurité qui s'est détériorée. Uniquement 30 p. 100 des Afghans s'estiment en sécurité dans leurs villages respectifs, peu importe où ils sont dans le pays. Il s'agit d'une baisse dramatique. Il y a quelques années, c'était autour de 55 à 60 p. 100. Maintenant, ce n'est plus cela. Cela signifie que l'insurrection est en train de se répandre en Afghanistan.

Initiatives ministérielles

Voici ce qui se passe, et ce n'est pas compliqué: les soldats nettoient à un moment donné une partie d'une région, ne peuvent plus y rester et doivent aller dans une autre région. Aussitôt qu'ils quittent l'endroit, les talibans reviennent. La sécurité s'est donc énormément détériorée. L'influence de l'insurrection se répand dans l'ensemble des zones que l'on réussit à pacifier de peine et de misère, je viens de le dire. On part dans la nuit et quand on revient, un mois plus tard, tout est à recommencer.

On n'est donc pas en train de gagner ce conflit. Les gens le disent. Le premier ministre l'a dit soudainement et peut-être pas au bon endroit, mais au moins, il s'est rendu compte de la réalité. Telle est la réalité: on ne gagnera pas.

Le nombre d'attentats est aussi en hausse. En 2008, il y a eu 983 attentats en Afghanistan; c'est 47 p. 100 de plus qu'en 2007. On est donc incapable de contrôler la sécurité non seulement des militaires, mais aussi des civils.

Parlons aussi des civils. Ils sont les premières victimes. En 2008, 2 118 civils ont été tués comparativement à 1 523 en 2007. Il s'agit d'une hausse de 40 p. 100. Comment voulez-vous gagner une insurrection où il faut essayer de convaincre les Afghans que, du côté de la sécurité, on prend les choses en main? Il faut qu'ils soient sûres. Il faut gagner leur cœur et leur esprit. Comment voulez-vous qu'on gagne une telle insurrection alors que le nombre de morts civiles est en forte progression?

Je pourrais continuer longtemps sur la situation humanitaire ou sur la gouvernance. On dit que le président Karzaï est juste le maire de Kaboul et qu'il n'a plus d'autorité ailleurs dans le pays.

Tout cela fait en sorte qu'on revient au plan d'action du Bloc. Oui, il faut une conférence internationale et une mise à jour avec les principaux intervenants régionaux. C'est important d'équilibrer à nouveau cette mission. C'est aussi important que l'on tente, avec nos amis de l'OTAN, de faire une certaine rotation. C'est la position du Bloc québécois, c'était la position du Bloc québécois et ce sera aussi la position du Bloc québécois dans les prochains mois.

• (1850)

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Madame la présidente, j'ai suivi avec intérêt le raisonnement du député. Nous siégeons tous les deux au comité sur l'Afghanistan. Nous avons donc souvent l'occasion d'échanger des idées sur l'avenir de la mission. Aujourd'hui, M. Mulroney a passé en revue l'engagement passé du Canada, la situation actuelle et nos orientations futures.

Le député a rappelé que le Bloc souhaitait la tenue d'une conférence internationale. Elle se tiendra à La Haye. La question n'est pas de savoir si le Bloc voulait cette conférence. L'important, c'est de savoir que la conférence a été convoquée par le gouvernement américain et nos alliés de l'OTAN.

Le député a fait allusion à deux points que je me dois de relever. Il a parlé de l'engagement de l'Allemagne dans le Nord et de notre engagement dans le Sud. Il a mentionné que la position des Allemands dans le Nord était paisible alors que, dans le Sud, nous étions au milieu d'insurrection plutôt modérée.

Compte tenu de la situation géographique, l'insurrection est dirigée par les talibans et les talibans sont établis au Sud. Dans le Sud, les talibans opèrent à partir de l'autre côté de la frontière pakistanaise. Les talibans n'opèrent pas dans le Nord parce qu'il n'ont pas de lieu sûr qui leur permettrait de traverser dans un État situé au nord de la frontière. Il va donc de soi que l'État en question n'a pas à

faire face aux attaques des insurgés ou autres. Par conséquent, il est trompeur de comparer les deux régions et de dire que nos forces armées, dans le Sud, n'en font pas suffisamment.

Nous avons également démontré comment nous conquérons les cœurs. Nous avons dit que le développement est l'élément clé et, comme le député le sait, nous investissons beaucoup d'argent dans le développement. J'espère que, dans son intervention, il reconnaîtra les réalisations du Canada sur le plan du développement.

• (1855)

[Français]

M. Claude Bachand: Madame la présidente, je ne conteste pas la lecture que mon collègue fait de la situation, je ne fais qu'un constat de la situation géographique. Je sais que le fief des talibans est dans le Sud et que dans le Nord, c'est normal que ce soit plus calme. Voilà justement l'essentiel de mon argumentation. Pourquoi est-ce toujours aux Canadiens, aux Britanniques et aux Néerlandais d'être dans le Sud, et de payer le prix des pertes humaines et le coût de la mission? En effet, chaque nation paie sa facture. Je dis seulement que si c'était possible, il faudrait une certaine rotation. On a souvent demandé au premier ministre de faire des représentations dans les forums internationaux pour obtenir cela.

Pour ce qui est de l'argent octroyé au développement, je lui donne aussi raison, mais regardons les chiffres. Ils montrent que la mission est déséquilibrée. La ministre responsable de l'ACDI a annoncé, pour les 10 prochaines années, 1,2 ou 1,3 milliard de dollars pour le développement. Pendant ce temps, du côté militaire, on va investir 18 milliards de dollars. C'est pourquoi on dit que la mission est déséquilibrée. Même s'il y a des efforts du côté du développement, ce n'est pas suffisant par rapport aux efforts qui sont déployés du côté militaire.

[Traduction]

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Madame la présidente, je remercie le député de sa contribution au débat et le ministre de s'être rendu à la demande du NPD de tenir un tel débat.

Je sais gré au député de ses observations et du fait qu'il a mis en lumière le manque d'équilibre dans la démarche du gouvernement, en dépit des recommandations formulées dans le rapport qu'il avait lui-même commandé. On a déployé de grands efforts pour ce qui touche l'effort de guerre, mais très peu sur le plan diplomatique.

Je me demande si le député appuierait la proposition du NPD de faire agir la diplomatie à des niveaux beaucoup plus élevés, au lieu de détacher un envoyé politique qui ne représenterait que les intérêts du gouvernement du Canada. Appuierait-il la proposition néo-démocrate visant à créer un groupe de personnalités éminentes réunissant des personnes qui ont oeuvré directement auprès des Nations Unies?

Je fais cette recommandation d'un point de vue très personnel, car mon grand-oncle était ambassadeur des États-Unis en Afghanistan. J'ai des amis et des parents qui ont travaillé et voyagé en Afghanistan. J'ai contribué au projet de vente de tapis et de textiles pour soutenir les collectivités là-bas. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Mme Malalai Joya, femme qui joue un rôle très important au sein du gouvernement afghan et qui a été destituée à au moins deux reprises pour avoir réclamé sans détour l'intensification des efforts diplomatiques, le retrait de l'armée et le soutien des collectivités locales.

J'ai hâte d'entendre la réponse du député.

[Français]

M. Claude Bachand: Madame la présidente, c'est vrai que les personnes émérites sont souvent des personnes importantes, mais on est actuellement à un stade dans le débat où la place est aux vrais décideurs, aux élus, à ceux qui dirigent les nations. C'est le but de la Conférence de La Haye. Le premier ministre sera probablement accompagné du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Défense nationale. Ils vont se rendre ensemble à La Haye, ainsi que des représentants d'au moins une cinquantaine d'autres pays.

Je comprends que c'est important des personnes émérites qui ont beaucoup de crédibilité. Elle réfère justement à une femme qui a beaucoup de crédibilité. Par contre, il faut la comparaison avec un chef d'État. C'est là que la question doit fondamentalement se régler. Ce sont aux élus, au plus haut niveau possible, de régler cette question. Je ne suis pas contre le fait d'avoir un envoyé, d'un émissaire, mais au stade où on en est rendu, ce sont aux chefs d'État et aux ministres des cabinets respectifs de ces nations de décider du nouvel alignement.

•(1900)

[Traduction]

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Madame la présidente, je remercie le gouvernement de nous donner l'occasion, avant l'importante conférence de La Haye, de tenir un débat sur cette question, comme le réclamait le NPD.

Je tiens à dire d'emblée que mes collègues et moi reconnaissons le sacrifice immense consenti par les Canadiens qui ont perdu leur vie ou qui ont été blessés depuis le début de notre mission en Afghanistan. Nous leur serons à jamais redevables, à eux et à leurs familles.

À l'heure où notre rôle militaire en Afghanistan tire à sa fin, le Canada, tout comme l'OTAN dans son ensemble, sont à la croisée des chemins. À la fois en tant que nations individuelles et collectivement en tant que communauté internationale, nous devons décider de la forme que prendra notre engagement dans l'avenir.

Je crois que le Parlement et tous les partis reconnaissent à l'unanimité que notre rôle de combat en Afghanistan devrait prendre fin en 2011. Gardant cette certitude à l'esprit, je crois qu'un consensus se dégage maintenant au Canada selon lequel nous devrions poursuivre notre engagement dans la région et même jouer un rôle diplomatique plus énergique. Heureusement, le bon sens prévaut enfin sur la rhétorique. Les discours enflammés prônant l'oblitération des talibans et l'installation rapide d'un État démocratique à maturité à notre image sont choses du passé.

Sur une note plus personnelle, nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis que la recommandation de mon parti concernant un processus de paix en Afghanistan a reçu un accueil vitriolique, caractérisé, au mieux, comme naïve et, au pire, comme pro-taliban. En fait, une étude importante réalisée récemment sur les opérations

Initiatives ministérielles

de lutte contre l'insurrection par notre propre ministère de la Défense nationale concède que: « L'insurrection est un problème politique. La simple élimination des insurgés risque peu de se solder par l'étouffement de l'insurrection ».

Même notre premier ministre a admis récemment « qu'il était impossible de vaincre les insurgés ».

De nombreux pays dans le monde cherchent maintenant une façon de sortir du bourbier et une solution qui permettrait de stabiliser les conditions en Afghanistan et dans la région environnante. La nomination de M. Holbrook comme envoyé en Afghanistan et au Pakistan par le président Obama en dit long sur l'intention de la nouvelle administration de trouver une solution diplomatique au conflit, même si dans l'intérim, nous allons assister à une augmentation de la présence militaire américaine.

Il est clair qu'un nouveau réalisme concernant l'approche stratégique à long terme prend forme à l'échelle internationale. Nous voyons une nouvelle volonté au sein des pays concernés de tourner la page et d'adopter une politique plus progressive en Afghanistan. Nous semblons tirer les leçons de nos erreurs, reconnaître les limites inhérentes à l'emploi de la seule force pour régler une situation qui prend ses racines dans un contexte régional complexe du point de vue historique, économique et politique.

Le Canada doit adopter un plan poste 2011, et ce, dès maintenant. Rien de clair n'a été établi, et c'est pourquoi je suis heureux que l'on puisse en débattre et partager nos idées.

Le vrai problème avec la mission, c'est que nous n'avons pas de vision stratégique commune. C'est ce que l'on entend dire au sein de l'OTAN et de l'ONU. Par conséquent, il est temps d'unir nos efforts pour évaluer la situation en Afghanistan et adopter une stratégie.

C'est pourquoi je me réjouis de l'initiative de la secrétaire Clinton de tenir une conférence à La Haye la semaine prochaine. Il s'agit de la première étape en vue d'un examen stratégique de ce genre. Je suis encouragé par le fait que cette conférence se déroulera sous les auspices des Nations Unies, l'organisme le plus apte à élaborer une approche diplomatique pour l'Afghanistan.

Évidemment, il ne faut pas oublier que, pour qu'une initiative de paix fonctionne, il faut d'abord tenir des discussions informelles dès que possible pour préparer le terrain, trouver des partenaires régionaux, découvrir des idées et des solutions politiques nouvelles et les mettre à l'essai. En d'autres mots, nous devons nous engager.

Par contre, il y a plusieurs difficultés associées à un tel engagement. D'abord, comment identifier les parties qui veulent participer au processus. Il y a aussi les questions régionales, notamment le rôle du Pakistan. Ce dernier est la clé du processus de paix en Afghanistan. Comme l'a dit récemment M. Bahini, qu'on le veuille ou non, si le Pakistan décide que la paix ne devrait pas régner en Afghanistan, elle n'y régnera pas.

•(1905)

J'estime que le Canada est bien placé pour prendre l'initiative d'amorcer ce nouvel engagement. Je souhaite que le gouvernement propose la création d'un groupe de personnes éminentes qui serait en mesure de relever les défis d'un tel engagement. Grâce à des efforts diplomatiques élargis et innovateurs, nous pouvons agir à l'avant-garde dans la définition de la stratégie visant une nouvelle approche diplomatique au conflit afghan.

Initiatives ministérielles

À cette fin, le Canada peut et doit favoriser la création d'un groupe de personnes éminentes, idée dont nous pourrions faire la promotion à La Haye la semaine prochaine. Un tel groupe pourrait être composé de personnalités internationales de l'envergure de l'ancien envoyé de l'ONU Lakhdar Brahimi et de l'ancien observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès des Nations Unies, Mokhtar Lamani, qui est, je le souligne fièrement, de nationalité canadienne. De telles personnes sont crédibles et inspirent le respect dans la région. Ils comprennent les défis. Ils ont les relations et l'expérience nécessaires pour exploiter de nouvelles possibilités de dialogue auprès d'intervenants clés et de parties intéressées.

Dans cette initiative, les personnalités comptent. Par exemple, Mokhtar Lamani a déjà travaillé avec Lakhdar Brahimi. Ils ont voyagé en Afghanistan et dans la région en 1998 durant le règne des Talibans. La connaissance approfondie de la situation politique que possède M. Lamani n'a pas de prix. On sollicite souvent son avis à Washington sur des questions ayant trait au monde islamique. Des experts comme Mokhtar Lamani pourraient se mettre très vite au travail.

Il est vraiment nécessaire de créer un groupe équilibré de personnes respectées qui serait en mesure de planifier les prochaines étapes en Afghanistan. Le Canada pourrait participer activement à la création d'un tel groupe, compte tenu de son expérience du terrain.

Même s'il résultait d'une initiative canadienne, un tel groupe pourrait fonctionner indépendamment de la participation du Canada aux efforts dirigés par l'ONU en vue d'établir la paix dans la région. En créant un tel groupe de personnalités éminentes, le Canada pourrait contribuer de façon importante au processus de paix lancé sous l'égide des Nations Unies. Une telle initiative donnerait le signal d'une nouvelle approche et jouerait un rôle critique dans la concertation des efforts sur le plan politique qu'appelaient de ses vœux M. Eide, le représentant spécial en Afghanistan du secrétaire général de l'ONU.

Le Canada pourrait profiter de l'occasion pour élargir les possibilités d'échanges diplomatiques avec d'autres intervenants externes et voisins, y compris l'Iran. Le groupe pourrait agir de façon à ce que tout processus de paix englobe le gouvernement et la population de l'Afghanistan, notamment les femmes et leurs représentantes de la société civile, et non pas tout simplement des factions belligérantes et de grands intérêts régionaux. Le groupe adopterait une approche informelle et rédigerait ce que l'on appelle dans le jargon de l'ONU des textes officieux qui alimenteraient la réflexion des divers pays, de l'Alliance et des autres parties intéressées.

Autre avantage d'une telle approche: le groupe pourrait dialoguer avec certains interlocuteurs difficiles d'approche pour nos représentants officiels ou sujets à des réticences de leur part. La tâche ne serait pas facile. Nous savons qu'elle sera ardue, mais tout progrès a son prix.

La question qui nous reste à déterminer est l'approche militaire que l'on devra utiliser parallèlement à nos démarches diplomatiques. Une offensive politique réorientée et axée sur des efforts diplomatiques de maintien de la paix nécessiterait une force armée réorientée et axée complètement sur une stratégie défensive de protection dans le Sud. Cela permettrait de conserver les endroits qui ne sont pas encore sous le contrôle des talibans tandis que les bases des négociations officielles seraient jetées. Cela ouvrirait également la porte à la création d'une nouvelle force de stabilisation robuste, placée sous un commandement différent. Idéalement, la participation de troupes musulmanes sera accrue.

La participation à la réorientation militaire doit être effectuée parallèlement à des discussions informelles si nous désirons trouver des solutions politiques. Même si les Forces canadiennes ne seront pas en mesure de participer à la réorientation militaire après 2011, nous pouvons jouer et espérer jouer un rôle constructif dans d'autres secteurs.

Franchement, nous avons assumé plus que notre juste part du fardeau militaire. Les Canadiens ont été envoyés en Afghanistan avec fierté. Ils ont agi avec courage, force et détermination. Toutefois, nous sommes grandement préoccupés au Canada par les problèmes d'épuisement professionnel et par les efforts de récupération de l'armée qui devront être faits au pays. Il y a également un besoin urgent de maîtriser les dépenses militaires croissantes afin que nous puissions nous concentrer sur nos autres priorités non militaires importantes au Canada et en Afghanistan.

Le rôle du Canada en Afghanistan après la fin de la mission de combat doit être axé sur la collaboration ainsi que sur le renforcement de l'approche diplomatique multinationale et multilatérale au conflit. C'est seulement de cette manière que nous pouvons instaurer une paix et une stabilité durables dans la région.

En conclusion, sans un cadre ciblé ainsi que de grands efforts diplomatiques novateurs, tous les sacrifices humains et financiers auront été en vain. Nous serons plutôt confrontés à un accroissement des conflits et de l'instabilité, ce qui menacera la paix et la sécurité des pays dans l'ensemble du monde, y compris tous ceux qui seront représentés à la conférence de mardi.

Le Canada pourrait aider à préparer la voie pour l'établissement d'un processus diplomatique dirigé par un groupe de personnes éminentes, ce qui mènera à la mise en place d'un groupe de contact régional sous les auspices des Nations Unies. Cela contribuera considérablement à améliorer la stabilité politique dans la région et à assurer une paix durable à l'avenir.

● (1910)

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Madame la présidente, les libéraux demandent qu'un envoyé spécial se rende en Afghanistan et les néo-démocrates souhaitent la création d'innombrables groupes d'étude. Bien entendu le Bloc, le parti qui veut faire éclater le Canada, parle au nom du Canada en réclamant, depuis deux ans semble-t-il, la tenue d'une conférence internationale.

Les trois partis de l'opposition semblent avoir oublié un facteur important. Le facteur le plus important est que le Canada est là-bas en vertu d'un mandat de l'ONU. L'ONU est maintenant l'organisme le plus important.

Ce parti est un ardent partisan de l'ONU. Il existe un envoyé spécial de l'ONU en Afghanistan. Il s'agit de M. Galbraith. Un deuxième envoyé a aussi été nommé. Il s'agit de M. Kai Eide.

Nous ne devons pas oublier que ce Parlement a pris une décision. Bien entendu, l'opposition s'y est opposée, mais ce Parlement a adopté une motion sur les priorités de notre mission, sur la façon dont nous allions gérer les choses et sur la façon dont nous devons rendre des comptes aux Canadiens. Le Parlement s'est déjà prononcé sur ces points. Des rapports trimestriels sont déposés à la Chambre.

Peu importe à quoi le député fait référence au sujet de ce groupe d'éminents observateurs, il va tenter d'aller à l'encontre de ce que fait le Canada. Ce groupe d'éminents observateurs risque de ne pas respecter le mandat.

Initiatives ministérielles

Cela va jeter les Canadiens dans la confusion la plus totale. Les trois partis de l'opposition prônent trois tactiques différentes. N'oublions pas que c'est le Parlement du Canada qui a déterminé l'orientation et les objectifs de cette mission. Le gouvernement respecte les consignes du Parlement.

M. Paul Dewar: Madame la présidente, ce sont les commentaires formulés par mon collègue d'en face qui prêtent à confusion. Je pense qu'il se demande où ce groupe de personnes éminentes s'inscrirait dans le contexte des politiques canadiennes.

Je veux lire ce qui suit aux fins du compte rendu:

Que le Canada devrait adopter une position diplomatique plus forte et plus disciplinée concernant l'Afghanistan et les acteurs locaux, notamment en appuyant la nomination d'un envoyé spécial dans cette région, qui pourrait à la fois assurer une meilleure cohérence de toutes les initiatives diplomatiques dans la région et faire des pressions pour une meilleure coordination au sein de nos partenaires de l'ONU dans la poursuite d'objectifs diplomatiques communs pour cette région.

Cette motion a été adoptée par la Chambre des communes le 13 mars de l'année dernière.

Je demanderais au gouvernement de lire sa motion et de comprendre que les prochaines étapes que nous devons envisager consistent à veiller à ce que le Canada fasse preuve de cohérence dans son initiative diplomatique.

J'ai écouté très attentivement le ministre. M. David Mulroney a comparu en comité aujourd'hui, et nous voulions savoir la direction que nous allons prendre. La mission militaire prendra fin en 2011. C'est pour bientôt. Nous devons prévoir ce que le Canada fera ensuite.

Est-ce que le gouvernement est en train de dire que c'est tout? Allons-nous essayer de former quelques personnes, et ça s'arrête là? Le Canada peut faire mieux. Le Canada devrait faire mieux. De ce côté-ci de la Chambre, le Nouveau Parti démocratique croit que le Canada devrait proposer des solutions à l'ONU. Je suggère qu'un Canadien s'occupe de le faire, pas comme envoyé qui ne fait que servir les intérêts du Canada, mais dans le cadre d'un processus qui pourrait servir les intérêts de l'ONU et de la région.

Je pense que c'est une proposition constructive. Je pense que c'est ce que la majorité des gens veulent voir.

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Madame la présidente, durant les campagnes électorales et les assemblées publiques, la question qui était pratiquement toujours soulevée est la suivante: Quelle est l'image du pays que les Canadiens veulent montrer au monde? Je suis convaincu que nous pouvons montrer au monde une image très positive et être un chef de file.

Pourquoi le député pense-t-il qu'il est si important que le Canada joue un rôle de chef de file en Afghanistan?

• (1915)

M. Paul Dewar: Madame la présidente, je crois que la plupart des Canadiens sont fiers de l'histoire de notre pays et des valeurs que nous prônons sur la scène internationale. Ils ne savent plus très bien sur quel pied danser le Canada à l'heure actuelle. Ils veulent que le Canada joue un rôle de chef de file dans un conflit que le premier ministre a reconnu comme étant un conflit qu'on ne peut pas régler par la force des armes. Si les voies militaires ne peuvent pas le régler, il reste une autre option, les voies diplomatiques, et il est nécessaire de les utiliser au maximum.

Le Canada est le pays de la diplomatie. Il est le pays des approches multilatérales. Autrefois, le monde se tournait vers le Canada pour des solutions de réconciliation et de consolidation de la paix. Nous ne voulons pas perdre cette réputation. Le gouvernement

a l'occasion de redorer la réputation du Canada, mais ce qui est plus important encore, de proposer à l'échelle internationale une solution assortie de ressources pour ce qui est de la prochaine étape en Afghanistan.

Les Américains ont besoin de cet appui maintenant. Le Canada peut fournir cet appui. C'est ce que nous devrions faire.

M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Madame la présidente, le député s'est inspiré de la motion de l'année dernière relativement à l'envoyé spécial. Je signale que le NPD a voté contre cette motion.

J'ai quelques questions courtes et directes à poser au député. Croit-il que la formation de l'armée nationale et de la police nationale afghanes devrait se poursuivre après 2011? Dans la négative, parfait. Dans l'affirmative, comment voit-il la suite des choses à cet égard?

Le député parle de défendre le terrain, de mener une mission défensive. J'aimerais qu'il dise s'il croit qu'il faut commencer maintenant. Dans l'affirmative, est-il d'avis que nous devrions simplement mener une mission défensive et laisser les talibans se promener en liberté partout ailleurs?

M. Paul Dewar: Madame la présidente, je tiens à apporter quelques précisions. Ce que j'ai lu servait à rappeler au gouvernement sa promesse, et ce que nous proposons respecte cette dernière. De plus, nous avons apporté un amendement à la motion, auquel le gouvernement s'est opposé, et c'est là sa prérogative. Nous n'avons pas seulement voté contre la motion; nous avons proposé un amendement à la motion, qui a été rejeté. Je précise que nous conservons cet élément de la motion du gouvernement dans notre motion parce que nous y croyons.

Nous croyons à l'importance du rôle du Canada et de l'envoyé chargé d'aider à coordonner les initiatives diplomatiques. Pour être très clair en ce qui concerne la stratégie d'évacuation et de défense, c'est exactement ce qui devrait arriver si nous visons la réconciliation et les négociations. Quant à l'idée que nous sommes d'avis qu'il faudrait laisser les talibans se promener en liberté, j'ai une nouvelle pour lui: c'est déjà ce qui se produit. Ce qui n'est pas déployé, c'est la stratégie d'évacuation et de défense qui permettrait ensuite d'assurer le développement du pays autant que nous le souhaiterions.

Le gouvernement reconnaît cela dans ses propres rapports. Il s'agirait d'un travail de collaboration. Nous ne disons pas qu'il s'agit seulement d'une idée du NPD. L'idée du Groupe de personnalités éminentes ne vient pas de nous non plus. Ce sont des idées qui ont été suggérées par d'autres et que nous ne faisons que transmettre. Elles ont été suggérées au Comité des affaires étrangères. L'idée du Groupe de personnalités éminentes a été suggérée par beaucoup d'autres groupes. Ce n'est pas seulement le NPD qui y a pensé. C'est aussi le cas de l'idée de l'adoption d'une stratégie d'évacuation et de défense au cours des prochaines étapes difficiles et importantes en vue de la réconciliation. Voilà la voie qu'il faudrait suivre.

Dans la mesure où les gens reconnaissent, avec raison, que nous ne pouvons gagner cette guerre sur le plan militaire, nous devons maintenant sortir des sentiers battus et envisager de nouvelles idées. Voilà pourquoi nous avons écouté les gens et proposé leurs idées. Franchement, voilà ce sur quoi devrait porter le débat.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la présidente, je suis heureuse que l'on ait ce débat ce soir. Le député d'Ottawa-Centre a fait de très bonnes observations.

Initiatives ministérielles

Je me souviens de certains débats à la Chambre au cours desquels le NPD était la cible d'attaques féroces. Nous devrions être fiers d'avoir toujours mené le débat sur la mission en Afghanistan en prônant une stratégie très claire axée sur la stabilisation de la paix.

Nous voici encore en train de présenter des suggestions très constructives au gouvernement. Ça m'a toujours ennuyée que le gouvernement soit si tranché dans ses évaluations, soit on est d'accord avec lui soit on est contre tout.

En ce qui concerne la société civile au Canada, certains groupes, comme l'institut Rideau, fait du très bon travail. Quelle est leur évaluation du rôle du Canada après 2011?

• (1920)

M. Paul Dewar: Madame la présidente, dans la société civile, de nombreux autres groupes ont dit qu'ils aimeraient que le Canada suive cette voie. En fait, non seulement le groupe qu'elle a mentionné, mais aussi des personnes et des institutions éminentes, comme l'école Norman Paterson, sont de cet avis. D'ailleurs, au comité, mon collègue, le secrétaire parlementaire, a entendu M. Hampson recommander cette approche. Nous écoutons attentivement ceux qui prônent une telle approche. Ce sont des spécialistes dans le domaine. C'est pourquoi cela nous semble logique, non seulement à nous, mais à d'autres aussi.

Nous espérons que le gouvernement ouvrira grand les oreilles ce soir et qu'il nous écoutera.

M. Deepak Obhrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Madame la présidente, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons une idée juste de notre mission en Afghanistan, contrairement à ce que prétend le NPD.

Le 13 mars 2008, la Chambre a adopté une motion concernant l'avenir de la mission du Canada en Afghanistan. Il y était stipulé que la contribution du Canada à la reconstruction et au développement de l'Afghanistan devait être revue et élargie, de manière à assurer un meilleur équilibre entre nos efforts militaires et les efforts de développement de la société civile en Afghanistan.

Le 10 juin 2008, notre gouvernement a annoncé six objectifs prioritaires visant à encadrer l'engagement du Canada en Afghanistan jusqu'en 2011. Ce faisant, le gouvernement a établi clairement l'objectif: aider les Afghans à reconstruire leur pays et bâtir une société stable, démocratique et autosuffisante.

Après examen attentif, englobant le travail approfondi du comité d'experts indépendant sur le rôle futur du Canada en Afghanistan, le gouvernement a conclu que la meilleure façon de progresser consisterait à faire converger les efforts du Canada dans des domaines clés et à diriger des ressources additionnelles vers la province de Kandahar. Grâce à cette convergence, ceux qui oeuvrent à la mission du Canada en Afghanistan, les soldats, les diplomates, les experts en développement, la police civile et les agents des services correctionnels, sont en mesure d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Ayant déploré la perte de nos soldats, de nos diplomates et de nos travailleurs humanitaires, nous, Canadiens, ne savons que trop bien à quel point l'Afghanistan peut être un endroit dangereux. L'ancienne place forte des talibans continue d'être l'une des régions les plus pauvres et les plus tourmentées. Pourtant des progrès ont été faits.

En janvier de cette année, presque 11 000 étudiants, la plupart de sexe féminin, terminaient une formation de 10 mois en alphabétisation à Kandahar.

En février, plus de 4 millions d'Afghans se sont inscrits pour participer aux prochaines élections à la présidence et aux conseils

provinciaux. Les inscriptions ont été planifiées et exécutées par la commission électorale afghane indépendante, avec l'aide des forces de sécurité nationales afghanes.

En mars, le ministre de l'intérieur de l'Afghanistan a accrédité le centre de formation de l'équipe de reconstruction provinciale de Kandahar, ce qui a permis au Canada d'accélérer son programme de formation visant à renforcer la réforme et le développement de la police nationale afghane.

Pour consolider et exploiter ces avancées, le Canada fera converger encore davantage ses efforts sur la province de Kandahar, quatre des six objectifs prioritaires étant axés sur l'amélioration de la situation dans cette province.

Le premier objectif prioritaire du Canada en Afghanistan consiste à assurer un environnement plus sécuritaire ainsi que la primauté du droit. Pour améliorer la sécurité, le Canada renforce la capacité des forces de sécurité nationales afghanes, soit l'armée et la police.

Des membres des Forces canadiennes s'emploient à former, encadrer et équiper l'armée nationale afghane afin que l'Afghanistan puisse assumer de plus en plus la responsabilité de sa propre sécurité. Grâce à l'aide des soldats canadiens, les Afghans apprennent à mieux protéger la population afghane, et l'armée nationale afghane est en voie de devenir une institution nationale viable.

Des policiers civils et des militaires canadiens continuent de soutenir la formation d'un corps policier national afghan. Pour ce faire, ils dispensent de la formation et versent des fonds pour l'achat de matériel, le paiement de salaires et le financement de projets d'infrastructure, y compris la construction de postes avancés pour accroître la présence policière dans des districts clés de la province de Kandahar. Il y a actuellement 31 agents de police civils de la GRC et de corps policiers municipaux qui sont déployés pour surveiller, encadrer, conseiller et former les policiers afghans.

Le gouvernement appuie des mesures concernant la justice et les mesures correctionnelles. Cela inclut des mesures pour améliorer le système de justice afin de faciliter la mise en place d'un système de tribunaux fonctionnel à Kandahar avec des juges, des procureurs, des avocats de la défense et du personnel administratif compétents. Cela signifie également l'amélioration des conditions dans la prison principale et les centres de détention de Kandahar grâce à la formation du personnel correctionnel et l'amélioration des infrastructures carcérales.

Récemment, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international s'est rendu en Afghanistan et a annoncé une contribution additionnelle d'environ 21 millions de dollars pour aider à renforcer la primauté du droit en Afghanistan. Ces fonds incluent 19 millions de dollars pour payer une partie des salaires des agents de la police nationale afghane, 1 million de dollars pour les agents correctionnels et 1,3 million de dollars pour une section de soutien des droits de la personne au sein du ministère de la Justice afghan.

Initiatives ministérielles

●(1925)

La deuxième priorité du Canada en Afghanistan est le renforcement de la capacité des institutions afghanes de fournir les services de base et de promouvoir le développement économique. La population de Kandahar a demandé des écoles, de l'eau potable, des services sanitaires, de l'électricité et la création d'emplois. Le gouvernement du Canada investira jusqu'à 210 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour aider le gouvernement afghan à répondre à ces demandes. Les initiatives visent à améliorer la qualité de vie des habitants de Kandahar et renforceront la confiance des Afghans dans leur gouvernement.

Compte tenu de cette deuxième priorité, le gouvernement a également annoncé deux projets marquants, soit la remise en état du barrage Dahla, principale source d'approvisionnement en eau des agriculteurs de la province de Kandahar, et la construction, l'agrandissement et la réparation de 50 écoles dans la même province. Le Canada dépensera jusqu'à 50 millions de dollars pour la remise en état du barrage Dahla et de son système de canaux d'irrigation, ce qui créera des emplois pour les Afghans et améliorera la situation pour les agriculteurs. Encore 12 millions de dollars seront consacrés aux écoles, donnant ainsi la chance à des enfants afghans d'avoir un plus bel avenir.

La troisième priorité du Canada est de fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, y compris les réfugiés. Le Canada affectera jusqu'à 111 millions de dollars pour aider le gouvernement afghan à fournir les secours nécessaires aux citoyens les plus vulnérables de Kandahar, y compris les réfugiés, les veuves et les personnes déplacées par des actes de violence ou des désastres naturels. Il s'agira notamment d'une aide alimentaire, qui sera livrée dans le cadre du Programme alimentaire mondial, et d'une aide non alimentaire, comme des couvertures et des ustensiles de cuisine. Une partie de cette somme servira aussi à désamorcer les mines antipersonnel et à éduquer les populations locales au sujet de ces mines.

L'éradication de la poliomyélite est le troisième projet de premier plan du Canada, qui y consacrera jusqu'à 60 millions de dollars. Le projet devrait permettre de vacciner 7 millions d'enfants afghans.

La quatrième priorité du Canada consiste à aider l'Afghanistan à accroître la sécurité frontalière et à faciliter le dialogue bilatéral entre le Pakistan et l'Afghanistan. Il s'agit, en d'autres termes, de rendre la frontière plus imperméable aux transports de rebelles et d'armements, tout en facilitant la circulation des marchandises légitimes, lesquelles contribueront à doper l'économie de la région.

Le Canada prévoit de verser jusqu'à 32 millions de dollars pour favoriser le dialogue entre l'Afghanistan et le Pakistan et pour faciliter les discussions entre les autorités frontalières des deux côtés de la frontière. Le Canada contribuera également à la formation des autorités frontalières et à la fourniture des infrastructures et matériels essentiels.

Outre ces quatre priorités qui visent avant tout la province de Kandahar, le Canada s'est donné la priorité, au niveau national, de renforcer la capacité de l'Afghanistan de se doter d'une gouvernance démocratique, en aidant ce pays à créer des institutions publiques efficaces et responsables, et à organiser sa prochaine consultation électorale.

Le Canada consacrera jusqu'à 355 millions de dollars pour renforcer la démocratie en Afghanistan, en contribuant notamment à la création d'institutions nationales et en fournissant aux ministères afghans l'expertise technique, la formation et le mentorat nécessaires,

sans parler des services d'appui pour les équipements et les programmes.

Le 4 mars 2008, le Canada a annoncé qu'il affecterait jusqu'à 35 millions de dollars sur trois ans aux élections organisées par l'Afghanistan. Cette contribution en fait l'un des principaux contributeurs d'une initiative qui réunit plusieurs pays donateurs. Cette somme permettra d'aider le gouvernement afghan à organiser des élections, grâce à des actions dans les domaines de la sécurité, de la diplomatie et du développement. En collaboration avec le gouvernement afghan et avec les partenaires internationaux, le Canada œuvre pour que les élections soient perçues par les Afghans comme un processus crédible.

Enfin, le gouvernement du Canada appuiera les efforts engagés par le gouvernement afghan en vue de la réconciliation politique. Cette réconciliation est une condition indispensable à l'instauration d'une paix durable.

Pour faciliter le processus de réconciliation en Afghanistan, le Canada affectera jusqu'à 9 millions de dollars sur les trois prochaines années afin d'aider le gouvernement afghan à mettre en place des dispositifs visant à encourager le dialogue et à accroître sa capacité de communiquer avec les citoyens.

Le gouvernement du Canada a pris un engagement ferme à l'égard de l'Afghanistan. Nous travaillons avec le gouvernement de ce pays et avec la communauté internationale pour favoriser l'instauration d'une plus grande sécurité et de meilleures conditions de vie pour les habitants de l'Afghanistan.

●(1930)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NDP): Madame la présidente, à la conférence de Bonn, qui a joué un rôle crucial en réunissant tous les groupes disparates qui voulaient aider l'Afghanistan après les Talibans, la coordination de toutes les ressources a revêtu une importance absolument essentielle. Cela reste un défi. Nous savons que les objectifs sont différents d'une région à l'autre de l'Afghanistan. Cette action a été problématique en ce qui concerne non seulement la mission militaire, mais aussi le développement.

Une chose que l'on a fait à Bonn, que l'on espère refaire à La Haye, et qui est en grande partie la raison du débat de ce soir, c'est qu'on a avancé des idées sur les solutions qui permettraient de stabiliser la région et, par conséquent, l'Afghanistan. Dans mes observations, j'ai cité M. Brahimi qui a été l'artisan de la conférence de Bonn, comme le sait le secrétaire parlementaire. Il a dit qu'à moins que le Pakistan ne décide qu'il veut la paix en Afghanistan, il n'y aura pas de paix. Cette réconciliation exige une approche régionale.

Le secrétaire parlementaire et son gouvernement voient-ils l'intérêt de promouvoir un processus selon lequel certaines personnalités pourraient s'adresser aux pays voisins dans le but d'établir une table régionale pour que ce travail se fasse? Si nous ne parlons pas aux pays voisins, il n'y aura pas de stabilité dans la région. Ne croit-il pas qu'il est important de le faire et que le Canada devrait mettre l'épaule à la roue? Qu'il croie ou non à l'utilité du groupe de personnalités éminentes dont j'ai parlé, analysons simplement la situation. Bonn devait réunir tout le monde. À La Haye, nous devons non seulement réunir les gens, mais également coordonner les efforts dans la région afin d'établir une table de concertation qui nous permettra de commencer à chercher des solutions pour assurer la stabilité dans la région.

Initiatives ministérielles

M. Deepak Obhrai: Madame la présidente, j'ai tendance à être d'accord avec le député. J'étais à la conférence de Bonn. J'ai été témoin des efforts de coordination qui ont eu lieu. J'ai assisté aussi à la première conférence sur la reconstruction qui a eu lieu à New Delhi il y a deux ans. Une autre conférence doit avoir lieu également cette année au Pakistan pour réunir tous les gens de la région.

Cela n'a rien de sorcier, comme nous l'avons déjà dit. Les pays de la région sont ceux qui sont les plus touchés par l'instabilité en Afghanistan. Ce sont eux qui devraient être en première ligne. Par conséquent, la mission mandatée par les Nations Unies et dirigée par l'OTAN à laquelle nous participons, va travailler dans ce sens. Comme le sait le député et comme le ministre des Affaires étrangères y a fait allusion, une soixantaine de pays, y compris l'Iran participeront à la conférence de La Haye.

Le député a parfaitement raison. L'objectif ultime de tout le monde est d'avoir un gouvernement afghan stable et démocratique, des Afghans qui planifieront leur propre avenir et qui dirigeront eux-mêmes leur pays. Nous ne sommes pas là-bas en tant qu'envahisseurs.

Par conséquent, c'est la meilleure approche. J'espère, comme le député, que la conférence de La Haye, à laquelle le ministre participera, permettra aux pays de la région et à tous les participants de parvenir à un consensus et de travailler ensemble pour atteindre ces objectifs.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Madame la présidente, j'aimerais poser quelques questions précises au secrétaire parlementaire et j'espère qu'il sera en mesure d'y répondre.

Il n'est pas sans savoir que le NPD a clairement fait connaître sa position et a insisté sur la nécessité de trouver une solution diplomatique. Toutefois, puisque la diplomatie ne suffit pas, nous devons améliorer l'aide et le développement. Il faut que les Afghans voient que l'argent que nous investissons dans le développement se traduit par des résultats concrets. Notre aide doit permettre d'améliorer la vie des Afghans et de renforcer la capacité du gouvernement afghan de prendre soin de son peuple, de manière efficace et responsable. Nous devons restaurer la confiance des Afghans envers leur État, pas le nôtre. Par conséquent, nous devons appuyer des projets qui donnent des résultats et pas uniquement ceux qui sont visibles.

Quels projets de développement agricole le Canada appuie-t-il actuellement et quel montant le Canada investit-il dans l'agriculture dans le cadre de cette mission?

● (1935)

M. Deepak Obhrai: Madame la présidente, conformément à la motion présentée à la Chambre, le développement de l'effort principal est très important, pour gagner le cœur des Afghans, afin qu'ils puissent continuer. Toutefois, pour répondre aux questions de la députée, je viens de lire un discours dans lequel j'avais précisé dans quels domaines le Canada avait contribué au développement de ces projets. Compte tenu des directives du groupe d'experts indépendant, nous avons établi que le barrage Dahla est un élément clé du projet de développement. Le Canada verse des millions de dollars à ce projet d'irrigation du district de Kandahar. Sans irrigation, les agriculteurs n'ont aucune chance de réussir. Le barrage est le projet de premier plan financé par le Canada. Nous espérons que le projet favorisera la production agricole dans la région.

Ce n'est pas tout. L'autre projet de premier plan important, auquel le Canada verse des millions de dollars, est l'engagement de construire 50 écoles dans la province de Kandahar. Nous sommes en voie de réaliser ces projets.

Aujourd'hui, M. David Mulroney et la ministre de la Coopération internationale, qui se trouvaient à Kandahar pour visiter le barrage Dahla et qui ont vu les projets d'irrigation, ont fait un compte rendu de la situation au comité sur l'Afghanistan.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Madame la présidente, j'aborde ce très important débat de plusieurs points de vue différents, notamment à titre de jeune Canadienne. La plupart des soldats canadiens qui ont sacrifié leur vie dans cette mission en Afghanistan avaient à peu près mon âge. Il va sans dire que, de ce fait, ma génération s'en trouve d'autant plus affectée. Les Canadiens de ma génération ont également appris à l'école et dans la société la valeur de la diplomatie et de l'engagement envers le développement. Ils s'enorgueillissent de savoir que les Canadiens font figure de chefs de file dans ces domaines.

Tellement de gens ont consacré leur vie à étudier les conflits et à traiter des problèmes qui surgissent un peu partout dans le monde. Ils mettent l'accent sur la diplomatie et sur le développement, des domaines où le Canada a été un pionnier. Après avoir entendu sa réaction et ses conseils, il est on ne peut plus déconcertant de voir que le gouvernement ne prend pas d'engagement à cet égard. Aujourd'hui, les choses ne se font plus comme dans le passé. Les Canadiens de ma génération sont très préoccupés de cet état de faits. J'aimerais connaître le point de vue du gouvernement en ce qui concerne l'orientation que le Canada a prise.

M. Deepak Obhrai: Madame la présidente, j'ai fait une intervention de dix minutes ici même, pendant laquelle j'ai fait état de la priorité que le Canada s'est fixée pour l'Afghanistan. Cela répond à la question de la députée concernant le fait que certains de nos soldats ont sacrifié leur vie. Dans mon intervention de dix minutes, j'ai également parlé des quatre priorités que le Canada s'est fixées, suite à l'orientation prise par le Parlement. Ces priorités constituent également une réponse à la question de la députée.

Comme je dispose de très peu de temps, je suggère à la députée de consulter le hansard pour relire mon intervention. Elle saura alors précisément dans quelle direction le Canada s'est engagé. De plus, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et le secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale feront très bientôt leur intervention, dans laquelle, ils préciseront le travail que fait le Canada en Afghanistan, tant en matière de défense que de développement.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Bonsoir à vous, madame la présidente, à mes collègues et aux Canadiens qui suivent le débat ce soir.

Je veux d'abord dire que c'est un grand privilège de participer à ce débat. Je n'ai jamais servi dans nos forces armées, et je n'ai jamais eu l'honneur de porter l'uniforme.

Je veux aussi rappeler à mes collègues et à tous les Canadiens qui suivent le débat que nous discutons d'une question qui transcende les partis politiques. Il s'agit incontestablement d'une question non partisane de la plus haute importance.

Le débat de ce soir concerne évidemment des milliers de soldats et de civils canadiens qui sont en mission en Afghanistan, ainsi que des milliers de militaires et leurs familles qui sont en poste un peu partout au pays et dans le monde entier.

Initiatives ministérielles

Par exemple, dans ma propre circonscription, Ottawa-Sud, des centaines de familles, dont un grand nombre comptent des membres en service actif, vivent dans la Base des Forces canadiennes Uplands. J'ai eu l'occasion de les rencontrer à plusieurs reprises pour les remercier des services extraordinaires qu'ils rendent au Canada et à l'étranger. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour les remercier encore une fois.

Je veux aussi m'adresser directement aux soldats qui sont en mission à l'étranger, ainsi qu'à leurs familles.

Ce soir, nous discutons de la façon de nous acquitter de cette mission, ainsi que des pourparlers et des négociations qui vont bientôt se dérouler à La Haye et qui vont entraîner de nouvelles approches et des améliorations. Le débat ne doit absolument pas être perçu comme ayant pour effet de miner notre engagement et notre confiance envers nos soldats, leurs familles, et nos civils qui sont en mission durant cette période critique.

Au contraire. Il est extrêmement important de discuter ici des raisons de notre présence en Afghanistan et ailleurs dans le monde. Nous discutons ici, à la Chambre des communes, de ce que nous voulons accomplir en Afghanistan, comme par exemple instaurer le droit de vote et le droit de se réunir et de discuter, comme nous le faisons ici ce soir. À titre de député de l'opposition officielle, je veux aussi surveiller le gouvernement, ce qui est d'ailleurs le rôle d'une bonne opposition.

Contrairement à ce que plusieurs ministres ont malheureusement dit dans des débats antérieurs, le fait de poser des questions sur la mission n'équivaut pas à manifester de la sympathie à l'égard des talibans. Au contraire, il s'agit plutôt de s'assurer que nous ne minons pas, ici, dans le cadre du débat, les efforts que nous consentons en Afghanistan et ailleurs dans le monde.

Le débat de ce soir soulève également la question de notre souveraineté, de notre indépendance en tant que pays, de l'indépendance de nos forces, de l'indépendance de notre gouvernement et de notre peuple. Attendons-nous les États-Unis? Suivons-nous les instructions de Washington? Agissons-nous comme des acteurs indépendants sur la scène internationale en ce qui concerne l'Afghanistan? Cela rappelle beaucoup, par exemple, le débat sur les changements climatiques qui continue à se dérouler dans notre pays, mais pour lequel nous semblons, là encore, attendre que le président Obama fasse le premier pas.

Je ne suis pas convaincu que ce soit la bonne façon pour le Canada d'exercer sa souveraineté, ni de témoigner son respect pour nos soldats qui servent à l'étranger.

Il y a un certain temps, le premier ministre a dit que, tel qu'indiqué dans la motion sur l'Afghanistan de mars 2008, nous allions combattre jusqu'à ce que les talibans soient mis au pas sinon écrasés. Cela a changé. Tout récemment, aux nouvelles nationales à la télévision américaine, le premier ministre a annoncé qu'en fait c'était une guerre impossible à gagner.

Je ne reproche pas au premier ministre d'avoir changé d'avis. Je lui reprocherais peut-être de l'avoir annoncé à l'heure de grande écoute à la télévision américaine plutôt qu'aux Canadiens, ici-même à la Chambre des communes.

Nous avons eu le plaisir, en tant qu'opposition officielle, d'écrire cette résolution, la motion qui prévoit cette mission jusqu'en 2011.

● (1940)

Ce n'est pas le gouvernement qui l'a fait. On le doit à l'excellent travail de notre porte-parole pour les affaires étrangères et de notre chef qui ont travaillé ensemble à la rédaction d'un document

prescriptif, un document précis, une mission bien délimitée et bien claire.

Nous avons également présenté la motion sur le comité de surveillance à la Chambre des communes pour veiller à ce que le gouvernement suive les sages conseils de M. Manley à qui on a demandé de constituer un comité de haut niveau pour examiner la situation en Afghanistan et la mission canadienne dans ce pays. Cette motion sur le comité de surveillance a été adoptée.

Malheureusement, pendant tout ce temps, le comité de surveillance ne s'est réuni que deux fois, dont la plus récente ce matin, pour entendre encore des commentaires positifs au sujet de cette mission. Il ne s'agit pas de la saper. Les Canadiens sont profondément convaincus qu'il s'agit d'une mission importante pour notre pays souverain.

La situation a également changé à d'autres égards. Non seulement le premier ministre a changé d'avis, mais cette résolution a été adoptée au moment où une administration républicaine était au pouvoir aux États-Unis. Les élections ont beaucoup changé la donne à Washington. Nous avons maintenant une nouvelle normalité avec, bien entendu, l'arrivée du président Obama et de la secrétaire d'État Clinton qui donnent un nouveau départ à la résolution des conflits et à la collaboration pour la paix.

Chose certaine, la résolution adoptée en mars 2008 mérite beaucoup mieux que la mention superficielle qu'en ont faite ce soir plusieurs députés ministériels. Nos troupes méritent mieux que cela.

Cette motion, cette résolution élaborée par l'opposition officielle et adoptée en mars 2008 était très claire. Elle a reçu l'appui du gouvernement. Elle prévoyait la nomination d'un envoyé spécial, non d'un groupe de personnalités éminentes, comme le NPD voudrait le faire croire aux Canadiens: un seul envoyé spécial expérimenté et influent. Cet envoyé porterait la mission des Canadiens, la responsabilité de la Chambre des communes afin d'assurer les meilleurs résultats possible pour les Canadiens, pour les Afghans et pour tout le monde.

Je ne crois pas que ce soit un hasard si on a fait appel à un libéral très en vue, M. Manley, pour essayer de donner à la mission l'équilibre et la cohérence qui lui manquaient. Je me rappelle avoir lu son rapport. Il y disait clairement que le gouvernement ne faisait pas autant qu'il pourrait et devrait pour informer les Canadiens de l'état de la mission, de l'évolution de la situation, des défis à relever, non pas pour saper la mission, mais pour qu'il se passe dans cette enceinte précisément ce pour quoi nos troupes se battent, dans l'intérêt des Afghans.

D'autres questions subsistent, des questions comme celles des liens avec divers événements, avec des faits nouveaux dans des régions du Pakistan dont nous savons qu'il ne s'y trouve aucun gouvernement, que la primauté du droit n'y est pas respectée, bref, des régions livrées au tribalisme. Il existe un lien entre certaines de ces régions et les soldats, le ravitaillement et l'alimentation des talibans. Comment concilier ce nouveau défi qui surgit et le mandat initial de la mission prévu dans notre motion de 2008? Là encore, il y a des questions sur de nouvelles formes de règlement des différends, sur les améliorations à apporter pour finir par trouver la paix.

Initiatives ministérielles

Enfin, il me semble qu'il reste de nombreuses questions sans réponse sur notre travail réel en matière de développement, notamment pour renforcer la primauté du droit, l'aide juridique et les systèmes judiciaires, la poursuite et la défense, autant d'éléments que nous tenons pour acquis parce qu'ils existent depuis des centaines d'années au Canada. Comment renforcer les institutions du gouvernement afghan, faire reculer la corruption, améliorer les pratiques comptables et assurer la participation à l'économie libre, au marché libre dans le monde entier? Il faut s'attaquer à ces questions. Nous attendons davantage du gouvernement qui doit se préparer aux négociations qui auront lieu sous peu à La Haye.

• (1945)

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Madame la présidente, j'ai trouvé intéressants les propos du député d'Ottawa-Sud sur les efforts déployés par le Canada pour aider à la création d'organismes gouvernementaux. Il a parlé de méthodes comptables et de diverses autres façons de contribuer au développement d'une opposition.

Il s'agit sans contredit de bonnes choses, mais la façon dont il les présente laisse croire que cela justifie une mission ou un rôle militaire. Si cela pouvait être une justification, nous serions sans aucun doute dans de nombreux autres pays très peu développés et dépourvus de droits démocratiques, d'opposition ou de gouvernement démocratiquement élu.

Pourquoi est-ce si important dans le cas de l'Afghanistan? Nous cherchons une solution à une guerre qui fait rage en ce moment. Pouvons-nous affirmer que cela fait partie des objectifs de notre mission militaire?

• (1950)

M. David McGuinty: Madame la présidente, en réponse à mon collègue, je dirais que c'est le gouvernement libéral qui a envoyé nos troupes en Afghanistan. Lorsque nous l'avons fait, nous avons très clairement exprimé la notion des trois D, c'est-à-dire l'importance des aspects de la défense, du développement et de la diplomatie.

Au XXI^e siècle, nous avons commencé à comprendre que la guerre que nous menons en territoire afghan ne se déroule pas isolément. Il est essentiel de voir à ce que le pays dispose de solides institutions et que les fonctionnaires de l'État sachent comment faire fonctionner les divers ministères, percevoir les revenus, recevoir l'aide étrangère et assurer une certaine cohérence entre les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Nous devons instaurer une certaine forme de marché libre pour garantir un investissement direct.

On ne peut pas prendre chaque élément isolément. Personne ne tente de justifier la guerre qui est actuellement menée en territoire afghan en prétendant qu'elle ne porte que sur le renforcement institutionnel. Au contraire, ces trois éléments sont reliés. Ils sont indispensables et interreliés. Il s'agit plutôt d'aider globalement à la mise sur pied de ce pays.

Toutefois, je suis surtout fier du fait qu'au moment où les libéraux étaient au pouvoir, j'ai beaucoup travaillé avec notre ministre responsable de l'ACDI, qui occupe maintenant un poste de ministre dans le Cabinet ontarien, pour faire en sorte que l'aide financière canadienne de 5,2 millions de dollars provenant du budget de l'ACDI soit investie dans le système judiciaire afghan.

J'ai passé de nombreuses années à développer les capacités de pays en développement comme l'Afghanistan pour voir à ce qu'ils puissent s'adapter à la réalité du XXI^e siècle, s'intégrer au reste du monde et y participer à part entière. C'est le processus que nous tentons d'accomplir ici.

À l'aube de la rencontre de La Haye, je ne comprends vraiment pas où nous allons, et c'est pour cela que nous continuons de réclamer la nomination d'un envoyé spécial qui nous permettra de faire valoir cette approche fondée sur les trois D par rapport à la mission afghane.

M. Laurie Hawn (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, PCC): Madame la présidente, je suis heureux d'avoir la chance de participer ce soir à ce débat sur la Conférence internationale sur l'Afghanistan qui va avoir lieu bientôt. Du point de vue de la défense nationale, l'attention que cette conférence va attirer sur l'Afghanistan est une excellente chose, car ce pays est une importante priorité pour les relations étrangères et la défense.

Outre mon intérêt de secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, j'ai un profond intérêt personnel pour ce débat en tant que fier Canadien, ancien membre des Forces canadiennes, et parce que je suis allé plusieurs fois en Afghanistan rencontrer nos troupes. La dernière fois, c'était à Noël.

Je voudrais consacrer mon temps à faire le point sur le travail exceptionnel qu'accomplissent les hommes et les femmes des Forces canadiennes dans le cadre de la contribution du Canada à cette mission sous mandat onusien.

[Français]

Comme on le sait, le Canada fait partie des 51 pays et organisations internationales participant à cette mission de la FIAS dirigée par l'OTAN. La contribution des Forces canadiennes est essentielle à cet effort international coordonné. Le travail de nos soldats illustre le rôle de chef de file que joue notre pays dans le cadre des activités du monde visant à stabiliser l'Afghanistan. Ces efforts ne sont pas passés inaperçus. Le Canada a mérité l'estime du peuple afghan ainsi que de ses alliés et de ses partenaires internationaux.

• (1955)

[Traduction]

Plus de 2 800 hommes et femmes effectuent une mission risquée dans le cadre de la force opérationnelle interarmées en Afghanistan. La force opérationnelle de Kandahar, basée à l'aéroport au sud de Kandahar, opère dans le cadre du commandement régional sud de la FIAS.

Voici en quoi consiste la force opérationnelle de Kandahar. Un quartier général; un groupement tactique d'un millier de soldats qui peuvent mener des opérations anti-insurrectionnelles et des opérations de sécurité dans la province de Kandahar; le personnel militaire de l'équipe de reconstruction provinciale basée au camp Nathan Smith, au cœur de Kandahar; les soldats et la police militaire de l'équipe opérationnelle de conseil et de liaison; les unités d'aviation tactique; et diverses unités de soutien.

Le personnel militaire vient des trois corps des Forces armées canadiennes et de toutes les régions du Canada.

Actuellement, les braves soldats du 3^e Bataillon du groupement tactique du Royal Canadian Regiment commencent à rentrer à Petawawa avec leurs camarades qui repartent à Gagetown et dans leurs unités de réserve à travers le pays. Ils sont remplacés par un autre groupement tactique dirigé par un régiment au passé également valeureux, le 1^{er} Bataillon du Royal 22^e Régiment, ou Royal 22^e de Valcartier.

Il ne se passe pas un jour sans que je songe à ces gens exceptionnels et au travail admirable qu'ils accomplissent ainsi qu'à ceux qui les appuient jour après jour. C'est un travail difficile qui les remplit de fierté et aussi parfois de chagrin, mais c'est un travail indispensable. Comme ils apportent une contribution essentielle à la démarche d'ensemble du Canada en Afghanistan, je tiens personnellement à souligner officiellement le travail qu'ils accomplissent, dans le débat de ce soir.

Ce soir, nous avons entendu comment la mission canadienne a évolué, passant d'une mission visant essentiellement la sécurité à une mission davantage axée sur la gouvernance et le développement.

Au printemps dernier, le gouvernement a annoncé six priorités visant les efforts du Canada en Afghanistan: constituer et former les forces de sécurité nationales afghanes; fournir de l'aide humanitaire; aider le gouvernement afghan à fournir des emplois, des services d'éducation et des services essentiels; améliorer la sécurité frontalière en favorisant un dialogue entre l'Afghanistan et le Pakistan; faciliter la création d'institutions nationales et appuyer les processus démocratiques; et faciliter les efforts de réconciliation menés par les Afghans dans tout le pays.

[Français]

L'importance accordée à la gouvernance et au développement ne diminue en rien l'importance de la contribution des Forces canadiennes.

Les soldats qui portent si fièrement le drapeau canadien sur leurs épaules sont absolument indispensables pour assurer la sécurité nécessaire aux activités de reconstruction et de développement, ainsi que pour mener les opérations de sécurité conventionnelles. Mais ils s'efforcent aussi d'aider les Forces de sécurité nationale afghanes.

En effet, la stabilité à long terme de l'Afghanistan dépend des Afghans, ce qui signifie que nous devons les aider à acquérir les outils dont ils ont besoin, y compris la capacité d'assurer leur propre sécurité.

Les Forces canadiennes font des progrès constants dans leurs efforts visant à contribuer à l'amélioration de la capacité de l'Armée nationale afghane de mener des opérations et de maintenir un climat de sécurité renforcé.

Ainsi, lorsque les Forces canadiennes ont lancé l'opération *Medusa* il y a trois ans, il n'y avait presque pas de membres de l'armée afghane pour contribuer à assurer la sécurité dans la région de Kandahar.

Aujourd'hui cependant, l'Armée nationale afghane compte plus de 80 000 militaires.

[Traduction]

À Kandahar, les Forces canadiennes forment et encadrent cinq bataillons, ou Kandaks, ainsi que les employés d'un quartier général de brigade. Ce dernier est maintenant capable de planifier, d'exécuter et de maintenir des opérations de façon quasi-autonome avec un minimum d'aide de la Force internationale d'assistance à la sécurité, et les soldats de l'armée nationale afghane dirigent leurs propres opérations sur le terrain. Les Forces canadiennes collaborent extrêmement bien avec les soldats de l'armée nationale afghane pour contrer l'insurrection.

Des militaires canadiens et des agents de police en civil encadrent également la police nationale afghane, le second élément des forces de sécurité nationales de l'Afghanistan.

Une force policière professionnelle est indispensable pour assurer la stabilité, pour que les citoyens se sentent plus en sécurité et pour

Initiatives ministérielles

faire appliquer la primauté du droit en Afghanistan. Le Canada a dégagé près de 100 millions de dollars pour fournir une formation, un encadrement et du matériel à l'armée et à la police nationales afghanes, pour constituer un soutien administratif et logistique et pour appuyer la création et le maintien d'un système de justice et d'un système correctionnel.

Notre gouvernement a entièrement appuyé cette mission internationale dès le début. Depuis 2001, la mission des Forces canadiennes en Afghanistan a dû s'adapter à des conditions qui ont rapidement changé et à des exigences inattendues. En plus de contribuer à fournir aux Afghans les outils dont ils ont besoin, nous veillons également à fournir à nos forces les outils indispensables dont elles ont besoin pour travailler efficacement dans un environnement dangereux: des avions de transport stratégique C-17, pour transporter rapidement le personnel et le matériel militaires jusqu'au théâtre des opérations, aux chars de combat *Leopard II*, en passant par les nouveaux véhicules aériens sans pilote pour soutenir la collecte d'information de nos militaires ainsi que les hélicoptères Chinook pour améliorer nos capacités de transport dans le théâtre des opérations.

● (2000)

Les Chinook sont également escortés par des hélicoptères Griffon de la Force aérienne canadienne qui se sont aussi ajoutés à notre capacité dans le théâtre. Récemment, nos Chinook ont apporté un soutien très important aux opérations, notamment lorsque 2 000 soldats canadiens, américains et afghans ont uni leurs forces contre les insurgés dans les districts de la région de Kandahar. Grâce au déploiement de cette nouvelle capacité aérienne, nos hommes et nos femmes en uniforme ont pu étendre rapidement leur rayon d'action et attaquer l'ennemi avant le début de sa saison offensive habituelle. Nous avons empêché les insurgés de planifier et de coordonner leurs opérations à court terme.

Des armes, des munitions et les composants de dispositifs explosifs improvisés ont été saisis. On a ainsi empêché une cinquantaine de ces dispositifs explosifs de mettre en danger la vie de nos soldats, du personnel civil canadien et des Afghans. Ce n'est qu'un pas vers l'établissement du climat de sécurité essentiel à la reconstruction et au développement de l'Afghanistan.

Quand je suis allé là-bas pour Noël, nous avons eu l'occasion de rencontrer des centaines de soldats canadiens et je peux dire à la Chambre que le moral des troupes était absolument exceptionnel. Leur détermination et leur dévouement envers la mission sont remarquables. Nous devrions tous être extrêmement fiers de ce que nos soldats ont accompli. Nous avons eu l'occasion de rendre visite à la nouvelle escadre aérienne et de voler dans des Chinook. Nos troupes sont incroyablement fières de cette nouvelle capacité et je peux dire que les soldats sur le terrain sont extrêmement reconnaissants de cet appui également.

Certains députés d'en face ont déclaré, il y a quelques minutes, que la situation n'est pas meilleure actuellement pour les femmes qu'elle ne l'était du temps des Talibans. C'est absolument faux. Du temps des Talibans, il n'y avait pas environ 500 000 femmes qui ont lancé des entreprises grâce à des micro-prêts, de l'argent qui provient en grande partie du Canada. Il n'y avait certainement aucune femme au Parlement afghan parce qu'il n'y avait pas de Parlement afghan. Cela n'a pas été facile, mais il est tout à fait faux et trompeur de prétendre que la situation des femmes n'est pas meilleure maintenant qu'elle ne l'était du temps des Talibans.

Initiatives ministérielles

Les enfants sont un autre groupe de citoyens afghans dont le sort s'est beaucoup amélioré. La situation est encore difficile, mais ils vivent beaucoup mieux maintenant que du temps des Talibans.

[Français]

Comme on le sait, la mission des Forces canadiennes à Kandahar se terminera en 2011. Le Parlement a été très clair à ce propos. D'ici là, nos militaires continueront de travailler en étroite collaboration avec les Forces de sécurité nationale afghanes. Notre but est de permettre au gouvernement de l'Afghanistan d'assumer une responsabilité de plus en plus grande de sa propre sécurité. Nos militaires ont une tâche difficile à accomplir et notre gouvernement s'emploie activement à assurer leur sécurité et faciliter quelque peu leur travail.

[Traduction]

Nous ne devons pas oublier le dur travail qu'accomplissent les hommes et les femmes des Forces canadiennes. Nous ne devons pas oublier les Canadiens en uniforme qui sont loin de chez eux pour nous garder en sécurité, pour garder les Afghans en sécurité et pour garder le monde en sécurité. Nous ne devons surtout pas oublier les familles et les amis de ces personnes à qui nous demandons tant et qui accomplissent tellement de choses pour nous qui participons au débat de ce soir.

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Madame la présidente, j'ai suivi et écouté attentivement toutes les interventions faites par des ministériels dans le cadre de l'important débat de ce soir. Le message central est quand même frappant: on fait des progrès. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne contestons pas ce fait, du moins je ne le crois pas.

Nous sommes davantage préoccupés par l'apparence de manque de leadership exercé au nom de notre pays. On entend dire que rien ne semble avoir changé et qu'aucune amélioration n'est possible. Je pense qu'on pardonnera aux Canadiens d'être perplexes. Il y a à peine un an, le premier ministre a tenu des propos déplorables, affirmant que nous ne nous défilerions jamais. Tout dernièrement, il disait qu'une victoire était impossible.

La résolution a été adoptée l'an dernier. De plus, le ton, la façon de faire, et je parlerais même de classe, ont changé du tout au tout depuis l'arrivée du gouvernement démocrate du président Obama à Washington.

Alors que le Canada s'appête à participer à des rencontres à La Haye, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire ce qu'il aura à proposer en tant que pays souverain, sinon la résolution élaborée par l'opposition officielle il y a un peu plus d'un an? Songe-t-on plus sérieusement à des systèmes de gestion des conflits? Que souhaite-t-on accomplir à La Haye? La date butoir de 2011, on la connaît. Le Parlement a ratifié la résolution. Où est le leadership canadien, alors qu'il faut s'adapter à la nouvelle conjoncture chez nous, où le premier ministre a annoncé que la guerre ne peut être remportée, à l'arrivée du président Obama et aux changements qui surviennent là-bas?

• (2005)

M. Laurie Hawn: Madame la présidente, si je puis me permettre, je vais injecter une dose de réalisme dans le débat. Je crois que mon collègue trouvera que la politique étrangère américaine ne changera pas beaucoup par rapport à celle du gouvernement précédent, car les réalités du monde n'ont pas changé.

Le député parle de la contribution qu'apportera le Canada à la conférence de La Haye. Notre contribution sera le leadership dont nous faisons preuve en Afghanistan, notre leadership en tant qu'un des pays signataires du Pacte de l'Afghanistan et notre leadership au sein de la FIAS. Nous afficherons le respect que nous vouent les

Nations Unies et la coalition des 40 pays de la FIAS. Le Canada a joué un rôle de leader dans tous les domaines, y compris au plan militaire.

Mon collègue a raison de dire que ce sont les libéraux qui ont envoyé les Canadiens là-bas, sans équipement adéquat. Nous avons défendu la cause de nos militaires. Les Forces canadiennes comptent maintenant parmi les mieux équipées là-bas. Elles font un travail formidable non seulement dans la lutte contre les talibans, mais aussi au plan du développement, en aidant le tout nouveau gouvernement afghan à acquérir de l'expérience, à faire des choses simples comme tenir des réunions, par exemple. Nous avons contribué énormément au progrès de ce pays jusqu'à maintenant.

Nous ne nous faisons pas d'illusions, les progrès sont minimes et il reste beaucoup de travail à faire. En fait, nous n'avons jamais dit que cette mission pouvait réussir par les voies militaires uniquement. Nous avons toujours parlé de transition.

Nous parlons des trois D. Honnêtement, je crois que la diplomatie est peut-être le plus important des trois. Toutefois, les trois D sont indissociables, car la diplomatie et le développement ne vont pas sans la défense. Ils sont indissociables, et je crois que mon collègue est d'accord avec moi là-dessus.

Nous avons un bilan très solide de sept années de progrès et, disons le, de grandes difficultés. Je ne parle évidemment pas de progrès linéaires. Nous mettrons tout cela sur la table. Nous sommes reconnus comme étant des leaders en Afghanistan. Nous sommes reconnus comme étant des leaders pour ce qui est de l'ensemble de la mission, et c'est la crédibilité et le respect que nous inspirons que nous mettrons sur la table.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Madame la présidente, je remercie le secrétaire parlementaire pour son intervention malgré les commentaires qu'il a faits à propos de certains des événements qui se sont récemment produits en Afghanistan et de l'importance des hommes et des femmes qui combattent là-bas en notre nom. Il a aussi reconnu que la situation s'est détériorée pour ceux qui servent actuellement; nous avons vu les conséquences de cette détérioration et le coût pour les civils.

La situation est encore plus difficile pour les civils en 2008. La sécurité est en baisse et la corruption, en hausse.

Il n'ignore pas que le premier ministre a reconnu publiquement sur les ondes, aux États-Unis, que nous ne pouvions pas gagner cette guerre militairement parlant et il a même prétendu que c'est ce que les conservateurs avaient toujours dit. De toute façon, si c'était le cas, je ne pense pas que c'est ainsi que la majorité des Canadiens voyaient les choses.

J'ai moi-même mentionné que, heureusement, les discours creux ont diminué quand les gens ont proposé d'autres idées.

J'essaie vraiment de comprendre le point de vue du secrétaire parlementaire et celui du gouvernement. Étant donné que nous nous rendons à La Haye afin de nouer le dialogue avec d'autres partenaires, dit-il que nous allons garder le cap, que nous n'avons vraiment rien de nouveau à proposer?

Si c'est le cas, c'est très bien. C'est une position claire. Ce serait surprenant et malheureux pour la plupart des Canadiens, mais dit-il en gros que nous allons garder le cap, que tout va bien et que le Canada a tout fait comme il faut? Quand nous serons à La Haye, nous nous contenterons de dire que nous faisons un travail fantastique et qu'en suivant l'exemple du Canada nous allons sortir de ce conflit? Est-ce là sa position ou allons-nous entendre autre chose à propos de la position du Canada, à La Haye, mardi?

M. Laurie Hawn: Madame la présidente, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que la mission avait évolué et qu'elle continuerait d'évoluer. Chaque mission, chaque conflit évolue, et nous nous adapterons à cette évolution.

Nous serons présents à La Haye avec nos partenaires. Nous leur offrirons des conseils. Nous leur offrirons notre expérience, qui est considérable dans tous les secteurs dont nous avons parlé, soit les trois D, si c'est ainsi que nous souhaitons les appeler.

Nous avons une vaste expérience à offrir. Nous avons beaucoup de conseils et de leadership à offrir. Nous écouterons également nos alliés, ce que nous faisons depuis le début.

Le Canada n'est pas seul. En effet, le Pacte de l'Afghanistan compte 60 signataires. Une quarantaine de pays sont représentés sur le terrain en Afghanistan, et de nombreux autres s'intéressent à ce qui s'y passe.

Nous allons nous rendre là-bas pour jouer le rôle que nous avons toujours joué, c'est-à-dire travailler en collaboration et en coopération avec tous nos alliés, sur tous les fronts. Nous serons un partenaire solide pour que cette mission soit couronnée de succès. Pour nous, le succès signifie quitter l'Afghanistan dans un meilleur état que nous l'avons trouvé, l'aider à mieux comprendre quoi faire pour assurer sa propre sécurité et lui laisser entrevoir un avenir plus brillant que celui qu'il avait sous le régime des talibans.

• (2010)

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC): Madame la présidente, je suis fier de pouvoir prendre part au débat et poser une question ce soir. Je connais bien le secrétaire parlementaire. Il a été membre des Forces canadiennes. Je suis heureux d'être parmi ses collègues aux Communes.

Je suis également fier de représenter deux grandes bases militaires du pays, la garnison d'Edmonton et la 4^e Escadre Cold Lake, qui ont envoyé des hommes et des femmes en Afghanistan.

Comme je représente ces hommes et ces femmes courageux, je suis en mesure de discuter avec eux chaque semaine de la mission en Afghanistan. Entre autres choses, je les entends souvent me dire combien ils ont changé des vies en Afghanistan et, ce faisant, combien ils ont contribué à changer le pays.

C'est une histoire que nous n'entendons pas assez, selon moi, et j'aimerais entendre le secrétaire parlementaire nous parler davantage du développement qui se fait là-bas avec l'argent du Canada. Ce sont souvent nos militaires qui accomplissent ce travail formidable.

M. Laurie Hawn: Madame la présidente, je remercie mon collègue pour sa question et l'excellent travail qu'il fait dans les collectivités militaires de Cold Lake et d'Edmonton, ainsi que pour toutes les tâches qu'il accomplit à la Chambre.

On entend beaucoup parlé des trois D et du fait que les gens ont l'impression que l'armée n'est là-bas que pour pourchasser les Talibans, se battre, tirer et tuer des gens. C'est absolument faux. J'y étais lorsque nos soldats ont distribué de l'aide, des choses aussi simples que des livres d'école aux enfants afghans. Leur réaction était absolument incroyable. Ils empoignaient ces sacs d'école

Initiatives ministérielles

comme s'il s'agissait de leurs biens les plus précieux, et d'ailleurs, c'est le cas.

Ce n'est qu'un petit exemple des choses qui se passent là-bas. Nos soldats apportent de l'aide dans les villages afghans, fournissent des soins médicaux, ouvrent des cliniques et vaccinent les enfants afghans contre la polio.

Environ 85 p. 100 des patients de l'hôpital de rôle 3 à Kandahar ne sont pas des militaires. Ce sont des civils afghans qui n'auraient pas accès à de tels soins si le Canada n'était pas là-bas. Ce n'est pas quelque chose dont on parle beaucoup dans les médias. J'ignore pourquoi.

Je suis d'accord avec mon collègue qu'il faut que le public soit mis au courant de ces faits. C'est l'autre côté de la médaille. Je veux que les Canadiens se forment une opinion sur la mission en Afghanistan après avoir pris connaissance de toute l'information entourant la mission. Je ne veux pas que leur opinion repose entièrement sur les images des cercueils recouverts du drapeau canadien que l'on ramène à Trenton. C'est un chapitre tragique et réel de l'histoire, mais il y a aussi du bon, notamment le fait que les Afghanes travaillent et siègent au Parlement, que les enfants aillent à l'école et reçoivent des soins de santé. Aujourd'hui, 80 p. 100 des Afghans ont accès à des soins de santé de base, comparativement à 10 p. 100 il y a environ 5 ans.

Des histoires comme ça, il y en a beaucoup, et on doit les faire connaître aux Canadiens.

[Français]

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Madame la présidente, mardi prochain, le 31 mars, se tiendra à La Haye la Conférence internationale sur l'Afghanistan. Durant cette rencontre, seront réunis les ministres des Affaires étrangères des différents pays impliqués dans les opérations de sécurité et de reconstruction en Afghanistan. L'avenir de la mission et la tenue de l'élection du mois d'août prochain doivent être au coeur des discussions. Le Bloc québécois se réjouit de la tenue de cette rencontre, mais reste circonspect quant aux décisions qui en résulteront.

Depuis plus de deux ans, le Bloc a demandé au gouvernement conservateur d'organiser une conférence internationale portant sur l'Afghanistan. Selon nous, une telle conférence doit faire le point sur les volets de la reconstruction, de l'aide au développement fournie par la communauté internationale, sur le problème de la culture du pavot et sur la question de la sécurité en Afghanistan. Par ailleurs, une telle conférence doit inclure les voisins de l'Afghanistan, dont le Pakistan, l'Iran, l'Inde et la Chine.

Le gouvernement conservateur s'est toujours refusé à organiser une telle conférence internationale malgré les multiples demandes du Bloc québécois. Cependant, depuis que la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a suggéré la tenue d'une telle conférence, le ministre des Affaires étrangères se dit maintenant très favorable à la tenue d'une telle réunion. Il est navrant de voir que le ministre est plus prompt à recevoir les suggestions des pays étrangers que des élus de ce Parlement.

Initiatives ministérielles

Le ministre des Affaires étrangères prévoit-il prendre le leadership à l'occasion de cette conférence et se rappeler que le Canada, en tant que quatrième pays contributeur en termes de troupes, doit se pourvoir de son poids politique dans le processus décisionnel quant à l'avenir de l'intervention internationale en Afghanistan? Pouvons-nous espérer que le représentant des Québécois et des Canadiens en matière d'affaires étrangères soulèvera les enjeux essentiels au succès de la mission, soit le respect des droits de la personne, l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations les plus vulnérables, et le renforcement des institutions et du processus démocratique?

La sécurité en Afghanistan est l'élément primordial d'un retour de la paix, et la tenue d'élections transparentes et démocratiques en est indissociable. Si nous nous fions aux données les plus récentes de l'ONU, la situation quant à la sécurité s'est considérablement détériorée en 2009, et cela, malgré un renforcement des forces internationales et afghanes. Dans une entrevue accordée à *La Presse*, le brigadier général Denis Thompson des Forces canadiennes affirmait:

[...] le sentiment de sécurité a radicalement chuté au sein de la population de Kandahar au cours des derniers mois. Les sondages que nous avons menés indiquent que la perception qu'a la population d'être en sécurité est passée de 55 à 30 p. 100 au cours de la période où j'ai été en fonction. C'est évident que cela constitue un échec.

De plus, la zone sous le contrôle des talibans ne cesse de s'accroître, et les zones qui étaient considérées comme difficiles en 2007 sont aujourd'hui tombées sous leur gouverne. Le Bloc québécois exige que la présente mission canadienne en Afghanistan ne soit pas prolongée au-delà de 2011. Le gouvernement canadien doit respecter la volonté de la Chambre et retirer les Forces canadiennes des zones de combat, plus particulièrement de la région de Kandahar.

Cependant, il serait irresponsable de continuer la mission internationale telle qu'elle est menée actuellement sans la modifier et sans accepter aucune critique. Le rapport Manley a fait écho à l'argument du Bloc. Ce rapport critique l'approche militariste des conservateurs et confirme ce que le Bloc a toujours affirmé quant au rééquilibrage à la mission. Voici ce que dit ce rapport:

Il est essentiel de corriger les déséquilibres, au chapitre du financement et du personnel, entre l'imposante mission militaire canadienne en Afghanistan et la mission civile nettement plus modeste qui oeuvre à la reconstruction, au développement [...]

Comme l'a affirmé aussi le premier ministre canadien lors de la venue du président américain, le Canada poursuivra son intention de mettre plus d'efforts dans le développement économique. Le rapport Manley mentionne également qu'on ne peut vaincre les forces insurrectionnelles que par la force. L'ancien ministre des Affaires étrangères recommande à plusieurs reprises la nécessité d'avoir une approche diplomatique avec les pays voisins de l'Afghanistan afin de les inclure dans le développement.

Le gouvernement canadien prévoit-il profiter de cette rencontre pour favoriser l'approche diplomatique, sachant que la frontière poreuse entre l'Afghanistan et le Pakistan demeure l'un des principaux problèmes?

● (2015)

Les talibans contrôlent les zones tribales dans l'État du nord-ouest du Pakistan situé à la frontière entre ces deux pays. Il nous faut accroître la pression diplomatique sur le gouvernement pakistanais. L'implication de ce pays est incontournable si nous souhaitons atteindre nos objectifs. Jusqu'à présent, force est de constater que nous n'avons pas progressé. Même le président des États-Unis,

Barack Obama, a affirmé qu'il fallait recourir davantage à la diplomatie et au développement en Afghanistan afin d'éliminer l'insurrection.

Le gouvernement conservateur se drape dans les valeurs de démocratie et d'humanisme quand il fait la promotion de l'intervention militaire canadienne en Afghanistan. Le ministre a lui-même insisté à de multiples occasions, ici en cette Chambre, sur le fait que la mission canadienne n'était pas que militaire, mais qu'elle visait également à renforcer le pouvoir politique et l'idée de démocratie dans ce pays. Malheureusement, la réalité sur le terrain est tout autre. Si le gouvernement conservateur est si épris des valeurs de démocratie et de sécurité, que répond-il à M. Michel Lambert, directeur général et cofondateur de l'organisme Alternatives de Montréal, qui m'affirmait récemment que la phase 1 du programme visant au développement de la démocratie et de la société civile se termine mardi prochain, le 31 mars; que la phase 2 du programme n'a toujours pas reçu l'aval de l'ACDI; et que, pire encore, plusieurs fonctionnaires de l'ACDI lui ont carrément avoué que le côté social et démocratique n'était pas une priorité du gouvernement conservateur en Afghanistan.

Il est aussi capital de mettre l'aide au développement au sommet des priorités du gouvernement du Canada. L'Afghanistan est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide au développement du Canada. Or le Canada peut en faire plus en augmentant considérablement l'enveloppe de l'aide au développement.

Le ministre des Affaires étrangères prévoit-il adopter ce sujet à la conférence de La Haye et en faire une priorité pour son gouvernement?

Dans son rapport, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, révélait que le statut des femmes afghanes demeure l'un des plus déplorable au monde. Les femmes qui jouent un rôle dans la vie publique ont dû faire face à une recrudescence de menaces et d'actes de discrimination. Rappelons-nous l'assassinat à Kandahar, en septembre 2008, d'une femme cadre supérieur, la plus en vue dans la police afghane. Les femmes qui aspirent à monter des échelons dans ce pays courent toujours un grand risque. Un fort pourcentage de femmes et d'enfants sont encore victimes de violences physiques et sexuelles. La proportion des filles scolarisées enregistre un déclin depuis deux ans, et la participation des femmes à l'emploi est passée de 26 à 22 p. 100 en 2007.

Les Afghans seront appelés aux urnes au mois d'août 2009. Le gouvernement canadien envisage-t-il d'envoyer des observateurs canadiens à la tenue de ces élections?

En terminant, depuis 2007, le Bloc québécois demande au gouvernement de rééquilibrer la mission parce que la seule voie militaire ne mènera pas à la victoire. Lorsque nous le faisons, le gouvernement conservateur nous accusait d'être du côté des terroristes. Or, en 2009, il a lui-même avoué que la seule voie militaire ne mènera pas à la victoire. Si le premier ministre avait écouté nos suggestions pour rééquilibrer la mission dès le début, peut-être n'en serions-nous pas là aujourd'hui.

● (2020)

[Traduction]

L'hon. Jim Abbott (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, PCC): Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier mes collègues de leurs rapports sur la situation actuelle en Afghanistan. J'aimerais également remercier les députés de l'opposition de l'intérêt qu'ils démontrent envers l'avenir de la mission et la sécurité de nos valeureux soldats.

Initiatives ministérielles

J'aimerais exprimer ma profonde reconnaissance à nos troupes, qui se sacrifient pour aider les gens dans le besoin à l'autre bout du monde. Nous pouvons tous être fiers de leur volonté de faire leur part et de servir leur pays.

Malheureusement, nous devons toujours faire face à un ennemi formidable en Afghanistan. Quand des Canadiens meurent, nous les pleurons, nous les honorons, et nous poursuivons notre mission en leur nom. Le bon travail que nous faisons en Afghanistan et les résultats que nous obtenons en sont la preuve.

Nous avons déjà entendu les interventions du ministre des Affaires étrangères et de mes collègues, les secrétaires parlementaires du ministre de la Défense nationale et du ministre des Affaires étrangères. Dans le cadre de notre approche pangouvernementale, il est crucial que les ministères de la Défense nationale et des Affaires étrangères et l'Agence canadienne de développement international continuent de travailler ensemble. Cette collaboration aide à permettre le développement et la reconstruction afin d'assurer un meilleur avenir aux Afghans et de rendre le monde plus sûr pour les Canadiens.

L'ACDI a défini six priorités claires en fonction desquelles nous pouvons également évaluer le travail accompli en Afghanistan. Nous cherchons avant tout à obtenir des résultats dans trois projets qui nous sont propres. L'une des six priorités du Canada, pour progresser en Afghanistan, consiste à aider à renforcer la capacité du gouvernement afghan d'offrir des services de base, comme des emplois, l'éducation et la distribution d'eau pour les habitants de la province de Kandahar.

En poursuivant cet objectif, nous avançons dans la réalisation de nos trois projets distinctifs: la remise en état du barrage Dahla, l'éradication de la polio et la construction ou la réparation de 50 écoles dans la province de Kandahar.

La ministre s'est rendue en Afghanistan en janvier. Je suis fier de dire que, pendant sa visite, elle a inauguré la phase de mise en œuvre du projet du barrage Dahla avec nos partenaires afghans. Les Canadiens peuvent également être fiers du fait que, à l'issue d'un concours international, deux firmes d'ingénierie, SNC-Lavalin et Hydrosult, ont été choisies pour diriger les travaux au barrage.

Fidèle à notre objectif qui est de laisser l'Afghanistan entre les mains des Afghans, nous créons également par ce projet des emplois pour les Afghans. En réalité, dans les travaux préliminaires d'infrastructure qui s'imposent, comme les routes d'accès et les ponts, les Afghans de la région travaillent déjà à la réalisation du projet. Nous allons créer à l'avenir des emplois dont le nombre pourrait atteindre 10 000. Les obstacles à l'emploi et à d'autres débouchés économiques demeurent un défi. Nous essayons de nous attaquer aux causes profondes.

L'Afghanistan a l'un des niveaux d'instruction les plus faibles au monde. On estime que la moitié des enfants ne vont pas à l'école, mais nous tâchons de modifier cette situation. Nous progressons bien dans notre projet de construction et de réparation de 50 écoles dans des districts clés de Kandahar. Malgré les graves problèmes de sécurité qui subsistent, 22 écoles sont maintenant en construction.

Les programmes d'alphabétisation des adultes et de formation professionnelle se poursuivent. En janvier, près de 11 000 étudiants, en majorité des femmes, ont achevé avec succès un programme d'alphabétisation de dix mois à Kandahar. Les cours de formation professionnelle se poursuivent pour 470 étudiants, mais nous faisons aussi des plans à long terme. Le Canada formera un maximum de 3 000 enseignants, ce qui permettra à un plus grand nombre d'enfants de fréquenter l'école à l'avenir. Les efforts du Canada en

matière d'éducation transforment la réalité sur le terrain pour les jeunes afghans des deux sexes, ouvrant aux générations futures des possibilités inimaginables il y a à peine sept ans.

Tous les Canadiens font leur part. Je suis très fier d'attirer l'attention sur une jeune fille, Alaina Podmorrow, que ma ministre a honorée le mois dernier pour avoir fondé Little Women 4 Little Women, organisation sans but lucratif qui recueille des fonds au Canada pour payer le salaire d'enseignantes en Afghanistan. Elle a pris conscience qu'il suffisait de 750 \$ par année pour payer une enseignante qui enseigne aux filles, et elle s'est mise à l'œuvre.

● (2025)

Le troisième projet marquant dont je vais parler est le projet d'éradication de la poliomyélite. L'Afghanistan compte parmi les quatre seuls pays dans le monde entier où la poliomyélite est encore endémique. Dans le cadre de son projet d'éradication, le Canada a soutenu trois campagnes de vaccination. Je peux témoigner du fait que 7,1 millions d'enfants ont été vaccinés au cours des trois derniers mois et que 370 000 d'entre eux habitaient à Kandahar. Ce sont là des chiffres impressionnants.

Sur le front économique, nous faisons vraiment avancer les choses. Dans la province de Kandahar, 126 nouveaux prêts de microfinancement ont été accordés pendant le trimestre actuel. Nous avons également investi dans une nouvelle coopérative de microfinancement. Plus de 1 000 petites et moyennes entreprises sont actuellement en exploitation à Kandahar.

En ce qui concerne la sécurité, les progrès réalisés dans les domaines du développement et de la reconstruction justifient en bonne partie le maintien et le renforcement de la sécurité dans le but de permettre aux travailleurs humanitaires de faire leur travail. Nous collaborons également avec la police afghane pour l'aider à accroître ses capacités. Ainsi, les importants travaux de développement pourront se poursuivre une fois que nos troupes auront quitté le pays. Il est à noter que, la semaine dernière, nous avons renouvelé cet engagement en envoyant 50 nouveaux agents de la GRC en Afghanistan.

Le travail de la communauté internationale est hautement apprécié par l'Afghanistan. Le travail des Canadiens en particulier donne espoir à la population afghane. En ce qui concerne le barrage de Dahla, en plus de mettre à contribution les compétences techniques canadiennes en Afghanistan pour supprimer un engorgement économique, nous créons des emplois pour les Afghans.

En ce qui concerne l'éducation en Afghanistan, nous sommes actuellement le principal donateur du programme national d'éducation. Nous apportons notre soutien au gouvernement de l'Afghanistan pendant la mise en œuvre de sa stratégie nationale d'éducation à Kandahar.

En ce qui concerne l'éradication de la poliomyélite, le Canada est le plus important donateur à l'échelle internationale dans ce domaine. Comme je l'ai dit, pendant ce trimestre seulement, nous avons administré plus de sept millions de vaccins.

Il reste encore bien de graves problèmes à régler, mais il y a toujours des signes encourageants. De l'appui solide que nous recevons de la communauté pour le projet de remise en état du barrage Dahla à la coopération entre nos troupes et la police afghane, nous sommes sur la bonne voie.

Dans le futur, nous allons poursuivre nos efforts dans le cadre de toutes ces initiatives prioritaires. Notre but ultime reste toujours le même, c'est-à-dire laisser l'Afghanistan aux Afghans, leur laisser un Afghanistan mieux gouverné, plus pacifique et plus sécuritaire.

Initiatives ministérielles

• (2030)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le président, j'apprécie la contribution du secrétaire parlementaire ce soir.

Il est évident que les problèmes en Afghanistan n'ont pas commencé en 2001. Ils existaient avant cela. Il a parlé des problèmes de santé et des contributions passées de la communauté internationale à la lutte, par exemple, contre la polio, dossier dans lequel beaucoup de progrès ont été réalisés. D'ailleurs, des progrès ont été réalisés dans plusieurs zones contrôlées par les talibans.

J'aimerais me reporter à des rapports de l'ONU sur le succès de la lutte contre la polio par le passé. Plusieurs choses sont soulignées dans son rapport de 1999, comme les préoccupations liées aux droits de la personne, les conflits, ce qu'on devrait faire à propos de l'opium, et les progrès des femmes. En ce qui concerne les progrès dans la lutte contre la polio, 3,5 millions d'enfants de cinq ans et moins ont été traités, ce qui est une bonne chose. Nous avons fait des progrès dans ces domaines et continuerons d'en faire.

Si je souligne cela, c'est parce que des tentatives ont été faites par le passé, mais celles-ci n'ont pas rétabli la stabilité. Les problèmes perduraient dans le pays. Les progrès signalés dans le rapport de 1999 ont été en vain parce que la communauté internationale n'a pas maintenu son engagement pour assurer la stabilité.

Par conséquent, nous avons beau nous féliciter de nos projets, au bout du compte — comme le secrétaire parlementaire l'a laissé entendre à la fin de son discours — le travail que fait le Canada maintenant importe peu. Ce qui importe, c'est que le travail continue. À cette fin, mon collègue ne pense-t-il pas que le Canada devrait passer à l'étape suivante et consacrer les ressources diplomatiques nécessaires pour assurer la stabilité?

Que proposera le Canada à La Haye, mardi prochain, pour veiller à ce que le bon travail fait jusqu'à présent, le bon travail fait par le passé et le travail qu'on envisage de faire à l'avenir puisse durer afin que nous ne nous retrouvions pas dans 10 ans à parler une fois de plus de ce que nous pouvons faire pour reconstruire l'Afghanistan et aider les Afghans?

L'hon. Jim Abbott: Le député a raison, monsieur le président. Il y avait des problèmes avant 2001 et il y en a encore. Il a noté nos progrès au sujet de la polio, il y a six à huit ans de cela. Il a aussi indiqué qu'en 1999, il y avait des problèmes en matière des droits de la personne et des femmes, ainsi que des conflits.

Ces progrès continus sont encourageants. J'étais très fier, il y a deux ans, de côtoyer sept ou huit des parlementaires afghanes en visite au Canada. Leur poste est comparable à celui des députés de la Chambre. Je suis persuadé que le député conviendra que d'excellents progrès ont été réalisés à ce sujet.

Le député et moi avons peut-être une divergence d'opinion sur le fait que je considère que la société afghane, comme la société canadienne et toutes les autres d'ailleurs, est un organisme vivant. Nous pouvons progresser, mais nous devons en même temps assurer notre position. Nous devons prendre soin d'alimenter cette progression. Comme le député l'a souligné, le risque de tout perdre demeure toujours présent.

Qu'est-ce qui se passerait si le monde se retirait de l'Afghanistan à ce stade-ci? Nous n'avons qu'à nous rappeler ce qui se passait en Afghanistan il y a 10 ans pour répondre à cette question. L'Afghanistan était devenu un incubateur à terroristes, et le mal s'est répandu de notre côté de l'Atlantique. Si nous nous en alliions, le même problème se reproduirait.

Le député a posé une question très valable. Que fait le Canada à l'heure actuelle et que pourra-t-il faire à l'avenir? Je crois que le Canada ne saurait se donner une tâche plus importante, non seulement pour le peuple afghan, mais également pour le monde et en particulier pour le peuple canadien, que la tâche de former, d'équiper, de motiver et d'outiller le peuple afghan pour qu'il puisse se prendre en main, et non continuer d'être soumis à la démagogie des talibans. Nous voulons que le peuple afghan ait sa propre armée et sa propre force de police pour qu'il puisse se prendre en main.

C'est la raison pour laquelle, grâce à l'ACDI et à la GRC, le Canada a équipé des policiers d'Haïti. Le Canada a fait à Haïti un peu la même chose qu'il essaie de faire en Afghanistan.

Il y a également la question des prisons et de l'application de la loi. Nous nous assurons qu'il n'y aura pas de recul et que les Afghans seront pleinement outillés pour pouvoir vivre selon leurs aspirations.

• (2035)

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le président, je suis heureux de participer au débat de ce soir.

Je suis aussi très heureux que nous tenions ce qu'on appelle en langage parlementaire un débat exploratoire. Cela signifie que le sujet traité ne fera pas l'objet d'un vote. Néanmoins, compte tenu de la grande importance de ce dossier, le Parlement juge approprié d'en discuter et d'entendre le point de vue de tous les députés qui souhaitent participer à cet exercice très important sur le plan national.

Je félicite le député d'Ottawa-Centre d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre, et je remercie le gouvernement d'en avoir reconnu l'importance et d'avoir convenu de la nécessité d'un tel débat.

Comme nous le savons tous, la guerre en Afghanistan a coûté très cher aux Canadiens. Cent seize d'entre eux ont perdu la vie dans ce conflit. Nous partageons tous la douleur et la perte affligeante que leurs familles ont éprouvées pendant que ces Canadiens s'acquittaient de leur devoir au nom de notre pays. Nous les félicitons tous d'avoir assumé cette tâche en notre nom, et d'avoir accompli leur devoir comme le gouvernement le leur avait demandé.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de divergences d'opinion quant à ce que devrait être la mission en Afghanistan. Toutefois, comme quelqu'un l'a mentionné plus tôt, il ne faut pas se servir de cette occasion pour tomber dans la démagogie. Il faut plutôt tenir un débat réfléchi sur les options qui s'offrent à nous.

Au cours des derniers mois, une étape très importante a été franchie relativement à ce dossier. En effet, le monde entier a fini par reconnaître qu'il faut trouver une autre façon d'assurer la paix et la prospérité en Afghanistan. Il importe de ne pas rater l'occasion. Par conséquent, il faut utiliser tous les moyens à notre disposition pour appuyer le processus de paix.

Je ne veux pas me lancer dans un débat, ou insulter une partie ou une autre relativement aux suggestions qui ont été faites, comme par exemple celle d'avoir un envoyé spécial. Cette proposition est incluse dans la résolution adoptée par la Chambre des communes, en mars de l'an dernier. Les Américains ont un envoyé en la personne de M. Holbrooke. Par conséquent, la possibilité d'avoir un envoyé pourrait être envisagée.

La conférence des Nations Unies regroupe évidemment des nations qui sont intéressées et qui ont joué un rôle pour ce qui est de soutenir le peuple afghan et de trouver une solution. Cette initiative est elle aussi importante.

Comme d'autres l'ont signalé, la participation des chefs d'État et des délégués des Nations Unies est extrêmement importante. On ne peut espérer régler le problème afghan sans la participation des chefs d'État, y compris ceux de pays comme le Pakistan. La paix en Afghanistan passe par la participation du Pakistan, mais cela va exiger des efforts en matière de diplomatie, de coopération internationale et de persuasion de la part de la communauté internationale.

Des changements s'observent toutefois dans le climat général et dans l'attitude envers l'Afghanistan. On semble adopter une approche plus équilibrée, ce qui ne manque pas de nous réjouir. Comme ma collègue de Churchill le disait tout à l'heure, nous voulons voir le Canada jouer le rôle dont il peut s'enorgueillir et dire à nos enfants et à nos jeunes d'être fiers. Ce Canada-là peut faire beaucoup pour la paix dans le monde. Il l'a fait dans le passé. Qu'il continue à jamais de le faire.

Ce que le député d'Ottawa-Sud et notre chef ont proposé récemment dans un article publié dans le *National Post* sont des suggestions qui ont pour but de stimuler le processus de paix par tous les moyens possibles.

• (2040)

On sait que, malgré les progrès accomplis, la situation en Afghanistan se détériore. Force est de reconnaître qu'une défaite militaire des insurgés est peu probable, voire impossible. Malheureusement, ce type d'activité militaire fait augmenter le nombre de recrues dans l'autre camp. C'est ce qui s'est produit au Vietnam. La même chose se produit en Afghanistan aujourd'hui, d'où la nécessité pour la communauté internationale de déployer plus de militaires sur le terrain, grâce aux efforts américains ou autrement, avant que l'on ne s'engage davantage sur la mauvaise voie avant d'enfin trouver une solution.

L'idée de faire appel à des personnalités éminentes qui a été proposée ne constitue qu'un élément de l'équation. Ce n'est pas tout ou rien. Il n'y a pas lieu, ce soir, de mettre en pièces les moyens que d'autres proposent pour pacifier l'Afghanistan et élaborer un processus de paix auquel peuvent contribuer, non seulement le milieu diplomatique et les chefs d'État, mais également des personnes qui connaissent bien et qui respectent la nombreuse population afghane.

Il ne s'agit pas seulement d'aider le gouvernement de l'Afghanistan à mieux gérer le pays et à mieux rendre des comptes, comme on l'a mentionné plus tôt ce soir. C'est un objectif louable de viser une société meilleure. C'est Robert Gates aux États-Unis qui a dit que nous n'allons pas bâtir un Valhalla démocratique en Afghanistan. Ce n'est tout simplement pas réaliste. Il a fallu au Canada et à d'autres pays des centaines d'années pour établir de telles institutions. Il faut voir les choses en face. Nous avons affaire à un pays, par définition, sous-développé. Si on estime être au faîte du progrès, on peut dire qu'il s'agit d'un pays rétrograde.

Le degré d'analphabétisme est énorme. L'Afghanistan compte 22 millions d'habitants dont l'espérance de vie est de 43 ans et dont 14 millions ont moins de 18 ans. Uniquement 23 p. 100 de la population a accès à de l'eau potable sûre et 12 p. 100 à des installations sanitaires. Il y a encore bien du chemin à faire et il faudra peut-être plusieurs décennies d'aide au développement, même en situation de paix, pour amener l'Afghanistan à un niveau où un

Initiatives ministérielles

nombre croissant de citoyens auront accès à l'éducation, à un système scolaire et à de l'eau potable.

Il y a énormément à faire en matière de développement, mais ce n'est pas possible alors qu'on lutte contre les insurgés qui, compte tenu de la nature du conflit, sont incités à se joindre à cette force. Il faut trouver une façon d'y arriver.

La question à se poser concerne la prochaine étape de l'intervention du Canada. Je ne répéterai pas les suggestions faites au sujet d'un groupe de personnalités éminentes. Mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, a longtemps réfléchi à ces questions et il travaille sur certaines idées. Le NPD n'invente pas ces idées, comme on l'a déjà dit. Nous n'en réclavons pas à tout prix la propriété, mais j'estime que nous apportons un élément très important au débat.

Comment les éminentes personnalités dont il a été question peuvent-elles aider? Leur situation et leur expérience pourraient permettre d'amorcer un dialogue avec les principaux intervenants et les parties concernées en Afghanistan. Elles pourraient établir les fondements menant à des pourparlers officiels. Voilà ce qui importe. Il faut des discussions officielles. Il faudra des négociations directes.

La présence du groupe présenterait de nombreux avantages en favorisant des initiatives diplomatiques de plus grande portée et en faisant participer un plus grand nombre d'intervenants externes. Elle assurerait un engagement plus étendu en invitant la participation du peuple afghan lui-même, pas seulement des intervenants étrangers, parce que, au bout du compte, la paix et la prospérité du pays concernent surtout le peuple afghan. Nous devons inviter les femmes afghanes et des représentants des sociétés civiles à participer, et non laisser toute la place aux factions belligères, à ceux qui se trouvent à diriger les talibans ces jours-ci, aux seigneurs de la guerre ou à d'autres qui ont des intérêts en jeu.

Cela maximiserait l'engagement des éléments modérés de l'insurrection, notamment de ceux qui se sont joints aux talibans non pour des raisons idéologiques, mais pour de la nourriture et de l'argent dans le but de pourvoir aux besoins de leur famille. Nous devons cibler l'engagement des gens de manière à isoler le petit pourcentage d'extrémistes idéologiques qui sont au nombre des insurgés. Voilà certaines des propositions qui figurent dans un article du *National Post* de la semaine dernière, rédigé par le chef du NPD.

• (2045)

Ces éléments importants doivent être inscrits dans ce processus de paix. Nous avons proposé cette idée qui devrait aider et nous amener à nous engager dans cette voie difficile menant à la paix en Afghanistan, car c'est ce qu'il faut faire. Nous devons y parvenir rapidement.

Je sais que mon temps de parole est écoulé et j'espère que je pourrai en dire davantage pendant la période de questions et observations. Toutefois, il semble pour l'instant que mes dix minutes sont écoulées.

M. Deepak Ohrai (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le président, je tiens à m'assurer que les gens comprennent bien que, lorsque les néo-démocrates parlent de paix, ils donnent l'impression fautive que la paix peut venir à bout des insurgés. Il suffit de revoir un peu l'origine de ce conflit pour comprendre que certains groupes comme les talibans ont des idées extrémistes. Ce sont ces groupes qui sont responsables de l'assassinat de l'ancienne première ministre du Pakistan Benazir Bhutto.

Initiatives ministérielles

Aujourd'hui, le Pakistan est dirigé par un gouvernement démocratique. Nous continuons de dire qu'il existe toujours un genre de force unifiée qui réunit d'autres insurgés auxquels nous pouvons parler. Toutefois, même hier, ceux qui voulaient amener la paix dans les régions du Nord-Ouest du Pakistan ont lancé des attentats suicide et ils assassinent tous ceux qui font la promotion de la paix, parce que la paix ne sert nullement leurs intérêts.

Nous devons donc être très prudents quand nous parlons de paix parce que nous ne voulons pas donner l'impression fautive que tous les talibans sont disposés à s'asseoir à la table de négociations et à parler de paix. Il est vrai qu'il y a eu des efforts de réconciliation. Il est vrai qu'il y a toujours des efforts de réconciliation et que ce serait positif, mais nous ferons toujours face à des talibans extrémistes qui ne feront pas de concessions au chapitre des droits de la personne. Leur idéologie est extrême et ils n'ont aucun intérêt pour la paix parce que ce n'est pas cela qu'ils recherchent. Nous devons donc nous montrer très, très prudents.

Pour ce qui est de toutes ces éminentes personnes dont les néo-démocrates ne cessent de parler, nous devons nous assurer que les Nations Unies, Ban Ki-moon et tous les autres qui travaillent ensemble, ne chercheront pas à créer des centres qui ne feront que diluer nos efforts diplomatiques. Ce n'est là qu'un des problèmes. Nous devons faire preuve d'une extrême prudence lorsque vient le temps de présenter des idées pour ne pas affaiblir la situation sur place. Je tiens à le préciser très clairement pour que ceux qui nous écoutent comprennent bien que nous sommes confrontés à une situation très complexe et que les choses ne sont pas aussi simples que le NPD veut nous le faire croire.

• (2050)

M. Jack Harris: Monsieur le président, je ne veux pas non plus que le secrétaire parlementaire se méprenne sur notre point de vue. Nous reconnaissons qu'il y a des extrémistes qui ne négocieront jamais et ne rechercheront jamais la paix. Par exemple, même si la paix règne maintenant en Irlande du Nord, il y a encore des extrémistes qui, au cours des deux dernières semaines, ont tué des gens en faisant sauter une bombe. Ce genre de chose va se produire. Nous ne parviendrons jamais à éliminer complètement de tels actes.

Cependant, il y a malheureusement des éléments de plus en plus nombreux qui collaborent et combattent avec les talibans et qui n'ont pas le moindre intérêt pour l'idéologie extrémiste qui suscite le genre de violence dont le député parle. Qui sont les éléments pouvant participer au processus de paix? Je pense que le groupe de personnes éminentes pourrait, en marge des efforts diplomatiques et sous les auspices des Nations Unies, faciliter ce processus en offrant un soutien qui mènerait à un processus en bonne et due forme.

Nous ne sommes pas naïfs du tout. Nous savons que nous ne nous débarrasserons jamais de tous les extrémistes, mais nous devons les isoler au point où ceux qui n'en font pas partie puissent participer au processus de paix.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le président, au bénéfice du secrétaire parlementaire, j'aimerais préciser les propos de mon collègue au sujet de notre position. Comme il l'a dit, ce n'est pas la position du NPD. En fait, c'est quelque chose que nous avons amené à ce débat. Après tout, c'est notre travail. Des personnes qui ont déjà fait ce travail parleraient à des gens de leur quartier qui

comprendraient la situation, qui rechercheraient les meilleurs intérêts de l'Afghanistan et qui prendraient soin de ne pas nuire à la paix et à la stabilité. Comme je l'ai dit dans mon discours, des personnes comme M. Brahimi pourraient faire cela. Il sait que la conférence de Bonn a été coordonnée par M. Brahimi. Et-il en train de dire qu'il ne pense pas que M. Brahimi soit la bonne personne pour faire ce travail? Je ne crois pas. Est-il en train de dire que ce travail ne devrait pas être fait sous les auspices des Nations Unies? Je ne crois pas.

Je veux lui expliquer que notre objectif est de promouvoir cette idée. C'est une idée qui a été formulée par d'autres. Il en a entendu parler au comité. Nous n'avons pas à souscrire à l'idée d'un envoyé canadien. Nous croyons qu'il y a assez d'envoyés à Kaboul pour l'instant. Nous avons besoin de mettre quelque chose sur la table, comme mon collègue de Terre-Neuve l'a dit, afin de promouvoir les perspectives de paix et de diplomatie et de poursuivre la tradition diplomatique canadienne.

Notre rôle est de convaincre le gouvernement de s'assurer que nous avons quelque chose à mettre sur la table à la conférence de La Haye. Nous proposons d'intensifier les efforts diplomatiques sous les auspices des Nations Unies afin de faire avancer la cause de la paix en Afghanistan.

M. Jack Harris: Monsieur le président, nous avons quelque chose à mettre sur la table. En fait, il y a une personne qui se trouve être canadienne et qui possède une vaste expérience dans ce domaine, qui fait preuve de sagesse et qui a une importante contribution à apporter.

C'est dans la continuité de la tradition, dans la continuité du rôle de leader que le Canada a joué dans les efforts diplomatiques de paix sur la scène mondiale que nous avons fait cette proposition, car il s'agit là d'une chance pour la paix. Nous ne devrions pas laisser passer cette chance. Avec le nouveau gouvernement à Washington, les choses peuvent aller dans un sens ou dans l'autre. Nous pourrions prendre la mauvaise voie si les États-Unis augmentent leur effectif militaire là-bas, car cela pourrait avoir pour effet de faire gonfler les opérations anti-insurrectionnelles comme c'est le cas actuellement. Une des raisons qui explique pourquoi nous perdons du terrain, c'est que davantage de gens se manifestent, à cause de ce qui est perçu comme des aspects négatifs en Afghanistan. Une force venant de l'extérieur du pays, une force ennemie ou une force d'occupation, voire un simple groupe d'étrangers ne sont pas les bienvenus en Afghanistan. Initialement, les Américains étaient les bienvenus pour chasser les talibans, mais avec la recrudescence des activités ces dernières années les choses ont mal tourné pour bon nombre de gens et les talibans gagnent du terrain.

• (2055)

Le président: Comme aucun autre député ne souhaite intervenir, conformément à l'ordre adopté le mercredi 25 mars, conformément à l'article 53.1 du Règlement, le comité lève la séance et je quitte maintenant le fauteuil.

(Rapport est fait de l'initiative ministérielle n° 2.)

Le vice-président: Comme il est 20 h 56, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 56.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 26 mars 2009

AFFAIRES COURANTES			
Les plans et priorités			
M. Toews.....	1969	M. St-Cyr.....	1981
La stratégie de responsabilité sociale des entreprises		M. Dykstra.....	1983
M. Keddy.....	1969	M. Kennedy.....	1983
L'accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie		Mme Leslie.....	1983
M. Obhrai.....	1969	M. Lunney.....	1984
Réponse du gouvernement à des pétitions		M. McKay.....	1984
M. Lukiwski.....	1969	Mme Wong.....	1984
Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie		M. Szabo.....	1985
M. Hill (au nom du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique).....	1969	M. Siksay.....	1985
Projet de loi C-23. Présentation et première lecture.....	1969	M. Dykstra.....	1985
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1969	Mme Chow.....	1986
Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou		M. Kennedy.....	1986
M. Hill (au nom du ministre du Commerce international et ministre de la porte d'entrée de l'Asie-Pacifique).....	1969	Report du vote sur la motion.....	1987
Projet de loi C-24. Présentation et première lecture.....	1969	Pétitions	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1970	Les fiducies de revenu	
La Loi sur le tabac		M. Szabo.....	1987
Mme Wasylycia-Leis.....	1970	Les transports	
Projet de loi C-348. Présentation et première lecture.....	1970	M. Benoit.....	1988
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1970	L'assurance-emploi	
Le Code criminel		M. Warawa.....	1988
Mme Black.....	1970	Le logement	
Projet de loi C-349. Présentation et première lecture.....	1970	Mme Leslie.....	1988
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	1970	La Loi sur la responsabilité en matière nucléaire	
Les comités de la Chambre		Mme Chow.....	1988
Citoyenneté et immigration		Le bien-être des animaux	
Mme Chow.....	1970	M. Siksay.....	1988
Motion d'adoption.....	1970	Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. Hawn.....	1972	M. Lukiwski.....	1988
M. Szabo.....	1973	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Dykstra.....	1973	Le Code criminel	
M. Siksay.....	1973	Projet de loi C-14. Deuxième lecture.....	
M. Dykstra.....	1974	M. Lemieux.....	
Motion.....	1974	M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe).....	
Rejet de la motion.....	1975	M. McKay.....	
M. Szabo.....	1976	M. Watson.....	
M. St-Cyr.....	1976	M. Kennedy.....	
M. Comartin.....	1977	M. Lemay.....	
M. Bevilacqua (Vaughan).....	1977	M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe).....	
M. Dykstra.....	1978	M. Ménard (Hochelaga).....	
M. St-Cyr.....	1979	Mme Black.....	
M. Wrzesnewskyj.....	1979	DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Dykstra.....	1980	La participation des jeunes	
M. Siksay.....	1980	M. Anderson.....	
		La communauté canado-polonaise	
		Mme Crombie.....	
		Pierre Brisebois	
		Mme Demers.....	
		La Colombie	
		M. Julian.....	
		Les bourses d'études de l'Université Thompson Rivers	
		Mme McLeod.....	

La République d'Haïti	
M. Trudeau	1996
Le réseau de libération des intouchables	
M. Hiebert	1996
Adriane Provost	
Mme Bourgeois	1996
La justice	
M. Kamp	1996
Josip Gamulin	
Mme Guarnieri	1997
Le gouvernement conservateur	
M. Petit	1997
Les pesticides	
Mme Black	1997
La justice	
Mme Glover	1997
Le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	
M. Dufour	1997
La Journée pourpre	
M. Regan	1998
L'économie	
M. Weston (Saint John)	1998

QUESTIONS ORALES

L'économie	
M. McCallum	1998
M. Poilievre	1998
M. McCallum	1998
M. Poilievre	1998
M. McCallum	1998
M. Poilievre	1998
La Société Radio-Canada	
M. Rodriguez	1999
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	1999
M. Rodriguez	1999
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	1999
L'économie	
M. Duceppe	1999
M. Flaherty	1999
La Société Radio-Canada	
M. Duceppe	1999
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	1999
Mme Lavallée	2000
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2000
Mme Lavallée	2000
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2000
L'assurance-emploi	
M. Mulcair	2000
Mme Finley	2000
M. Mulcair	2000
Mme Finley	2000
M. Mulcair	2000
M. Flaherty	2001
La Société Radio-Canada	
M. Cuzner	2001

M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2001
M. Proulx	2001
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2001
L'agriculture	
M. Easter	2001
M. Ritz	2001
Mme Bennett	2001
M. Ritz	2001
Les contrats gouvernementaux	
M. Nadeau	2002
M. Gourde	2002
M. Nadeau	2002
M. Gourde	2002
Les garanties de prêts	
M. Cardin	2002
M. Keddy	2002
M. Bouchard	2002
M. Keddy	2002
L'assurance-emploi	
Mme Foote	2002
Mme Finley	2002
M. Andrews	2002
Mme Finley	2003
M. Kania	2003
Mme Finley	2003
M. Silva	2003
Mme Finley	2003
Les projets de loi contre la criminalité	
Mme Cadman	2003
M. Nicholson	2003
CBC/Radio-Canada	
M. Godin	2003
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2004
M. Angus	2004
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	2004
La citoyenneté et l'immigration	
M. St-Cyr	2004
M. Kenney	2004
M. St-Cyr	2004
M. Kenney	2004
L'assurance-emploi	
M. Goodale	2004
Mme Finley	2004
M. Goodale	2004
Mme Finley	2005
La santé	
M. Allen (Welland)	2005
M. Ritz	2005
M. Allen (Welland)	2005
M. Ritz	2005
Les aînés	
Mme O'Neill-Gordon	2005
Mme Finley	2005
La GRC	
M. Holland	2005
M. Van Loan	2006

Les transports	
M. Laframboise	2006
M. Merrifield	2006
La publicité électorale	
M. Siksay	2006
M. Hill	2006
L'industrie	
M. Albrecht	2006
M. Clement	2006
L'environnement	
M. Casey	2006
M. Prentice	2006
Présence à la tribune	
Le Président	2007
Les travaux de la Chambre	
M. Goodale	2007
M. Hill	2007
Recours au Règlement	
La période des questions orales	
M. Mulcair	2008
Précisions concernant certaines remarques	
Mme Sgro	2008
La déclaration hebdomadaire sur les travaux de la Chambre	
M. Harris (St. John's-Est)	2008

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel	
Projet de loi C-14. Deuxième lecture	2008
Mme Davies (Vancouver-Est)	2008
M. Hawn	2010
M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)	2010
Message du Sénat	
Le président suppléant (M. Devolin)	2011
Le Code criminel	
Projet de loi C-14. Deuxième lecture	2011
M. Siksay	2011
M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)	2014
M. Rafferty	2014
Mme Davies (Vancouver-Est)	2014
Mme Ashton	2015
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	2015
La Loi réglementant certaines drogues et autres substances	
M. Petit (au nom du ministre de la Justice)	2015
Projet de loi C-15. Deuxième lecture	2015
M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)	2018
Mme Demers	2018
M. Siksay	2018
Mme Davies (Vancouver-Est)	2018
M. Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	2019
M. Murphy (Moncton—Riverview—Dieppe)	2019
M. Moore (Fundy Royal)	2022
M. Hawn	2022
M. Oliphant	2022
Mme Davies (Vancouver-Est)	2023

Mme Demers	2023
M. Hawn	2025
Mme Davies (Vancouver-Est)	2025
M. Petit	2026
M. Siksay	2026

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques	
Projet de loi C-311. Deuxième lecture	2026
M. Calkins	2026
M. Tonks	2027
Mme Leslie	2028
Sanction royale	
Le Président	2029

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques	
Projet de loi C-311. Deuxième lecture	2030
M. Hyer	2030
Report du vote sur la motion	2031

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Conférence internationale sur l'Afghanistan de La Haye	
Étude de l'initiative ministérielle no 2 par la Chambre, en comité plénier, sous la présidence de M. Milliken	2031
M. Cannon	2031
M. Coderre	2033
M. Bachand	2034
M. Coderre	2034
M. Cannon	2035
M. Dewar	2036
Mme Leslie	2036
M. Coderre	2036
M. Bachand	2036
M. Obhrai	2038
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	2038
M. Dewar	2039
M. Obhrai	2040
M. Rafferty	2041
M. Hawn	2041
Mme Davies (Vancouver-Est)	2041
M. Obhrai	2042
M. Dewar	2043
Mme Leslie	2044
Mme Ashton	2044
M. McQuinty	2044
M. Harris (St. John's-Est)	2046
M. Hawn	2046
M. McQuinty	2048
M. Dewar	2048
M. Storseth	2049
Mme Deschamps	2049
M. Abbott	2050
M. Dewar	2052
M. Harris (St. John's-Est)	2052
M. Obhrai	2053
M. Dewar	2054

Le président 2054

Rapport de l'initiative ministérielle no 2 2054

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En case de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgscc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>**

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

**Additional copies or the English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgscc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>**